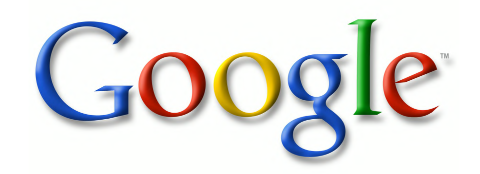
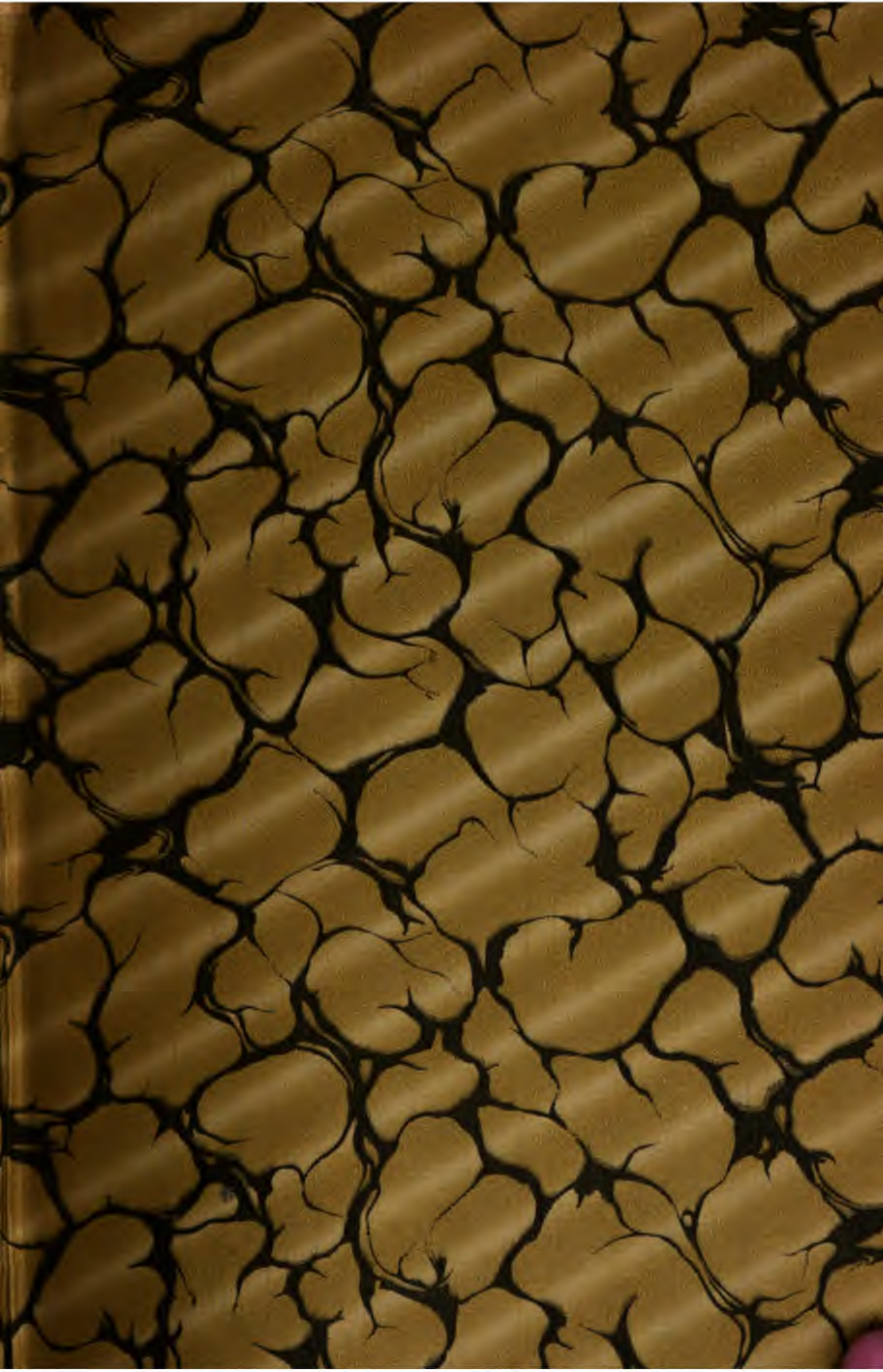





1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



Jean-Pierre-Antoine

COMTE

DE BÉHAGUE

LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI

1727-1813

PAR

LE COMTE GEORGES DE LHOMEL

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

Cinq Portraits hors texte en Phototypie

ABBEVILLE

IMPRIMERIE A. LAFOSSE

Rue des Teinturiers, 51-53

—

1907

JEAN-PIERRE-ANTOINE

COMTE DE BÉHAGUE

LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI

1727-1813



JEAN PIERRE ANTOINE

COMTE DE BÉHAGUE

LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI

GRAND-CROIX DE ST-LOUIS.

D'APRÈS UNE MINIATURE COMMUNIQUÉE PAR MADAME CHASTENET DE PRÉFORT



Jean-Pierre-Antoine

COMTE

DE BÉHAGUE

LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI

1727-1813

PAR

LE COMTE GEORGES DE LHOMEL

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

Cinq Portraits hors texte en Phototypie

ABBEVILLE

IMPRIMERIE A. LAFOSSE

Rue des Teinturiers, 51-53

1907

Avant-Propos

Peu d'hommes eurent une destinée aussi mouvementée que le général de Béhague ; peu d'existences furent aussi noblement remplies que la sienne. Et cependant, suivant l'expression de Saint-Simon, Béhague ne fut pas à même « de remplir son mérite ».

Soldat à douze ans, la mort seule arrête à quatre-vingt-sept ans l'activité de son cerveau et le dévouement de son cœur :

« Consacrer mes jours pendant la paix à me mettre en état de les exposer glorieusement pendant la guerre pour le service de votre Majesté et avoir l'ambition d'être au nombre des officiers généraux qu'elle daignera choisir pour combattre à la tête de ses armées », telles sont les paroles qu'il place en tête du mémoire qu'il adresse au Roi comme maréchal de camp au mois d'août 1788.

Gentilhomme[1] *dans toute l'acception du terme, grand seigneur même dans les actes les moins importants de sa vie, élégant, sportsman, musicien, recherché dans sa mise, précieux dans ses manières, énergique dans ses actes et cependant indulgent dans ses jugements, c'est sous ces multiples aspects que Béhague se présente à nos yeux jusqu'à la fin de sa vie.*

1. D'après M. O'Gorman qui a fait la généalogie de la famille de Béhague, Jean-Pierre-Antoine avait le droit de monter dans les carrosses du Roi.

et son grand-père avait été chargé par le maréchal de Vauban de projets et de plans. En 1684, le marquis de Louvois l'avait même appelé auprès de lui pour lui confier la direction d'un grand travail, au cours duquel la mort l'avait surpris.

Élevé à l'école des grands capitaines, dès son entrée dans l'armée, il devait acquérir sur les champs de bataille de Fontenoy, Raucoux, Lawfeld, etc., l'expérience qui allait le conduire à de hautes destinées. Soldat dans l'âme, il était audacieux jusqu'à la témérité.

C'est qu'il appartenait à une vieille race de guerriers qui depuis plusieurs siècles avaient regardé la mort bien en face. De ses ancêtres plusieurs avaient servi dans la maison du Roi ; son grand-oncle dans le régiment de dragons de Parpaille où il avait été tué ; son père dans le régiment de Noailles ; ses oncles et ses cousins dans les régiments de Nuaillé, Foix, Beccary, Boisgelin, etc.

La belle devise des Béhague : Bon guet chasse male aventure, *était demeurée celle de Jean-Pierre-Antoine.*

Observateur strict de la discipline, qui se relâchait déjà à la fin de Louis XV, il représente ce lutteur qui ne craint pas les coups, pour arrêter le mal dans sa racine ; son intelligence refuse le repos ; quand il ne commande pas, il travaille pour son Roi, fait des mémoires, dresse des plans et son cabinet d'étude ressemble à un atelier où le forgeron frappe sur l'enclume sans trêve ni merci. S'agit-il de la Guyane ? il rédige un mémoire que le ministre de la Marine reconnaît de premier ordre ; faut-il préserver les places

fortes du Nord d'une invasion possible, c'est au général de Béhague que l'on s'adresse ; à Belle-Isle, dès sa nomination de gouverneur, il envoie au Roi, un plan de défense qu'on peut encore consulter utilement. Son intelligence vigoureuse doit triompher de tous les obstacles. Le Roi a-t-il besoin d'un homme énergique pour rétablir l'ordre à Brest ? C'est à lui qu'il pense. La Martinique est à feu et à sang ! qui nomme-t-on pour y rétablir l'ordre, c'est lui. Et quand les armées de Bretagne et de Vendée sont, en 1797, désorientées par la démission de Puisaye, c'est au vieux général que songe encore Louis XVIII. Mais hélas ! la vieillesse ne devait pas lui permettre de mener à bien cette lutte inégale.

Comme presque tous les membres de la famille de Béhague, il avait l'esprit combatif et aventureux[1].

Ce tempérament d'acier, cette volonté de fer, devaient rencontrer sur leur route de nombreux ennemis. Si vouloir était alors un crime, parler ouvertement était une faute.

Les infamies et les calomnies s'abattirent sur cette âme si bien trempée, mais semblable à l'arbre séculaire, il tenait tête à l'orage, et sortait des embûches qui lui étaient tendues, toujours avec la tête plus haute et le cœur plus vaillant.

Aussi le général de Béhague devait non seulement obtenir par

1. *L'atavisme devait conduire en 1899 un des derniers descendants de cette famille, Jean-Marie-Ferdinand de Béhagle, dans le centre de l'Afrique, où il allait payer de sa vie, dans des circonstances particulièrement cruelles, sa passion pour l'inconnu. Après d'horribles souffrances physiques et morales, il était mis à mort par le sultan Babah à Dikoa.*

Ses talents militaires furent jugés par un homme de guerre dont on ne peut nier la compétence. D'après une note communiquée par M. Churchill, Dumouriez aurait dit en parlant de Béhague : « C'était un homme de mérite et un bon militaire, qui a acquis le surnom d'aristocrate en faisant de son mieux. »

Mais les années comptaient double pour lui et le 12 mai 1813, il s'éteignait à Londres, dans la maison qu'il habitait, 68, Dean Street, Soho.

Fatale ironie du sort, ce cœur qui avait toujours battu contre l'Angleterre, devait y trouver sa demeure dernière dans le cimetière de Saint-Pancras.

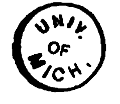


PIERRE DE BÉHAGUE

SEIGNEUR DE VILLENEUVE L'ETANG

OFFICIER AU RÉGIMENT DE NOAILLES-INFANTERIE.

D'APRÈS UN PORTRAIT COMMUNIQUÉ PAR M. CHARLES DUCOUDRAY





JEAN-PIERRE-ANTOINE

COMTE DE BÉHAGUE

CHAPITRE I

ORIGINES DE LA FAMILLE DE BÉHAGUE. — ENFANCE DU GÉNÉRAL. — SON ADMISSION AU RÉGIMENT D'EGMONT. — IL EST NOMMÉ MOUSQUETAIRE NOIR, PUIS CAPITAINE AU RÉGIMENT D'HARCOURT-DRAGONS. — IL FAIT LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE ET CELLE DE SEPT ANS.

La carrière des armes qui était avant la Révolution la carrière des gentilshommes, fut celle de tous les membres de la famille de Béhague, originaire des Pays-Bas autrichiens.

En 1592, un des ancêtres du général, Robert de Béhague était, à trente-deux ans, gouverneur de la ville d'Hulst[1]; sa sœur, Judith de Béhague, avait épousé le lieutenant-colonel suisse Pierre de Wonner[2].

1. Ville de la province de Zélande sur la frontière de Belgique.

2. Le nom de cet officier que nos papiers de famille disent être originaire de Berne, doit avoir été estropié, car il n'existe pas dans les archives de cette ville.

Les services rendus par cette famille avaient été si importants que Marie, duchesse de Bourgogne, femme de Maximilien d'Autriche [1] l'avait autorisée à ajouter à son écusson une fleur de lys. Ses armes se blasonnaient : *parti au 1er d'or à trois épis de blé de sinople soutenus chacun sur une terrasse, au 2e de sinople à trois têtes d'aigle arrachées d'argent, coupé d'azur à une fleur de lys d'or et une fasce d'argent chargée d'une rose de gueules* [2]. Les Béhague étaient catholiques, mais au moment des troubles religieux et politiques qui désolèrent les Pays-Bas, quelques membres avaient pris le parti du prince d'Orange [3], d'autres celui de Marguerite d'Autriche [4], d'autres enfin celui du duc d'Anjou [5], quand les Flamands avaient engagé ce prince, l'un

1. Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III, né en 1459, marié en 1477 à Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, roi des Romains en 1489 et empereur en 1493. Il mourut en 1519.

2. L'écu était timbré d'une couronne de comte et avait comme supports deux aigles essorantes. Comme devise : *Bon guet chasse male aventure.*

3. Maurice de Nassau, prince d'Orange, stathouder particulier de Hollande et de Leicester.

4. Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint et de Marguerite van Gheenost, mariée en 1533 à Alexandre, duc de Florence, et en deuxième noces à Octave Farnèse, duc de Parme. — En juin 1559, elle fut chargée du gouvernement des Pays-Bas par Philippe II qui les quittait pour se rendre en Espagne. Elle fit preuve d'énergie contre les Huguenots qui, au mois d'août 1564, avaient pillé avec rage les édifices catholiques, abandonna la régence quand le roi d'Espagne envoya le duc d'Albe et quitta Bruxelles dans les derniers jours de décembre 1567.

5. François, duc d'Anjou, de Berri et d'Alençon, frère d'Henri III, né le 11 mars 1554, mort le 10 juin 1584, sans alliance. Il se mit à la tête des mécontents, lorsque son frère Henri III monta sur le trône. Appelé

des chefs des églises réformées, à prendre la souveraineté de leur pays.

La perte des biens immenses que possédaient les Béhague date de cette époque, et un des rameaux protestants tomba même dans la classe des artisans ; mais celui qui nous occupe devait conserver une fortune importante[1].

Par les Mollien, les Béhague avaient contracté alliance avec les plus grandes familles de France : Fitz-James, Colbert, de Saint-Quentin, de Puységur, Molé et de Broglie.

La branche protestante dont est issu le comte de Béhague, se fixa d'abord à Verchocq, près de Fruges, puis à Calais. C'est dans cette ville que devait naître, le 23 novembre 1727, Jean-Pierre-Antoine de Béhague, tenu sur les fonds baptismaux le même jour, par Messire Antoine Lacroix, prieur de la Ferté-Macé, chanoine et baron de Saint-Just de Lyon et par Demoiselle Antoinette de Hautefeuille. Il était le fils aîné de Pierre de Béhague, seigneur de Villeneuve-l'Etang, ancien officier au régiment de Noailles-Infanterie et d'Éléonore Genthon[2], de la ville de Lyon. Son frère, le chevalier

en 1571 par les confédérés des Pays-Bas, il alla les commander malgré son frère, obtint quelques victoires et fut proclamé prince, puis duc de Brabant.

1. Dans le contrat de mariage de Jeanne de Béhague avec Armand de Cancer de Pignan, signé le 18 novembre 1708, la future apporta : trois maisons à Calais, rue des Mariniers, rue de Therme et sur la place ; une ferme avec 84 mesures de terre à Offequerque et une autre ferme avec 118 mesures de terre à Frétun. (Note de M. Victor Cuisinier).

2. La famille Genthon, portait : *D'or à une fasce d'azur chargée de trois demi-vols abaissés d'argent.*

d'Hartincourt[1], fut commandant d'artillerie à Cayenne, en 1764, et ses deux sœurs épousèrent dans l'église Saint-Martin de Hames-Boucres[2], l'aînée Marie-Anne-Louise-Éléonore, Pierre Constant de Massoul[3], chevalier, seigneur du Rossay, capitaine au régiment de Provence-Infanterie, le 19 octobre 1752 ; la cadette, Marie-Charlotte-Adélaïde, le 5 octobre 1762, le major du régiment irlandais de Lally, messire Luc Alen[4], seigneur de Saint-Wolston.

C'est dans la maison de campagne des Béhague, appelée le

1. Jacques-François-Marie-Eléonore-Thimothée de Béhague, chevalier d'Hartincourt, né à Calais le 12 février 1742 ; surnuméraire dans la seconde compagnie des mousquetaires, le 9 juin 1751, lieutenant au régiment de Périgord-Infanterie, le 1er octobre 1755 ; major commandant les quatre compagnies d'artillerie pour le service de la Guyane, le 1er août 1764 ; réformé en 1765 et rentré en activité pour servir dans la milice, comme aide-major du gouverneur ; major d'infanterie à la suite des troupes, par brevet du 1er août 1768 ; commandant des milices du quartier de Macouria, le 1er mai 1777, chevalier de Saint-Louis, le 20 août 1772. Mort à Cayenne le 8 mars 1793.

2. Commune du canton de Guines, arrondissement de Boulogne.

3. Pierre Constant de Massoul, capitaine dans Provence-Infanterie à Arras, fils de Jean-Baptiste Constant, conseiller du Roi, sieur de Fontenailles, procureur général du roi à Lyon, et de Reine-Marie du Soleil. (Arch. de famille.) — Les états de services de Constant de Massoul portent : né à Lyon le 24 avril 1720 ; gentilhomme, lieutenant en premier du régiment de Picardie en décembre 1734 ; réformé en 1737 ; volontaire dans Ponthieu pendant deux ans, lieutenant en second du 11 septembre 1739, lieutenant du 27 août suivant ; capitaine au régiment de Provence-Infanterie le 1er mars 1754. Chevalier de Saint-Louis. — Cette famille portait : *d'azur au sautoir ondé d'or, chargé en cœur d'un cube de sable.*

4. Luc Alen (comte), chevalier, seigneur de Saint-Wolston. Passé au service de France en 1735 ; lieutenant au régiment Dillon après la bataille de Fontenoy ; capitaine aide-major au régiment de Lally et aide-major dans l'armée de l'Inde en 1757 ; major du régiment de Lally ; lieutenant-

Tournepique des Sept-Fontaines, située à Hames, que l'on signa, le 11 octobre 1752, le contrat de mariage de Constant de Massoul avec mademoiselle de Béhague.

La belle conduite de Pierre de Béhague dans l'armée lui avait valu de succéder à son grand-père et à son père dans la charge importante et délicate d'inspecteur des rivières et canaux des pays conquis et reconquis. C'était un poste de grande confiance, puisque la sûreté et la conservation de la place de Calais et du fort Nieulay en dépendaient. En outre des 450 livres que cette fonction lui rapportait, il était exempt du logement des gens de guerre, du guet et du service dans les gardes milices.

Son grand-père Pierre de Béhague, également officier au service de France, entrepreneur des ouvrages du Roi, fut juge consul, argentier, vice-mayeur et échevin, directeur de la Chambre des pauvres de Calais.

colonel à la suite du régiment de Berwick ; brigadier des armées du Roi ; chevalier de Saint-Louis ; fils cadet de Patrice-François Alen, écuyer, major de la ville de Limerick en Angleterre, et d'Anne Dowdal. — Son père, marié deux fois, eut de sa première femme vingt-trois enfants et de sa seconde dix-neuf. Luc Alen décéda à Amboise le 20 novembre 1787 et fut enterré dans le cimetière de la principale paroisse de cette ville. Sa femme y mourut le 18 mai 1809. — Cette famille avait pour armes : *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois besans de même 2 et 1, chargés chacun d'un chien courant d'argent au chef d'azur, chargé d'un lion d'argent herminé, accosté de deux croissants renversés aussi d'argent herminé.* Cimier : *un casque fermé d'argent et d'azur surmonté d'un léopard parti d'or et de gueules, tenant dans ses pattes une giroflée épanouie d'argent et de gueules.* Devise : *Fortis et fides.* (Communication de madame Chastenet de Préfort.)

Sa grand'mère appartenait à la noble famille de Préaux.

Béhague fut élevé dans l'amour du métier des armes; devant lui, les officiers des régiments en garnison à Calais, en racontant leurs exploits guerriers et ceux de leurs ancêtres, développaient ses instincts militaires. Dans son corps d'enfant, vibrait déjà le cœur d'un soldat. Il était allié par son père aux familles de Jacomel[1], Mollien[2], de Bonafau[3], de Lhomel[4] et de Caboche[5], qui avaient versé leur sang pour le service du Roi.

Son oncle Armand-Louis de Cancer de Pignan[6], qui avait épousé le 18 novembre 1708 la sœur de son père, Jeanne de Béhague, avait été premier exempt des gardes du corps,

1. René de Jacomel, sieur d'Aty, cousin d'Armand de Cancer.

2. Le père de Madame de Béhague, Pierre Genthon, de Lyon, avait épousé Marie Mollien, veuve de Pierre Pasquier.

3. Geneviève de Cancer était alliée à Nicolas de Bonafau.

4. Antoine de Lhomel, écuyer, capitaine d'une compagnie d'invalides de son nom à Calais, avait épousé en 1713 Anne-Cécile de Bonafau, dont la mère était de Cancer de Pignan.

5. Famille originaire du Boulonnais ; Antoine de Caboche, écuyer, sieur de Lenclos, capitaine au régiment de Bourbon, avait épousé le 8 janvier 1674 Catherine de Cancer.

6. Armand-Louis de Cancer de Pignan, fils d'Henri de Cancer et de Marie Duflos, né en 1657, mort en 1735, brigadier des armées du roi, syndic de la noblesse du Calaisis. Mort à Calais le 31 juillet 1735, âgé de 78 ans. Marié à Jeanne de Béhague, il en eut, entre autres enfants un fils Armand de Cancer de Pignan, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Charost, capitaine du guet, commandant de la ville de Guines. La famille de Cancer avait pour armes : *De sable à un lévrier rampant d'argent, accompagné de 3 étoiles d'or, deux en chef et une pointe.* Supports : *Deux sauvages.* Cimier : *Un lévrier naissant.*

brigadier des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis. Il devait être plus tard inspecteur des haras dans le gouvernement de Calais.

Ses études achevées au collège des Minimes de cette ville, en 1741 (il avait alors treize ans) il se fit inscrire sur les contrôles des garde-côtes du Calaisis et, l'année suivante, il partit comme volontaire au régiment d'Egmont-Cavalerie. C'est là qu'il devait connaître le fameux chevalier d'Eon. Nommé cornette le 1er septembre 1744, il remplaçait le sieur du Thore[1], qui obligé de quitter l'armée par suite de ses blessures venait de passer dans les compagnies d'invalides.

C'est comme cornette qu'il fit sa première campagne, celle de 1745, puis les campagnes d'hiver au siège de Bruxelles, et celles de 1746 à 1748, sous les ordres du maréchal de Saxe. Il assista aux batailles de Fontenoy, Raucoux, Lawfeld et à tous les sièges et actions particulières, où son régiment fut employé pendant ces cinq campagnes. A la paix, le régiment rentra en France. Les cornettes étant réformés, Béhague subit le sort commun, le 10 février 1749.

Mais il ne devait pas jouir d'un long repos, car le mois suivant, il entrait, sur les recommandations de madame d'Epinay et de plusieurs officiers généraux, dans la deuxième compagnie des Mousquetaires noirs de la garde ordinaire du Roi, corps qu'il devait quitter le 15 septembre 1755, lors de sa

1. Du Thore, cornette du 14 avril 1744, se retira en 1745.

nomination de capitaine au régiment d'Harcourt-Dragons

Béhague fut soldat dans toute l'acception du terme. Au moment de devenir cornette, le comte d'Egmont qui sera plus tard le duc de Bisache[1], le recommandait tout particulièrement, le 3 août 1744, en insistant sur son zèle et ses capacités militaires; plus tard, il demanda à M. d'Argenson de donner une compagnie à Béhague. N'ayant pas réussi, il en informait en ces termes son ancien officier, le 18 décembre 1748 : « Je vous envoie, à grand regret, la lettre de M. d'Argenson, par laquelle vous verrez qu'il n'y a pas de ma faute, si vous n'avez pas eu une compagnie cet hiver; je vous en fais mon compliment de condoléances et vous promets de ne pas me rebuter et de chercher la première occasion de vous rendre service. Espérant être plus heureux une autre fois, adieu mon pauvre cornette; fâché de vous appeler toujours de même, je vous embrasse et suis sincèrement votre ».

1. Le duc de Bisache, comte d'Egmont (Casimir, marquis Pignatelli), né le 6 novembre 1727 à Braisnes (Aisne). — A successivement porté les noms de marquis de Renty, de duc de Bisache et de comte d'Egmont. — Mousquetaire de la garde ordinaire du roi en mars 1742; capitaine au régiment du mestre de camp général des dragons, le 13 mars 1743; mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom, le 14 février 1744; brigadier de cavalerie, le 1er janvier 1748; aide de camp du maréchal de Richelieu, à Minorque, le 20 mars 1756; maréchal de camp, le 23 juillet 1756; lieutenant général, le 25 juillet 1762; employé en Bretagne et en Normandie, le 1er juin 1778; gouverneur général de Saumur et du Saumurois, le 4 septembre 1781; chef de division en Champagne, le 1er avril 1788; émigré en 1792; chevalier de Saint-Louis en 1756. — Mort en 1802.

Aux Mousquetaires, Béhague fut aussi zélé qu'au régiment d'Egmont : le 17 septembre 1755 le comte de la Rivière[1], capitaine lieutenant de la deuxième compagnie de ce corps, en donnait l'assurance en termes flatteurs.

Appelé comme capitaine au régiment d'Harcourt, Béhague se fit remarquer par ses talents militaires et obtint le 8 juin 1757 une gratification de 40 livres sur le quatrième denier, « pour la façon dont il entretenait sa compagnie ». M. de Paulmy[2], lui écrivit lui-même pour lui annoncer cette nouvelle.

Au moment de la guerre de Sept Ans, le régiment d'Harcourt-Dragons qui était au camp du Hâvre depuis 1756, partit le 6 avril 1757 pour se rendre à l'armée du Bas-Rhin.

Pendant que Béhague combattait en Hanovre, son beau-

1. Comte de la Rivière (Charles-Yves-Thibault). — Lieutenant réformé au régiment du Roi en 1714 ; lieutenant, le 5 mars 1715. — Second cornette de la 2e compagnie de mousquetaires, avec rang de mestre de camp, le 23 juillet 1718 ; premier cornette, le 15 novembre 1718 : enseigne, le 4 février 1724 ; brigadier des armées du roi, le 1er août 1734 ; second sous-lieutenant, le 12 novembre 1734 ; maréchal de camp, le 1er janvier 1740 ; commandeur de Saint-Louis, le 19 octobre 1743, lieutenant-général, le 1er mai 1745 ; premier sous-lieutenant de la 2e compagnie de mousquetaires, le 15 juin 1753 ; capitaine-lieutenant, le 1er avril 1754 ; démissionnaire en 1766. — Mort en 1781.

2. Marquis de Paulmy (Antoine-René de Voyer d'Argenson), né en 1722. — Secrétaire d'État de la guerre en survivance du comte d'Argenson, son oncle, le 8 octobre 1751 ; ministre titulaire, le 1er février 1757 ; a cessé ses fonctions, le 25 février 1758. — Fut successivement ambassadeur en Suisse, en Pologne et à Venise. — Sa curieuse bibliothèque, acquise en 1785 par le comte d'Artois, est devenue celle de l'Arsenal. — Mort en 1787.

frère, le comte Alen s'embarquait le 2 mai 1757 à Lorient. Il accompagnait sur l'escadre commandée par le comte d'Aché[1], son parent et son chef Lally-Tollendal dans la funeste expédition dés Indes. Le 16 décembre 1757, il relâchait à l'île de France et c'est là qu'il était appelé à la majorité du régiment de Lally.

Le 28 avril 1758, l'escadre jetait l'ancre devant Pondichéry et les opérations commençaient quelques jours après par la prise de Gondelour[2] et du fort Saint-David.

Le 14 décembre, il prit part à la tête de la brigade Lally, à l'assaut de la ville noire de Madras ; le 17 octobre 1759, il commandait l'armée à Vandanachy, alors que toutes les troupes se révoltaient, excitées par les calomnies répandues contre leur général.

Le 22 janvier 1760, par la lâcheté des noirs, il perdit la troisième bataille de Vandanachy ; le 15 février, Alen commanda l'armée entre Pondichéry et Permacoille[3] ; pendant le blocus de Pondichéry, avec six pièces de campagne et 400 blancs, dont 150 cavaliers, il fut employé avec carte blanche comme commandant en chef de l'Inde.

1. Aché (comte d'), vice-amiral français, né vers 1700, mort en 1775. Investi en 1757 du commandement des forces françaises dans les mers de l'Inde, il laissa les Anglais ruiner notre domination sur les côtes de Malabar et de Coromandel.

2. Ville et forteresse, près de Madras, dans le Karnatic.

3. Ville de l'Indoustan anglais sur la rive droite du Pan-Aur.

Après s'être emparé du fort de Thiagor[1], qui coûta aux Anglais un siège de trois mois, il traversa les Gattes[2] pour joindre le camp des Marattes et les mener au secours de Pondichéry, qui, malgré ses efforts, dut se rendre aux Anglais le 14 janvier 1761. Mais, comme il arrive souvent aux vaincus, Alen fut accusé de tous les crimes, et surtout d'avoir marché sur Pondichéry après sa prise par les Anglais.

Comme son chef, il fut jeté en prison à la Bastille[3]. Un arrêt de la cour le priva même du secours d'un conseil, et un banquier chez qui il avait déposé sa fortune en profita pour se sauver. Ces tristes circonstances réduisirent presque à néant la fortune des Alen.

De son côté, Lally-Tollendal[4], condamné le 6 mai 1766, était exécuté trois jours après. Alen eut un sort moins cruel que son général et fut acquitté. Sa femme, avec un courage admirable, avait préparé sa défense pendant sa captivité, en recueillant de ses anciens compagnons d'armes les preuves irréfutables du courage de son mari.

Pendant que son beau-frère était ainsi frappé, Béhague de

1. Ou Thiagur, ville et forteresse de l'Indoustan, situé à 76 kilomètres de Pondichéry.

2. Longue chaîne de montagne.

3. Entré le 6 avril 1764, sorti le 22 mai 1766 par ordres contresignés Bertin.

4. Après la reddition de Pondichéry, Lally-Tollendal abandonna les Indes et vint s'installer en Angleterre, mais il quitta Londres pour se constituer prisonnier à la Bastille le 1er novembre 1762, (par ordre contresigné Choiseul).

son côté n'était guère plus heureux pendant la campagne de 1758 : des circonstances fatales lui firent jouer à Hoya un rôle important dont on voulut lui faire supporter seul la responsabilité. Le mauvais vouloir de son chef était d'autre part entretenu par son désir de donner sa compagnie à un protégé.

Comme nous allons insister sur cette affaire d'Hoya, qui, de retraite tactique, fut transformée en défaite par le manque de résolution du comte de Clermont, il n'est pas sans intérêt d'exposer la situation de l'armée.

Abbé sans vocation, général sans valeur, Louis de Bourbon, comte de Clermont[1], partageait ses loisirs entre la maçonnerie et la galanterie. Le temps qu'il ne donnait pas aux loges, (il était grand maître de l'ordre en France), il le consacrait à l'organisation de ses théâtres libertins de Paris et de Berny. Loin des planches et des maillets, qu'il avait hâte de rejoindre, il laissait chaque chef de troupe agir isolément à sa guise.

L'armée ayant pris ses quartiers d'hiver après les courses de Halberstad[2] et de Harbourg[3], le régiment d'Harcourt fut établi le 13 janvier 1758 à Thedinghausen[4] et dans

1. Louis de Bourbon, comte de Clermont, frère de Louis III, duc de Bourbon-Condé, né le 15 juin 1709 ; nommé le 17 janvier 1758 pour commander l'armée d'Allemagne, en remplacement du maréchal de Richelieu. Mort sans enfant en 1771.

2. Ville de la provinee de Saxe, sur la Holzemme.

3. Ville de la province du Hanovre, sur le bras méridional de l'Elbe.

4. Bourg du duché de Brunswick sur l'Eyter.

d'autres villages bordant le Weser. Sa droite était appuyée à la ville d'Hoya[1], où commandait M. le comte de Chabo[2]; sa gauche s'étendait vers Brêmen, où le comte de Saint-Germain[3] avait assis son quartier général. En avant le comte de Saint-Chamans[4] occupait la ville de Verden[5], couverte par la Wumme[6].

1. Ville du Hanovre, sur les deux rives du Weser.

2. Charles-Louis de Chabo La Serre, cornette dans Chevreuse-Cavalerie, le 5 novembre 1733 ; capitaine dans le régiment en 1734 ; mestre de camp général de dragons, le 25 mars 1735 ; colonel-commandant le régiment des volontaires royaux, le 20 janvier 1747 ; brigadier, le 27 novembre de la même année ; maréchal de camp, le 29 mars 1758 ; lieutenant général, le 25 juillet 1762. Grand-croix de Saint-Louis, en 1773 ; mort en 1780.

3. Claude-Louis, comte de Saint-Germain, né au château de Vertamboz, près de Lons-le-Saulnier le 15 avril 1707. Il se signala pendant la guerre de Flandre comme maréchal de camp ; lieutenant général en 1748, il dirigea la retraite de l'armée française après Rosbach. Il livra la bataille de Crevelt, couvrit en 1759 la retraite de Minden. Irrité des mauvais procédés employés à son égard il prit du service en Danemarck. Il devait à la fin de sa vie devenir ministre de la guerre du 27 octobre 1775 au 29 décembre 1777. Il mourut à Paris le 15 janvier 1778.

4. Comte, puis marquis de Saint-Chamans (Alexandre-Louis). — Mousquetaire, le 17 janvier 1736 ; guidon des gendarmes de la garde du roi, le 20 janvier 1740, avec rang de mestre de camp de cavalerie dudit jour ; enseigne, le 11 mai 1742 ; brigadier de cavalerie, le 1er mai 1745 ; maréchal de camp, le 10 mai 1748 ; employé à l'armée d'Allemagne, le 1er mars 1757 ; employé pendant l'hiver, le 29 novembre 1757, il fut de la course de Zell et commanda pendant l'hiver à Ferden ; attaqué dans ce poste au mois de février 1758, il l'évacua et fut obligé de se replier sur Brême ; il rentra en France au mois d'avril 1758 et ne servit plus le reste de la guerre ; lieutenant-général, le 17 décembre 1759 ; gouverneur de Saint-Venant, le 31 décembre 1766 ; mort en 1778. — Campagnes : 1742 et 1743, Flandre et Allemagne ; 1744, 1745, 1746, 1747 et 1748 Flandre ; 1757 et 1758, Allemagne. — Chevalier de Saint-Louis.

5. Ferden ou Verden, ville de Hanovre sur l'Aller.

6. Rivière du Hanovre, qui prend sa source dans le gouvernement de Lunebourg.

Après avoir exposé la situation générale de l'armée, voyons la situation particulière de Béhague.

Le lieutenant-colonel du régiment d'Harcourt, M. Fauquette[1], venait d'être remplacé par M. Desclaux[2], officier peu expérimenté, mais d'une grande loyauté. Le major, M. de Lambert[3], s'en applaudissait avec l'espoir de lui succéder. Béhague s'en était aperçu et loin de favoriser les projets de son chef, il les combattit. C'est ce qui fut l'origine des difficultés qu'il rencontra sur sa route.

Mais heureusement pour son avenir, il avait des protecteurs très influents et sa bravoure touchait à la témérité[4].

Le comte de Lillebonne[5], brigadier de dragons, qui avait

1. Fauquette (Louis-André), né à Béthune en 1684, cadet en 1703 dans la première compagnie franche de Parpaille, cornette en juin 1708, réformé et replacé le 10 septembre 1734, lieutenant-colonel au 1er juin 1746, retiré en 1757.

2. Desclaux (Louis-Julien-Ardouin Gannet). — Volontaire en 1719 au régiment de dragons de Lautrec (devenu Rochepierre en 1720 et Harcourt en 1728) ; lieutenant réformé sans appointements à la suite du régiment en 1721 ; capitaine, le 5 novembre 1733 ; commandant des dragons à pied, le 17 novembre 1748 ; pourvu d'une compagnie, le 1er septembre 1755 ; lieutenant-colonel, le 24 février 1757. — Retiré avec pension en 1758 ; était chevalier de Saint-Louis.

3. Lambert (Jean-Pierre-Henry), né à Paris le 14 octobre 1714, mousquetaire le 21 février 1732 en la première compagnie, cornette du 5 novembre 1733, capitaine du 17 mars 1738, major du 11 avril 1747, lieutenant-colonel du 28 décembre 1758 ; 1er février 1763, pension de retraite de 1200 livres.

4. Le récit de l'affaire d'Hoya que nous résumons ci-dessous est extrait du dossier Béhague au ministère des colonies.

5. Le marquis d'Harcourt-Beuvron (P.-Henri), comte de Lillebonne, né le 11 janvier 1726. Cornette au régiment Royal-Cavalerie le 29 mars 1739,

su l'apprécier, le choisit pour commander le détachement qui devait marcher sur Ibourg [1] dans le Ravensberg [2], et pour celui qui devait conquérir l'Ost-Frise [3].

Telle était la position du régiment, lorsque le 22 février le capitaine de Pampelune [4], et le chevalier le Mière [5], lieutenant, en visitant leur compagnie, étaient sabrés et faits prisonniers par quelques chasseurs qui avaient passé le Weser à hauteur d'Achim [6]. Cette nouvelle fit prendre à MM. de Damas [7], de Piogier [8], de Saint-Ellène [9] et de Béhague, la

capitaine au régiment dragons Harcourt le 2 mars 1741 ; obtint le régiment dans lequel il était capitaine par commission du 7 juin 1743, brigadier de dragons le 1er janvier 1754, maréchal de camp le 1er mai 1758, lieutenant général le 25 juillet 1762.

1. Bourg de la province du Hanovre, près d'Osnabrück.

2. Ancien comté d'Allemagne, province de Westphalie, régence de Minden.

3. Pays du royaume de Hanovre, formant le gouvernement d'Aurich.

4. Pampelune d'Assanciare (Nicolas-Edme), né le 20 juillet 1714 à Arnoncourt en Champagne, volontaire dans Saint-Simon-Cavalerie le 1er mai 1729, cornette du 5 novembre 1733, lieutenant du 11 décembre 1737, aide-major du 15 novembre 1745, rang de capitaine pourvu d'une compagnie le 22 avril 1756. Mort en 1758.

5. Le Mière (Charles-Jacques-Anne), originaire de Normandie, cornette le 21 avril 1748, réformé le 11 juillet 1748, lieutenant le 8 avril 1757, capitaine le 10 février 1761.

6. Ville du Hanovre, à onze kilomètres de Brême.

7. Marquis de Damas (Louis-Etienne-François), mousquetaire en la première compagnie le 1er janvier 1750, capitaine aux dragons d'Harcourt le 24 septembre 1757, colonel au régiment de Foix-Infanterie en 1761.

8. Piogier de Santeuil (Dominique de), né à Paris le 9 septembre 1729, lieutenant en second dans Cambis le 28 décembre 1745, enseigne le 1er décembre 1746, lieutenant le 13 mars 1747, capitaine le 24 février 1757.

9. Philippe de Sainte-Ellène (Edme-Gabriel), né en Lorraine, lieutenant en second dans les grenadiers de France le 26 août 1754, capitaine au régiment de dragons d'Harcourt le 12 avril 1757.

résolution, d'aller « sur permission de l'état-major », chercher en grande hâte les armes et équipages de leurs compagnies en réparation à Brême, et le 22 février à la pointe du jour, ils montaient tous les quatre dans un chariot avec Saint-Nicolas [1], dragon de la compagnie Béhague.

Les eaux du Weser avaient tellement débordé que, par le circuit qu'ils furent contraints de prendre, ils arrivèrent seulement à la nuit tombante à Brême. Le capitaine Muller [2] du régiment de Lowendal qu'ils rencontrèrent, leur annonça que, sur le rapport de l'enlèvement de leurs deux camarades, M. de Saint-Germain avait accusé le régiment de « se mal garder, et qu'il menaçait d'en faire exemple. » Les officiers se présentèrent immédiatement chez leur général pour lui

1. Jean Henoult, dit Saint-Nicolas, fils de Jean-Baptiste et de Marguerite Duchy, natif de Longroy en Normandie, âgé de 37 ans en 1759 ; taille 5 pieds 6 pouces, cheveux et sourcils châtains, les yeux bleus, une cicatrice au bas de la jambe droite. Il s'était enrôlé le 17 mai 1743, venant de la milice. (Contrôle du Ministère de la Guerre).

2. De Muller (Christophe), né en 1716 à Lille (Flandre), enfant du corps. — Cadet au régiment de Saxe (infanterie allemande) en 1728 ; enseigne, le 5 novembre 1733 ; lieutenant en premier, le 1er octobre 1734 ; capitaine réformé, le 14 mai 1743 ; capitaine aide-major au régiment de Lowendal (infanterie allemande), le 1er septembre 1743 ; pourvu d'une compagnie, le 27 octobre 1750 ; passé au régiment d'Anhalt (infanterie allemande), le 18 janvier 1760 ; commandant de bataillon, le 1er mars 1760 ; lieutenant-colonel, le 23 mars 1762 ; rang de colonel, le 19 juillet 1765 ; retiré avec pension, le 7 avril 1773 ; brigadier d'infanterie, le 1er mars 1780, (n'a plus été employé). — Campagnes : 1734, 1735 et 1736, sur le Rhin ; 1741, 1742 et 1743, Bavière et Bohême ; 1744, 1745, 1746, 1747 et 1748, Flandre ; 1757, 1758, 1759 et 1760, Allemagne. — Chevalier de Saint-Louis en 1747.

donner toutes les explications désirables. M. de Saint-Germain se rendant à l'évidence les approuva complétement. Puis ils se retirèrent en lui disant que s'il avait des ordres à leur donner, ils étaient descendus avec leur chariot, à l'enseigne du « Roi de Prusse ».

Ils étaient tous couchés sur la paille dans la même chambre, lorsque vers les sept heures du matin, un aide de camp du général vint demander à leur porte s'il n'y avait pas parmi eux des officiers du régiment d'Harcourt. Sur la réponse affirmative de Béhague, l'aide de camp lui témoigna le désir qu'avait le comte de Saint-Germain de lui parler. Béhague s'offrant le premier, courut à ses ordres.

Le général lui dit « avec bonté que ses camarades n'avoient été malheureusement que trop fondés dans les rapports qu'ils lui avoient faits; que M. de Saint-Chamans avoit abandonné Verden, que M. de Chabo s'étoit laissé surprendre dans Hoya, et que toute l'armée alloit se replier sur le Rhin. » Béhague reçut alors de lui la mission de porter quatorze ordres enjoignant à tous les régiments, entre autres, à celui d'Harcourt, de se porter immédiatement sur Bassum [1], Quackenbruck [2] et Osnabruck [3]. Béhague fit observer à M. de Saint-Germain que le chariot dans lequel ses camarades et

1. Ville du Hanovre, comté de Hoya supérieur.
2. Ville de Hanovre, sur l'Haase.
3. Ou Osnaburg, ville du Hanovre, sur la même rivière.

lui étaient venus, n'était guère propre à la diligence qu'il paraissait désirer, mais il reçut comme réponse « de faire de son mieux et d'avertir dans la journée tous les régimens. »

Voilà l'ordre positif que Béhague avait à exécuter : il alla à la hâte avertir ses camarades, et afin de prévenir le régiment le plus promptement possible, il ordonna au dragon qu'il avait près de lui, de prendre le meilleur des chevaux et d'aller « à poil » en toute diligence porter au régiment l'ordre de son général ; ses camarades et lui, armés de leurs fusils déposés chez l'armurier, munis de quelques paquets de cartouches que M. de Clément[1], officier du régiment de Lowendal, leur distribua, s'acheminèrent dans leur chariot, sur la route indiquée, pour remettre à leur destination les autres ordres dont Béhague était porteur.

A trois heures, le lieutenant-colonel Desclaux, commandant le régiment d'Harcourt, recevait l'ordre de M. de Saint-Germain par le dragon Saint-Nicolas. Il le faisait assembler

1. De Clément, fils d'Étienne Clément, lieutenant réformé à la suite de la place de Thionville, et de Marguerite Lamotte, né le 28 mars 1727 à Thionville. — Enseigne au régiment de Lowendal (infanterie), le 25 février 1744 ; second lieutenant, le 29 avril 1747 ; premier lieutenant, le 21 mars 1748 ; capitaine en second, le 16 janvier 1753 ; passé au régiment de Lamarck (infanterie), le 18 janvier 1760 ; capitaine lieutenant, le 1er mai 1760 ; capitaine en pied, le 20 juillet 1761 ; chevalier de Saint-Louis, le 1er avril 1762 ; rang de major, le 10 septembre 1769 ; retiré avec pension, le 10 septembre 1769.

aussitôt, sauf les compagnies de Cazeau[1] et la Haye[2], à qui le major avait indiqué le lieu du rendez-vous. Mais à une demi-heure de marche, le régiment rétrogradait, sur l'avis que les hussards ennemis s'étaient avancés à Balen, village situé dans la plaine sur le chemin de Thedinghausen à Bassum. Béhague était étranger à cette détermination.

Il était à peine cinq heures du soir que déjà tous les ordres avaient été délivrés, à l'exception de ceux destinés au régiment de Dampierre cantonné sur la route de Bassum, et au régiment de Lenoncourt qui occupait le village même, premier rendez-vous donné à toutes les troupes. Arrivés à la fourchette du chemin qui y conduisait, et de celui qui menait au régiment, les quatre officiers réfléchirent que n'ayant pas vu d'ennemis, il était moralement impossible que le régiment n'eût pas reçu l'ordre que Béhague lui avait envoyé. Ils crurent que ce régiment ayant dû se porter aussitôt sur Bassum, « ce serait manquer doublement leur objet que d'aller le chercher au point qu'il avait dû

1. Durfort de Cazeau (Jean-Antoine Gannet), fils d'un capitaine au même régiment, était né le 15 août 1726 à Joigny (Bourgogne). — Volontaire le 1er janvier 1738, au régiment de dragons d'Harcourt (devenu Flamarens en 1758, Coigny en 1762, puis Damas en 1765) ; cornette, le 8 décembre 1742 ; capitaine, le 4 mai 1745 ; rang de major, le 18 octobre 1765 ; rang de lieutenant-colonel, le 20 avril 1768 ; retiré avec pension, le 22 février 1770. — Campagnes : 1742 et 1743, en Bavière ; 1744, 1745, 1746, 1747 et 1748, sur le Rhin et en Flandre ; 1757, 1758, 1761 et 1762, en Allemagne. — Chevalier de Saint-Louis en 1758.

2. La Haye, originaire du Poitou, page du roi en la grande écurie en 1742, nommé capitaine au régiment dragons d'Harcourt le 8 mars 1746.

quitter, plutôt qu'à celui où il devait se rendre, et le mettre par là hors de mesure de délivrer les deux ordres qui lui restoient pour les régiments de Dampierre et de Lenoncourt. »

Ils résolurent donc *d'un commun accord* de poursuivre sur Bassum où ils arrivèrent sur les huit heures, après avoir prévenu le régiment de Dampierre, et avoir remis l'ordre au régiment de Lenoncourt ; Béhague avait ainsi distribué tous ceux dont il était porteur.

Le régiment de Lenoncourt était de suite monté à cheval pour se porter en tête du village et couvrir l'arrivée des différents corps devant s'y rendre. Après y avoir attendu inutilement jusqu'à près de dix heures le régiment d'Harcourt dont les quartiers en étaient peu éloignés, le colonel de Lenoncourt jugeant qu'il avait dû prendre nécessairement une autre route, se dirigea vers le second rendez-vous qui lui avait été prescrit ainsi qu'aux autres troupes. Sur le conseil du commandant de ce régiment d'en faire autant, ils se décidèrent à le suivre. Mais voici ce qui s'était passé :

Dès que le dragon Saint-Nicolas eut remis l'ordre au colonel, la générale fut battue sur le champ ; on donna l'ordre à toutes les compagnies séparées de l'état-major, de se rendre sur la route du village de Bassum, vers lequel le régiment s'était acheminé avec ce qu'il avait de monde autour de lui. Mais à peine le régiment avait-il fait quel-

ques lieues que la compagnie de Brion[1] annonçait, que des fuyards d'Hoya, qu'elle avait pris pour des ennemis, s'avançaient sur lui. Le lieutenant-colonel, sans approfondir ce rapport, sans envoyer reconnaître, sans consulter d'autre officier que le major, avait fait tout à coup rétrograder le régiment pour se porter à travers l'inondation du Weser sur la ville de Brêmen qui était déjà évacuée. Cette manœuvre lui avait fait perdre pendant la nuit, outre messieurs de Pampelune et le Mière enlevés, trois officiers et quatre-vingts dragons, dont sept de la compagnie Béhague et sa cornette, noyés ou ramassés le lendemain par l'ennemi qui s'était emparé de Brêmen. Tous les gardiens des équipages qui avaient rétrogradé à la suite, sauf ceux de la compagnie Béhague, avaient été engloutis dans les eaux ou faits prisonniers.

Mais tous ceux qui s'étaient conformés à l'ordre du général avaient gagné tranquillement Bassum. Les compagnies de Cazeau et la Haye, qui avaient levé leurs quartiers quatre heures après le départ du régiment, étaient également arrivées à leur destination sans rencontrer d'ennemis.

1. Vicomte de Brion (Barthélemy), né le 28 mars 1730 à Paris. Cornette au régiment de Talleyrand (cavalerie), le 14 avril 1747; réformé le 11 novembre 1748; lieutenant en second au corps des grenadiers de France, le 26 août 1754; capitaine au régiment d'Harcourt, le 1er septembre 1755; réformé le 24 mars 1763; replacé à une compagnie, le 5 mai 1772, a donné sa démission la même année. — Campagnes: 1757, 1758, 1761 et 1762, en Allemagne.

Les régiments de Périgord[1], Cambrésis, Maugiron, Dampierre et Lenoncourt s'étaient donc bien réunis suivant les ordres que Béhague leur avait fait passer.

Néanmoins le reste du régiment avait rejoint M. de Saint-Germain sur la route de Quackenbruge, second rendez-vous porté sur l'ordre et qu'il s'était empressé d'exécuter. M. de Saint-Germain, en apprenant cette fausse manœuvre, s'adressa au colonel pour savoir quels motifs l'avaient empêché de suivre les ordres remis à Béhague pour son régiment, comme pour les treize autres qui s'y étaient conformés. M. de Saint-Germain, induit en erreur par M. de Lambert, restait persuadé que le régiment n'avait pas reçu son ordre, que Béhague était la véritable cause des pertes qu'il venait de faire; qu'il n'avait pas exécuté l'ordre pour « changer son argent en monnaie portative, » alors que dans sa précipitation il avait abandonné une somme de quarante louis en escalins, sa malle et ses effets.

En arrivant à Munster, Béhague se vit donc infliger les arrêts, et quelques jours après, le 11 mars 1758[2], le comte de

1. Ce régiment était commandé par le colonel de Molac, dont les états de service furent les suivants : Le Sénéchal de Carcado, marquis de Molac (Corentin-Joseph), né le 25 novembre 1720 à Molac (Morbihan), mousquetaire le 21 septembre 1743; lieutenant surnuméraire au régiment du Roi le 25 novembre 1745; blessé au siège de Tournay 1745; blessé à l'affaire de Lawfeld en 1747 ; colonel du régiment de Périgord le 1er janvier 1748; brigadier des armées du Roi le 20 février 1761. Il devint maréchal de camp le 25 juillet 1762, lieutenant général le 5 décembre 1781.

2. Carnet de la Sabretache, année 1894, tome II.

Clermont, écrivait « qu'il alloit lui enjoindre de se rendre dans la prison de Wesel[1], et de là dans celle de Gueldre ».

Le capitaine de Brion, qui comptait au même régiment, fut également incriminé par le lieutenant-colonel Desclaux. Il était accusé « de n'être pas revenu à Balen, d'avoir replié avec lui trois compagnies qui devoient attendre le régiment à Emdenhausen, et de n'avoir pas fait tirer un coup de fusil sur l'ennemi. »

Le capitaine de Brion, dans un mémoire très complet, n'eut pas beaucoup de peine à réfuter de pareilles accusations.

Quant à Béhague, ses arrêts ne furent pas de longue durée.

Le 27 avril 1758, le marquis d'Harcourt le félicitait en lui disant, « que son frère s'était occupé de terminer ses inquiétudes », et de son côté le comte de Saint-Germain lui avait déjà écrit dans le même sens.

Sur ces entrefaites, M. de Lambert se rendant compte qu'il restait responsable, avait assemblé ses officiers pour leur proposer de signer un mémoire justificatif de la conduite du régiment. Ils s'y étaient unanimement refusés, « comme n'ayant été aucunement consultés sur sa marche rétrograde. » Béhague apprit cette nouvelle par ses camarades et fit lire le mémoire à M. le marquis de Saint-Simon[2] commandant de

1. Ville d'Allemagne, province de Clèves.

2. Louis-Etienne Dexmier, comte d'Archiac, marquis de Saint-Simon, maréchal de camp, né le 19 décembre 1719; commandait le régiment de cavalerie Saint-Simon à la bataille de Minden en 1759.

Gueldre qui lui avait donné la ville pour prison. Pendant ce temps-là, Béhague était de plus en plus menacé. Mais ces bruits malveillants revenaient aux oreilles du marquis de Saint-Simon, qui, informé qu'on ne travaillait pas moins qu'à faire casser son officier, intervint en personne auprès du comte de Saint-Germain.

Les raisons données portaient sur deux points de fait. Béhague l'étendit à trois :

Le commandant du régiment avait-il reçu l'ordre de M. le comte de Saint-Germain ?

Cet ordre lui était-il parvenu à temps pour pouvoir l'exécuter ?

Béhague avait-il complètement rempli les intentions du général ?

Sur le premier point, il prouva que l'ordre avait été reçu, par la déposition sermentée du dragon qui déclara l'avoir remis au commandant du régiment, à deux heures de l'après-midi ; par l'attestation de tous ses camarades, que c'était sur cet ordre que tout le régiment s'était acheminé vers Bassum ; par la réponse même de Lambert à sa sommation, lequel obligé de reconnaître que « l'ordre avoit bien été reçu, mais qu'il étoit parvenu trop tard pour pouvoir être exécuté ».

Sur le second point, il produisit l'attestation de ses camarades, que le régiment aurait eu bien plus de temps qu'il ne lui en fallait pour se rendre à Bassum, sans la marche

rétrograde sur laquelle aucun d'eux n'avait été consulté. La preuve en était « que les deux piquets du régiment qui s'étoient portés le matin sur Hoya, aux ordres de MM. de Cazeau et la Haye, ayant appris à leur retour que le régiment étoit parti pour Bassum, s'étoient dirigés sur ce point et y étoient arrivés à onze heures de nuit sans aucun obstacle. »

Sur le troisième point, il représenta « les reçus des ordres du comte de Saint-Germain, signés des commandants de chacun des treize autres régimens avertis. »

Pour établir son innocence, Béhague avait demandé, comme nous venons de le voir, aux officiers qui avaient reçu les ordres, de lui apporter le témoignage de la vérité. Tous se firent un devoir de prendre sa défense et d'affirmer qu'il n'avait pas été responsable dans l'affaire d'Hoya.

Le lieutenant-colonel de son régiment Desclaux lui en donnait l'assurance le 15 avril 1758; la veille, du Tertre[1], capitaine au régiment de Lenoncourt, et M. de Clément, capitaine au régiment de Lowendal, certifiaient que les ordres donnés par Béhague leur avaient été remis en temps, utile et même indiquaient l'heure exacte de cette remise; Mollien[2],

1. Du Tertre (Louis-François-Alexandre), né à Montreuil-sur-Mer, le 18 février 1735. Page du roi en la petite écurie le 27 juin 1750; lieutenant réformé à la suite du régiment de Lenoncourt (devenu Toustain en 1758); cornette, le 1er février 1757; capitaine, le 29 avril 1757. — Tué à la bataille de Crefelt le 22 juin 1758. (Voir Georges de Lhomel, *Les Montreuillois dans l'armée*).

2. Mollien (Gaspard), seigneur de Belleterre, né à Calais le 5 mars 1737. Enseigne au régiment de Périgord (infanterie), le 1er octobre 1755; lieute-

lieutenant au régiment de Périgord, attestait de même qu'il l'avait rencontré à huit heures du matin sur les ponts, sortant de Brêmen le jour de l'évacuation.

Le 10 avril, le marquis de Beuvron prenait aussi la défense de son ancien officier. Enfin, le comte de Saint-Germain, le 25 avril 1758, montra l'estime qu'il avait pour Béhague : sur la vue et l'examen du dossier, il donna l'ordre au marquis de Saint-Simon, de rendre la liberté à Béhague, qui allait le servir comme aide-de-camp dans ses opérations sur Clèves[1], Calcar[2], Santen[3], Rhinberg[4] et Meurs[5], jusqu'à l'époque où le régiment reçut l'ordre de tenir garnison à Lille.

Quelque temps après, le Roi mettait à la retraite l'infortuné Desclaux, que Lambert s'était empressé de charger de ses propres fautes, quand il avait vu Béhague réintégré.

C'est à cette époque que le comte de Lillebonne, élevé au grade de maréchal de camp dans la promotion du 1er mai 1758, fut remplacé au régiment par M. le chevalier

nant, le 21 janvier 1756; démissionnaire en 1763; major de cavalerie garde-côte du gouvernement de Calais.

1. Ville d'Allemagne, à une lieue 3/4 de la rive gauche du Rhin.

2. Ville de Prusse, province de Clèves, sur la Leye, à une lieue de la rive gauche du Rhin.

3. Ou Xanten, ville de la province de Clèves, près de la rive gauche du Rhin.

4. Ville de la province de Brandebourg, sur un lac que traverse le Rhin.

5. Ville d'Allemagne, sur la Morse, affluent du Rhin.

de Flamarens [1]. Ce nouveau colonel avait été mousquetaire avec Béhague. Esprit étroit, il arrivait prévenu contre lui, par le souvenir de quelques jours de prison qu'il s'était vu infliger pour une espièglerie, dont M. de Cossé, depuis duc de Brissac [2], alors leur camarade, avait été le complice.

Quant au major du régiment, Pierre-Nicolas d'Elbeuf [3], c'était un officier partageant les idées du lieutenant-colonel, sur le compte duquel il devait revenir plus tard avec loyauté.

1. Comte de Flamarens (Emmanuel-François de Grossolles), né en 1733. — Mousquetaire en la 2e compagnie, le 16 mars 1749 ; mestre de camp d'un régiment de dragons de son nom, le 7 mai 1758 ; mestre de camp, lieutenant du régiment de la Reine (dragons), le 1er décembre 1762 ; chevalier de Saint-Louis, le 21 décembre 1762 ; brigadier de dragons, le 20 avril 1768 ; maréchal de camp, le 1er mars 1780. — Mort le 21 décembre 1782.

2. Louis-Hercule-Thimoléon, duc de Brissac, né le 13 février 1734 ; capitaine de dragons dans le régiment de Caraman, guidon des gendarmes d'Aquitaine, le 28 janvier 1754 ; premier cornette des chevau-légers, le 6 juin 1758 ; maréchal de camp, le 1er mars 1780 ; duc et pair à la mort de son père en 1781 ; il fut massacré à Versailles avec d'autres prisonniers, le 9 novembre 1792.

3. D'Elbeuf (Pierre-Nicolas), né le 9 mars 1718 à Poperingue en Flandre. — Cornette au régiment de dragons d'Harcourt (devenu Flamarens), le 11 juin 1735 ; lieutenant, le 2 janvier 1744 ; capitaine, le 1er juin 1746 ; major, le 28 décembre 1758 ; retiré avec pension en 1762 (le 2 mars). — Chevalier de Saint-Louis.





CHAPITRE II

Le régiment d'Harcourt est envoyé dans le pays de Caux. — Incendie a Granville. — Dénonciation contre Béhague. — Son internement au Havre. — Sa disgrace. — Son innocence reconnue. — Le Roi le réintègre avec le brevet de lieutenant-colonel réformé de dragons. — Il est nommé commandant en second de la Guyane française.

Ces événements auraient dû mettre Béhague sur ses gardes, mais il était aveuglé par la trop grande confiance qu'il avait en son étoile.

A peine de retour en France, il eut une seconde aventure qui faillit briser sa carrière.

L'affaire, sans importance, n'aurait pas eu de suite, sans la mauvaise volonté de son chef, et peut-être aussi sans le caractère entier de Béhague, qui lui attira des inimitiés exagérées.

Nous croyons devoir insister sur cet incident, parce qu'il nous montre dans son intimité les petits côtés de la vie militaire sous l'ancien régime, l'organisation des compagnies, leur côté financier, quelquefois en opposition avec les nécessités du service.

Pour se refaire de ses pertes, le régiment d'Harcourt-Dragons avait été envoyé dans le pays de Caux; les rapports militaires établissent que la compagnie de Béhague était alors une des plus belles et des mieux exercées.

Vers la fin du mois de février 1759, Béhague demanda à M. de Flamarens une permission de quinze jours pour terminer des affaires de famille l'appelant à Paris. Son colonel lui accorda cette autorisation en ces termes : « Je désirerois fort pouvoir vous faire obtenir un congé, mais la cour n'en veut point accorder. Vous pourrez vous absenter de votre troupe le tems d'une revue à l'autre, pour venir à Paris terminer vos affaires. » Béhague profita donc de cette autorisation.

Le malheur voulut que pendant son absence, le feu prît dans le village de Granville[1], où sa compagnie était cantonnée. L'incendie, qui s'était déclaré entre quatre et cinq heures du soir, avait duré jusqu'au lendemain matin et avait dévoré vingt-une maisons habitées par trente-deux ménages. Le fléau avait pris dans la chambre basse d'une maison aban-

1. A deux lieues de Caen.

donnée, servant de prison à des dragons, ou dans un hangard qui y était adossé.

Les paysans accusaient deux dragons qui y étaient en prison ; ceux-ci en rendaient responsables de petits enfants. L'enquête ne devait pas donner de résultat, sinon d'établir que « les deux dragons avaient eu des brûlures peu graves. »

De retour au régiment, Béhague se rendit chez M. de Flamarens avec M. de Collange [1], son camarade, pour lui demander les ordres de son chef et le remercier de sa permission. Mais l'humeur du colonel était changée. M. de Flamarens lui ayant répondu nettement qu'il ne lui avait pas donné de permission, Béhague dut prendre congé de lui.

Il faut dire que le chevalier de Bezons [2], neveu de l'évêque de Carcassonne, après avoir vendu à Béhague, son successeur au régiment, plusieurs effets à bas prix, était parti en guerre contre lui, et que le marquis de Cany [3] ne le ménageait pas davantage. Aussi, à peine était-il arrivé à Rouen, quartier de l'état-major, qu'il reçut le 15 avril, de l'aide-

1. Meynard de Collange (François-Gaspard), fils d'un conseiller au parlement de Paris, né dans cette ville le 25 juin 1739, mousquetaire en la 2e compagnie le 19 janvier 1754, cornette dans le régiment de Berry-Cavalerie le 1er octobre 1756, capitaine aux dragons d'Harcourt le 2 septembre 1758.

2. Alexandre-Louis Bazin, chevalier de Bezons, lieutenant réformé à la suite du régiment de Bezons-Cavalerie, le 7 mai 1754 ; capitaine, le 1er septembre 1755, au régiment de dragons Harcourt.

3. Jacques-Pierre-Louis de Becdelièvre, chevalier, marquis de Cany et Quevilly, né le 18 avril 1718, decédé le 5 octobre 1771 et inhumé à Paris dans l'église Saint-Sulpice.

major Flahault[1] une lettre de cachet, lui ordonnant sans explications « de se rendre par le plus court chemin à la citadelle du Hâvre, pour y rester jusqu'à nouvel ordre. » La lettre du Roi qui enjoignait au commandant du fort de le recevoir, portait seulement que « c'étoit pour s'être absenté de son quartier, sans permission, pour venir à Rouen. » Le colonel de Flamarens était l'auteur de cette disgrâce.

Comme nous l'avons vu plus haut, les états de service de Béhague étaient brillants, mais ils ne devaient pas le préserver de la jalousie et de l'envie de ses frères d'armes, et surtout de ses supérieurs.

D'une nature difficile, doué d'une volonté de fer, connaissant peut-être un peu trop sa valeur personnelle, il ne devait pas avoir le caractère assez souple pour faire les concessions nécessaires à une direction avantageuse de sa carrière.

Le lieutenant-colonel de Lambert lui avait aussi déclaré la guerre.

Comme l'ordre en était donné, Béhague se rendit donc le 20 avril, dans la citadelle du Hâvre.

Son premier soin fut de se défendre : il établit facilement que « les motifs de son arrestation ne reposoient sur rien ; qu'il avoit passé les quinze derniers jours du mois de

1. Flahaut (Adrien), né le 17 avril 1704 à Béthune. — Volontaire, le 20 janvier 1720 ; maréchal des logis, le 12 novembre 1733 ; cornette, le 2 janvier 1744 ; lieutenant, le 16 septembre 1745 ; aide-major, du 5 août 1751, rang de capitaine ; le 1er janvier 1766, retraité.

janvier 1760 à Paris avec la permission de M. de Flamarens; qu'à son retour il étoit resté à Rouen, centre de ses quartiers. » Il prouva que « M. de Lambert l'y avoit vu malade, le 24 février, à son passage dans cette ville; qu'il lui avoit même permis, en présence de plusieurs officiers du régiment, d'y prolonger son séjour, et que malgré cette autorisation, il avoit néanmoins assisté à toutes les revues que le commissaire avoit faites à la compagnie. »

D'ailleurs, le but de cette disgrâce paraissait très clairement, c'était de lui enlever sa compagnie pour la donner au sieur de Boissuze[1], cornette au régiment.

M. de Flamarens en avait fait du reste la demande au Ministre dès le 20 avril 1760, le jour même de l'incarcération de Béhague.

Mais la première accusation allait être suivie de plusieurs autres, et les moyens les plus condamnables devaient être mis en avant pour le perdre et le déconsidérer. Ses ennemis s'attaquèrent même à sa naissance !

Béhague fut encore accusé « d'avoir une grande influence sur l'esprit de ses camarades, d'être honni des officiers de son régiment, d'entretenir un esprit de cabale et de discorde dans sa troupe. »

On ressuscita aussi l'affaire d'Hoya, dont il était cependant sorti à la confusion de ses ennemis.

1. Jean-Nicolas Juhel de Bois-Suze, né le 17 août 1738, lieutenant en 1762.

Enfin, c'étaient « sa dissipation et son aversion à se tenir à sa compagnie, qui avoient été la cause que pendant l'hiver ses dragons avoient mis le feu dans son quartier au village de Granville, ce qui avoit ruiné les habitants de ce bourg, presque entièrement réduit en cendres. »

Devant ces accusations, Béhague qui n'était pas homme à se laisser condamner sans se défendre, répondit par plusieurs lettres et mémoires, après s'être assuré de l'appui du marquis de Barbançon qui l'avait toujours apprécié à sa juste valeur ; ses camarades ne l'abandonnèrent pas et s'empressèrent de lui témoigner leurs regrets de le voir aussi injustement calomnié ; Richebourg[1] le tint au courant de ce qui se passait et lui conseilla prudemment de se défier de quelques-uns de ses amis.

Les chevaliers de la Varande[2] et de Bruet[3], parent de son colonel, lui promirent leur concours.

Béhague, se rendant compte qu'on ne lui avait pas donné les véritables motifs de sa détention et inquiet de voir

1. Richebourg (de), né à Pouan, diocèse de Troyes, sert pendant six ans dans l'infanterie, cornette dans Vibraye-Dragons, du 11 juin 1712 ; lieutenant réformé, en 1714 ; lieutenant en pied, du 14 juin 1731 ; reçut un coup de feu au visage au siège de Fribourg ; retiré en 1738.

2. Jacques-Louis Vallart, chevalier de la Varande, cornette du 3 mars 1744, réformé le 17 septembre 1748 ; lieutenant en second du 15 avril 1751 ; lieutenant en premier du 31 mai 1754 ; démissionnaire en 1760.

3. Jean de Bruet, né à Tonneins, lieutenant dans Chartres-Cavalerie le 1er août 1743 ; capitaine le 28 décembre 1758 ; major le 2 mars 1762.

qu'elle se prolongeait, le 3 août 1760, s'adressa de nouveau à son colonel.

Dans sa disgrâce, si ses camarades ne l'oubliaient pas, ses chefs qui tous avaient été témoins de sa valeur militaire, de son zèle et de son intelligence, prenaient aussi sa défense : le marquis de Barbançon[1] donnait au ministre les meilleurs renseignements sur lui.

Il avait donc lieu de croire que tout s'arrangerait à sa satisfaction, lorsque le 28 août, il reçut brusquement du maréchal de Belle-Isle[2] l'avis que le roi avait disposé treize jours auparavant de sa compagnie en faveur de M. de Richemont[3], officier au régiment d'Artois. A cette nouvelle

1. Marquis de Barbançon (Louis-Antoine du Prat de Nantouillet). — Mousquetaire en 1729 ; lieutenant réformé sans appointements au régiment du Roi (infanterie), le 11 février 1731 ; enseigne de la compagnie Colonelle, le 23 septembre 1731 ; capitaine au régiment de Toulouse (cavalerie), le 25 mars 1734 ; mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom, le 23 mars 1735 ; chevalier de Saint-Louis en 1743 ; brigadier de cavalerie, le 13 août 1744 ; maréchal de camp, le 1er janvier 1748 ; inspecteur général de cavalerie en 1754 ; lieutenant général, le 1er mai 1758 ; employé sur les côtes de Flandre. — Mort en 1776.

2. Foucquet (Charles-Louis-Auguste), duc de Belle-Isle, maréchal de France, né à Villefranche de Rouergue, le 22 septembre 1684. Mousquetaire en 1701, capitaine dans le régiment Royal-Cavalerie le 7 janvier 1702, brigadier de dragons le 12 novembre 1708, maréchal de camp le 8 mars 1718, lieutenant général le 22 décembre 1731, maréchal de France le 11 février 1741. Il fut ministre de la guerre du 3 mars 1758 au 27 janvier 1761.

3. De Richemont (René-Pierre-Augustin du Mont Acquet), né le 28 août 1733 à Privé, près de Richelieu. — Enseigne au régiment d'Artois (infanterie), le 18 avril 1750; lieutenant, le 10 juin 1752; capitaine, le

Béhague s'indigne, déclarant que cette cruelle condamnation mettait le comble à son malheur, puisqu'en le déshonorant, elle le réduisait à n'avoir plus rien et ne savoir que devenir ». Le maréchal de Belle-Isle, dit-il, « avait écrit pour me rendre justice..... Ma condamnation a été prononcée, sans qu'on ait daigné m'entendre ny entrer dans le détail des raisons que j'ai à opposer aux accusations qui ont déterminé ma perte. Perdrai-je donc tout, jusqu'à la liberté de démontrer que je ne suis point coupable ? Je ne demande que cette grâce et votre appui généreux pour me l'obtenir auprès de M. le Maréchal. »

Ne pouvant obtenir son élargissement, Béhague prit le parti de demander à être jugé par le tribunal des Maréchaux de France ou par un conseil de guerre.

Béhague était découragé. La lettre du maréchal de Belle-Isle, lui annonçant que « le Roy lui avoit enlevé sa compagnie », l'avait atteint en plein cœur.

Les lettres des officiers de son régiment se succédaient néanmoins sans relâche.

Le 14 septembre 1760, c'était celle du capitaine Chan-

15 août 1760 au régiment de dragons de Flamarens (devenu Coigny en 1762, Damas en 1765, puis Artois en 1774) ; réformé, le 24 mars 1763 ; replacé capitaine commandant en la compagnie du mestre de camp, le 31 août 1766 ; passé à une compagnie, le 4 mars 1767 ; capitaine commandant à la formation du 13 juin 1776 ; démissionnaire, le 9 février 1779. — La commission donnée à de Richemont était du 15 août.

fort[1], lui « exprimant ses vœux les plus sincères pour sa réhabilitation. »

Le comte d'Egmont lui-même, se rappelant la bravoure de son ancien cornette, l'assurait de toute sa sympathie.

Le 28 octobre 1760, le comte de la Rivière l'assure qu'il est touché de son malheur et lui promet son appui.

C'est à son cousin, le chevalier de Calonne[2], qu'il dut son salut.

Aussi le 18 octobre 1760, Béhague le remercie de toutes les démarches qu'il avait déjà faites pour le sauver. « Je vous adresse, disait-il, une lettre pour la remettre à M. le comte de la Rivière, et j'espère en obtenir un titre qui me justifie des torts qu'on m'a également imputés aux mousquetaires. La

1. Jean-Louis d'Assas Chanfort, né à Saint-André en Cévennes, le 22 juillet 1708, ingénieur et lieutenant réformé à la suite du régiment d'Angoumois le 1er mars 1726; capitaine dans d'Harcourt-Dragons, le 28 novembre 1752.

2. Armand-Eustache, chevalier de Calonne de Courtebourne, fils de messire Louis de Calonne de Courtebourne, chevalier, seigneur des Monts, et de Françoise-Henriette Herrefort, né à Calais, le 11 août 1721. Page de la petite écurie le 1er avril 1738; cornette le 24 février 1742 au régiment de Cavalerie de Maugiron (devenu Trazegnies); aide-major le 12 juin 1746; rang de capitaine le 19 janvier 1751; major le 21 mai 1752; capitaine réformé à la suite du régiment avec 1080 livres d'appointements le 20 septembre 1758. Le chevalier de Calonne était le cousin issu de germain de Béhague. En effet, Gaspard Mollien, marié à Anne Sevestre, en avait eu deux filles : Marie, épouse d'Antoine Genthon, et Antoinette, alliée à Roger Herrefort. Une fille de M. Genthon avait épousé le père du général, et la fille de Roger Herrefort, Françoise-Henriette Herrefort était mariée à Louis de Calonne, chevalier, seigneur des Monts, colonel de cavalerie, enseigne des gendarmes du roi. Cette famille n'a aucun lien commun avec la famille de Calonne d'Avesne encore existante.

protection qui me venait de Madame d'Epinay[1] et de Madame Dubossé, que vous avez déjà employées pour me faire obtenir la commission de capitaine dans ce corps, me permet de croire qu'il vous sera aisé de les engager à intéresser M. de la Rivière et de détruire chez lui la mauvaise impression qu'il a de moi, mais qui ne provient pas de lui-même.

« Damas me mande que le chevalier de Flamarens arrivera incessamment à Versailles, et que son oncle fait tout ce qu'il peut pour persuader que son neveu a raison, et qu'il est toujours aux écoutes pour me barrer en tout ce qu'il pourroit découvrir.

« J'ai écrit, comme vous me le conseilliez, à l'abbé de la Croix[2] pour l'engager à faire agir vivement l'Ar...[3]

1. Madame d'Epinay (Louise-Florence-Pétronille de la Live, connue sous le nom de), femme de lettres, née vers 1725, morte en 1783. Fille de Tardieu d'Esclavelles, brigadier d'infanterie, elle épousa à dix-neuf ans son cousin d'Epinay, fils d'un fermier général, M. de la Live de Bellegarde. Elle se lia avec les écrivains les plus célèbres du parti philosophique. J.-J. Rousseau fut surtout l'objet de ses attentions les plus délicates. En 1755, elle fit construire dans la vallée de Montmorency la retraite fameuse connue sous le nom de l'Ermitage, où le philosophe ensevelit pendant quelque temps son chagrin et sa misanthropie.

2. Messire Antoine Lacroix, écuyer, vicaire général du diocèse de Lyon, son cousin-germain et son parrain.

3. L'archevêque de Lyon, en 1760, s'appelait Antoine de Malvin de Montazet. Il était évêque d'Autun depuis le 25 août 1748, lorsque le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, vint à mourir le 2 mars 1758. C'est alors que Montazet fut promu le 2 août 1758, archevêque et successeur des Pothin et des Irénée. Il occupa ce siège jusqu'à la veille de la Révolution et mourut le 2 mai 1788.

« Egalement j'écris à M. le comte de Saint-Germain, et si j'obtenois de lui une lettre justificative, j'aurois rempli trois objets bien intéressants.

« L'on a dit à Damas, à Versailles, que j'étois un homme qui n'avoit pas même rien à espérer des bontés de mon colonel. Cela pourroit être aujourd'hui, si, comme l'a marqué M. de Richebourg, il a fait une ligue avec MM. de Flamarens et de Lambert, par les yeux duquel il voit tout. M. de Richebourg m'ajoutoit même que, comme ils me voyoient éclairé, tant que je serois où j'étois, il jugeoit qu'ils ne seroient ni contents ni tranquilles. »

Il ajoutait à sa missive une lettre de M. de Beuvron, prouvant l'intérêt que son frère avait pris à sa cause.

Béhague expliquait ainsi au chevalier de Calonne, les raisons qui avaient attisé la haine de M. de Lambert contre lui :

« En 1757, au camp de Mariensé[1], M. de Lambert qui avoit envie de se faire lieutenant-colonel sans frais, nous fit proposer un concordat par MM. de Breuillac[2] et de

1. Village de Prusse, région de Dantzig, cercle de Karthaus.

2. Chevalier de Breuillac (Jacques-Charles-Henry Viaut), né le 13 décembre 1826, au château du Petit-Chêne, paroisse de Saint-Mars-la-Lande, en Poitou. — Cornette, le 23 avril 1745 au régiment de dragons d'Harcourt; capitaine, le 13 avril 1748 ; lieutenant-colonel du régiment de dragons de Beauffremont (devenu Lorraine), le 14 juillet 1766 ; se retira avec 3.500 livres d'appointements, le 21 avril 1777. — Campagnes de 1746, 1747 et 1748 en Flandre ; 1757, 1758, 1761 et 1762 en Allemagne. — Chevalier de Saint-Louis en 1762.

Pontcharost [1] avec lesquels il mangeoit. L'arrangement portoit que chaque capitaine qui gagneroit un rang donneroit 500 livres pour la retraite de celuy qui feroit place. Cela faisoit 8.000 livres de cette part, 7.000 livres de la compagnie que M. Desclaux avoit vendue à son neveu, et 3.000 livres de la lieutenance de son neveu qui étoit au régiment, laquelle il auroit vendue à son profit; ensemble, luy faisoit une retraite de 18.000 livres qui, avec la pension, le déterminoit à l'accepter. Je ne me suis point prêté à cet arrangement. Mes camarades l'ont également refusé. M. de Lambert, qui s'en est pris à moy, m'en a tacitement gardé rancune.

« A l'avénement de M. de Flamarens, tous les capitaines se sont réunis pour prier le nouveau colonel d'ordonner à M. de Lambert de nous rendre des comptes définitifs au lieu des provisionnels, auxquels il les fixoit depuis un temps infini. M. de Lambert a pris humeur de cette obligation où il a été de les administrer. Vous sçavez que dans le temps je vous ay écrit sur cet objet; il m'a fait un crime capital de cette demande générale autant que juste, et s'en est pris

1. Brochet de Pontcharost (Claude-Charles), né le 9 mai 1724, à Tours (Touraine); cornette le 16 septembre 1745 au régiment de dragons d'Harcourt; réformé le 17 septembre 1748; replacé capitaine le 25 juin 1751; réformé le 24 décembre 1764; rang de mestre de camp de dragons le 11 août 1768; major des gardes du corps de Monsieur en mai 1771; brigadier de dragons le 1er mars 1780; maréchal de camp le 1er janvier 1784. — Chevalier de Saint-Louis en 1763.

à M. d'Omonville[1] et à moy qu'il a imaginé avoir déterminé les autres. Telles sont les causes de sa haine. Adieu, mon cher chevalier; vous voyez que je ne crains pas d'abuser de votre amitié. C'est vous assurer de toute ma reconnaissance et des sentiments d'attachement, avec lesquels j'aurai l'honneur d'être, jusqu'au dernier soupir, votre très humble et très obéissant serviteur. »

Toutes ces démarches étaient restées sans succès.

Béhague écrivit alors pour solliciter l'appui du comte de Saint-Germain. Le 27 octobre 1760, celui-ci lui répondait « qu'il ne falloit plus parler de l'affaire d'Hoya, l'assuroit de toute son estime, et lui disoit qu'il avoit toutes les pièces annexées à sa lettre, et qu'il lui avoit répété ce qu'il avoit toujours dit de lui à M. de Crémille[2] qui étoit à Spa. »

1. Jacques-Pierre-Thomas-Eustache d'Omonville, né le 21 décembre 1720 à Omonville près de Varennes; volontaire le 1er mai 1742; cornette du 15 mars 1743 à la compagnie du sieur de Lartigue, démissionnaire en 1759.

2. De Crémille (Louis-Hyacinthe Boyer), né le 10 décembre 1700. — Entré au service comme cadet au régiment des gardes françaises en 1716; capitaine au régiment de dragons de Guébriant, le 16 mars 1719; maréchal général des logis des camps et armées du roi, le 6 février 1734; rang de mestre de camp de dragons, le 26 novembre 1735; brigadier de cavalerie, le 2 juillet 1743; maréchal de camp, le 2 mai 1744; inspecteur général de l'infanterie, de la cavalerie et des dragons, le 1er novembre 1745; commandeur de Saint-Louis, le 1er novembre 1746; lieutenant général, le 10 mai 1748; gouverneur d'Aire et commandant en Artois, le 7 mai 1756; grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, le 1er avril 1761; appelé le 9 avril 1758 au département de la guerre pour aider le maréchal de Belle-Isle, secrétaire d'État; se démit de ses charges le 9 avril 1762. — Mort en 1768.

Trois jours après, il recevait de Dunkerque une lettre du chevalier de Mézières[1], lui annonçant qu'avant de partir de Versailles, il avait vu le maréchal de Belle-Isle qui voulait que l'exécution des ordres du roi eût lieu.

Mais la lettre la plus intéressante et la plus touchante était celle de son ancien fourrier Lambert Thurin. Datée de Sotteville près Rouen, le 20 octobre 1760, elle prouvait l'affection et l'estime dont jouissait Béhague auprès de ses hommes :

« Je vous ai porté dans mon cœur et dans mon esprit pendant notre route de quatre jours pour Rouen, où nous avons eu séjour. J'y ai été appelé par le nouveau capitaine qui, pour mon malheur, me tient en sa puissance, pour y travailler à un état et sous le secret que je confie à vous seul l'état où l'on présente votre compagnie dans un état de délabrement unique pour l'article des équipages. Vous sentez bien quelle peine ce m'étoit pour moi de voir ces mots en tête : État de la Cie qu'a abandonné M. de B... le 15 août 1760. Ç'a été le colonel qui l'a ordonné et demandé

1. Chevalier de Mezières (Charles-Théophile de Béthisy), né le 4 septembre 1713. — Enseigne au régiment de Picardie (infanterie), le 26 novembre 1724 ; lieutenant, le 11 avril 1731 ; capitaine au régiment de Bauffremont (dragons), le 25 mars 1734 ; aide maréchal général des logis de l'armée de Flandre, le 1er avril 1744 ; brigadier de dragons, le 10 mai 1748 ; employé sur les côtes de Flandre en 1755 ; maréchal de camp, le 10 février 1759 ; commandant à Dunkerque, le 15 septembre 1761 ; lieutenant général, le 1er mars 1780. — Mort en 1788 ; chevalier de Saint-Louis en 1780.

à M. de Richemont. A quel dessein ? C'est sans doute pour compléter le cruel sort qu'on vous a fait.

« Manteaux, housses, chapeaux, tout est vieux, hors d'état de faire une seule campagne, ayant été retournés et calandrés ; il n'y avoit ni tente, ni couvertures pour chevaux.

« On dit M. de Saint-Germain remployé. Il est votre protecteur ; je vous conjure, mon capitaine, d'y recourir sans lenteur pour vous faire rendre justice.

« Depuis que je ne vous ai plus, je meurs de chagrin et de dégoût pour le régiment. De quelque protection et estime qu'on affecte de me favoriser, j'écris aujourd'hui aux sieurs de Brindelay[1] et Genthon[2] pour aviser aux moyens de m'en tirer, ne pouvant y être que très tristement dès que vous n'êtes pas. Car personne ne vous a plus sincèrement honoré et aimé que moi qui vous dit, la larme à l'œil, que je mourrai votre fidèle serviteur.

« J'ai conduit à Rouen, chez M. Morel[3], qui doit vous écrire, votre grand portemanteau de cuir où est votre tente et votre lit de camp. Je pense, je vous en prie, si vous

1. Il était lieutenant général, et avait épousé une nièce à la mode de Bretagne de madame de Béhague, née Genthon.

2. Antoine Genthon, cousin-germain de Béhague, intéressé dans les affaires du Roi, demeurait à Paris, et était fils de Jean Genthon, et de Charlotte Pasquier ; il épousa une demoiselle Boileau.

3. Marc-Antoine Morel, inspecteur des manufactures de la généralité de Rouen, né à Calais en 1707, fils de Marc-Antoine Morel, juge-consul, échevin à Calais, et d'Antoinette Brouttin, marié à Jacqueline de Barre et décédé à Caen.

y avez quelque affaire dans ce lieu, chargez m'en ; le fidèle et honnête homme de Rich... me procurera le moyen d'y aller librement pour vous servir ; mon capitaine je vous baise les mains et vous remercie de ce qui m'a été dit de votre part. Pour les petits effets que vous avez laissés, je les verrai demain ou après et m'arrangerai à ce sujet. »

Le chevalier de Calonne, redoublant d'activité pour sauver Béhague, écrivait au Ministère de la Guerre, le 9 novembre, la la lettre suivante qui fait trop honneur à son caractère pour que nous ne la reproduisions pas : « Les bontés que vous voulés bien accorder au malheureux Béhague, trouveront dans votre équité et dans les pièces que j'ai eu l'honneur de vous remettre, toutes les traces de l'iniquité, et vous gémirez sur la gente humaine. Que l'on cherche à vous tromper ! Le méchant au génie tortueux a toujours de l'esprit et séduit la vertu ; que mon amitié vous plaint ! Aimant le vrai, on travaille à vous le cacher et à M. le Maréchal. » Puis il fait un intéressant portrait de l'officier de l'époque : « Vous connoissez depuis si longtemps le génie du militaire que vous conviendrés de mes réflections ; autrefois il étoit moins entreprenant, se croyoit moins de droits, il servoit bien ; aujourd'hui tout ceci est dû ; il est avide, jamais content, il sert mal et, sur mille qui vivent des grâces du Roy et des bontés de M. le Maréchal, une douzaine a mérité, une douzaine a de la reconnoissance ; je ris par exemple de bon cœur quand l'heure des audiances

arrive ; je vois les antichambres se remuer ; chacun pense à l'art qu'il va employer ; on vous apporte pour talent les qualités qu'on n'a pas ; le propos les décore ; et l'honnête homme craint de dire ce qu'il a fait, ce qu'il vaut. Aussi, nous sçavons que le mérite certain méprise l'éclat, il est le fils de la modestie.

« Le rétablissement de la discipline a porté M. le Maréchal à donner toute autorité aux colonels. Il est bien rare qu'un jeune homme n'en abuse, et pour ne pas craindre les désordres du pouvoir qu'on leur accorde, il faudroit connoître l'homme aussi bien qu'un juif connoît l'or ; la partie blessée se trouve sans appui. Voici un exemple : les colonels vouloient êtres maîtres et, pour étouffer la voix qui réclame, celui qui me protège, quand je lui peings mon malheur et que je lui trace mon innocence me dit : Je ne peux rien faire sans l'agrément de votre colonel. — Mais, Monsieur, dis-je, il est juge et partie. — Cela est malheureux, c'est la forme que l'on veut, et dans l'affaire de M. de Béhague, il se seroit trouvé beaucoup de voix qui auroient réclamé sans ce sistème dangereux. J'ai l'honneur de vous adresser une copie de la lettre de M. de Saint-Germain, vous trouverez que ses maximes sont sages. M. de Crémille n'étoit pas à l'affaire d'Hoya, lisez et jugez.

« Je ne demande la grâce de M. de Béhague qu'autant qu'il n'est point coupable. Qu'il soit puni plus rigoureusement s'il a tort ; mais, que ne doit-il pas espérer si l'on a

trompé votre religion et celle de M. le Maréchal. Au nom des bontés que vous avés pour moi, ne compromettés pas M. de Richebourg sur les sentiments de M. de Barbançon, et ne me mettez jamais en jeu, mais tendez la main à la justice. Croyez d'après la parole que je vous donne, que c'est l'homme *le plus brave et le plus capable que je connoisse ; il est propre à tout, c'est un génie supérieur et un des plus grands officiers des troupes du Roy.* »

Béhague étant en disgrâce ses adversaires s'attaquèrent à ses intérêts matériels. — Richemont, comptant sur la cour pour régler l'affaire de la compagnie de Béhague, avait rédigé un mémoire d'après lequel, à l'entendre, il n'y avait qu'à mettre à la réforme tous les objets provenant de cette compagnie.

De Bergue avait pris le parti de son camarade d'enfance : « Ton major, lui disait-il, convient du ridicule de Richemont, et pour ne pas nous en fier à nous-même, M. de Pugeol [1] dont la compagnie de cavalerie est icy, n'a pu s'empêcher de dire qu'il était ridicule qu'on fasse de pareil hocquet. »

Le vidame de Vassé [2] lui-même recommandait au Ministre le pauvre Béhague.

Le chevalier de Calonne, dont nous avons décrit le si

1. Pujol (Charles-Denis-Joseph de), né le 23 novembre 1729 à Valenciennes. Cornette dans la brigade Durfort des carabiniers, le 23 juillet 1744 ; lieutenant, le 30 juin 1746 ; capitaine.

2. Armand-Mathurin, vidame de Vassé, fut pourvu le 18 avril 1741 du régiment de dragons de M. le Dauphin par la mort du marquis de Vassé, maréchal de camp du 1er mars 1745.

beau rôle, travaillait sans relâche à faire rendre justice à son cousin, et s'adressait aux bureaux de la Guerre :

« Il demande à perdre la vie, s'il est criminel, ou une prison perpétuelle ; mais il demande et réclame son honneur, son pain et sa liberté, s'il n'est pas coupable.

« Etre cassé, mis en prison, privé de la taxe de sa compagnie par des menées sourdes, pour des fautes imaginaires ; ne lui avoir jamais rien reproché, jamais la plus légère punition, c'est une chose unique et un despotique *(sic)* aux colonels, qui porte sur des majeures bien sérieuses.

« Vous me fîtes l'honneur de me dire, que n'étant pas coupable, vous le protégeriez comme un frère, et en dernier lieu, que vous feriez lire son mémoire à M. le duc de Choiseul. Honorez ce digne militaire de vos bontés, s'il les mérite ; je demande qu'il perde la vie s'il est criminel, ou une prison perpétuelle, si c'est une imposture.

« De vous à moy, consultez le marquis de Damas, parlez à d'Hourmelin[1] qui veut quitter un pareil régiment. Il comp-

1. D'Hourmelin (Pierre le Metaer du Hourmelin), né le 15 mars 1723, au château du Hourmelin, en Bretagne. — Page du roi, le 1er avril 1734 ; lieutenant réformé dans Colonel-Général (dragons), le 25 avril 1738 ; cornette, le 4 mars 1739 ; lieutenant, le 16 février 1743 ; capitaine, le 11 avril 1747 au régiment de dragons d'Harcourt (devenu Flamarens) ; rang de mestre de camp, le 9 septembre 1762 ; attaché au corps de dragons, le 12 novembre 1770 ; aide-major de la compagnie de grenadiers à cheval de la garde du Roi, le 18 février 1772 ; réformé en 1776 ; maréchal de camp, le 1er mars 1790 ; retraité, le 2 octobre 1791. — Était chevalier de Saint-Louis.

toit que vous lui en parleriez. J'aurai l'honneur au premier moment que ma santé le permettra, de vous montrer les précis de toutes ces lettres très flatteuses du marquis de Paulmy, de M. le Maréchal même, des mousquetaires et du duc d'Egmont, corps où il a servi, de M. de Flamarens, des inspecteurs, du major et des capitaines de son corps ; un monstre n'a pas de pareils titres. »

Le long internement de Béhague avait soulevé l'indignation de tous les officiers de son régiment. Le lieutenant de Trousseauville [1] et le capitaine de Cazeau le lui écrivaient. Néanmoins la situation restait toujours obscure et mauvaise, quand le 26 mars 1761, Béhague prit le parti d'adresser un mémoire très complet au marquis de Barbançon et y intercala toutes les attestations de ses camarades : « La bonté de votre cœur vous a rendu sensible à mon infortune, la vertu et l'équité de vos sentiments protégeront mon innocence. Je serois indignement coupable si j'avançois la moindre circonstance dont je ne sois à même d'administrer la preuve. L'examen des lettres qui doivent m'en servir, vous dévoilera tous les dessous de l'odieuse machination sous laquelle j'ai succombé. Ce n'est que d'après la connaissance que vous daignerez en prendre, que j'ose vous supplier de vouloir bien vous intéresser à ma réhabilitation. »

1. Nicolas-François de Trousseauville, né le 2 mars 1732 ; lieutenant de milices ; cornette du 1er février 1757 ; lieutenant du 26 avril 1758 ; aide-major le 24 février 1762.

Cette dernière lettre fut d'un très grand poids dans la balance, et dans les premiers jours d'avril, Béhague recouvrait la liberté, mais demeurait toujours compromis. Redoublant de courage et d'énergie, admirablement secondé par le chevalier de Calonne, le 14 mars 1761, il écrivit au duc de Choiseul, ministre de la guerre, pour lui exposer la vérité ; le mémoire joint à la lettre parvint enfin à convaincre celui-ci.

Son ami Morel le lui annonçait le 22 mars 1761.

Richemont, comprenant la situation intenable qui lui était faite, avait quitté le régiment ; il venait de passer dans la compagnie du marquis de Damas et avait été remplacé par M. de Ludres[1].

Si Béhague avait rallié toute la sympathie de son ancien régiment, il n'en était pas de même de M. de Flamarens qui y était profondément détesté. Un de ses capitaines, le comte d'Hourmelin ne craignait pas de l'écrire nettement à Béhague le 10 septembre 1761.

Malgré tout Béhague était en liberté, mais sans situation et sans ressources. Son père âgé de 86 ans, venait de mourir lui laissant un maigre héritage, par suite des sacrifices faits pour ses enfants et de grands revers de fortune[2].

1. François-Hyacinthe de Ludres, originaire de Normandie ; lieutenant en second de dragons dans la Légion royale le 15 février 1759 ; capitaine dans Flamarens-Dragons, le 7 mars 1759 ; lieutenant-colonel des volontaires de Soubise en 1762.

2. D'après une note de famille, chacun des quatre enfants avait eu 54.000 livres, mais la part de Pierre de Béhague avait été très réduite par la perte de sa compagnie. Son départ pour Cayenne devait absorber le reste.

De Versailles[1], où il s'était retiré dès le mois de mai précédent, Béhague écrivit au duc de Choiseul, le 25 septembre 1761, pour lui peindre à nouveau sa triste situation.

Cependant dès le mois d'avril, le roi touché de son infortune, avait donné mission au comte de Mailly[2], alors inspecteur général de la cavalerie et des dragons, de faire une enquête sur les faits qui lui étaient reprochés.

Six mois après, le comte de Mailly déposait au ministère de la guerre un rapport divisé en trois points principaux : l'affaire d'Hoya, la conduite que Béhague avait tenue en Normandie, enfin l'examen de son caractère.

Pour l'affaire d'Hoya il avait été prouvé que si l'ordre avait été remis à trois heures, M. de Lambert aurait pu se trouver à destination avec son régiment, puisque l'arrière-garde composée des compagnies de Cazeau et de la Haye avaient exécuté leurs ordres « sans aucun inconvénient ». C'était donc la fausse direction qu'avait suivi le régiment de Flamarens qui seule avait causé l'affaire. De l'aveu de

1. Il était logé à l'hôtel de l'Alliance.

2. Mailly (Auguste-Joseph, comte de), maréchal de France, né le 5 avril 1708. — Mousquetaire en 1726 ; enseigne au régiment de Mailly-Infanterie, le 13 mars 1728 ; guidon dans la compagnie des gendarmes de la Reine, le 31 mars 1733 ; sous-lieutenant de la compagnie des chevaux-légers de Berry, le 25 mars 1734 ; capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes de Berry, le 16 avril 1758 ; capitaine-lieutenant des gendarmes Ecossais, le 11 janvier 1742 ; brigadier de dragons en juillet 1743 ; lieutenant général en décembre 1747 ; maréchal de France, le 23 juin 1783 ; il mourut décapité à Arras, le 25 mars 1794.

M. de Lambert, Béhague n'avait commis qu'une faute, celle de ne pas apporter lui-même au régiment l'ordre de M. de Saint-Germain. Ce rapport concluait « qu'il étoit entièrement justifié des imputations qui avoient occasionné sa détention, et que M. de Lambert étoit le moteur de tout ce qui avoit été fait contre lui. »

Le comte de Mailly ajoutait « qu'il seroit de la justice la plus élémentaire de remettre cet officier à la tête de sa compagnie. » Mais craignant que cette nomination ne nuisît au bien du service, il proposait de « le réhabiliter par d'autres voyes plus éclatantes que la restitution de sa compagnie ». M. de Béhague, disait-il, « est un homme plein de courage, d'intelligence et de talents, rempli d'ambition et du désir de se faire connoître. Un tel homme n'est-il pas propre pour commander dans un corps de troupes légères. » Il proposait au Roi de lui accorder une commission de lieutenant-colonel réformé de dragons, de casser de Lambert, de faire sentir au comte de Flamarens le tort qu'il avait eu dans cette affaire et le prier de corriger à l'avenir son ton sec et révoltant ». Il résumait l'incident en ces termes : « J'ai vu trop clairement l'esprit d'animosité contre Béhague et l'attitude de MM. de Flamarens et de Lambert m'a décidé sur tous les points. »

Béhague obtenait enfin justice et d'une façon éclatante, grâce à la loyauté du comte de Mailly et à l'appui du duc de Choiseul, qui lui écrivit que « le Roi avait jugé néces-

saire de réparer son honneur blessé, et pour remplir cet objet de sa justice, lui avoit accordé une commission de lieutenant-colonel réformé de dragons. »

Par brevet du 18 novembre 1761, le Roi l'avait, en effet, élevé à cette lieutenance.

La nouvelle de cet acte de justice combla de joie ses protecteurs et ses amis.

Le chevalier de Mézières, le 6 octobre 1761, l'en félicita chaudement; cet exemple fut suivi par tous ses camarades.

Béhague était à peine sorti de prison qu'il dut s'occuper du réglement financier de sa compagnie. M. de Richemont avait profité de l'absence de son prédécesseur pour représenter la compagnie de Béhague « en délabrement et hors d'état d'entrer en campagne, manteaux, housses, chapeaux vieux, ni tentes, ni couvertures pour les chevaux », alors que le marquis de Barbançon l'avait trouvée en parfait état. C'était son intérêt. On voulait pendant la détention de l'ancien capitaine « absorber par des mémoires enflés la taxe de sa troupe. »

Il demanda que « les différents élevés entre lui et son successeur fussent jugés par des officiers de son ancien corps, plus à même que tout autre de voir ce qu'il manquoit réellement à sa troupe. » Le chevalier de Mézières appuya cette demande. Le marquis de Barbançon était d'avis « de s'en rapporter à la dernière revue des inspecteurs ». Le rapport du chevalier de Mézières, daté du 2 avril, disait : « La compagnie comprend quarante hommes, dont un mar-

qué pour les invalides et deux réformés. Il y a quarante chevaux, dont trois ont été tués à cause de la morve, et quatre marqués pour être réformés. Cette troupe est bien tenue; les chevaux viennent du Roi, partie bons, partie médiocres. » M. de Flamarens alors crut prudent de prendre le parti de Béhague et écrivit le 25 janvier 1761 au major d'Elbeuf : « Il me paroît, que M. de Richemont fait beaucoup de difficultés sur les arrangemens et accomodemens qui seroient nécessaires en pareille occasion avec son devancier; je suis persuadé que vous avez employé tous les moyens que l'intérêt ne peut jamais entendre. »

Mais ne nous attardons pas sur ce réglement qui n'était en résumé qu'une dernière vexation. D'ailleurs, ainsi que nous l'avons vu, Richemont était passé le 23 avril précédent à la compagnie du marquis de Damas, vacante par sa promotion au régiment de Foix.

En fin de comptes, d'Elbeuf versa sur la troupe Béhague 5118 livres 18 pour les articles suivants : onze chevaux de remonte, 3465 livres; mémoire d'un sellier, 1240 livres 10; facture du sieur Duc, marchand de drap, 1941 livres 6 sols 1 dernier; un fourbisseur, 18 livres 18; à son maréchal des logis pour réparations, 500 livres; mémoire du sieur de France, marchand à Paris, 466 livres.

Nommé lieutenant-colonel, Béhague n'avait que son modeste traitement de réforme. Il exprimait ainsi sa situation navrante au duc de Choiseul le 15 février : « La privation

de ma compagnie et treize mois de prison, un séjour de plus d'un an à la cour ont absorbé mes modestes ressources et celles de ma famille ; la haine et l'iniquité ont eu le crédit de me déshonorer. »

Il suppliait le Ministre de la Guerre de lui donner une réparation publique, puisque son malheur avait été public. « Le militaire attentif à mon sort, dit-il en finissant, sait que la majorité du régiment de Flamarense est actuellement vacante et que la création du corps de M. de Wurmser [1] laisse à votre disposition deux emplois de lieutenant-colonel. »

La prière de l'ancien officier injustement frappé devait être écoutée : le roi le nomma le 15 avril 1762, commandant « des troupes destinées à la défense et à la conservation de l'île de Cayenne » ; quelques jours auparavant, le 7 mars, il avait été fait chevalier de Saint-Louis.

C'est dans cette colonie, que Béhague devait montrer sa haute valeur et sa remarquable intelligence comme militaire et comme administrateur.

1. Les corps des volontaires étrangers de Wurmser furent levés le 11 janvier 1762 par Chistian-Louis, baron de Wurmser, et formés sur le pied de 684 hommes en dix-sept compagnies : une de grenadiers, huit de fusiliers et huit de dragons. Ils firent partie de l'armée d'Allemagne et assistèrent au combat de Ziegenheim, où le lieutenant-colonel, chevalier du Petit-Thouars fut blessé. Donnés le 1er mars 1763 à Charles de Rohan, maréchal prince de Soubise, ils prirent le nom de volontaires de Soubise.



CHAPITRE III

LA GUYANE EN 1762. — LES CONCESSIONS CHOISEUL. — BÉHAGUE DÉBARQUE AU MOIS DE SEPTEMBRE A CAYENNE. — IL EST NOMMÉ GOUVERNEUR. — IL S'OCCUPE DU LICENCIEMENT DES TROUPES DE LA COLONIE. — ARRIVÉE DES COLONS ALLEMANDS. — SITUATION DIFFICILE.

La mission qui fut confiée à Béhague était particulièrement délicate, ses fonctions mal définies, le but à atteindre indéterminé. Son rôle exclusivement militaire en apparence, devait viser surtout à la protection de la colonie sur laquelle Choiseul-Stainville et Choiseul-Praslin avaient obtenu des concessions considérables, englobant tout le territoire compris entre le Kourou [1] et le Maroni [2]. Les seules conditions

1. Rivière navigable pour les navires de 40 à 50 tonneaux, sur un parcours d'une trentaine de kilomètres.

2. Fleuve de l'Amérique méridionale qui sépare la Guyane française de la Guyane hollandaise. Cette concession portait sur environ quarante lieues de côtes.

imposées aux bénéficiaires étaient de défendre leur concession. Derrière les Choiseul gravitaient de multiples personnalités, dont l'intervention est faite pour surprendre : le baron de Haugwitz[1]; le baron de Bessner[2], qui par la suite obtint une concession à part; de Chauvallon[3] et le frère de Jacques Turgot (Etienne-François), chevalier[4], puis marquis de Turgot après la mort de son frère aîné (28 septembre 1773), président d'une chambre du Parlement de Paris. La spéculation fut désastreuse, les résultats lamentables; elle se termina par un scandale, que la haute personnalité de Choiseul parvint à étouffer avec le concours obligatoire d'Aimé-Robert-Jacques Turgot, l'intendant du Limousin, le futur ministre de Louis XVI. Les associés se disputèrent et la lutte fut ardente, ainsi que nous le verrons par la suite.

1. Haugwitz (Louis-Charles baron d'), lieutenant de roi en 1762 ; commandant le quartier de Macouria en 1775 ; marié dans la colonie.

2. Bessner (Ferdinand-Alexandre, baron de), capitaine au service de Hollande ; capitaine réformé à la suite du régiment royal Deux-Ponts, le 3 mai 1759 ; rang de colonel pour être employé à Cayenne, le 28 mars 1764 ; commandant des troupes et commandant en second de la Guyane, le 1er avril 1768 ; chevalier de Saint-Louis, le 27 juin 1772 ; brigadier d'infanterie, le 26 juin 1779 ; gouverneur de Cayenne, du 15 décembre 1781-13 juillet 1885.

3. Mathieu Thibaut de Chauvallon, chevalier, conseiller du Roi, en ses conseils, intendant de justice, police et finances, guerre et marine, du 22 décembre 1763-juillet 1765.

4. Turgot (Etienne-François de), brigadier des armées du Roi, gouverneur, lieutenant général de Cayenne et des provinces de Guyane, nommé à cet emploi depuis le commencement de 1763, n'arriva à Cayenne que le 22 décembre 1764 et en partit le 5 avril 1765.

Lorsque Béhague fut nommé, la situation de la Guyane était singulière. Depuis 1757 on était à Versailles sans nouvelles de la colonie, au point qu'on ignorait la nationalité du pavillon qui flottait à Cayenne.

Pendant la guerre de succession d'Autriche la Guyane avait été déjà fort éprouvée. En 1744, le corsaire anglo-américain Potter avait détruit le fort Saint-Louis et le village de Saint-Pierre à l'Oyapock[1]. Pendant la guerre de Sept ans la colonie n'avait plus que des moyens de défense restreints. Toute l'attention des ministres anglais était tournée du côté du Canada et de la vallée de l'Ohio; heureusement Cayenne fut oubliée.

En 1762, la paix européenne était imminente : toutes les puissances la désiraient et malheureusement Choiseul ne sut pas profiter des circonstances. C'est au cours de cette année, que Georges III remplaça Georges II, et qu'en haine des Whigs et de Pitt, il manifesta l'intention de suivre une politique opposée à celle de son prédécesseur. La même année, l'impératrice Élisabeth mourait; Pierre III qui lui succéda, admirateur fanatique de Frédéric, sauvait la Prusse en lui fournissant quinze mille hommes.

Par le traité de Paris (10 février 1763), cette dernière puissance conservait la Silésie; la France cédait ses colonies

1. Fleuve de la Guyane, qui prend sa source dans la chaîne des Tumuc-Humac, au pic Crevaux.

aux Anglais et ne possédait plus aux Indes et dans les Antilles que des établissements de médiocre importance. Elle abandonnait donc l'île du cap Breton, le Canada, la vallée de l'Ohio, la Dominique, Saint-Vincent, Grenade et Tabago. Comme les Anglais occupaient Belle-Isle, on leur livra les Baléares en échange.

Ce résultat désastreux pressenti par Choiseul dès 1762, lui avait fait prendre la résolution de donner à la Guyane un développement assez important pour remplacer à bref délai, en faveur du commerce français, les colonies perdues de l'Amérique septentrionale. Nous avons dit comment il en fit, au surplus, une affaire personnelle en se faisant concéder le tiers de la colonie.

Protéger la Guyane avec les troupes du Roi, c'était défendre les concessions Choiseul ; on prit donc pour prétexte la nécessité d'avoir sur le continent américain un dépôt de troupes suffisant pour venir en aide le cas échéant aux colonies des Antilles. On parla aussi vaguement d'un projet de conquête sur le grand Para, projet sans consistance, alors que le territoire français n'était même pas délimité sur la frontière portugaise[1].

Béhague, complètement ignorant de toutes ces combi-

1. La limite devait être la rivière de Vincent Pinçon, mais Portugais et Français n'étaient pas d'accord sur la rivière qui portait ce nom. Le différend fut tranché il y a quelques années seulement par le Président de la Confédération helvétique, en faveur du Brésil.

maisons particulières, avait été nommé le 15 avril 1762 pour remplir cette mission avec un traitement annuel de 12.000 livres[1].

C'est dans ces conditions qu'il partit avec Morisse[2] en qualité de commissaire-ordonnateur et Jacau de Fiedmond[3], capitaine d'artillerie, commandant en cetté partie, un second officier de la même arme, douze canonniers et deux piquets de Bigorre, commandés par de Saint-Romain, ayant sous ses ordres un second capitaine, un major, deux lieutenants et un ingénieur géographe.

1. Etat du traitement que le roy a réglé par mois de trente jours au sieur de Béhague, lieutenant-colonel de dragons, et aux deux piquets d'infanterie que Sa Majesté a choisis pour aller servir à Cayenne. (28 avril 1762. »

2. Morisse était commissaire en second dans le bureau des colonies, quand en 1762, il remplaça Lemoine, qui devait quitter Cayenne le 29 janvier 1763, sur *la Diligente*. — Il devint conseiller du roi, commissaire de la marine, fut commissaire-ordonnateur de la Guyane française du 2 août 1762 au 22 décembre 1763. A l'arrivée de M. de Chauvallon il avait pris le titre de subdélégué de l'intendance générale de Cayenne ; à son départ, il prit celui d'ordonnateur faisant fonction d'intendant, janvier 1765-28 mars 1765.

3. Jacau de Fiedmond, gouverneur. Enseigne de la compagnie des canonniers bombardiers de l'île Royale, le 1er avril 1748 ; enseigne de celle du Canada, le 1er avril 1750; lieutenant de ladite compagnie, le 1er avril 1753 ; capitaine de la première compagnie, le 1er mars 1757 ; chevalier de Saint-Louis, le 8 février 1760 ; lieutenant-colonel, 1762 ; commandant en second dans la Guyane française, depuis la rivière de Cayenne y compris l'île de ce nom jusqu'aux frontières des Portugais, le 26 septembre 1763 ; commandant général des îles de Cayenne et province de Guyane en cas de mort du gouverneur et lieutenant général par lettres patentes du 26 septembre 1763 ; gouverneur de la Guyane, le 1er septembre 1765 ; brigadier d'infanterie, le 9 juillet 1709.

Les piquets de Bigorre comprenaient quatre-vingts hommes. A leur débarquement, ils devaient être casernés dans les bâtiments d'une briqueterie de M. Lemoine, propriété royale. On logea une de ces deux compagnies dans la nouvelle église de Rémire qui venait d'être achevée, et l'autre à Loyola, chez les Jésuites. Quelques officiers y prirent aussi leur logement, mais les autres s'installèrent à Cayenne chez les habitants.

Béhague resta sur le *Patriote,* et le 19 juillet suivant, il venait mouiller dans la rade des Islets, arborant par prudence le pavillon anglais.

Avant d'aborder, Béhague chargea deux jeunes créoles, enseignes dans la garnison, et ayant leurs parents établis dans cette île, de s'informer de la situation de la colonie. S'étant approchés du rivage dans une chaloupe bien armée et montée par dix-huit soldats, ils apprirent que la Guyane était toujours française.

Le débarquement des troupes eut lieu ensuite très rapidement.

Le 2 août 1762, le Conseil supérieur de la colonie installait Morisse comme ordonnateur et Béhague en qualité de commandant général des troupes et de la milice de la Guyane. Son titre était nouveau. Le matin, avant l'assemblée du conseil, il avait fait prendre les armes aux troupes et à la milice. Reconnu le premier, Béhague passa la revue de cette dernière qui ne comprenait que cent vingt-cinq blancs en trois

compagnies, Cayenne, Roura[1] et Macouria[2], quoique l'on eût fait entrer dans l'une et l'autre de ces compagnies plusieurs des hommes de l'équipage du *Thomas-Coulican,* qui avaient demandé à être employés à Cayenne.

Le 30 août, le nouveau commandant reconnaissant le pays, fit le tour de l'île par la rivière de Varca[3] pour se rendre à Approuague[4].

Après avoir inspecté Oyapock[5], il choisit Approuague où il établit le chef-lieu de la colonie au préjudice de Cayenne, ce qui était préférable à tous égards.

Le chevalier de Grasse[6] lui avait donné des indications particulières « sur la situation de la Guyane, sur le parti à en tirer et sur les moyens les plus prompts et les plus favorables à la métropole et à la colonie. » C'est dans ce but que

1. Commune au Sud de Cayenne.

2. Commune au Nord de Cayenne. Sol plat ; elle est arrosée par le cours d'eau de ce nom.

3. Aujourd'hui, croyons-nous, Mahuri.

4. Approuague fleuve au Sud de Cayenne.

5. Oyapock fleuve qui sépare aujourd'hui la Guyane française du Brésil.

6. Grasse (François-Joseph-Paul, marquis de Grasse-Tilly, comte de), marin français, né au Bar (Alpes-Maritimes) en 1722, mort à Paris en 1788. Embarqué dès 1734 sur les galères de l'ordre de Malte, il entra en 1740 au service de France et devint capitaine de vaisseau en 1762. Il devait s'illustrer dans la guerre d'Amérique ; chef d'escadre en 1779 et envoyé aux Antilles, il prit une part glorieuse aux batailles de la Dominique (1780), à la prise de Tabago (1781) et de Saint-Christophe (1782). Mais en avril 1782, il rencontra les Anglais entre la Dominique et les Saintes et fut battu par eux, comme il se disposait à joindre une escadre espagnole.

Béhague s'occupa du projet d'établissement que le ministre lui avait demandé et qu'il étudia les moyens de ne pas compromettre les intérêts de l'Etat.

Les mois de septembre, octobre et novembre furent consacrés en entier à l'étude du pays.

C'est le 30 janvier 1763, qu'on apprit, à Cayenne, par la frégate *la Diligente,* la signature des articles préliminaires du traité de Paris.

Dès la paix signée, la colonie fut érigée par le Roi en gouvernement général.

Le 1er janvier 1763 [1], Turgot avait été nommé gouverneur de la Guyane et Béhague commandant général de l'île de Cayenne et province de Guyane, « en cas de mort du gouverneur. »

1. Le même jour, le Roi nommait intendant de la Guyane, M. Thibaut de Chauvallon ; subdélégué général de l'intendance, M. Morisse ; major dans la colonie, M. Brultout de Préfontaine ; lieutenant de Roy dans la partie Nord de la Guyane, le baron d'Haugwitz ; M. Lair, prévôt principal de la maréchaussée, un inspecteur des magasins, un garde magasins, etc. Le 26 mars suivant, M. de Chauvallon, était nommé seul administrateur, tant de l'ancienne que de la nouvelle colonie, en attendant l'arrivée de M. de Turgot. — Le 1er avril, le roi nommait des juges, un procureur en la juridiction, un contrôleur, des médecins, chirurgiens-majors, chirurgiens ordinaires, opticiens, botanistes, sages-femmes, astronomes, ingénieurs, géographes, arpenteurs, notaires royaux, interprètes, contrôleur des hôpitaux, dessinateurs. — Cette colonie devait être ruineuse pour la métropole, si l'on sait qu'en 1763 le gouverneur touchait annuellement 60.000 livres, M. de Chauvallon 45.000 livres ; Béhague et Morisse 22.500 livres chacun, le contrôleur et deux secrétaires 9.000 livres chacun ; ce qui représentait 171.000 livres en argent des colonies.

Le Roi, le 18 février 1763, relevait M. d'Orvilliers[1], gouverneur de la colonie de ses fonctions de commandant dans toute l'étendue de la Guyane. M. d'Orvilliers était le frère du lieutenant général des armées navales.

Béhague était nommé à sa place. Nous avons vu que dès son arrivée, il s'était mis résolument à l'œuvre, par des inspections fréquentes et qu'il avait organisé sur le meilleur pied possible les troupes de la colonie.

Le premier soin de Béhague et de Morisse fut aussi de s'informer si le pays possédait des ports pouvant recevoir des vaisseaux de guerre et de s'adresser pour avoir des mémoires à toutes les personnes capables de leur en fournir. Seuls les Islets du Diable[2] offraient une rade utilisable; l'embouchure de la rivière d'Oyapock, entre la montagne Lucas et celle d'Argent, aurait peut-être été susceptible d'en fournir une autre.

A leur arrivée, ayant trouvé à Cayenne un luxe effréné, une de leurs premières préoccupations fut d'essayer de le modérer, ainsi que les dépenses folles des habitants; pour donner l'exemple de l'ordre et de l'économie, ils firent pendant longtemps ordinaire ensemble; malheureusement cet exemple ne devait pas être suivi.

1. D'Orvilliers (Gilbert Guillouet), seigneur de la Motte et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, gouverneur d'avril 1757-mai 1763.

2. Aujourd'hui îles du Salut.

Pour s'installer convenablement dans la colonie, M. Morisse acheta l'habitation d'Albon [1] appartenant à M. Lemoine, et y plaça l'Intendance.

Comme on manquait d'argent, les administrateurs introduisirent le papier monnaie et un arrêt du conseil supérieur, rendu sur leur demande le 7 mars 1763, ordonna que « ces billets seroient reçus dans le commerce comme argent comptant. »

Lorsqu'il s'agit de pourvoir à l'établissement des nouveaux colons, Béhague fut pressenti; il s'y opposa de toutes ses forces et avertit le ministre « qu'il étoit affreusement trompé et qu'on alloit sacrifier à l'exécution d'un projet mal combiné et dont le succès étoit impossible, des milliers d'hommes et d'argent. » Cet avertissement d'ailleurs ne devait pas être plus écouté dans les bureaux des colonies que celui de M. Rousseau de Saint-Philippe [2], habitant de Cayenne. Ce dernier allait même être menacé de la Bastille pour avoir osé dire que « l'entreprise ne pouvoit réussir ». Quant à

1. Albon (Paul Lefébure d'), ordonnateur de la Guyane (1713-1745), mort avec son titre à l'âge de 80 ans, le 26 juin 1746.

2. Rousseau de Saint-Philippe (Henry-Philippe), fils de François-Henry, écuyer et maître en fait d'armes du Roy, et de Marie-Elisabeth de Fontaines, natif de Versailles, marié à Olive-Catherine Moreau de Chassy, était né à Cayenne, le 17 août 1735. Enseigne, le 1er octobre 1750; lieutenant, le 1er avril 1753; lieutenant dans les troupes nationales, le 1er mai 1764; capitaine, le 21 avril 1767. Chevalier de Saint-Louis, le 9 décembre 1776. Mort en 1778.

Béhague, sa trop grande franchise devait être la cause de son rappel au mois de septembre 1763. Cette disgrâce, toute à son honneur, le dégage complétement de la lourde responsabilité des graves événements qui se succédèrent les années suivantes.

Pour défendre la colonie[1] d'une manière plus efficace, le Roi avait décidé d'y envoyer un régiment.

Le 8 mai 1763, le vaisseau *le Prothée* et la frégate *la Corisande* parurent à la côte et mouillèrent au large des Islets. Ils avaient à bord le régiment de Saintonge, appelé à relever l'ancienne garnison. M. d'Orvilliers recevait par *le Prothée* avis de son rappel, signé le 18 février, voulant, disait le Roi, « faire dorénavant gouverner ses colonies par des officiers généraux de ses armées ». Il lui était ordonné, en conséquence, de remettre ses pouvoirs à Béhague.

Le commandant reçut l'ordre de congédier les anciennes troupes, de leur faire déposer aux magasins du Roi leurs drapeaux et leur armement, de s'occuper de leur rapatriement en France et de conserver seulement cent des meilleurs hommes et deux compagnies pour la garde du nouvel établissement. Il choisit les officiers parmi les plus anciens ; tous les autres furent remerciés et reçurent des pensions. La plupart des capitaines obtinrent la croix de Saint-Louis,

1. Avant l'année 1750, il y avait aux îles du Vent, y compris Cayenne, 1.000 hommes de troupe, 800 Français et 200 Suisses. Le roi décida alors de les porter à 1.900, dont 1.700 Français.

entre autres MM. de Villereau [1], de la Mancelière [2], de Saint-Michel [3] et d'Escoublants [4] ; quelques-uns furent faits lieutenants-colonels et majors d'infanterie honoraires. Mais ils ne se trouvèrent pas beaucoup mieux traités que ceux à qui Béhague avait cru faire plaisir en les conservant à la tête des deux compagnies destinées à la garde de la nouvelle colonie et qui furent bientôt après congédiés sans retraite. Les soldats réformés s'embarquèrent sur le brigantin *le Superbe,* sous les ordres de Joseph Pellegrin Fabre.

C'est à cette époque que le régiment de Saintonge et les équipages du *Prothée* et de *la Corisande* furent atteints de la petite vérole, qui avait fait son apparition quelques jours après leur départ des côtes de France.

1. Villereau (Pierre-Henry, écuyer, sieur de), capitaine dans Vermandois-Infanterie, capitaine réformé de la Morlière, né à Douchis, diocèse de Sens en Bourgogne, fils de Louis, sieur de Launay, le Mesnot et autres lieux, et de Catherine-Judith Guillaumet de Bergerie, capitaine dans les troupes des îles du Vent.

2. Laurent Pierre du Pas de la Mancelière, cadet à Rochefort, le 9 janvier 1732 ; cadet en pied, le 1er décembre 1737 ; capitaine aide-major, avant 1751 ; chevalier de Saint-Louis. Il avait épousé Anne-Françoise Régis de la Jard.

3. Dunezat de Saint-Michel (Claude), fils de Pierre, sieur de Saint-Michel, capitaine d'une compagnie détachée de la marine, et de Françoise Courant. Enseigne en 1761.

4. D'Escoublants (Gabriel-Claude), né à Cayenne le 29 septembre 1742, fils de Jean-Gabriel d'Escoublants, écuyer, sieur de la Rougerie, mort à Cayenne le 5 juin 1765, âgé de 56 ans et demi, lieutenant de la garnison de Cayenne, et de Marguerite-Rose de Macaye. Lieutenant dans les troupes nationales, le 1er mai 1764 ; lieutenant en premier, le 1er octobre 1765 ; rang de capitaine, du 6 avril 1777. Mort à Cayenne, le 11 janvier 1778. — Ces quatre officiers furent faits chevaliers de Saint-Louis, le 26 mars 1763.

Déjà en 1717, cette maladie avait fait à Cayenne des ravages effrayants.

On prit les mesures les plus urgentes pour préserver la colonie de ce fléau : on fit transporter dans les prises anglaises du *Thomas-Coulican,* déchargées et échouées sur la vase, tout le régiment de Saintonge, à l'exception des malades. Ces mesures préservatrices produisirent un excellent effet.

Le 14 mai, une somme de 60.000 livres en piastres, montant d'une lettre de change sur les trésoriers généraux de la marine, arriva à Cayenne. L'argent manquait et les magasins du roi avaient dû être fermés.

Pendant que Béhague et Morisse faisaient tous leurs efforts pour organiser la Guyane dans l'intérêt général, à Paris on prenait les dispositions particulières pour réaliser le projet de colonisation imaginé par Choiseul.

On se proposait d'envoyer dans la partie Nord de la Guyane, où se trouvaient les concessions Choiseul, une nombreuse colonie, composée uniquement de blancs européens de tout sexe et de tout âge, sans admission de nègres esclaves. Cette entreprise n'était ni agricole, ni industrielle, ni commerciale; il s'agissait d'après les ordonnances royales d'établir « une population nationale et libre capable de résister par elle-même aux attaques étrangères et de servir de boulevard aux autres colonies françaises d'Amérique. Les colons devaient recevoir six sols par jour pendant leur embarquement et avaient pendant la traversée, le pas-

sage, la nourriture et les soins gratuitement. A l'arrivée dans la colonie, le Roi devoit leur donner les vêtements, la nourriture, les ustensiles de ménage, les hamacs et les médicaments en cas de maladie, les soins des médecins, les outils et les graines pour la culture, etc., etc. » Mais il n'y avait que « ceux ayant les moyens nécessaires, pour alouer des terres, qui pouvoient obtenir des concessions. »

Ce projet surprit d'autant plus tout le monde, qu'il était conçu et exécuté contre l'avis des hommes compétents et spécialement contre celui de Béhague.

Une expédition de douze mille colons et volontaires de toutes les classes, sortis pour la plupart de l'Alsace et de la Lorraine, allait être dirigée, dans ce but, vers Cayenne.

M. Brultout de Préfontaine[1], lieutenant réformé des troupes détachées de la marine, fut breveté lieutenant-colonel, commandant de cette expédition pour « veiller de concert avec M. de Chauvallon, intendant général, à la fondation de la nouvelle colonie ». Mettérand, habitant de la Guyane, partit le 24 mai 1763, avec la première division composée d'environ cent cinquante personnes. Le roi avait frété à la Rochelle deux bâtiments de trois cents tonneaux appartenant à des négociants de cette ville. Une corvette

1. Préfontaine (Brultout de), fils d'Antoine Brultout, bourgeois de Paris, et de Marie Ruel de Préfontaine, lieutenant d'infanterie en 1752 ; commandant particulier de la partie nord de la Guyane de la rivière de Cayenne aux frontières des Hollandais jusqu'au 22 décembre 1764.

commandée par M. de Cleyonard, officier irlandais, destinée à accompagner le convoi, attendait avec les navires de transport les passagers à l'île d'Aix.

Le 4 juin 1763, un navire de la Rochelle annonça à Cayenne l'arrivée prochaine de ces premiers colons. Pour loger plusieurs familles de la nouvelle colonie, dont Cayenne se trouvait encombrée, on fit choix d'une espèce de grande halle, alors vide et sans maître, située au coin de la rue de Rémire et destinée à mettre à couvert les nègres et négresses les jours de marché.

On n'eut qu'à partager ce bâtiment en plusieurs chambres pour les y installer.

Après cinquante-six jours de traversée, les deux bâtiments mouillèrent à Cayenne le 14 juillet, avec M. Mettérand. Il y avait à bord environ deux cents hommes ou femmes, en partie concessionnaires, quelques officiers, un écrivain du roi faisant fonction de commissaire, un garde magasin, quelques religieuses, abbés et chirurgiens, et quarante Irlandais, tous fort peu disposés à mettre la main à l'œuvre et à se passer des nègres.

L'ordre de cet officier était pourtant de préparer, avec cette troupe et les Indiens, des carbets pour mettre à couvert quinze cents personnes qu'on devait lui envoyer ; malheureusement encore, il en vint beaucoup d'autres par la suite.

Le 15 juillet, les passagers descendirent accompagnés des colons les plus distingués et allèrent au Gouvernement

situé dans la cour de l'Intendance où résidaient Béhague et Morisse.

Le projet du gouverneur était d'installer ces colons à Kourou, mais là aussi il n'y avait encore rien, si ce n'est des Indiens réunis par les Jésuites.

Préfontaine, arrivé le 14 juillet à Cayenne, se mit en rapport avec Béhague et repartit le 17 pour se rendre à Kourou sur une goëlette du Roi et sur deux bateaux qu'il avait fallu acheter afin de pouvoir effectuer le transport de cette première peuplade, et de ses vivres, effets et approvisionnements, de Cayenne à la rivière de Kourou.

On prit possession ensuite de l'établissement des Jésuites qui venaient d'être chassés de France par Choiseul, et l'on construisit 300 carbets de moyenne grandeur et un hôpital de 150 pieds de long.

Le commandant fit également bâtir des carbets à Sinnamary.

Pendant ce temps-là, on réunissait les Indiens de la contrée pour coopérer aux travaux de la colonie.

Comme ils l'avaient promis au Roi, Béhague et Morisse fournirent à Préfontaine tous les secours possibles et lui facilitèrent le succès des importantes opérations dont il était chargé. « Nous allons établir, disaient-ils, une communication entre luy et nous par l'intérieur, à cause des difficultés de communiquer en tout tems par mer, au moyen de laquelle communication, nous pourrons avoir promptement de ses nouvelles. »

Le 19 juillet 1763, Béhague s'occupait du transport dans le nord de la Guyane, des approvisionnements destinés aux nouveaux colons; il communiquait à M. de Cleyonard les ordres reçus, et se concertait avec lui sur les moyens de tirer le parti le plus avantageux de la frégate qu'il commandait. Mais l'obligation d'en désagréger l'équipage pour armer les bateaux et canots employés à transporter les effets et approvisionnements destinés à passer dans le nord de la Guyane, devait retarder considérablement les opérations.

« Le premier moyen proposé était d'entamer un voyage aux isles du cap Verd pour en tirer des bestiaux, dont il était essentiel de peupler le pays qui en manquait entièrement. »

De son côté, M. de Cleyonard, officier intelligent et sage, s'occupait de reconnaître les atterrages des côtes.

Le départ de Préfontaine pour Kourou avait été hérissé de difficultés. Des trois bâtiments qui avaient servi à le transporter avec son monde et une partie de ses provisions, un s'était déjà perdu sur les rochers à l'entrée de la rivière de Kourou, mais on avait sauvé tous les passagers et l'équipage avec leurs effets. Le second bâtiment, bien qu'arrivé à destination, avait couru de grands risques. Enfin le troisième, une ancienne goëlette du roi, qui ne tirait que sept à huit pieds d'eau, était seul entré sans encombres; mais les effets qu'il portait avaient été très avariés.

Ces divers accidents ayant réduit les moyens de transport

à un bateau et à une canonnière, on allait y suppléer par les chaloupes et les vaisseaux frétés. L'impossibilité de se servir de la corvette *la Comtesse de Gramont* avait déterminé Béhague à l'envoyer à la Martinique pour y prendre des pierres à chaux en lest, et compléter le chargement avec des bœufs, des farines et du tafia.

Malheureusement, Turgot et Chauvallon, faisaient leurs projets de leur côté. Le 25 avril 1763, ils demandaient, entre autres choses, au ministre « de faire passer à la Guyane les soldats écossais qui avoient pris parti après la réforme dans des troupes de Hollande, et de charger les officiers de ces corps de faire venir d'Ecosse des travailleurs. » L'exécution de ce projet fut reconnu scabreux.

Sur ces entrefaites, le 1er septembre, était arrivé à Cayenne le navire *le Crucius*, avec deux cents colons à destination de Kourou, et quelques jours après avait débarqué M. de Chauvallon, qui prenait sa résidence dans cette ville.

Enfin quelques jours après venaient 4.000 Allemands. Les cases ne suffisant pas pour les loger, il durent rester sous des tentes aux îles du Diable.

« Le mauvais choix des immigrants, l'oubli des précautions nécessaires pour assurer leur logement et leur subsistance, l'imprévoyance inconcevable qui se montra dans toutes les mesures prises, occasionnèrent la mort du plus grand nombre de ces colons et entraînèrent une dépense stérile que l'on n'évalua pas à moins de trente millions de livres. De ces

douze mille individus, deux mille à peine purent regagner l'Europe.

Les maladies frappaient ces malheureux, exposés aux injures de la pluie et d'un soleil brûlant. Ils couchaient sur le sable ou sur la terre ; ils se nourrissaient de viandes salées, de farines corrompues, et telle était la voracité de ces malheureux pour les aliments frais, que les rats s'y vendirent jusqu'à 23 sols la pièce. Les fièvres scorbutiques exercèrent leurs ravages parmi eux ; six mille furent entassés les uns sur les autres dans des lieux infects où il y avait à peine 2 à 300 matelas.

« En 1765, sur douze mille colons il n'y avait plus qu'une soixantaine de familles allemandes et canadiennes, composées d'environ neuf cent dix-huit personnes, que la mort avait épargnées et qui devaient se fixer sur les rives du Kourou et à Sinnamary, et parvenir à force de courage à pratiquer avec succès l'élevage du bétail[1] ».

C'est en juillet 1763, que Béhague devait revenir en France pour rendre compte de sa mission. Le Roi, le 1er août 1763, le nomma « commandant en second dans la Guyanne française depuis la rivière de Cayenne, y compris l'isle de ce nom, jusqu'aux frontières des Portugais » ; Brultout de Préfontaine, de son côté, eut le commandement en second dans la partie Nord, depuis la rivière de Maroni jusqu'à celle de Cayenne.

1. Arch. Nat. F18 224.

Jusqu'à la fin d'août, la correspondance de Béhague avec le gouvernement semble avoir été arrêtée. On ignore donc ce qui se passa dans la colonie pendant ces deux mois.

Le 27 août, il informe le ministre d'un incident arrivé six jours auparavant à Cayenne. Il s'agissait de huit Allemands et Hollandais qui, prétendant avoir été entraînés par la violence des courants, avaient abordé dans le port.

Cette affaire dont on ne s'expliqua pas tout d'abord les causes, fut éclaircie par la suite : Une révolte avait eu lieu à bord. L'officier en second avait été tué et les mutins après s'être rendus maîtres du bâtiment avaient prié le capitaine de chercher sur les côtes de l'Amérique une terre étrangère à la nation hollandaise. On arrêta les coupables et leurs complices ; en les fusillant, on trouva sur eux quelques lingots d'or. Pour s'en emparer sans violence, Béhague avait envoyé un officier du port. En effet, quelques jours après, le vaisseau mouillait au port ; quoique déchargé, il tirait quinze pieds et demi.

Le 1er octobre 1763, Béhague adressa au ministère de la Marine un mémoire sur la colonie.

Il s'y occupait surtout de « la rade de Caienne, les environs de cette ville, c'est-à-dire du terrain de la Savanne, qui se trouvait compris dans le projet d'extension proposé antérieurement, de la pointe Tissier, du confluent de l'Orapu et de la Comté, de la partie d'Aprouague et du cours de l'Oyapok de son embouchure au premier sault ».

Ce travail avait été commencé avec l'ingénieur géographe Dessaingy[1], mais la jalousie s'étant mise de la partie, ce dernier avait remis lui-même à l'ancien gouverneur d'Orvilliers tous les plans sans les faire passer sous les yeux de son chef. Malgré ses remontrances Dessaingy avait refusé de se soumettre. Béhague avait dû alors s'adresser à M. Lavaud[2], capitaine de port, qui s'était mis de suite à sa disposition et qui s'était acquitté de cette tâche avec beaucoup de talent.

Dès la fin du mois de septembre, Béhague et Morisse s'étaient occupé du départ de d'Orvilliers, et lui avait proposé le choix de son bâtiment de transport. D'Orvilliers avait demandé au chevalier de Grasse de lui laisser la *Corisante,* mais ce vaisseau devant aller à Saint-Domingue, ne put monter à son bord.

1. Dessaingy (Joseph-Charles), né le 17 septembre 1738 à Versailles. Lieutenant au corps des volontaires de Flandres, le 9 mars 1757 ; lieutenant à la suite du régiment des volontaires du Hainaut, le 1er avril 1757 ; fait la campagne de 1757 et une partie de celle de 1758 ; embarqué à Rochefort, le 25 mars 1759, pour faire le service d'ingénieur géographe à l'armée du Canada ; fait prisonnier, le 19 mai 1759 ; employé en 1761 à l'armée du Haut-Rhin ; détaché du département de la guerre pour passer à la Guyane, où il reste de 1762-1765 ; géographe avec rang de lieutenant à la suite des troupes nationales, le 1er août 1764 ; détaché de nouveau en 1769 pour retourner à la Guyane ; commission de capitaine d'infanterie dans les colonies, le 1er mai 1769 ; garde des cartes et plans de Cayenne, le 12 juillet 1777 ; ingénieur en chef des fortifications et bâtiments civils et inspecteur de la partie géographique, le 12 juillet 1777 ; chevalier de Saint-Louis, le 3 octobre 1783.

2. Lavaud (Pierre), capitaine du port à Cayenne en 1763, fils de Pierre, bourgeois et de Marie-Joachime Goillon, né à Mornac en Saintonge, diocèse de Saintes.

C'est seulement le 14 octobre 1763, que l'ancien gouverneur et sa famille, s'embarquèrent pour la France, sur un petit bâtiment de Saint-Malo. Prévenu de son rappel très tardivement, il avait voulu avant son départ vendre son habitation et les cent esclaves qu'il y possédait; mais il n'était parvenu qu'à se débarrasser d'une trentaine de nègres et de ses domestiques. Morisse lui avait repris une partie de ses meubles pour le Roi. En partant, il emmenait le major de l'ancienne garnison, son compatriote, et quelques soldats congédiés.

Le 8 novembre 1763, le premier paquebot, *le Saint-Esprit,* commandé par M. Goubert, lieutenant de vaisseau, arriva à Cayenne. Il apportait entre autres choses 400 quarts de farine, 400 barils de viande de bœufs et 100.000 livres, presque tout en liards et en sous marqués de six liards, qui devaient avoir cours dans la colonie pour deux sols. C'était pour faciliter à la garnison l'achat des menues denrées nécessaires à sa subsistance. Ce paquebot repartit le 21 pour la Martinique.

Béhague ne devait pas exercer longtemps les fonctions de commandant général de la Guyane; car sur la demande du gouverneur, qui cependant n'avait pas encore séjourné dans la colonie, il était rappelé en France le 28 septembre 1763. Le commandement en second depuis la rivière de Cayenne, y compris l'île de ce nom jusqu'aux frontières des Portugais, passait par lettres royales du 26 septembre, à Fiedmond.

Le 20 décembre 1763, il remettait à M. de Chauvallon le commandement des troupes de la colonie mais ne

faisait voile vers la France que dans les premiers jours de février 1764 sur un brigantin anglais. Il avait refusé à M. de Chauvallon de s'embarquer sur la frégate *la Comète* et sur le navire *le Saint-Philippe ;* M. de Chauvallon devait lui en tenir rigueur et essayer de lui nuire dans l'esprit du Roi, en l'accusant « de ne lui avoir apporté aucun secours ni éclaircissements, d'avoir été de la plus grande réserve à son égard, et de ne pas l'avoir aidé et soutenu au moment de la réunion du commandement[1]. » Il devait cependant reconnaître « que Béhague était homme d'esprit et dur à la fatigue comme un militaire. »

1. Lettre de Chauvallon au Ministre le 18 février 1764. (Archives du Ministère des Colonies).





CHAPITRE IV

Affaire de Kourou. — Béhague revient en France. — Il retourne a Cayenne comme commandant en chef de la colonie. — Arrivée du chevalier Turgot. — Béhague organise la colonie sur de nouvelles bases. — Il visite les établissements du nord de la colonie. — Son retour définitif en France.

L'affaire de Kourou, après s'être annoncée sous un brillant avenir, avait presque aussitôt sombré, par suite d'incurie, de conflits d'attribution, et aussi surtout par suite du rôle pitoyable du chevalier Turgot.

Comme nous l'avons dit, Préfontaine était à Cayenne depuis le 14 juillet 1763. Aussitôt, il tomba en désaccord avec Béhague, et pour ne rien devoir à ce dernier il emprunta quatre-vingts nègres aux Jésuites, avec l'engagement de les leur rendre fin août. Il ne tint pas sa promesse, et retarda tant qu'il put l'époque de la restitution. Las d'attendre,

les Jésuites reprirent leurs travailleurs alors que les travaux étaient inachevés. Béhague leur prête trente hommes, mais le 14 novembre l'intendant général Chauvallon part avec quatorze cent vingt-neuf passagers sur onze bâtiments et débarque le 22 décembre 1763. Rien n'était prêt ; cinq cent trente-trois colons étaient déjà venus soit avec Préfontaine, soit après lui, et on les avait logés avec la plus grande difficulté. L'arrivée des nouveaux colons aggrava les difficultés et Chauvallon entra à son tour en lutte avec Morisse. Malgré l'avis de retarder les envois d'émigrants, le 19 mars 1764 viennent atterrir sur cette terre malsaine quatre cent treize passagers sur la frégate *la Ferme*, commandée par d'Amblimont.

Le camp de Kourou avait été installé à un tiers de lieue sur la rive gauche du Kourou ; Préfontaine avait fait défricher une surface de 80.000 toises (environ 30 hectares) et fait édifier quelques huttes autour de l'église de la mission. On construisit des hangars tant bien que mal, et on donna aux rues les noms du chirurgien Noyer, de l'intendant Chauvallon, du gouverneur Turgot, du commandant de Préfonfontaine et du baron d'Haugwitz. Chauvallon devait trouver tout admirable ; il faut ajouter qu'avant son départ, il avait reçu 172.247 livres pour acheter des terrains.

Comme les concessions n'étaient pas prêtes, les colons s'accumulaient à Cayenne.

L'ingénieur Boulongne avait tracé des concessions sur 19 lieues en remontant le Kourou ; Chauvallon et Préfontaine

en déterminèrent quarante-quatre ; trente sur la rive droite et quatorze sur la rive gauche. Mais arrivent inopinément douze cent seize nouveaux colons sur sept navires ; comme les carbets et les hôpitaux sont pleins, on les laisse à bord, et une grande mortalité décime ces infortunés. En avril, nouveau convoi de trois cent quarante-huit colons, le mois de mai en voit débarquer neuf cent soixante. En résumé, dans le courant de l'année neuf mille émigrants étaient arrivés, et tout ce monde avait dû s'abriter dans un camp destiné à en recevoir à peine quinze cents ; le désordre était complet.

Pour distraire les colons, Chauvallon donne des banquets, encourage les mariages, fait construire un théâtre. Pendant ce temps le clergé était obligé de loger dans l'église. En fait, il n'y eut que des simulacres de banquets, des semblants de comédie.

Les colons refusent de travailler et se révoltent. Ceux qu'on installe dans les concessions se considèrent comme exilés, et prennent tous les prétextes pour revenir au camp ; ils abandonnent leurs travailleurs. On est obligé de les consigner dans leurs concessions et de distribuer des secours dont la répartition provoque de nouveaux troubles.

A la fin de décembre 1764, Turgot arrive enfin avec de pleins pouvoirs. Dès le mois de mai précédent, le ministre de la marine avait pensé à le transporter sur le vaisseau *le Bordelais* et à faire partir directement du Hâvre à vide les

flûtes *la Coulisse* et *la Bricole,* destinées à aller chercher à Saint-Domingue le régiment de Foix. Mais il n'avait pas été donné suite à ces propositions.

Turgot avait pour principales instructions d'entretenir la plus parfaite intelligence avec le gouverneur de Para et avec celui de Surinam ; (les Hollandais de Surinam passaient quelquefois la rivière du Maroni surtout dans le haut de son cours, bien que cette rivière fût la limite des possessions de la France et de la Hollande) ; de faire lever des plans, d'élever des fortifications, de rétablir ou de maintenir l'ordre, de faire lever les impôts, de fonder une ville principale dans l'endroit le plus convenable, puis d'autres villes, d'avoir sous ses ordres des astronomes, géographes, d'établir une administration municipale, etc. » Enfin, le roi s'en remettait au chevalier Turgot et à l'ordonnateur Chauvallon du soin d'organiser complètement cette nouvelle colonie.

A son arrivée de graves désaccords surgissent entre Turgot et Chauvallon. Le premier porte plainte au ministre contre le second.

Le 25 décembre, il fait arrêter Chauvallon, qui est conduit dans les prisons de Cayenne ; on saisit tous ses papiers. Au son de la caisse on engage les habitants à venir porter plainte contre lui et l'on commence une procédure criminelle. Pendant qu'il est au secret, on persécute Mme de Chauvallon.

La destinée de Jean-Baptiste-Mathieu Thibault de Chau-

vallon fut mouvementée. Il fut enfermé à la Bastille le 22 février 1767 avec son domestique, nommé Mayoul, et Jean-Baptiste-François Normand, commissaire de la marine ; par ordres signés Praslin, accusé de malversations et de négligences dans son administration. Il retrouva son secrétaire Pierre-Jean Bataillet de Rigne, emprisonné depuis le 2 décembre 1766.

L'affaire fut jugée par une commission spéciale, et le 13 septembre 1767, Chauvallon fut condamné à la fondation d'une messe à perpétuité pour le repos de l'âme des habitants morts dans la colonie pendant son administration ; à l'établissement d'un hôpital pour les malades de la Guyane ; au séquestre pendant vingt ans de ses biens, ainsi que de ceux de Normand et de Rigne.

Le 15 septembre 1767, Chauvallon fut transféré au Mont-Saint-Michel, le lendemain Normand était envoyé au château de Ham, et Rigne au château d'If, jusqu'en mars 1772, date de son transfert aux îles Sainte-Marguerite.

Chauvallon obtint par la suite la révision de son jugement, bien plus le roi lui accorda le poste de commissaire inspecteur général des colonies, avec gratification annuelle de 10.000 livres, sans compter 50.000 livres à titre d'indemnité et de compensation. Normand obtint 1.000 livres de traitement annuel et Rigne 800 livres.

Nous avons tenu à faire l'historique complet des affaires de la Guyane et des conséquences scandaleuses qu'elles

eurent, afin de bien montrer à quelles difficultés Béhague se heurtait dans l'accomplissement de la mission délicate qui lui avait été confiée.

Ainsi que nous l'avons indiqué précédemment, l'affaire de Kourou eut un résultat déplorable, et malheureusement de nouvelles combinaisons vinrent plus tard se greffer sur les premiers projets. En 1766 le baron de Bessner[1] imagina un nouveau mode de colonisation sur la concession de Tonnégrande, où il inaugura le système du soldat agriculteur. Les quatre-vingts malheureux qui furent dispersés sur la concession moururent. Cette colonie fut appelée « la colonie blanche ».

Ce projet était impraticable en raison du climat, de la culture des terres et du salaire élevé des travailleurs, qui cependant ne devaient gagner que sept à huit sols par journée. De plus ce n'était pas dans les pays froids qu'il aurait fallu penser à avoir des pépinières de gens de guerre pour la Guyane ; ce projet déjà mal combiné devait être encore plus tristement exécuté. Il aurait fallu envoyer auparavant sur les lieux les auteurs du projet pour y étudier le climat, le sol et les hommes, mais rien de tout cela n'avait été fait.

Un nouvel essai tenté en 1768, au même endroit, ne fut pas plus heureux. Malgré ses déceptions en 1776, le baron de

1. Le 1er janvier 1764, il avait été nommé inspecteur général dans la colonie de la Guyane.

Bessner ne perdait pas courage et lançait une nouvelle entreprise au capital de trois millions, sous le nom de Compagnie de la Guyane, dont le plan mal conçu devait soulever une vive opposition de la part de Malouet, qui dans un rapport consciencieux (1777) consignait les objections produites déjà par Béhague quatorze ans plus tôt. En 1778 l'ingénieur Guizan ramené à Cayenne par Malouet fit l'analyse des terres, procéda à des travaux de desséchement et créa des plantations modèles. Enfin en 1779 Malouet lança la Compagnie de l'Approuague, dont l'administration heureuse donna une vive impulsion à la culture. Encouragé par cet exemple, en 1781 Bessner, nommé gouverneur de Cayenne, présenta un projet de sucrerie au cap Cachipour, mais il mourut avant d'avoir mis son projet à exécution.

Avant de revenir en France, Béhague avait envoyé au Roi, un projet de colonisation, qui devait recevoir l'approbation du duc de Choiseul le 4 août 1764. Son mémoire était intitulé « Prospectus du plan proposé pour l'établissement de la Guyanne[1]. »

Après avoir fait valoir la fertilité du sol de la Guyane, de sa position au vent de Surinam et des Antilles, il disait que « la Guyane devait donner les plus grandes espérances à la métro-

1. « Prospectus d'un projet d'établir la Guyanne », présenté par le sieur de Béhague, à son retour de Cayenne avec 70 cahiers explicatifs de ses propositions. Mss 1764. A. M. Ce plan avait été remis au bureau des colonies.

pole ; que sa proximité avec le Brésil par le fleuve des Amazones, ouvrirait un magnifique débouché dans la mer du Sud et qu'il croyait utile d'en faire un plan, afin d'établir exactement ses limites avec les possessions hollandaises et portugaises.

La Guyane française, poursuivait-il, occupe à la mer un front de cent dix-huit lieues et peut être divisée en dix parties, comprenant un nombre égal de capitaineries.

C'est aux géographes à les déterminer, après une reconnaissance approfondie du territoire.

Les concessions devront être réduites ou augmentées proportionnellement au genre de culture et aux forces de l'habitant.

La Guyane est assez étendue pour avoir une très nombreuse population, en Indiens ou naturels du pays, en blancs ou Européens, en noirs ou Africains et en métis.

Quand cette colonie sera peuplée et exploitée, elle fournira beaucoup de matières premières à employer et à manufacturer. Ses terres créeront un grand mouvement d'exportation et seront d'un rapport important pour la métropole. Mais comme il est nécessaire que cette exploitation puisse se soutenir par le commerce et ait des débouchés, il faut créer des ports faciles et commodes et des lieux d'entrepôts considérables. »

En conséquence, il conseillait au Roi « de choisir la rivière d'Aprouague comme réunissant ces avantages par la profondeur de son lit et la nature géographique. »

Mais il ne suffit pas d'avoir une colonie, ajoutait-il, il s'agit de la défendre.

Pour cela et pour faire exécuter les traités, il est indispensable d'établir des postes et des forces militaires, qui exigeront « un fond de troupes dont l'institution relativement à la nature du pays doit être totalement différente de celles des corps qui y sont entretenus ». Il indique ensuite les diverses espèces de troupes qu'il convient de « fixer et d'assujettir au changement de garnison, » et donne son avis « sur la création et l'organisation des capitaineries. » Ces troupes devront, par leur institution, être employées à la reconnaissance et aux travaux à entreprendre.

« Comme entrepôt de la partie gauche de la Guyane, c'est la ville de Cayenne qu'il faut choisir par sa position et l'avantage de son port. Le devoir du Roi est donc de l'agrandir, de la fortifier proportionnellement à la résistance qu'elle est destinée à opposer à l'ennemi, et de faire exécuter des travaux qui occasionneront de grandes dépenses, non par des ouvriers ordinaires, mais par des soldats pionniers.

Puis s'occupant des moyens de conserver l'argent dans le pays, il conseillait pour mettre l'ancienne colonie en état de payer ses dettes, de balancer par l'exportation, l'importation de son commerce extérieur.

« Cette mesure ne causera aucun préjudice au public, dès que les fonds seront parvenus, ainsi que la monnoye étrangère à leur véritable taux, en réduisant cette dernière à la

valeur intrinsèque qu'elle avait avant son surhaussement.

« Le troisième moyen, et c'était le plus radical, était d'empêcher cet argent de sortir du pays, en le portant au trésor pour le convertir en lettres de change ».

A cette époque, la colonie endettée de quinze cent mille livres, ne pouvait y faire face, puisqu'elle ne rapportait annuellement que 500.000 livres.

« Pour sortir de cette situation, il n'y avait qu'un moyen : « la métropole devoit faire l'avance d'une certaine quantité d'esclaves qu'elle pourroit employer à l'exploitation de ses terres. Cette augmentation de forces augmenteroit ses revenus, et la mettroit en état de payer ses dettes au commerce extérieur, pendant que d'un autre côté les dépenses utiles et les travaux publics lui fourniroient les moyens de s'acquitter envers le Roy ».

Au point de vue religieux, il trouvait l'administration spirituelle mal organisée.

Pour l'existence des habitants de la colonie, il recommandait « l'entretien et la multiplication du bétail, les pâturages, la pêche, l'exploitation et la conservation des bois. »

Béhague fit un très court séjour en France, car le ministre indigné de l'étendue du mal qu'on avait tenté de lui cacher, et sur la demande du chevalier Turgot, le nommait le 1er août 1764, commandant en chef à la Guyane « sous les ordres du gouverneur et lieutenant général de la colonie, et commandant général en cas d'absence ou de mort dudit gou-

verneur ». Le duc de Choiseul[1] en appelant Béhague à ce poste lui disait le 4 août 1764 : « Je vous répète avec plaisir, ce que je vous ai déjà dit, de la satisfaction du Roy, sur les opérations que Sa Majesté vous avoit chargé de faire à Caienne, les connoissances que vous y avez acquises et le travail que vous m'avez apporté. Sa Majesté m'a ordonné en conséquence de vous renvoier à Caienne dans le même état que vous y aviez été et elle se réserve et vous promet de vous accorder le grade de brigadier. »

Il avait pour mission d'endiguer les progrès du mal et d'arrêter l'entreprise de Kourou dont la dépense s'élevait déjà à plusieurs millions.

Béhague reprit donc la route de la Guyane. Mais voulant joindre la flûte *la Bricole*, dans la rade de Chef-de-Bois[2], il fut abordé dans l'obscurité par un traversier, avec tant de violence, que la chaloupe coula à fond et tout son équipage fut englouti. Les passagers n'avaient eu le temps que de monter dans le traversier.

Embarqué le 16 novembre, après trente-cinq jours, il mouillait à Cayenne le 23 décembre[3].

1. Le duc de Choiseul, Étienne-François de Choiseul de Stainville, lieutenant général, pair de France, fut ministre de la guerre du 27 janvier 1761 au 6 janvier 1771.

2. Baie de la Rochelle.

3. Le journal du bord de la flûte *la Bricole* porte : Le jeudi 15 novembre 1764, les vents à l'Est, petit frais variant à l'E.-N.-S., à huit heures du matin, j'ai appareillé de Rochefort et fait routte pour la rade des Basques,

Le 1er avril 1764, son frère, le chevalier d'Hartincourt[1], « recevait des provisions de major des compagnies de canonniers, de mineurs et ouvriers dans la colonie. » C'était un officier capable et expérimenté qui quittait le régiment de Périgord-Infanterie dans lequel il servait depuis 1755, à sa sortie des mousquetaires.

La promotion du 1er avril 1764, comprenait aussi M. de Cézair, comme commandant des milices françaises, de Boldeschevings, comme major des milices allemandes, et un

où j'ay mouillé à onze heures et demie du matin ; j'ai envoyé chercher M. le chevalier Turgot ; il s'est rendu à bord le soir à neuf heures. — Vendredi 16 novembre 1764, j'ai appareillé de la rade de Chef-de-Bois et ai fait gouverner pour sortir des Pertuis jusqu'à quatre heures du matin, que j'ai mis le cap à Ouest et relevé le feu de la tour de Chassiron, au S.-E. (Arch. du ministère de la Marine. Service hydraulique.)

1. Le chevalier d'Hartincourt devait se marier l'année suivante avec la fille du capitaine du port de Cayenne, mademoiselle Marie Rezen, qui est morte le 8 septembre 1766. Elle était la sœur germaine de mademoiselle Rezen, épouse de M. Joseph de Moreton, chevalier, seigneur de Chabrillan[1], qui, d'abord lieutenant d'une compagnie détachée de la marine, devint plus tard capitaine et chevalier de Saint-Louis.

1. Le chevalier de Chabrillan, chevalier de Saint-Louis, fils de messire marquis de Chabrillan et de Marguerite de Rosel, était né à Saint-Jean le Centenier en Vivarais, marié à Cayenne, paroisse de Saint-Nicolas, le 18 avril 1731 à Marie Resen, fille de Laurent, capitaine et armateur de navire, et de Marie Millet, native de Nantes, il eut deux fils, morts en bas-âge en 1738. Il mourut à Cayenne le 2 février 1765 et sa femme quinze jours après ; ils furent enterrés tous les deux dans le cimetière de la Savane, sans laisser de prospérité, laissant leur héritage à madame de Béhague. — La bibliothèque nationale, (nouvelles acquisitions françaises, 2.583, fol. 17), possède un manuscrit de M. de Chabrillan, intitulé : Relation de deux voyages faits au Camopi et chez les Kaikoucians en 1742. — Le chevalier de Chabrillan avait acheté pour 50.000 livres à un sieur Chabot, marchand à Paris, le 19 novembre 1750, l'habitation de Montsinery, située dans la grande terre de l'isle de Cayenne, consistant en 4.000 pieds carrés, avec bâtiments, nègres, bestiaux, cases de nègres et ustensiles et à la mort du chevalier d'Hartincourt, elle devint la propriété de la comtesse Alen.

très grand nombre d'officiers dans les troupes de la colonie[1].

Le 18 décembre 1764[2], le chevalier Turgot débarqua à Cayenne, où, comme nous l'avons déjà dit, il ne devait rester que trois mois.

Quand il arriva, les épidémies faisaient de nombreuses victimes.

Deux jours après, il rendait compte au ministre de son voyage : « La flûte *la Bricole* a atterri sur le cap Cassipour le 17 au soir, et a mouillé en rade le 18, vers les six heures du soir ; il est difficile de faire une traversée plus heureuse. *La Coulisse* s'est séparée de nous la nuit du 26 au 27 novembre par un coup de vent du Nord-Ouest très violent ; nous étions

1. Le sieur Fontaine, capitaine à la suite du régiment de Saintonge, était appelé au commandement « des contrebandiers, envoyés de Guyane, pour être employés aux travaux du roi » ; étaient nommés géographes du roi : Mantel, Boulogne, Tugny, Prevost, Hautmont et Romme ; ils recevaient en même temps le brevet de lieutenants dans les troupes nationales. Le roi nomma capitaines dans les mêmes troupes, le chevalier le Ver de Villers et Frossard, et un grand nombre de lieutenants et d'enseignes et des officiers dans les canonniers, mineurs et ouvriers. — Le 1er juillet 1764, le Roi nommait des interprètes en langue allemande, des traducteurs, etc.

2. Le livre du bord de *la Coulisse* porte : Le dimanche 23 décembre 1764, à trois heures après-midy, ayant trois quarts de flot couru, j'ay fait appareiller et au porter au N.-O. et la sonde à la main je me suis acheminé vers le cap d'Orange. Puis j'ai fait arrondir, c'est-à-dire fait prendre un peu la route du Sud pour ne pas augmenter d'eau, avec d'autant plus de raison que M. de Béhague m'avait assuré qu'il résulterait une grande économie pour le Roy, si je pouvais débarquer un piquet au Oyapock et reprendre celui de Saintonge. Mais le mouillage était trop peu sûr et le commandant du navire n'y resta que vingt-quatre heures et donna à cinq heures l'ordre d'appareiller pour Cayenne. Ce n'est que le 5 janvier que *la Coulisse* mouillait à Cayenne.

alors à cent lieues dans l'Ouest de Madère. Je compte que *la Bricole* entrera au port à la haute mer du 21. »

« Aussitôt que la flûte eut mouillée, je m'embarquai dans le canot avec quelques passagers. La mer était affreuse sur les sommes, et peu s'en est fallu que je n'aie fait naufrage en arrivant au port, le canot ayant embarqué plusieurs lames. Nous fûmes obligés de jeter à la mer le grand mât, le tendelet et plusieurs de mes effets.

« J'arrivai bien mouillé, à dix heures du soir, chez M. Morisse.

« Une épidémie des plus meurtrières a ravagé la colonie; elle a pris sa source à Kourou, théâtre des horreurs les plus grandes.

« J'ai été hier me promener hors de la ville, où MM. de Fiedmont et Morisse ont retiré les débris de la plus grande partie de la colonie.

« Je n'ai pu retenir mes larmes lorsque je me suis vu entouré d'une multitude de veuves hâves, pâles et d'orphelins de tout sexe, inondés de pleurs, qui joignoient les mains et levoient les yeux vers le ciel. Sans MM. de Fiedmont et Morisse, j'aurois cherché en vain une colonie, je n'aurois trouvé qu'un cimetière.

« Je dois vous dire avec vérité que l'air du pays a fort contribué aux malheurs qui sont arrivés; je les prévoyois sans doute lorsque je me suis embarqué; sans cela je serois certainement resté en France, car j'étois très malade lorsque je

me suis rendu à bord ; j'ay beaucoup souffert dans la traversée d'insomnie occasionnée par le roulis continu. Je vous supplie de vouloir bien m'accorder une confiance entière, il me seroit impossible sans elle de réparer le mal et de faire le bien. »

Le 9 janvier 1765, Turgot peignait au Roi ce qu'il avait vu et appris par lui-même depuis son arrivée et regrettait qu'on n'eût pas suivi le plan de M. de Béhague : « Si les moyens proposés, ajoutait-il, par M. de Béhague pour l'établissement de la colonie avoient été employés, il en auroit beaucoup moins coûté au Roi, et l'État commenceroit déjà à jouir du fruit de ses avances ; la satisfaction que les honnêtes gens et le peuple ont témoigné à l'arrivée de M. de Béhague est une preuve convaincante de sa bonne conduite dans sa partie d'administration et de la certitude que l'on a qu'il fera le bien »[1].

Dans le courant de janvier, Turgot envoya Béhague à Approuague et à Oyapock pour y placer un certain nombre de familles allemandes dont il lui avait confié l'établissement.

Puis il mit « dans les mains du Roi » les biens des Jésuites, montant à environ 1.200.000 livres ; et qui leur appartenaient depuis 1651.

Mais une de ses plus grandes fautes fut d'incorporer dans

1. Baron, lieutenant-colonel commandant le génie, lui écrivait de Cayenne, le 21 avril 1767 : « Il est évident que si l'on eût attendu à suivre vos projets, on n'auroit pas dépensé inutilement des fonds immenses. »

la maréchaussée les compagnies des nègres libres ou des mulâtres. Béhague devait au mois de juin suivant renoncer à ce système de recrutement.

Le rôle de Turgot devait être médiocre, car confiné à Cayenne, il redoutait les maladies et les responsabilités et n'attendait que le moment de retourner en France, malgré l'ordre formel du duc de Choiseul. Dès le mois de février il avait empêché la flûte *la Bricole* de repartir.

Quand il quitta Cayenne avec Morisse qu'il amena comme témoin à charge, le 5 avril 1765, il ne devait pas voir Béhague qui était à la mort atteint par l'épidémie terrible qui désolait la Guyane. Ce n'est qu'à son arrivée en France qu'il lui écrivit : « La crainte de vous fatiguer, et le chagrin de vous quitter et de vous laisser malade, m'ont engagé à prendre un parti bien coûteux pour moy, celuy de m'embarquer sans vous voir. » Et dès son débarquement sa pensée était encore au chevet de Béhague, car il lui disait le 5 juillet : « Le cruel état où je vous ai laissé, me fait craindre que la lettre que je vous écris, ne devienne inutile, je souhaite avec ardeur que vous soiés entièrement rétabli, et si vous êtes assez heureux pour vous être sauvé des bras de la mort, j'en partage avec vous le plaisir. »

A Versailles on fut furieux de son retour et des mesures prises par lui. Il fut arrêté. On nomma une commission pour examiner sa conduite ; le jugement fut accablant ; il était considéré comme un criminel d'État, méritant une peine sévère.

Grâce à son frère et aux Choiseul, il obtint néanmoins sa mise en liberté avec une pension de 12.000 livres qu'il refusa. Il vécut dans une retraite absolue et ne pardonna pas au pouvoir royal sa disgrâce méritée et son châtiment bien léger.

A peine Béhague fut-il en convalescence qu'il se transporta à trois lieues de Cayenne, où il se trouvait encore le 1er juin 1765.

C'est au commencement de l'année 1765, qu'il adressa en France un projet tendant à l'établissement de Sinnamary.

Dans ce mémoire, il examinait les avantages présentés par Préfontaine, et disait qu'il y avait encore à Sinnamary deux cent quarante-sept personnes. Il en avait laissé trois cent onze, dont quatre-vingt-huit occupaient des habitations concédées aux Indiens et abandonnées par eux ; ils y avaient cultivé des denrées, dont on voyait encore les plantations.

Les habitants établis à Sinnamary y avaient été transportés par le chevalier Turgot et venaient pour la plus grande partie des Iles du Diable.

Mais avant tout il fallait mettre à couvert les malheureux exposés à l'injure de l'air et les préserver de l'épidémie. Il y avait à Sinnamary des carbets inoccupés que le sieur de Villers[1], officier établi à Cayenne, avait fait construire

1. Villers (Louis-Adrien Levert de), chevalier, seigneur de Caroy et Mathouville, marié à Marie Poulin, officier de la garnison de Cayenne, en 1761. Le 15 août 1757, on proposa le chevalier de Villers pour commander la compagnie vacante par le décès de M. Dubreuil de Monsauson.

l'année précédente, pour y former un établissement profitable; Béhague les mit à leur disposition. « L'objet d'un pareil établissement, disait Béhague, est le commerce qui demande une navigation aisée, et dont la matière doit être fournie par l'exploitation des terres qui exige des nègres. Si les habitans n'en ont point, ils ne produiront au plus que de quoi vivre, et la fin qu'on doit se proposer ne sera point remplie; s'ils en ont dans la partie de Sinnamary, il leur sera très difficile de les conserver à cause du voisinage des marons de Surinam établis dans les hauts du Maroni; d'un autre côté la rivière de Sinnamary n'est point navigable à son embouchure, il n'y a point de rades pour les bâtiments qui viendroient d'Europe. La rapidité des courants offre des difficultés pour remonter le long des côtes qui en sont longues, pénibles et dangereuses. L'exportation par terre est impraticable dans l'état actuel des choses et sera toujours infiniment coûteuse.

« Il faut donc que cette partie, dont le sol est d'ailleurs fertile, ne soit établie quant à présent, qu'avec quelques blancs pour constater l'étendue de nos possessions, et mettre un frein à la désertion du soldat et des esclaves du reste de la Guyane. »

Il terminait son mémoire en disant que « les grands avantages présentés sur l'établissement du Sinnamary tenoient plus à l'intérêt personnel de ceux qui en faisoient un aussi beau tableau, qu'à la combinaison des moyens qui pouvoient les réaliser. »

Quand Turgot repassa en France, avec une suite nombreuse sur la flûte *la Coulisse,* à destination de la Rochelle, il partait accompagné de deux navires marchands, ayant à bord des familles de la nouvelle colonie, rapatriées aux frais du Roi, sur leur demande, soit pour cause de maladie, soit par découragement.

Dès qu'il fut en mesure de reprendre son activité, Béhague commença ses inspections. Le 21 septembre 1765, il revenait d'Approuague, où il avait été préparer un grand établissement. Turgot avait regardé cet endroit comme le plus convenable pour y placer la ville principale, y avait fait passer des ouvriers, mais inutilement, à cause des maladies et des difficultés de travail. » Béhague rassembla environ deux cents hommes échappés à l'épidémie qui venait de l'épargner. Il en forma une colonie sur la rivière d'Approuague, qui aurait prospéré et serait devenue le principe d'un grand et solide établissement, s'il n'avait à cette date été rappelé et l'établissement abandonné.

Le 9 août 1765, il ordonnait « à tous les capitaines indiens établis sur la rivière de Kourou, de se rendre avec leurs potos aux ordres du baron d'Haugwitz, lieutenant de roi de la nouvelle colonie, pour y être employés pour le service de Sa Majesté. »

Le même jour, il donnait à l'ingénieur géographe Romme, l'ordre de partir de Cayenne pour procéder à la reconnaissance et à la limitation des terrains à concéder aux habitants,

et pour y recevoir les ordres du baron d'Haugwitz, et fournir tous les secours possibles pour assurer l'exactitude et le prompt succès de ses opérations. A Hautmont[1], également ingénieur géographe, il enjoignait de se transporter sur les lieux pour y lever la carte géographique de la partie comprise entre la rive gauche de la rivière de Macouria et la rive droite de celle de Kourou. »

Les détails de cette carte, disait-il, détermineront le gisement de la côte, le cours des deux rivières et des criques qui s'y reversent; le premier dans toute son étendue, le deuxième jusques y compris la crique dite des Pères, qui se décharge dans la rivière de Kourou; cette crique sera particulièrement suivie dans toute son étendue, afin de parvenir à découvrir le moyen le plus facile de la réunir à celle des criques de Macouria qui s'en rapprochera le plus; la situation des établissemens, leurs limites, l'exposition et la configuration des montagnes, les marécages ou pripris, savannes, grand bois, terre ferme, etc., seront pareillement rapportés sur ladite carte. »

Un grand nombre de familles étaient dans l'oisiveté à Kourou et causaient de grandes inquiétudes à la colonie. Béhague, au mois d'août 1765, décida de leur distribuer les terrains reconnus dans les hauts de la rivière; de les placer

1. Hautmont (Félix-Étienne), né au bourg de Giff en l'île de France, ingénieur géographe et lieutenant des troupes nationales dans la Guyane; mort le 29 juin 1767, à l'âge de 36 ans.

sur la chaîne des montagnes s'étendant depuis Pariacabo jusqu'à la dernière chaîne contournée par les savannes qui communiquaient à celles de Passoura [1], et de « les répandre sur les anses. » Le premier moyen était certainement le meilleur, car les nouveaux habitants pouvaient alors transporter leurs denrées par la rivière.

« Ces établissements », disait-il, « y seront plus commodes et tout à la fois à l'abri en temps de guerre des insultes et de l'ennemi. » Mais ces avantages semblaient combattus par l'inconvénient du sol trop bas et le manque de communication, en ce qui concernait les canots et les matériaux nécessaires à la construction des fours.

« Les établissements à entreprendre sur la chaîne des montagnes proposées paraissent assurer la tranquillité des habitants vis-à-vis d'un ennemi qui tenterait de les y insulter ; à cet avantage se réunit celui des savannes qui les entourent; pour d'autres motifs encore cette partie pourrait mériter la préférence, mais le transport des subsistances et autres approvisionnements essentiels y sera-t-il praticable dans le principe et compatible avec la faiblesse de nos ressources ? Cette considération mérite la plus grande attention. Le troisième moyen proposé est, dans la circonstance, celui auquel il conviendroit de s'attacher, les communications sont assurées, les transports sont

1. Aujourd'hui petit centre pénitentiaire à cinq kilomètres de Kourou.

reconnus faciles. L'habitant répandu sur les anses trouvera à la fois sur son front l'avantage de la pescherie, et sur ses derrières celui des savannes, à portée de recevoir le bétail que nous nous efforçons d'introduire dans le pays pour lui en faire les avances. Il est vrai qu'en temps de guerre cette partie sera la première exposée; cet inconvénient est commun au quartier de Macouria; il est établi et s'est maintenu. Les précautions à prendre, en raison de l'augmentation des forces de la nouvelle colonie, pourront également pourvoir à sa sûreté; au reste sur le choix de ces moyens je m'en référerai à vos lumières et aux connoissances plus détaillées que l'ingénieur[1] géographe fera passer à vos ordres.

« Si comme je le pense, vous choisissez le dernier, vous pourrez vous étendre, non seulement sur le prolongement des côtes de Kourou à Sinnamaribo, mais même de celles sur la dite rive, en faisant occuper l'espace de terrain compris entre la rive droite et la borne qui sépare l'habitation du sieur Malenot de celle du sieur de Brécourt[2], dont le Roy a fait l'acquisition.

1. L'ingénieur Hautmont.

2. Brécourt (Charles Desgoutins de), né le 25 octobre 1740, à l'île royale (Canada), fils de François-Marie Desgoutins, premier conseiller au conseil supérieur de Louisbourg, et d'Angélique Lafosse, cadet à l'île royale, le 1er août 1755 ; enseigne, le 10 juillet 1758 ; sous-lieutenant dans les troupes nationales de Cayenne, le 1er mai 1764 ; lieutenant, le 1er mai 1779 ; chevalier de Saint-Louis, le 3 octobre 1783 ; admis à la retraite, le 21 mai 1785.



MARIE ELÉONORE GENTHON

ÉPOUSE DE PIERRE DE BÉHAGUE

OFFICIER AU RÉGIMENT DE NOAILLES-INFANTERIE.

D'APRÈS UN PORTRAIT COMMUNIQUÉ PAR M. CHARLES DUCOUDRAY


UNIV.
OF
MICH.

« La nécessité d'établir le bon ordre dans la partie où le baron de Bessner commande m'assure que vous ne disposerés de cette dernière portion de terrains qu'en faveur des familles, dont vous aurés reconnu la bonne conduite et l'activité, qualités que doivent avoir celles qu'il est nécessaire de placer aux lieux de passage des rivières. Il leur sera accordé trois cents pas de front sur une profondeur indéterminée jusqu'à reconnaissance plus parfaite du païs; la limitation des établissements continuera dans cet ordre sur les anses de l'autre bord ou sur les terrains quelconques qu'il vous plairait préférer ».

Il écrivait au baron de Bessner : « Conformément au plan d'établissement, je travaille à vous faire passer les familles entreposées au poste de la Beaume que je voudrois supprimer; vous pourrés en outre vous renforcer de celles qui sont aux Islets, mais je vous observe qu'elles ne doivent point être décomposées. Il faudra, s'il en est besoin, interposer votre autorité pour que les membres de ces diverses familles qui pourroient être utiles à l'ingénieur chargé de déterminer les concessions, soient sous ses ordres, lui obéissent et le secondent de tout leur pouvoir.

« Comme il est nécessaire de pourvoir à ce que les concessionnaires porteurs de fonds trouvent des bras pour faire leurs défrichement et plantations, il faudra observer dans la distribution des terrains, un ordre entremêlé, de manière que les habitans qui n'ont point de fonds puissent

être à même de cultiver leur propriété, et d'accorder tout à la fois aux concessionnaires un certain nombre de jours de travail par semaine à raison d'un salaire convenu, et pour maintenir cet arrangement également utile aux deux parties.

« Le Roi ordonne que les habitants qui n'ont point de fonds et qu'il s'est proposé de nourrir pendant deux ans, ne recevront la ration qu'en rapportant au dit cas le certificat du travail qu'ils auront fait en conséquence de l'engagement qu'ils auront contracté ».

« Afin d'augmenter les facilités que j'ai résolu de vous donner », ajoutait Béhague, « les Indiens de la rivière de Kourou seront entièrement reversés à vos travaux ; je vous envoye à cet effet l'ordre d'après lequel vous pourrés disposer d'eux. Vous observerés que les Indiens de la Guyane ont été de tout tems sous l'autorité immédiate des gouverneurs ; que personne autre n'a droit de leur donner des ordres, encore moins d'en prendre à son service sans la permission des dits gouverneurs, et que l'intention du roy est qu'ils jouissent de tous les privilèges qui peuvent leur faire goûter la douceur du gouvernement et les rapprocher de nous.

« Il sera fait aussi un état séparé des transports des colons que vous aurés tirés ou que nous vous ferons adresser d'icy, de la Beaume ou des Islets. Il faudra aussi mentionner ceux qui viendront à mourir et les lieux où les autres seront établis.

« Dans le cas où ces précautions convenues souffriroient de

l'altération par une suite de l'inconséquence et du ton indépendant qui existe, je vous prie, dès que vous vous en serés assuré, d'y obvier en stationnant la brigade de la maréchaussée que j'ai détachée à Kourou au poste de Macouria, où vous lui enjoindrés d'arrêter tous les contrevenans pour les faire retourner au lieu de leur résidence.

Un autre moyen, sera d'assujettir tout patron de bateau qui arrivera à Kourou de s'acquitter du devoir de se rendre auprès de vous, pour vous informer de sa mission, et à son départ de vous présenter le rôle de ses passagers, dont vous en ferés faire la visite, lorsqu'ils seront embarqués et que vous le jugerés nécessaire. »

Il informait le Roi qu'il avait proposé à M. de Macaye[1], un travail général sur la partie de l'administration du Kourou.

Le 16 août 1765, de retour à Cayenne, il rend compte à la métropole de sa tournée dans le nord de la colonie et lui adresse le recensement des postes de Sinnamary et de ceux de Cayenne.

Il avait commencé sa tournée par les Iles du Diable qu'il faisait évacuer aux Acadiens pour aller occuper les carbets de Sinnamary. De plus, le nombre des personnes habitant les Islets lui paraissant trop considérable, il en avait destiné plusieurs pour Kourou, d'autres pour Approuague et quel-

1. Macaye (Charles de), conseiller au conseil supérieur en 1734 ; procureur général de ce conseil du 28 mars au 23 septembre 1765 ; marié à Marguerite Courant.

ques-uns à Cayenne. De ce point il avait été à Kourou qu'il avait trouvé dans une situation fâcheuse.

Puis remontant la rivière pour examiner le parti à tirer des travaux qui y avaient été commencés, il avait passé de suite à Sinnamaribo, accompagné de Fiedmont et d'Haugwitz, auxquels il avait fait connaître le pays. Restant à Sinnamaribo le temps nécessaire pour les arrangements à prendre, il avait concédé divers terrains, appartenant à des Indiens qui les occupaient et qui s'étaient réfugiés dans le haut des terres. Mais ces Indiens étant descendus après son départ pour lui faire leurs représentations, il n'avait pu les entendre qu'à Cayenne, où leurs dépositions avaient été enregistrées par écrit.

Il se dirigeait huit jours après vers Approuague et y suivait les opérations dont il croyait à l'avance pouvoir garantir le succès, « à moins qu'il ne succombât à la peine ».

Avant de quitter la colonie, Béhague remit à Fiedmont, le 24 octobre 1765, un état des papiers, plans et cartes qu'il avait en sa possession et un mémoire dans lequel il disait : « La situation actuelle du port de Sinamaribo, ne paraît pas comporter le principe d'un établissement. En tous cas, il faudra pratiquer par terre un chemin communiquant aux anses ; bien que l'eau que l'on boive à ce poste soit potable si on la prend à la rivière quand la mer est basse, elle n'en conserve pas moins un goût un peu saumâtre qui exige de la filtrer.

« Les terres de l'intérieur de cette partie sont belles et bonnes; l'on en rencontre d'élevées à onze lieues en rivière et l'on y trouve des provisions gracieuses comme partout ailleurs, mais les variations qui se succèdent à l'embouchure de cette rivière sous le vent, ont peu de profondeur et la difficulté d'y communiquer soit par terre, soit par mer exigent de la réflexion. »

Puis, parlant de Kourou, il en décrit la situation, les avantages et les inconvénients : « La situation de Kourou, la nature de ses lieux, l'embouchure de sa rivière, l'élévation de son sol, la facilité ou la difficulté des communications à y établir sont des objets reconnus par l'expérience. » C'est à M. d'Haugwitz à prendre une décision. Puis passant à la colonie en général, il écrit : « Pour l'administration de Cayenne, il faut des réformes, des innovations, des changemens beaucoup, principalement sur la police, la discipline militaire et la défense de la place.

« Sa Majesté tient à loger la plus grande partie des maisons de Cayenne qui absorbent la principale portion des finances accordées pour la colonie. Le moyen d'y remédier est de supprimer des logements aux employés, de réunir du militaire « que le gouvernement seul peut contenir et ériger des maisons qui se perdent dans la savanne, et dont l'emploi éviterait les frais de magazinage pour garder des denrées et approvisionnements dont la plus grande partie est avariée.

« La suppression du rachat libre des rations est un objet

d'économie ; mais celle des rations en nature opérerait deux inconvénients : celui de subsister à ceux qui en seroient privés, et la surabondance qui tournerait totalement à la perte de Sa Majesté.

« La dispersion des familles allemandes devient également nécessaire à l'objet de leur émigration ; il en est de marquées pour Approuague, où leur établissement se prépare d'avance ; les deux entrepôts y sont en état de les recevoir.

« L'hôpital est en mauvais état, mais les matériaux de maçonnerie sur lesquels il doit être assis y sont placés ; il en est de même d'un bâtiment destiné à servir d'hôpital. Les emplacemens sont tracés suivant le plan indiqué. C'est à MM. de Fiedmont et de Bessner à déterminer ces emplacements ou à en prendre d'autres ; mais quel que soit le parti arrêté, il n'y a pas un instant à perdre pour parvenir à monter et couvrir ces bâtiments avant la saison des pluyes. Sans cette précaution, ce premier poste tombera nécessairement en souffrance.

« L'abbatis que j'ai fait faire adhérant à la partie en question a paru un lieu propre à l'établissement d'une ville, tant par ses moyens de défense naturelle que par les commodités en faveur du commerce et de la navigation.

« La plate-forme actuellement occupée deviendroit alors l'entrepôt des magasins de la marine.

« En général, le second abbatis porté en rivière d'Aprouague est très bien monté et paroît suffire aux vues actuelles, l'un et

l'autre ont besoin de secours spirituels; les marchés publics y sont établis, les prix des denrées affichés, celui des ouvriers l'est également, les modèles de la balance des magasins à tenir déterminés ainsy que ceux du tableau mouvant et journalier des hôpitaux; les registres de recensement sont de même montés par ordre du tableau.

« Les habitations bâties sont très nombreuses sur les deux rives de cette rivière, mais les habitants réclament des forces en nègres. Cette même partie d'Aprouague est susceptible de recevoir et d'entretenir le bétail qui lui manque et qu'elle demande; les pacages de cette partie lui conviennent tout-à-fait.

« La partie d'Oyapock mérite pareillement l'attention du roy par la fertilité de son sol et les ressources qu'elle présente; celles de Counani, Macary et autres frontières des possessions portugaises en exigent de même, surtout par rapport aux traiteurs et aux vexations qui s'y commettent à la faveur des pesches du lamentin [1], que plusieurs particuliers se sont autorisés à entreprendre. »

Le commandement de Béhague était toujours actif, quand le Roi, le 28 juin 1765 ordonna son retour en France « pour y continuer ses services. »

Cet ordre arriva à Cayenne, le 15 octobre, par la flûte *la Nourrice,* qui avait embarqué à Rochefort, sur la demande

1. Gros poisson dans le genre de la sirène.

de Turgot, un détachement de troupes nationales composé de 11 officiers et 107 hommes, et le 20 novembre 1766, Béhague quitta la Guyane sur le même navire pour n'y jamais revenir. Sa santé était mauvaise, et « sa fortune allait sombrer dans ses voyages ».

Au moment de mettre à la voile il avait dans ses coffres environ 100.000 livres d'argent, provenant de la vente des esclaves, de l'argenterie, des meubles et effets qu'il avait dû acheter dans la colonie pour monter sa maison et celle de son frère.

La colonie manquait alors d'argent pour la circulation de son commerce intérieur et le trésor ne payait même plus la solde des troupes. C'est alors que, libre d'emporter 90.558 livres qui lui étaient dues pour valeur déposée en argent et fournie au trésor du Roi, il consentit à prendre des lettres de change pour le montant de ces sommes et porta son argent à la caisse royale.

La colonie put ainsi se soutenir par la circulation de cet argent jusqu'à l'arrivée de M. Maillart[1], intendant de la colonie, débarqué après le départ de Béhague.

On ne devait d'ailleurs savoir aucun gré à Béhague de cet élan de générosité.

Dès son arrivée à Versailles, il s'occupa de réclamer ce

1. Jacques Maillart du Merle, commissaire général ordonnateur en 1765, fut nommé le 26 juin 1765, conseiller du conseil supérieur de la colonie.

qui lui était dû, mais la malchance voulut que dans l'intervalle le Roi eût ordonné que les lettres de change tirées de Cayenne fussent converties en billets de Nouette. A son arrivée en France, ces billets perdaient déjà 23 °/₀ de leur valeur.

Avec des pièces justificatives bien en règle, il croyait être payé, mais le Ministre après avoir traîné l'affaire, argua du malheur des temps pour ne pas s'exécuter. Béhague dut faire valoir « qu'il étoit la victime d'un service direct à l'État et citer ces mots de M. de Praslin en audience publique, au moment où les Nouette perdaient 66 °/₀ : « Vous n'aviez qu'à ne pas les rendre. »

Cette réponse ne lui fit perdre ni patience, ni courage; il était créancier de l'État d'une somme de 60.675 livres, sur les 90.558 livres qu'il avait avancées à la caisse du Roi.

Ce n'est que dix ans plus tard qu'il devait en partie obtenir satisfaction, mais après combien de difficultés et de vexations [1].

1. En 1773, sur la demande de l'abbé Terray, il obtint du roi 12.000 livres. En 1774 il lui était encore dû 48.675 livres.





CHAPITRE V

BÉHAGUE EST NOMMÉ BRIGADIER DE DRAGONS, PUIS LIEUTENANT DE ROI DES VILLE ET CITADELLE DE BREST AVEC LETTRES DE SERVICE DE BRIGADIER. — COMMANDANT DE BELLE-ISLE-EN-MER. — IL FAIT UN PROJET DE LA DÉFENSE DE CETTE ÎLE. — IL QUITTE BELLE-ISLE ET S'INSTALLE A VERSAILLES. — MARÉCHAL DE CAMP DES ARMÉES DU ROI. — SA MISSION DANS LA FLANDRE FRANÇAISE. — NOMMÉ COMMANDANT DES QUATRE ÉVÊCHÉS DE LA BASSE-BRETAGNE, PUIS DES DÉPARTEMENTS DE LA CI-DEVANT PROVINCE DE BRETAGNE.

Dès son retour en France, Béhague dont la santé avait été altérée par le climat insalubre de la Guyane, fut obligé de prendre du repos et vint habiter à Paris l'hôtel de Lusignan, rue des Vieilles-Étuves-Saint-Honoré, paroisse Saint-Eustache [1].

1. Arch. Nat., T. 496. Le 30 mai 1767.

Sa fortune était épuisée par les événements que nous avons racontés plus haut et les deux séjours qu'il venait de faire à la Guyane.

La commission de brigadier qui lui avait été promise depuis le 1er août 1764 lui fut enfin délivrée le 20 avril 1768.

Dès le 16 avril 1767, le ministre de la Guerre lui avait accordé un traitement de 3.000 livres, en attendant qu'il y eût occasion de l'employer. « C'est, disait-il, un officier qui a beaucoup d'intelligence et de talens et qu'il convient de conserver au service, où il peut être très utile. »

La lieutenance de Roi à Brest étant vacante par la mort du chevalier d'Argens[1], Béhague en fut pourvu à titre inamovible le 12 juin 1772[2].

Le 23 août suivant, il recevait des lettres de service « de brigadier de dragons, sans appointements, sous les ordres

1. De Boyer (Louis-Sestieux), chevalier d'Argens, né le 21 juin 1707 en Provence. Enseigne au régiment de Royal-Vaisseaux (infanterie), le 19 novembre 1725 ; lieutenant, le 6 juillet 1727 ; capitaine, le 10 novembre 1733 ; capitaine de grenadiers, le 6 juin 1745 ; commandant de bataillon, le 10 février 1746 ; réformé en 1747 ; replacé commandant de bataillon, le 4 mai 1759 ; lieutenant-colonel, le 7 mai 1761 ; lieutenant de Roi à Brest, le 16 avril 1767 ; décédé, le 9 juin 1772. Campagnes : 1733, 1734 et 1735, Rhin ; 1741, 1742 et 1743, Bavière ; 1744, 1745, 1746, 1747, 1748 et 1749, Flandre ; 1762, Espagne. Blessures : Blessé à la tête en 1734 au siège de Philipsbourg ; blessé au genou droit en 1745 au siège de Tournay et au bras gauche le 7 février 1746 au siège de Bruxelles. Chevalier de Malte.

2. Les appointements du lieutenant de roi s'élevaient à 10.637 livres, y compris 4.637 livres comme émoluments.

du duc de Fitz-James [1], commandant en chef en Bretagne. »

Béhague était à peine nommé depuis quelques mois, lorsque le baron de Breteuil sachant les difficultés qu'il rencontrerait à Brest à cause des prétentions des officiers de marine, lui exprimait l'espoir que « le commandant de Breugnon [2], commandant ce corps à Brest, sentiroit la nécessité de concourir dans le plus parfait concert avec lui, au maintien de la bonne intelligence des armées de terre et de mer ».

L'espoir du baron de Breteuil semble avoir été pleinement réalisé, car le 13 janvier, le duc de Fitz-James disait à Béhague : « C'est la meilleure façon de bien faire servir, que d'employer dans le commandement la prudence, la fermeté et l'honnêteté que vous y mettés ».

D'une très grande sévérité avec les officiers, il était adoré de ses soldats. Dans les ports de guerre les fonctions de commandant de l'armée de terre étaient très délicates à cause de l'émulation excessive qui existait entre les officiers

1. Né le 26 novembre 1743, lieutenant-colonel du régiment de Berwick, brigadier des armées du roi le 22 janvier 1769, maréchal de camp le 1er mars 1780.

2. Comte de Breugnon (Pierre-Claude), né le 13 avril 1717 à Brest, fils de messire Charles-Joseph Odessau de Breugnon, lieutenant de vaisseaux du Roi, et de dame Marie-Périne Oriol. Garde de la marine, le 4 janvier 1733 ; enseigne, le 1er mai 1741 ; lieutenant, le 17 mai 1751 ; capitaine de vaisseau, le 17 avril 1757 ; chef d'escadre, le 18 août 1767 ; commandant la marine à Brest, du 10 novembre 1772-12 février 1775 ; lieutenant général, le 1er mars 1779 ; vice-amiral, le 1er janvier 1792. Chevalier de Saint-Louis, le 25 juillet 1754 ; commandeur, le 20 juin 1776 ; grand-croix, le 20 avril 1784.

de terre et de mer et des prétentions exagérées de ces derniers; les rapports étaient difficiles et les conflits fréquents; dans le port de Brest, en particulier, l'esprit de rébellion était à l'état endémique. Béhague le savait et il n'avait accepté cette lieutenance, que sur l'ordre du ministre de la guerre, le marquis de Monteynard [1]. En le faisant appeler, celui-ci lui avait dit que « le Roi ayant besoin d'un homme ferme et honnête pour résister au relâchement et à l'indicipline et rétablir l'ordre dans Brest, avoit jeté les yeux sur lui. » Et cependant Béhague aurait pu obtenir une situation plus avantageuse. M. de Boynes lui proposait, en même temps, par l'entremise du baron de Breteuil [2], le gouvernement d'une colonie « avec la promesse du cordon rouge, pour y aller rétablir l'ordre ». La lieutenance de Brest était de plus très dispendieuse en raison des passages fréquents des princes du sang et des ministres qui venaient inspecter cette forteresse; la visite du duc de Chartres et de M. de Sartine [3],

1. Louis-François, marquis de Monteynard, fut ministre de la guerre du 6 janvier 1771 au 30 janvier 1774.

2. Breteuil (Louis-Auguste le Tonnelier, baron de), né au château d'Azay-le-Féron (Indre), en 1730, mort à Paris en 1807. En 1783, Louis XVI le nomma ministre de la maison du Roi avec le département des lettres de cachet, jusqu'en 1788. C'est lui qui fit décider la suppression de la Bastille. Emigré à la Révolution, il rentra en France en 1802, mais ne joua pas de rôle politique.

3. Sartine (Antoine-Raymond-Jean-Gualbert-Gabriel de), comte d'Alby, né à Barcelone le 12 juillet 1729, mort à Tarragone le 7 septembre 1801.

en 1774, devait être la cause de très grands frais de représentations[1].

Béhague s'installa dans un bâtiment qui tombait en ruine, affecté au major et à l'aide-major dans le château de la ville; il devait bientôt quitter ce logement et s'établir dans Brest même[2].

Dès son arrivée, il fit à tous les officiers de marine des avances publiques et leur témoigna le désir de vivre en bonne harmonie avec eux. Mais il en fut pour ses frais de parfaite courtoisie et ne cessa d'être en butte à toutes leurs vexations.

Au mois d'août 1773, un enseigne de vaisseau feignant de ne pas le reconnaître l'arrêtait dans le port et le conduisait à l'amiral « avec la plus grande indécence ».

Béhague cacha ce fait au Ministre et pardonna. Il avait déjà fait preuve d'indulgence, d'abord au mois de mai 1773, vis-à-vis de deux cents soldats de la marine qui « avoient forcé tumultueusement un poste du régiment de Guyenne de garde à la porte de la place »; puis au mois de juin suivant, envers sept à huit officiers qui avaient attaqué l'épée à la

En 1767, conseiller d'État, il fut nommé en 1774 secrétaire d'État au ministère de la Marine, puis ministre, 1776-1780. Il donna une grande impulsion aux constructions navales lors de la guerre d'Amérique.

1. Ces réceptions coûtaient fort cher. Béhague seul avait reçu à cette occasion une indemnité de 10.000 livres pour ses dépenses.

2. Il continua à jouir pendant son séjour à Brest, d'une gratification de 1.000 livres, pour le dédommager de ses frais de logement.

main une sentinelle ou garde marine de ce régiment » ; au mois d'octobre de la même année il devait encore fermer les yeux sur la conduite de la marine, « qui avoit embauché secrètement quinze des plus beaux grenadiers du régiment de Guyenne ».

Dès qu'il eut prit possession de son poste, Béhague s'occupa du service de la place. Il fit des rondes, procéda lui-même à l'arrestation des délinquants, ferma les tripots, mais conserva la salle de spectacle, dans laquelle il y avait une loge réservée au commandant de la marine et l'autre à celui de l'armée de terre[1].

Sa constante préoccupation était d'assurer l'ordre du service, la tranquillité et la sûreté des citoyens et d'exiger avec une scrupuleuse exactitude l'application de l'ordonnance sur les places touchant les lanternes, et principalement celle de 1772, concernant les rapports de la Guerre avec la Marine.

« Les troupes de terre, disait-il, sont très soumises, mais il n'en est malheureusement pas de même des officiers de marine, qui regardent la place de Brest comme à eux. »

Des récriminations sans nombre éclatèrent alors. La marine, par la voix de M. de Fautras, capitaine de vaisseau, trouva mauvais que « Béhague voulût traiter la ville de Brest en place de guerre; elle fit valoir que ses prédécesseurs étoient en opposition de pensée avec lui, et qu'il devoit

1. Il y avait à Brest à cette époque de 8 à 900 officiers.

comme eux habiter le château avec la garnison, seulement composée de deux bataillons ».

Ces appréciations étaient erronées. Le préambule du règlement de 1772 portait que « le port de Brest n'avoit d'autre enceinte que les murs de la ville; que la ville étant dominée de toutes parts ne pouvoit être conservée qu'en en défendant les approches, que c'étoit par conséquent dans les places et postes qui l'environnoient qu'on devoit placer les troupes de terre ; que les lieutenants de roy de Brest n'avoient demandé de plus fortes garnisons que pour augmenter leur autorité; qu'au surplus les troupes de la marine, qui étoient de quatre mille hommes en paix et qui seroient de dix à douze mille hommes en temps de guerre, pouvoient répondre des portes et de l'enceinte de la ville. »

Le mémoire au fond n'avait d'autre but, que « de réunir toutes les troupes sous l'autorité du comte de Breugnon, de réduire le commandement de Béhague et le service de l'état-major au château seul, d'y mettre un bataillon en garnison, et d'envoyer les autres dans les places et postes voisins de cette ville pour les couvrir. » Par ce système, la marine prenait possession de toutes les batteries, à l'exception de celles du château.

D'ailleurs, ces difficultés n'étaient pas nouvelles. Du temps de M. le Gonidec, un grand relâchement s'était déjà produit. C'était alors que le duc de Choiseul avait fait cesser toute discussion en réunissant les deux commandements

sous l'autorité d'un capitaine de vaisseau[1], le comte de Roquefeuil.

Les troupes de mer seules, s'en étaient plaintes.

Le chevalier d'Argens, à son arrivée comme lieutenant de roi, avait trouvé le même relâchement, et le ministre de la guerre avait dû diviser les deux commandements et nommer le comte de Breugnon, commandant de la marine.

Le comte d'Estaing, lieutenant général de terre et de mer et inspecteur général des troupes de la marine, fut envoyé à Brest avec le double commandement, pour établir l'exécution du règlement de 1772.

Comme nous l'avons dit, si Béhague était en termes excellents avec le comte de Breugnon, il n'en était pas de même avec M. de Fautras, capitaine de vaisseau.

Cet officier, dans un second rapport du 23 décembre 1773, se plaignait que « les soldats de la marine avoient été arrêtés par les patrouilles de la ville, que l'emplacement des guérites de la marine avoit été changé, que le lieutenant de Roy faisoit fermer les portes aux heures qui lui plaisoient, empêchoit de se promener sur le rempart et avoit fait fermer la salle de spectacle, construite avec les fonds de la marine, prétendant que seul il en avoit la police. »

1. Le 5 juillet 1660, sous le ministère de M. de Colbert, le roi avait décidé que quand les troupes de la marine mettraient pied à terre, elles seraient commandées par les troupes de terre, et que lorsque les troupes de terre s'embarqueraient sur les vaisseaux, elles seraient commandées par des officiers de marine.

Il attribuait les principaux troubles qui avaient eu lieu l'été précédent entre le régiment de Guyenne et les troupes de la marine à la fausse interprétation par le commandant de la place des articles du règlement du 23 août 1772.

Il terminait par un véritable réquisitoire : « L'esprit de division et d'animosité, disait-il, subsistera toujours à Brest entre les deux départements, tant que les deux services seront rapprochés et auront quelques rapports. Il faut donc donner le commandement tout entier de cette place à la marine et en confier la garde aux troupes de ce corps ».

La marine avait tort, mais Béhague, il faut le reconnaître, était un peu tracassier.

A la procession de la Vierge du mois d'août 1773, il avait eu une altercation avec la justice et la municipalité pour avoir marché seul avec son état-major après le Saint-Sacrement, et avoir refusé que « le détachement de la garnison qui accompagnoit le Saint-Sacrement fût relevé par un détachement de bombardiers de la marine, lorsque la procession étoit arrivée au quartier des troupes de la marine. »

Le mercredi 25 mai 1774, dans l'église Saint-Louis, à l'occasion du service célébré par Monseigneur de la Marche, évêque de Léon[1], pour le repos de l'âme du roi Louis XV,

1. Jean-François de la Marche, né en 1729, au château de Lezergué, diocèse de Quimper, ancien officier, sacré évêque de Saint-Pol de Léon, le 7 septembre 1772, mort à Londres, le 25 novembre 1806. — Voy. Téphany, *Persécution religieuse*, p. 434.

un nouveau différend s'était élevé. La plupart des officiers de la marine y assistaient comme simples particuliers ; le comte de Breugnon était à son banc dans la nef ; MM. de Grasse, commandant de la brigade à Saint-Malo et de Peynier, capitaine de vaisseau, se trouvaient dans le chœur derrière le grand autel.

Pour une question de préséance, Béhague avait chargé M. Clermont, marguillier de la paroisse, de prier ces officiers de se retirer en leur faisant savoir qu'il n'occuperait pas sa place avant qu'ils n'eussent quitté la leur.

Devant cet ordre, le comte de Grasse était parti suivi de tous les officiers placés dans le chœur, et regardait la conduite de Béhague comme un affront.

Aussi tous ces événements, loin de calmer les esprits, les rendaient encore plus rebelles et intransigeants.

Les choses en étaient arrivées à un tel degré d'acuité, que les officiers de marine lui rendaient à peine son salut, écrivaient des pamphlets contre lui et le dénonçaient chaque jour.

Mais si Béhague était en guerre ouverte avec l'administration de la marine, il était approuvé et couvert par ses supérieurs. « Je suis bien content, lui disait le 28 septembre 1774 le baron de Breteuil, que le comte de Muy [1] m'ait approuvé,

1. Muy (Louis-Nicolas-Victor de Félix, comte de), maréchal de France, né à Marseille en 1711 ; mort à Paris en 1775. Entré dans l'armée à 15 ans, il était maréchal de camp à Fontenoy en 1745. En 1744, il reçut le grade de lieutenant général, et pendant la guerre de Sept ans, se distingua en Westphalie, à Hastembeck, Crevelt, Minden. En 1771, quand le duc de Choiseul

mais j'aurois voulu pour votre repos qu'il vous crût moins nécessaire à vous conserver à Brest. Je vous trouve l'homme fort et courageux dont il a besoin pour le service du roi[1]. »

Le 21 janvier précédent, l'évêque de Léon lui avait écrit : « Vos vues sont trop constamment dirigées vers le bien de tout genre, pour que je ne sois pas toujours charmé d'y entrer ; je vous laisse en conséquence maître de tous mes droits. »

Le 9 février 1775, il était traduit par la marine devant le tribunal des maréchaux de France, pour une affaire qui s'était passée à l'église Saint-Louis. Les officiers de la marine y avaient introduit leurs bombardiers, pour y contenir la populace avide du spectacle de l'abjuration d'un de leurs soldats, et Béhague les avait punis. Il devait encore cette fois triompher facilement de ses ennemis.

Le 9 mars 1775, Béhague « pour les services rendus au Roi dans le gouvernement de Brest, » recevait des provisions de brigadier commandant de la place de Brest et de commandant en second des quatre évêchés de la Basse-Bretagne, Léon, Quimper, Tréguier et Saint-Brieuc, » ce qui augmentait son traitement de 1.300 livres.

eut été renvoyé, Louis XV offrit à de Muy le ministère de la Guerre, qu'il refusa. Le 5 juin 1774, il accepta ce même poste de Louis XVI. Nommé maréchal de France en 1775.

1. Le 13 juin 1774, il écrivait au Ministre de la Guerre : « qu'il étoit seul contre tous, mais qu'il savoit que l'amour du bien lui donneroit le courage de rétablir l'ordre et la tranquilité qui y manquoient. La cabale quelle qu'elle soit n'est qu'un fantôme semblable à l'ombre qui disparait à mesure que le soleil s'élève et le fantôme disparaîtra. »

Néanmoins, toutes ces vexations avaient fini par le décourager, et avant le 31 août 1776, en fait il n'exerçait plus ses fonctions[1] et était venu habiter Versailles. Le Roi avait pensé à le nommer à Péronne. Mais en octobre même, il remettait sa démission qui n'était pas acceptée. Ce n'est qu'à la date du 18 décembre 1776 que le roi lui donnait un successeur en M. d'Antin de Saint-Pé, brigadier, lieutenant-colonel du régiment de Rouergue. Pourtant il lui conservait son traitement payable en appointements sur l'extraordinaire des guerres, savoir 10.636 livres, revenu du poste et la gratification annuelle de 3.000 livres.

Le 26 août 1776, il demandait le cordon rouge au Ministre et ajoutait : « Si le roy est dans l'intention de faire continuer mes services à Brest, on ne peut m'y faire reparoistre avec des marques trop distinguées de sa protection et de sa satisfaction de mes services, d'autant que la moindre attention dans les ordres que j'ay été chargé de faire exécuter deviendroit un titre à MM. de la Marine pour s'en prévaloir contre moy, et si, quand ils m'ont cru soutenu, ils se sont permis dans la place où j'ay l'honneur de commander, de m'arrêter et me conduire comme un criminel à l'amiral, que ne se permettroient-ils, lorsqu'ils ne me croiroient plus soutenu ? Je demande en conséquence le cordon rouge, actuellement vacant

1. La place de Brest valait au lieutenant de roi, d'appointements 6.000 livres ; d'émoluments, 4.637 livres ; de logements, 1.000 livres, soit. . . . . 11.637 livres

par la mort de M. de Baye mon allié. C'est une occasion de remplir la promesse qui m'en avoit été offerte par le Ministre de la Marine, quand j'ay été appellé à Brest par le Ministre de la Guerre, et d'acquitter tout à la fois celle que j'ay d'une pension de 2.000 livres sur l'ordre de Saint-Louis par avance sur le cordon.

« Si le Roy est dans l'intention de me faire continuer mes services ailleurs qu'à Brest, c'est une occasion de prouver au militaire que S. M. ne laisse jamais sans récompense le zèle, la fermeté et la sagesse. C'est ouvrir les yeux au public sur la nature de mes services, qu'il croiroit entachés de blâme, si le dédommagement des emplois dont je suis aujourd'hui pourvu, ne devenoit éclatant et inférieur à leur valeur. »

Comme nous l'avons vu, à la fin de 1776, Béhague avait quitté Brest emportant avec lui de profonds regrets. Après son départ le maire de cette ville, M. Lenormand, lui écrivit le 27 décembre 1777 : « Quoique éloigné de Brest, vous n'en êtes pas moins présent à la communauté; qu'il est flatteur pour moi de la représenter en ce moment et d'être l'écho de ses sentiments publics? Il n'est aucun habitant qui ne vous réserve un tribut de sa reconnoissance. »

De leur côté, les habitants de la ville lui disaient : « Nous n'oublierons jamais que l'époque de votre première arrivée à Brest a été celle de notre sûreté et de la tranquillité commune, en un mot, du bon ordre, et nous vous

réservons pour toujours le tribut de notre reconnaissance. »

Le 17 mai 1776, le maréchal d'Aubeterre[1], commandant en chef à Rennes, lui avait écrit : « M. de Saint-Germain[2] vous connoît et sçait qu'il ne vous remplaceroit pas. Je vous crois nécessaire dans la place que vous occupés et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous y conserver. » Cinq ans plus tard, il lui disait : « Je connois vos lumières et votre zèle, et vous ne devés pas douter de la confiance que j'ai dans votre vigilance, vos soins et vos talens. »

Puis il le recommandait au maréchal de Ségur pour le cordon rouge, le 20 juillet 1783.

Par décision du 11 août 1775, Béhague reçut la promesse d'une pension de 2.000 livres à prendre sur l'ordre de Saint-Louis. Le 1er avril précédent, il avait reçu le brevet d'une pension de 800 livres en augmentation des 1.200 livres, dont il jouissait sur le trésor royal, et des 2.000 livres accordées le 11 août 1776. Le Roi « pour lui donner un témoignage de satisfaction de ses services », lui confirmait cette pension de 2.000 livres, le 1er octobre 1779. » Nous avons vu que le 26 août 1776, il avait demandé le cordon rouge; cette demande fut appuyée par M. de Sartine lui-même, le 13 août 1779.

1. Joseph-Henri-François Bouchard d'Esparbès, marquis d'Aubeterre, né le 24 janvier 1714, mort à Paris le 28 août 1788, colonel à vingt-trois ans, lieutenant général le 1er mai 1758, maréchal de France le 13 juin 1783, commandant de la Bretagne en 1775.

2. Charles-Louis, comte de Saint-Germain, lieutenant général, ministre de la guerre du 27 octobre 1775 au 27 septembre 1777.

Après son départ de Brest, Béhague fut quelques mois sans emploi. Mais le 2 octobre 1777 il était nommé commandant de Belle-Isle, Houat et Hédic, en remplacement de M. de Pujet[1], mort en exercice le 15 avril précédent et conservait son traitement antérieur.

L'état-major de Belle-Isle était alors composé d'un gouverneur, le marquis de Montmorin, d'un commandant brigadier, d'un major, d'un aide-major et d'un sous-aide-major.

Au moment de sa nomination, le prince de Montbarey[2], ministre de la guerre, lui avait écrit que « la mort de M. de Pujet lui avoit paru une occasion propre à remplir ses vues, en le remettant en activité. »

Le roi n'ayant pas jugé à propos de pourvoir à la lieutenance de Belle-Isle, avait nommé un commandant; c'était M. de Béhague. Ses fonctions, comme l'indiquaient ses lettres de nomination, consistaient à « commander en ladite isle de Belle-Isle tant aux habitans qu'aux gens de guerre, qui

1. Pierre-François-Emmanuel de Pujet, capitaine au régiment de Picardie. Nommé en 1775 lieutenant de Roi à Brest; mort en fonctions, le 25 août 1777. Il avait épousé mademoiselle Marie-Françoise le Fort.

2. Montbarey (Alexandre-Marie-Éléonor de Saint-Mauris, comte puis prince de), né à Besançon en 1732; mort en 1796. Colonel en 1758; maréchal de camp en 1761; il se distingua à la bataille de Corbach en 1751; en 1771, colonel des Suisses du comte de Provence; directeur de la Guerre en 1776, secrétaire d'État adjoint au comte de Saint-Germain; ministre de la Guerre du 27 septembre 1777-23 décembre 1780; il démissionna en 1780; lieutenant général en 1786; grand d'Espagne; il eut en 1788, la grande préfecture de Haguenau. Emigré à Neufchâtel en 1791, il mourut à Constance dans un état voisin de la gêne.

y étoient et seroient cy-après en garnison, leur ordonnant ce qu'ils auroient à faire pour le service de Sa Majesté et la conservation de ladite isle, faire vivre les habitans en bonne union et concorde les uns avec les autres, et lesdits gens de guerre en bon ordre, police et discipline, et généralement faire dans ledit commandement tout ce qu'il jugeroit nécessaire et à propos, de ce faire Sa Majesté luy donnant pouvoir et mandement spécial. »

Son commandement devait s'exercer « sous l'autorité du gouverneur lieutenant général commandant en Bretagne. »

C'est pendant cette année 1777, que Béhague allait être enfin remboursé, partie en argent, partie en augmentation de pension et de gratification, des avances qu'il avait faites à Cayenne pour le service du Roi, mais après combien de sollicitations et de vicissitudes. Le 2 août 1777, il avait été compris dans l'état de distribution pour une somme de 10.000 livres, accordée à titre de gratification extraordinaire; en 1779, il figurait pour une nouvelle gratification de 16.000 livres.

Béhague en arrivant à Belle-Isle, allait toucher des appointements s'élevant à 13.637 livres[1].

Dès qu'il eut pris possession de son commandement, il

1. 6.000 livres d'appointements, 4.637 livres d'émoluments de la place mis en appointements et 3.000 livres de gratification annuelle, mais il devait payer la capitation, soit 463 livres 14 sols et les 4 deniers pour livre, soit 77 livres 5 sols.

s'occupa du rétablissement de l'ordre et de la défense de l'île. Avec l'Angleterre les relations diplomatiques se tendaient chaque jour davantage, et le 6 février 1778, était signé entre Louis XVI et les commissaires des États-Unis d'Amérique un traité de commerce et d'alliance. Peu de temps après les troupes françaises débarquaient en Amérique. La France était en guerre avec l'Angleterre, guerre qui ne devait finir qu'à la signature du traité de Paris, le 15 septembre 1783. Ce traité reconnaissait la liberté, l'indépendance et la souveraineté des États-Unis.

Les travaux et l'activité de Béhague lui valurent les éloges des officiers généraux sous les ordres desquels il servait. Le 5 avril 1778, le lieutenant général, comte de Maillebois[1], lui écrivait : « On m'a assuré qu'on faisoit passer à Belle-Isle tout ce qu'il falloit, pour mettre en état un point aussi intéressant; ce qu'il y a de très reconnu par tous les mili-

1. Maillebois (Yves-Marie Desmarets, comte de), né à Paris le 3 août 1715, fils de messire Jean-Baptiste-François Desmarets, marquis de Maillebois, colonel du régiment de Touraine, brigadier des armées du roy, son lieutenant général en la province de Languedoc, et de haute et puissante dame Marie-Emmanuelle d'Aligre, son épouse. Mousquetaire, 1730; lieutenant dans l'artillerie, le 28 mai 1733; colonel du régiment de la Sarre-Infanterie, le 10 mars 1734; maître de la garde-robe du roi, le 5 novembre 1736; aide maréchal des logis de l'armée du Bas-Rhin, le 1er août 1741; brigadier, en février 1743; maréchal de camp, le 2 mai 1744; inspecteur général d'infanterie, le 6 octobre 1745; lieutenant général, le 10 mai 1748; gouverneur de Douai, le 15 juin 1753; chevalier des ordres du roy, le 1er janvier 1757; inspecteur des troupes en Hainaut, 1777; admis à la retraite, le 13 juillet 1783; mort en décembre 1791.

taires, c'est qu'on ne pouvoit se confier à personne qui fût plus capable que vous d'y soutenir la gloire de la nation. »

Au mois de juin suivant, c'étaient le comte de Boisse[1], mestre de camp, commandant le régiment de la Marine, et le chevalier de Freslon[2], lieutenant-colonel du régiment de Nivernois, qui témoignaient de sa valeur : « Rien ne peut, disait le chevalier de Freslon, affaiblir la reconnoissance que le régiment de Nivernois professe vous devoir. Quelque part

1. Boisse (Antoine-René, vicomte de), fils de Jacques-Joseph, et de Marthe-Ambroise Delogivière, né à Chamberet (Corrèze), le 31 mai 1734. Lieutenant dans l'artillerie, le 3 janvier 1748 ; lieutenant en second au régiment du Roi, le 18 mars 1753 ; lieutenant, le 14 décembre 1753 ; sous-aide-major, le 5 mars 1758 ; capitaine, le 21 juillet 1760 ; maréchal général des logis de cavalerie avec rang de colonel, le 13 juillet 1766 ; vend sa charge et reste attaché à l'infanterie, le 24 mars 1772 ; colonel en second du régiment de Picardie, le 18 avril 1776 ; colonel commandant du régiment de la Marine, le 28 février 1778 ; brigadier, le 1er mars 1780 ; maréchal de camp, le 1er janvier 1784 ; retraité, le 9 février 1815, avec le grade de commandant général honoraire. Campagnes : 1748 et les six campagnes de la guerre de 1757 en Allemagne, dans le régiment du Roi. Blessé à la bataille d'Hastembeck et à celle de Minden. Il eut dans l'armée des Princes, en 1792, le commandement de la brigade dont faisait partie le régiment de la Vieille-Marine, dont il avait été colonel. — Il était le frère du marquis de Boisse, maréchal de camp.

2. Freslon (Gabriel-Jean-Baptiste, chevalier de), né au château de Bratz, paroisse de Montoire, évêché de Nantes, le 2 mai 1732, fils de messire Claude Freslon, chevalier, seigneur de la Freslonnière, le Boisbriand et autres lieux, et de Marie-Anne-Aimée-Alexandrine Rogon, dame de Bratz. Lieutenant au régiment Royal-Infanterie, le 28 août 1747 ; réformé en 1749 ; enseigne, le 17 septembre 1751 ; aide-major, le 1er avril 1756 ; rang de capitaine, le 15 octobre 1758 ; capitaine de compagnie, le 28 août 1763 ; remis aide-major, le 18 octobre 1765 ; major du régiment de Hainaut-Infanterie, le 11 avril 1770 ; lieutenant-colonel du régiment de Nivernais (devenu maréchal de Turenne), le 29 décembre 1777 ; retiré avec la commission de colonel, le 8 avril 1779.

que le Ministre nous envoye, puissions-nous y trouver comme à Belle-Isle un chef qui donne l'exemple de bien servir, etc. »

Le comte de Boisse lui écrivait : « Je n'entreprendrai pas de vous exprimer tous mes regrets et ceux de ma phalange de n'être plus sous vos ordres. Vous devés être bien sur que c'est uniquement l'objet de mes regrets et que Belle-Isle n'y a aucune part. Tout mon régiment se joint à moi. »

C'est pendant qu'il occupait les fonctions de commandant à Belle-Isle, qu'il envoya au Roi en 1780, un travail intitulé « Mémoire sur la guerre actuelle des Anglois en Amérique, relativement aux intérêts combinés de l'Espagne et de la France, avec un projet de descente. » Quelque temps auparavant, étant brigadier, il avait présenté au Roi un mémoire très intéressant sur les limites de la Guyane française qu'on aurait encore pu utilement consulter, quand des difficultés se sont élevées il y a quelques années entre la France et le Brésil[1]. Ennemi irréconciliable de l'Angleterre, il disait : « On ne peut donner ny prendre trop tost l'allarme en Europe quand il s'y élève quelque puissance capable d'emporter la balance politique. Il est à craindre que cette puissance n'attaque séparément ceux qui pourroient lui porter ombrage, et qu'après les avoir successivement

1. Ce rapport se trouve dans les archives du Ministère des Affaires étrangères, dans les mémoires et documents concernant l'Amérique, XIX, p. 128.

ruinés, rien ne puisse plus s'opposer à ses entreprises ny l'empêcher de couronner les projets de son ambition. Il est d'autant plus nécessaire de réveiller à ce sujet l'attention des politiques, que le point précis, auquel la boussole tourne, est imperceptible à une observation commune, et qu'il est difficile de s'apercevoir du changement avant qu'il se soit fait quelques progrès suivant la nouvelle direction, de sorte que ceux mêmes qui ont le plus d'intérêts aux variations de cette balance s'y méprennent souvent au point de continuer pendant quelque temps à craindre une puissance qui n'est plus en état de nuire, ou à n'avoir aucune appréhension d'une autre qui devient de jour en jour plus formidable. »

Après avoir expliqué « qu'on ne pouvoit donner ny prendre trop tost l'allarme en Europe, quand il s'élevoit quelque puissance capable d'emporter la balance politique » il disait que « l'Angleterre travailloit depuis longtemps à fonder et à élever sa puissance et à braver toutes les forces du continent. » Cette situation devait « causer aux peuples plus d'inquiétude que ne leur en avoient donnée les maisons d'Autriche et de Bourbon, dont on avoit pris tant d'ombrage pendant le cours des deux derniers siècles. »

Il recherchait les causes des alarmes de l'Europe et les attribuait « à l'ambition et à des vues révoltantes de l'Angleterre, tendant à devenir une puissance absolue afin d'exercer sa domination, la plus tyranique qu'on ait encore vue en Europe ». Cette puissance, disait-il, « est fondée sur les intri-

gues de sa politique et si l'on réfléchit sur la nature et la force des moyens employés, on sera effrayé de la rapidité du progrès qu'elle pourroit encore faire. »

Puis il fait un historique de ces progrès : « La première époque des progrès naturels de l'Angleterre est le fameux acte de navigation passé en 1660, dont l'objet fut d'assurer à la Grande-Bretagne le commerce exclusif de ses colonies, qui, jusques-là, avoit été presque abandonné aux autres nations, et d'étendre le plus qu'il seroit possible sa navigation marchande en restreignant celle des autres peuples. Ce sage statut bien exécuté luy procura dès le moment tout l'avantage qu'elle pouvoit espérer de l'établissement et de l'entretien de ses colonies, qui, ne recevant plus rien que de leur métropole et ne consommant plus que des denrées de son cru et de sa fabrique, pourvurent à la plus grande partie de ses besoins, luy fournirent en outre la matière d'une exportation considérable à l'étranger, et luy procurèrent ainsy une quantité de moyens de solder avantageusement son commerce extérieur et de faire entrer abondamment chez elle l'argent des autres nations.

L'acte de 1689, qui accorde une gratification pour l'exportation des grains du pays sur les vaisseaux de la nation, quand le prix de ces grains est au-dessous d'un certain taux, n'a pas moins contribué à la prospérité et à la grandeur de l'Angleterre ; au moyen de cet encouragement, on a vu tout à la fois ses cultures s'étendre et sa navigation s'accroître ; la

face de ce royaume changea, des communes incultes ou mal cultivées, des pâturages arides ou déserts devinrent des champs fertiles et des prés riches; les défrichemens mirent toutes les campagnes en valeur; l'amélioration des terres en doubla le revenu; dès lors l'Angleterre n'éprouva plus la disette et ne fut plus obligée d'acheter comme autrefois des bleds à l'étranger pour la subsistance de ses habitans; des moissons abondantes et certaines la mirent au contraire en état de porter des grains aux nations qui en manquèrent, et de soutenir par cette précieuse branche de commerce la concurrence de la Pologne, du Danemarck, de Hambourg et de la Sicile, de proportion de ce que la culture augmenta. Elle employa plus de chevaux, de bœufs, de moutons pour labourer et engraisser les terres, autre accroissement de richesses aussy profitable pour la consommation intérieure que pour le commerce extérieur. L'exportation à l'étranger ne pouvant s'en faire que sur des bâtimens de la nation, la navigation marchande fit des progrès rapides; l'augmentation du nombre des gens de mer facilita les pêcheries, tant sur les côtes que sur les parages éloignés, nouvelles écoles et pépinières de matelots qui fournirent ensuite des sujets pour la marine militaire, dont la puissance devint de jour en jour d'autant plus respectable qu'elle étoit mieux fondée, ses progrès n'étant jamais que proportionnels à l'accroissement des richesses et de la population de l'état.

Il faut donc ne pas tarder à mettre un frein à l'ambition

démesurée de l'Angleterre, lorsqu'il en est temps encore et que la conjecture semble favorable à l'Espagne et à la France pour s'approprier la gloire ».

L'année suivante, en 1781, il fit un nouveau travail très intéressant et très complet sur la défense de Belle-Ile. Dans sa dédicace au Roi il s'exprimait ainsi : « Votre Majesté m'a confié la deffense de Belle-Isle, c'est pour justifier son choix que je prends la liberté de lui présenter le travail dont je me suis occupé pour le plus grand bonheur et la plus grande sécurité de l'isle. Je désire que ces essais puissent être agréables à votre Majesté, autant qu'il me seroit d'y combattre ses ennemis avec les moyens que je propose ».

Ce mémoire autographe, conservé aux Archives de la Marine, comprend deux volumes[1]. Le premier est divisé en neuf chapitres[2] : partie historique et chronologique, agriculture, commerce, domaines et impositions, administration officielle, administration civile, administration militaire, histoire militaire, milices gardes-côtes et plusieurs cartes et plans ; le deuxième volume comprend les parties historiques et topographiques de l'île avec la manière de défendre tous les ports et une carte détaillée de ces quarante-sept ports, le plan de défense de l'île avec canonnières protec-

1. Archives de la Marine. Bibl. du dépôt des cartes et plans. Mss nº 2.787. Essais sur Belle-Isle.

2. Le premier volume comprend 168 pages et 3 planches et le deuxième, 194 pages et 27 planches.

trices, chaîne intérieure, batteries, signaux de jour et de nuit, retranchements, points d'attaques et fausses attaques par l'ennemi. Béhague plaçait à la première page le projet de fortifications que les Anglais se proposaient de faire élever à Belle-Isle, intitulé : *A plan of the town and citadel of Palais, the capital of Belle-Isle, bristish fathoms,* et terminait son travail par une comparaison de Belle-Isle avec la Corse, au point de vue stratégique.

Il avait été nommé, le 1er mars 1780, maréchal de camp des armées du Roi, « tout en conservant le commandement de Belle-Isle et son traitement, sans être obligé d'y résider. »

Les loisirs que lui laissaient ses nouvelles fonctions lui permettant d'habiter Paris, il s'était installé dès le 1er juillet 1779 dans un hôtel situé rue Charlot, et habité par le propriétaire, le vicomte de L'Huis[1].

Bien qu'à Paris, il s'occupait comme nous l'avons vu de la défense de Belle-Isle, et le ministre de la guerre, le maréchal de Ségur, l'en félicitait en ces termes le 6 janvier 1781 : « Tout annonce que depuis que M. de Béhague est pourvu

1. Son appartement de garçon se composait de chambre à coucher, salon, antichambre et plusieurs cabinets. Il devait sous-louer le second et les remises et l'écurie, le 6 septembre 1781, au vicomte de Besons[1], capitaine au régiment de dragons de la Reine. — Arch. Nat., T. 496-498. — C'est dans cette maison, qu'après sa déclaration d'émigration, furent saisis des papiers conservés aux Archives Nationales.

1. Vicomte de Besons (Gabriel-Alexandre Bazin), lieutenant en second à la suite de l'artillerie ; rang de capitaine dans les Dragons de la Reine, le 7 avril 1774 ; rang de capitaine, le 3 juin 1779 ; démissionnaire, le 19 octobre 1783.

du commandement de Belle-Isle, il s'est occupé sans relâche de mettre l'isle en état de deffence et d'assurer le bonheur des habitans. »

Le 1er avril 1783, un arrêt du Roi, lui permettait d'acquérir à Belle-Isle, un petit domaine, comprenant maison, terrain, manoir et dépendances, appelé le Potager [1]. Ses prédécesseurs le baron de Waren et M. de Pujet en avaient joui gratuitement comme lieutenants de Roi.

En 1785, il se lança dans la fondation d'un journal et fut la dupe du fameux prince de Salm-Kirbourg. Le 30 septembre, il dressait avec plusieurs co-associés « un plan d'administration d'une imprimerie, d'une papeterie, d'un journal allemand et d'un journal français à Kirn et avec le privilège et sous les auspices du prince régnant de Salm-Kirbourg [2]. »

1. Arch. Nat., T. 496. Le Potager dépendant du domaine du Roi, comprenait : quatre voûtes au rez-de-chaussée, deux salles, une cuisine, chambre et deux cabinets au premier étage, grenier au-dessus, un grand jardin attenant aux terres de Lotnoy, consistant en 2 journaux 50 cordes 6 pieds en haut de ladite propriété, 9 journaux 39 cordes 19 pieds de terre en labour, une grande lande, contenant en deux pièces 5 journaux 50 cordes 8 pieds, y compris la montagne attenant au potager et en terres labourables et vergers compris dans l'enceinte dudit potager contenant 5 journaux 66 cordes.

2. Frédéric-Jean-Othon, prince de Salm-Kirbourg, né en 1745, habitait 92, rue de Bourbon (rue de Lille), l'hôtel fameux qu'il avait fait construire par Rousseau, occupé aujourd'hui par la Légion d'honneur. Grand viveur, le prince de Salm, s'occupait d'affaires de toutes façons, et il nous paraît que Béhague fut une de ses nombreuses dupes. En 1785 le prince de Salm, accusé d'escroquerie, fut condamné à rembourser 500.000 livres à des négociants de Londres et à payer 40.000 livres de dommages et intérêts. Chef de bataillon de la garde nationale en 1789, il devint révolutionnaire ardent. Il fut guillotiné le 5 thermidor an II.

La masse totale d'intérêt dans lesdits établissements était fixée à 40 sous. Les vingt premiers sous représentant la moitié de cette masse seraient acquis aux propriétaires et co-intéressés aussitôt après la signature de l'acte de concession par le prince de Salm. Les bénéfices devaient être distribués de la manière suivante : cinq sous au comte de Béhague, à M. Littré de Saint-Jore et à M. Garden ; cinq sous au baron de Wimpfen, Tronquet de Saint-Michel et trois autres personnes ; les vingt sous restant et formant la seconde moitié de la masse d'intérêt était divisée en vingt actions de 2.000 livres chacune ; elles pouvaient être subdivisées en moitié d'actions, après avoir produit un fonds de caisse de 40.000 livres, appartenant en toute propriété à la masse totale, et rendant aux actionnaires pour chaque action de 2.000 livres, un sou, c'est-à-dire un quarantième, tant dans les bénéfices que dans la propriété des établissements.

Le comte de Béhague, MM. Littré de Saint-Jore et Garden, indépendamment de leur intérêt d'un huitième sans mise de fonds, pouvaient prendre jusqu'à .cinq actions en versant 10.000 livres, c'est-à-dire 2.000 livres par action. Le comité d'administration était composé des trois personnages dont nous venons de parler. Outre ce comité, il y avait un bureau général d'administration des finances en recettes et en dépenses, qui devait se réunir le premier jour de chaque mois, et qui était composé des trois mêmes membres et de

tous les intéressés ayant au moins deux sous d'intérêt dans la masse totale.

Il devait même y avoir un troisième bureau ou assemblée littéraire, pour juger du mérite des ouvrages à insérer dans le journal français. Tous les vendredis de chaque semaine, les membres de ce bureau, composé du prince de Salm, de MM. de Béhague, Littré de Saint-Jore et Garden, et de plusieurs savants et hommes de lettres d'*un mérite reconnu*, devaient se réunir.

Pour établir l'imprimerie à Kirn, il avait été décidé, qu'aussitôt les actions souscrites, on monterait quatre presses dans les bâtiments et dépendances concédés par le prince Salm, et qu'on y enverrait des ouvriers.

Ces quatre presses serviraient d'abord à l'impression d'un journal allemand et d'un journal français. La rédaction du journal allemand était confiée au baron de Wimpfen. Les articles à imprimer devaient être envoyés de Paris, et la plupart paraître dans le journal français. Les articles de politique réservés au journal allemand seraient en partie adressés de Paris aux rédacteurs à Kirn, et en partie renouvelés par eux, mais toujours rédigés « d'une manière exacte et adoucissante. »

Ce projet ne fut pas exécuté, et cependant dans le courant d'octobre 1785, le comte de Béhague en rendait un compte de recettes et de dépenses. Dans la liste des rares abonnés, se trouvaient Bertin, le vicomte de Bussy, de Neufbourg,

la marquise de Breteuil, le marquis de la Garde, le marquis de Sanonnes. Le comte de Béhague avait versé pour sa part 8.000 livres, mais le journal n'avait pas encore paru au mois de novembre 1785, car Littré de Saint-Jore, ne tenait aucun de ses engagements.

Le 11 novembre, Béhague et Garden constataient même que Littré « retenait sous clef les registres, matériaux et autres pièces » et décidaient « de faire faire une démarche auprès de lui et en cas de refus et non comparution de sa part, de faire connaître sa conduite aux intéressés[1]. »

En 1788, Béhague dédiait au Roi un nouveau travail avec cartes intitulé : Description stratégique et cartes de Dunkerque à Calais, avec mémoire sur leur défence[2].

Dans son avertissement, il exposait le but de son inspection et ajoutait ces réflexions : « On auroit désiré pouvoir commencer par la gauche ou par la droite la visite du pays qu'on avoit à parcourir afin de procéder plus méthodiquement, mais la nature des terreins qui ne sont accessibles, que quand la chaleur les a desséchés, n'a pas permis cette régularité, et d'autant qu'il a fallu abandonner les chemins ordinaires, et comme pour pénétrer dans l'intérieur qu'il a été nécessaire de revenir plusieurs fois sur ses pas pour reprendre des cir-

1. Arch. Nat., T. 496-498.

2. Bibliothèque Mazarine, Mss. 3283 et 3284, 2647 et 2647 A. Papier. 140 feuillets, hauteur 292, largeur 202 millimètres. Reliure en maroquin rouge aux armes de France.

constances qui auroient échappées et combiner les premières observations avec les dernières, on a toujours marché sur les cartes de Fritz qu'on estime les meilleures, quoiqu'encore imparfaites. On en a corrigé les positions à mesure qu'on en a reconnu les ennuis; on en a fait des extraits en 59 cartes séparées, contenant chacune le pays qu'on a pu visiter en un ou deux jours de marche au plus, et on a accompagné chaque petite carte d'un mémoire particulier, dans lequel, après avoir rappelé les positions des principaux lieux qu'on a parcourus, leur éloignement du grand chemin et la qualité du pays, on y a joint les réflexions qu'on a crues nécessaires sur les postes que l'on peut occuper et fortifier, les camps que l'on peut prendre, et les lignes qu'on pourroit former pour empêcher l'ennemi de pénétrer ».

Béhague ajoutait : « J'ai dit que les réflexions que j'ai été à portée de faire sur la frontière des Flandres après l'avoir parcourue, m'ont fait croire que cette frontière peut être accessible aux ennemis de l'Etat par cinq endroits. Je me suis engagé d'appliquer par forme de récapitulation à chacune de ces cinq parties les observations que j'ai faites pour remédier à leur faiblesse, je vais remplir cet objet autant qu'il me sera possible pour rappeler à des points de vue et à des principes généraux ce qu'on ne trouveroit qu'en désordre, si l'on se contentoit de suivre le cours de notre marche. »

Puis il finissait en examinant cinq hypothèses sur la guerre défensive : « Les cinq endroits par lesquels je crois la frontière

des Flandres accessible aux ennemis de l'Etat sont : 1° si l'ennemi vouloit pénétrer en France par le pays que l'on nomme Sambre et Meuse, après s'être assemblé sous Namur ou sous Charleroy ; 2° s'il vouloit pénétrer en France par l'intervalle qui se trouve entre Maubeuge et Condé après s'être assemblé sous Mons ; 3° s'il vouloit pénétrer par l'intervalle qui se trouve entre Valenciennes et la ville, après s'être assemblé sous Tournay ; 4° s'il vouloit pénétrer par l'intervalle qui se trouve entre Lille et Aire, après s'être assemblé sous Menin ou sous Ypres, et 5° par les côtes de la mer, soit en descendant sur les nôtres, soit après s'être assemblé sous Ypres, Frênes et Nieuport. »

Béhague à vrai dire ne s'occupait pas seulement de l'art militaire et de journalisme. La correspondance de la femme d'un officier de dragons anglais, saisie pendant la Révolution à son domicile, est très raffinée. Elle élablit ses relations amoureuses avec madame Fanny K., à qui il devait envoyer sa miniature de maréchal de camp [1]. Le portrait, disait Fanny K., est très bien ; le seul défaut est dans la bouche » ; le général lui-même le reconnaissait. Quoi qu'il en soit, ses aventures galantes ne défrayèrent pas les chroniques scandaleuses, et ne l'empêchèrent pas un seul instant d'accomplir ses devoirs professionnels.

Au début de la Révolution, Béhague toujours comman-

1. Cette miniature appartient à Mme Chastenet de Préfort, son arrière-petite-nièce.

dant à Belle-Isle, venait de relever d'une grave maladie. La succession obérée de son père, les pertes subies à Cayenne, la mort de son beau-frère le comte Alen, laissant cinq enfants sans ressources, tous ces événements avaient vivement altéré sa santé. Par surcroît de malheur, le 6 juin 1789, il perdait sa mère, qui avait occupé une grande place dans son cœur. Sa sœur, presque réduite à la misère, avait demandé inutiment une pension en se faisant recommander par l'archevêque de Tours[1], monseigneur de Conzié[2]. Elle n'avait pas eu plus de succès en suppliant le Roi de prendre à sa charge l'éducation de ses filles. Mais la grande énergie de Béhague devait surmonter tous les obstacles.

A la veille de la révolution, ses beaux états de service allaient nécessairement attirer de nouveau sur lui l'attention du Roi. Tous les ministres, le duc de Choiseul, le prince de Montbarey, le marquis de Ségur[3], ne tarissaient pas d'éloges sur les capacités militaires du général.

Aussi, le 1er août 1790, sur la recommandation de M. de

1. Monseigneur Joachim-François Mamert de Conzié, transféré de Saint-Omer en 1775 ; mort à Amsterdam en 1795.

2. François-Joachim Mamert de Conzié, né à Poncin dans le diocèse de Lyon, le 18 mars 1736, sacré évêque de Saint-Omer en 1769 et archevêque de Tours en 1775, ou il fut remplacé par les évêques constitutionnels Tardiveaux et Suzor. Après le Concordat monseigneur de Boisgelin occupa le siège. Décrété d'accusation en 1792, monseigneur de Conzié était passé en Angleterre. Il mourut à Amsterdam en 1795.

3. Marquis de Ségur (Philippe-Henri), lieutenant général, fut ministre de la guerre du 23 décembre 1780-24 septembre 1787.

La Tour du Pin[1], secrétaire général au ministère de la Guerre, il était appelé à commander les troupes dans les départements formés de la Bretagne. Onze jours après, la vérification des comptes des régiments sous ses ordres lui était remise.

En apprenant cette nomination, La Tour du Pin lui disait le 26 novembre 1790, « qu'il n'avoit qu'un regret, celui de n'avoir pu lui procurer les récompenses dûes à la distinction et à l'importance de ses services. »

Dès que les régiments de Bretagne surent que Béhague était appelé à la vérification de leurs comptes, ce fut de leur part une explosion de satisfaction.

Le 28 octobre, les sous-officiers, brigadiers et dragons du régiment d'Orléans[2] lui envoyèrent en ces termes une adresse de félicitations : « Les sous-officiers, brigadiers et dragons du régiment d'Orléans, pénétrés de respect pour les décrets de l'Assemblée nationale, fidèles à la loi et brûlants d'amour pour le Roi, attendoient avec impatience votre arrivée dans cette ville pour vous manifester leurs sentiments. Ils regardent comme le plus beau jour de leur vie celui où partisans de la vérité, ils se voient à même de lui offrir leur hommage impartial.

« Vous êtes chargé, notre général, de la vérification des

1. Jean-Frédéric de la Tour du Pin Gouvernet, comte de Paulin, lieutenant général, ministre de la guerre du 4 août 1789 au 16 novembre 1790.

2. Ce régiment était commandé par le comte de Champcenetz.

comptes; eh bien! nous vous déclarons tous qu'au lieu d'en demander, nous nous croyons obligés de vous en rendre un des procédés paternels de nos chefs, auxquels l'équité, l'humanité et la bienfaisance nous ont étroitement attachés... Pourquoi la reconnaissance ne peint-elle toujours que très faiblement ce que l'on sent avec le plus d'énergie! Nous tâcherons de nous acquitter vis-à-vis d'eux.

« Quant aux réclamations, nous en avons une bien précieuse à faire; c'est celle de la continuation des bontés de ces mêmes chefs, dont nous n'avons qu'à nous louer et qui, nous l'espérons, n'auront qu'à se louer de nous.

« Nous réclamons en outre un accueil favorable de votre part pour l'exposé de nos sentiments; c'est sur eux que nous fondons l'estime que nous sommes jaloux d'obtenir de vous et l'espoir du compte avantageux que vous daignerez en rendre.

« Nous sommes avec respect, notre général, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

« Les sous-officiers, brigadiers et dragons du régiment d'Orléans[1]. »

Cependant l'armée ne répondait déjà plus à l'attente des bons citoyens; le feu était mis aux récoltes; les pêcheurs, les cultivateurs, les commerçants se trouvaient dans la plus affreuse détresse.

1. Comte Georges de Béhague. Notice généalogique de sa famille.

Comme les autres départements, la Bretagne allait subir le contre-coup de l'agitation, qui, comme un frisson, passait sur la France.

A Belle-Isle-en-Mer, dans la commune du Palais, un sieur de Bée avait excité les soldats de la garde nationale à voter pour les pires révolutionnaires. Le vin, l'argent et les présents n'avaient pas été épargnés. Plusieurs soldats étaient même allés devant la porte du sénéchal et subdélégué Bigarré[1], « en lui vomissant des horreurs, en lui montrant une corde et l'arbre où ils vouloient le pendre ».

Le flot révolutionnaire loin de s'apaiser ne faisait qu'accentuer sa marche irrésistible; les municipalités criaient au secours et suppliaient le comte de Béhague de leur envoyer des troupes. Les administrateurs du département d'Ile-et-Vilaine lui demandaient, le 13 novembre, « cinquante dragons pour rester à demeure à Saint-Brieuc, la troupe à cheval pouvant, sans coup férir, disperser facilement les séditieux. »

Béhague, le 3 décembre, leur avait répondu qu'il prenait grand plaisir « à remplir leurs vues et à autoriser M. de Falguerètes[2] à mettre sous les armes les cinquante hommes

1. Bigarré, sénéchal de la juridiction royale et subdélégué de l'intendance de Belle-Isle, avait eu des démêlés avec Béhague en 1779.

2. Falguerètes (André-François-Marie de), né en décembre 1740. Enseigne, le 1er novembre 1755 dans Vermandois-Infanterie; lieutenant, le 8 octobre 1756; capitaine, le 8 mai 1765; capitaine-commandant à la formation du régiment de Poitou, en 1776, major de ce régiment, le 27 avril 1783; retraité en 1791.

demandés, pendant l'installation du tribunal de leur district et maintenir la tranquillité publique. » Ce détachement de dragons du régiment de Conti commandé par M. d'Avigneau [1], allait se rendre de suite à Saint-Brieuc.

L'incendie des châteaux va commencer : près de Saint-Brieuc, à Guingamp, c'est celui du marquis du Parc qui est menacé d'être la proie des flammes.

A Saint-Servan, la municipalité est tenue prisonnière par le peuple et Béhague lui fait recouvrer la liberté. Le 19 décembre, elle l'en remercie en ces termes touchants : « La puissante protection que votre généreuse bienveillance a accordée au recouvrement de notre liberté, vous assure de notre vénération, et soyés convaincu qu'avec le souvenir de notre victoire, nous vous conserverons notre immortelle reconnoissance. »

A Guérande, une effervescence se produit. Le ministre de la Guerre donne à M. de Béhague l'ordre d'y envoyer cent cinquante hommes d'infanterie, mais n'ayant pas d'autres troupes sous ses ordres, il est obligé de désigner la compagnie d'invalides de Challoy [2].

1. D'Avigneau (François), né le 8 mars 1756 à Auxerre (Yonne). Sous-lieutenant au régiment de Conti (dragons), le 7 avril 1773 ; capitaine, le 3 juin 1779 ; capitaine commandant ; a abandonné, le 1er août 1791.

2. Challoy (Jean-César), né le 1er février 1730 à Heidelberg (Allemagne). Dragon au régiment de la Reine, le 8 septembre 1755 ; brigadier, le 1er juillet 1762 ; maréchal des logis, le 15 novembre 1762 ; porte-guidon à la suite du régiment, le 14 octobre 1769 ; écuyer instructeur à la 1re com-

Pour ne pas marcher, le capitaine Challoy allait user de tous les stratagèmes et produire une réclamation générale de tous les citoyens de la garde nationale et des corps militaire et administratif et disait :

« Un grand nombre de ces vieux militaires, qui ont dû regarder comme un lieu de repos et de résidence pour le reste de leurs jours, le lieu où ils habitent depuis si longtemps, y ont formé des établissements relatifs à leurs habitudes, s'y sont mariés, y ont des femmes et plusieurs enfants, au point que la compagnie composée de cinquante-un hommes effectifs, entraîne une suite de soixante-dix individus qu'il faudroit réellement déplacer, parce que des épouses ne consentiroient point à se séparer de leurs maris, des enfans encore jeunes et *quelques-uns à la mamelle,* à s'arracher des bras de leurs mères, que le spectacle d'une pareille séparation seroit déchirant !

« Ces vieux soldats arrachés des bras de leurs épouses et de leurs enfans, harassés de la route, épuisés de fatigue, ne trouveront au terme de leur voyage qu'un lieu désagréable et étroit, où il n'existe pour les recevoir qu'un château inhabitable et tout en ruine, dont la propriété n'est pas même

pagnie des mousquetaires de la garde du roi, le 15 octobre 1769 ; réformé en 1775 ; capitaine commandant une compagnie d'invalides détachée de l'hôtel (à Nantes), le 15 mai 1781 ; capitaine à la 78e compagnie de vétérans nationaux à Nantes en 1792 ; passé à la 232e compagnie de vétérans à Fontenay-le-Comte, le 29 frimaire an VII ; retraité, le 1er frimaire an IX ; décédé, le 5 fructidor an XIII.

au Roi, ou bien il faudroit les loger chez les habitans, ce qui deviendroit pour ceux-ci une gêne et une charge insupportable ; il faudroit encore faire des dépenses assez sérieuses pour l'établissement et les accessoires qu'exigent partout le service et le séjour d'un corps militaire quelconque, ce qui retomberoit à la perte de l'État. »

De son côté, le district de Nantes déclarait que cette troupe ne partirait pas.

La conduite du capitaine Challoy, affirmant ne pouvoir mobiliser que quinze hommes, était reconnue fausse par ses officiers et par les invalides eux-mêmes. Ces derniers voulaient au contraire se mettre en route et protestaient contre la tactique de leur chef. D'ailleurs Challoy, déjà d'opinion avancée, allait devenir un Jacobin et être même déplacé de Nantes en 1797, à cause de ses opinions écarlates.

Béhague avait à Rennes son quartier général.

C'est dans cette ville qu'il devait recevoir sa nomination de gouverneur de la Martinique et être remplacé par M. de Muy [1], comme commandant des troupes dans les départements des Côtes-du-Nord et du Finistère.

1. De Muy de Saint-Maime (Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix d'Ollières, comte). Maréchal de camp, le 9 mars 1788 ; lieutenant général, le 6 février 1792.





CHAPITRE VI

La question coloniale en 1789. — Situation de la Martinique. — Béhague est nommé gouverneur de la Martinique. — Son départ de Brest. — Lieutenant général des armées du Roi. — Il arrive a Fort-Royal. — Difficultés qu'il rencontre. — État d'esprit de la Martinique. — Pacification momentanée.

Avant d'aborder l'historique de la mission de Béhague à la Martinique, il est indispensable d'exposer avec précision la série des événements qui s'étaient produits dans cette colonie avant son arrivée.

Les partis politiques n'étaient pas alors formés à la Martinique comme en France. Les questions d'intérêt local jouaient un grand rôle, et très probablement même le rôle principal. Des intérêts commerciaux étaient en jeu ; d'après la Constitution élaborée en France, les colonies devaient avoir une indépendance relative, et à la Martinique si les uns réclamaient

l'application de la législation française intégrale, d'autres songeaient à une indépendance tellement complète que c'est à peine si elle pouvait être assimilée à un protectorat.

Enfin, la noblesse dépossédée de ses droits féodaux en France, avait de graves intérêts engagés dans toutes les Antilles, où depuis le milieu du XVIII[e] siècle, beaucoup de familles ruinées étaient venues refaire leurs fortunes.

Les colons, se trouvaient naturellement, pour la défense de leurs intérêts matériels, les protecteurs des nègres nécessaires à l'exploitation de leurs habitations ; s'ils ne désiraient pas leur affranchissement brutal, ils n'admettaient pas non plus qu'on les maltraitât. Cet état de choses rendait donc la situation de la Martinique très particulière. Elle le fut bien plus encore par la suite, lorsque la société des Amis des Noirs, qui avait à sa tête Brissot et Grégoire, vint apporter de nouvelles sources de divisions. Contre cette société, qui avait pour doctrine : Périssent les colonies plutôt qu'un principe, les colons avaient formé le Club Massiac, auquel on a voulu donner des tendances contre-révolutionnaires qu'il n'avait certes pas, car on trouve parmi ses membres des représentants de tous les partis politiques. Le club envoya, en 1790, à Saint-Domingue, où étaient les plus gros intérêts, un personnage singulier, membre influent du Grand-Orient, représentant à Paris avec Moreau de Saint-Méry, et Savalète de Langes, les loges des Antilles. Ce maçon bizarre, imbu d'une maçonnerie mystique, joua dans nos colonies

un rôle important qui reste à déterminer d'une façon précise et qui est appelé à provoquer bien des surprises[1]. Mais, sans nous attarder sur cette question qui nous entraînerait hors de notre sujet, exposons donc la situation de la Martinique au commencement de 1791.

En août 1789, les nègres du Fort-Royal de Saint-Pierre formèrent un complot ; le gouvernement prévenu à temps avait dû faire tripler la garde de nuit et renforcer les patrouilles dans la ville et aux environs. Démasqués, les nègres écrivirent au gouverneur, à l'intendant et au commandant de Saint-Pierre :

« Nous savons que le roi nous a rendus libres et si l'on résiste à nous rendre notre liberté, nous mettrons toute la colonie à feu et à sang et il n'y aura d'épargné que le gouvernement et les maisons religieuses.

« Signé : NOUS TOUS NÈGRES. »

Peu après, trois cents nègres des habitations les plus voisines se révoltèrent. M. de Damas dut envoyer d'urgence un corps de troupes du Fort-Royal à Saint-Pierre et mit toute la milice sur pieds. Les nègres se réfugièrent en armes

1. Il n'est pas inadmissible que l'Angleterre ait joué en sous main un certain rôle dans ces troubles, ainsi qu'on l'en a accusée. Outre qu'elle avait intérêt à désorganiser nos colonies, elle devait tirer profit de la franchise accordée aux ports, alors qu'il n'y avait pas réciprocité dans les colonies anglaises. Enfin, on doit constater que parmi les prisonniers envoyés par M. de Damas à Saint-Malo, plusieurs étaient Anglais.

au centre de l'île dans les régions boisées, mais ayant appris qu'on dirigeait des forces considérables contre eux, ils réintégrèrent les habitations de leurs maîtres.

Le 27 on mit la main sur les meneurs qui déclarèrent ingénuement que plusieurs de leurs amis puissants avaient obtenu du Roi leur affranchissement malgré l'opposition de leurs maîtres et que c'était pour cela qu'ils avaient eu recours à la force. On fit un exemple sur les deux plus coupables et le 10 novembre l'un fut roué, et l'autre pendu, malgré les lettres anonymes menaçantes adressées au Gouverneur. L'on ne put cependant s'emparer du chef du complot, le nègre Marc, bien qu'on eût mis sa tête à prix.

La colonie, néanmoins commençait à se désorganiser. Les administrateurs avaient été obligés de convoquer les assemblées coloniales avant l'époque prescrite et sans les ordres du Roi. On ouvrit les portes au commerce étranger pour une durée de quatre mois, et on abolit les taxes, de telle sorte que les négociants français étaient frustrés de leurs avantages. Toutes ces mesures avaient un caractère révolutionnaire car il n'appartenait pas aux assemblées coloniales, de les prendre, mais aux autorités exécutives et législatives. Aussi le 10 décembre 1789, M. de Viomenil incline au refus d'autorisation, et il engage la métropole à n'en sanctionner qu'une partie : Vente aux étrangers des nègres condamnés à la chaîne; service de la maréchaussée coloniale, organisée avec les milices; établissement provisoire des municipalités; certains

privilèges aux navires espagnols et américains dans quatre ports, etc.

De son côté, le 15 décembre le commerce local proteste avec énergie, déclarant que ces mesures n'ont même pas été prises par l'Assemblée coloniale. Celle-ci composée de cent vingt membres, par ses statuts ne pouvait délibérer qu'avec au moins quatre-vingt-un présents; et les arrêtés avaient été pris par vingt membres au plus. Moins larges que M. de Viomenil, au lieu d'accorder la franchise de quatre ports, les pétitionnaires ne l'acceptent que pour Saint-Pierre.

En attendant la réponse de l'Assemblée constituante, les municipalités s'étaient installées de leur propre autorité et en janvier 1790 il y eut de nouveaux troubles qui étaient la suite de ceux arrivés au Fort-Royal et à Saint-Pierre; cette fois ce furent les municipalités de ces deux villes qui les provoquèrent; ces troubles ne furent pas de longue durée, mais le calme relatif qui leur succéda n'était que momentané. Les révolutionnaires ne tendaient rien moins qu'à supprimer l'ancienne administration. A cet effet ils envoyaient en France une députation de colons, qui à la séance du 21 mai 1790 demandaient à l'Assemblée constituante, le rappel de Foullon, le fils de l'infortunée victime du 22 juillet 1798, intendant de cette colonie ; ils donnaient comme prétexte que le décret qui supprimait les intendants en France devait avoir son application à la Martinique. L'affaire fut renvoyée au comité des colonies.

En même temps que la députation partait pour la France, une lettre explicative était adressée au *Moniteur*. Datée du 19 avril 1790, elle fut insérée dans le numéro du 17 juin suivant : « Vous aurez de la peine à croire, disaient les protestataires, que la manière patriotique avec laquelle s'est conduit notre intendant, M. Foulon d'Ecotiers, dans nos troubles, lui a attiré les acclamations du peuple et qu'on lui a offert de demander sa continuation s'il voulait rester. Je ne sais pas même si on ne lui a pas dit qu'on n'en voulait point d'autres que lui. » Et ils expliquent que la révolution de la Martinique a déjà eu trois crises : La première à la prise de la cocarde qui n'était pas du goût de M. de Viomenil (fin septembre); la seconde (fin février) au sujet de la même cocarde entre officiers et citoyens, ce qui provoqua l'envoi de M. de Damas. Lorsque le nouveau gouverneur arriva, une troisième crise plus grave venait d'éclater; la colonie était divisée en deux camps : Les partisans de l'Assemblée coloniale, et ceux de la municipalité de Saint-Pierre. M. de Viomenil partisan de la première avait fait armer jusqu'aux gens de couleurs qu'on avait casernés avec les soldats. Le 26 mars on devait envahir Saint-Pierre, lorsque M. de Damas arriva, dans un état de santé qui ne lui permit pas de vaquer à ses fonctions. Il fut en conséquence remplacé par M. Damoiseau, directeur général des fortifications. Les paroisses de l'île vinrent au secours de Saint-Pierre, ainsi que des milices des îles voisines. M. de Clugny, à la tête des gens de Basse-Terre se proposa comme

médiateur. Le décret de l'Assemblée nationale du 8 mars, arrivé le 17 août vint heureusement ramener le calme et MM. Ruister et Arnaud de Corio nommés députés spéciaux à l'Assemblé nationale, purent partir avec la députation coloniale.

Dans les premiers jours de juin, une nouvelle insurrection éclate au fort de Saint-Pierre. Plusieurs gens de couleur sont tués. Le jour de la Fête-Dieu, les mulâtres, contrairement à l'usage, voulurent se montrer en uniforme à la procession, ce qui provoqua divers conflits avec les blancs, plusieurs d'entre eux furent massacrés et pour rétablir l'ordre, un certain nombre de nègres furent pendus. M. de Damas, sur la réquisition de l'Assemblée coloniale, avait du investir Saint-Pierre, occupé par cinq à six mille hommes. On s'empara de la ville, les mutins les plus signalés furent embarqués sur les navires en rade ou transportés au Fort-Royal. M. de Damas laissa quatre cents hommes pour maintenir l'ordre.

La municipalité et les principaux citoyens de Saint-Pierre dans une lettre rendue publique, témoignèrent de la modération, du zèle et de la prudence avec lesquels M. de Damas usa des forces qui étaient à sa disposition.

L'interprétation de la conduite de M. de Damas, provoqua une polémique dans *le Moniteur*, entre M. Dillon et MM. Arnaud de Corio et Ruister. Ces derniers reprochaient à M. de Damas l'arrestation de Fourn, le vénérable de la

loge des « Frères choisis » représentée à Paris par Savalète de Langes. Nous retrouverons constamment par la suite Fourn parmi les agitateurs de la colonie. Il est curieux de noter que dans la circonstance, M. de Damas avait pris le parti des mulâtres qui, à son avis, avaient raison ; ils avaient d'ailleurs été cruellement traités pour avoir émis des prétentions qui ne méritaient pas une répression prévôtale aussi cruelle. Il n'est pas moins intéressant de constater qu'il était chaudement défendu à Paris par Arthur Dillon et Moreau de Saint-Méry.

Mais l'élément révolutionnaire devenait chaque jour plus puissant et envahissait tous les corps administratifs. Le 13 juillet, sous prétexte d'assurer la tranquillité de la Martinique, l'Assemblée coloniale décida de renvoyer MM. Foullon, Yger et Chalmet et de les faire embarquer pour la France.

Le 16 octobre des officiers d'administration de la Martinique furent admis à la barre de l'Assemblée nationale : ils se plaignirent de l'autorité illimitée que s'était arrogée l'Assemblée de la Martinique et des injustices qu'elle avait commises ; ils demandèrent que leur conduite ainsi que celle de cette Assemblée soient examinées et que les coupables soient punis. Ces officiers obtinrent les honneurs de la séance et leur adresse fut renvoyée au Comité colonial.

Pendant ce temps le calme ne se faisait pas dans les esprits, par suite des nombreuses poursuites judiciaires faites à la suite de la Fête-Dieu.

Le 1er septembre, six soldats en garnison au fort Bourbon se présentèrent à M. de Damas pour solliciter l'élargissement de quatorze prisonniers détenus dans ce fort. M. de Damas refusa et leur intima l'ordre de se rendre à leur poste. Leur retour occasionna une grande fermentation et peu après une insurrection éclata. On arbore le pavillon national et l'on tire deux coups de canon. M. de Damas se rend au fort et le trouve fermé. Les mutins réclament de nouveau l'élargissement des prisonniers et menacent de tirer sur la ville. Les révoltés avaient des complices dans les troupes de la garnison de Saint-Pierre et à une heure du matin la troupe de la ville se rendit au fort en criant : Vive la Nation. Le fort se trouva alors occupé par sept cents hommes au lieu de trois cents, avec des vivres pour dix mille hommes pendant six mois. La municipalité essaya de pénétrer dans le fort pour tâcher d'arriver à un arrangement, on tira sur elle à boulets.

La lutte s'engage et demeure permanente ; si d'une part on attaque les forts, ceux-ci font des sorties. De véritables combats causant la mort de nombreux soldats ont lieu fréquemment (les 17-21 septembre et 1er octobre). De part et d'autre on se livre à des actes de cruautés abominables[1].

Le 26 octobre, *l'Embuscade* vient mouiller à Sainte-Anne

1. Voir dans *le Moniteur*, du 13 décembre 1790, la proclamation de Damas, du 26 septembre précédent.

et le 1er novembre *la Ferme* à la Trinité. Aussitôt des essais sont faits pour débaucher les équipages. Mais après avoir pris connaissance des délibérations de l'Assemblée coloniale, les nouveaux arrivés se mirent aux ordres de M. de Damas qui, pour empêcher les approvisionnements de parvenir aux révoltés, fit armer des corsaires qui investirent les côtes, et prit des dispositions pour occuper l'Ile-aux-Ramiers, afin de couper les communications entre les révoltés de Fort-Royal et ceux de Saint-Pierre.

Le 25 novembre, Rivière, commandant *la Ferme,* accorde vingt-quatre heures aux navires pour sortir du port de Saint-Pierre, et le major Molerat le même délai aux troupes pour évacuer cette ville.

Seule la compagnie des grenadiers était restée fidèle. Mais devant l'impossibilité de rester au Fort-Royal, elle en était sortie la nuit pour aller rejoindre les habitants qui, réfugiés au Gros Morne, se tenaient sur la défensive. Elle occupait le fort de la Trinité et assurait ainsi la possession de ce port. Mais par malheur, le jour de l'insurrection, M. de Damas[1],

1. De Damas (Claude-Charles), vicomte de Damas de Marillac, né à Lyon, le 30 juin 1731, chevalier de Malte, enseigne au régiment de Beauce, le 7 février 1748 ; lieutenant, le 13 mars 1752 ; aide-major, le 13 avril 1753 ; capitaine, le 23 juillet 1755 ; major, le 15 août 1763 ; colonel du régiment d'Auxerrois, en 1776 ; brigadier d'infanterie, le 27 octobre 1778, et maréchal de camp, le 5 décembre 1781 ; nommé gouverneur de la Martinique, en 1783 ; lieutenant du gouverneur général le 3 mai 1784 ; puis gouverneur général des Iles du Vent, le 3 mai 1784 et de la Martinique.

ayant fait une chute grave[1], avait dû remettre le commandement à M. du Rouil[2], commandant d'artillerie.

Lorsqu'on apprit ces nouvelles à Paris, M. de La Luzerne, ministre de la marine, fit armer aussitôt dans les ports de Toulon, Rochefort et Brest. Malheureusement la marine commençait à se désorganiser par suite du mécontentement qui régnait dans les états-majors, mécontentement occasionné par les insurrections des équipages et fomenté par les clubs. Beaucoup d'officiers avaient demandé leur retraite. Le comte d'Albert ayant donné sa démission venait d'être remplacé par M. de Bougainville. Ce dernier recevait au mois de décembre l'ordre de désarmer l'escadre, à l'exception de six vaisseaux et de six frégates destinés à transporter dans les colonies des troupes aux ordres de M. de Béhague pour

1. Antérieurement à sa chute, le vicomte de Damas semble avoir été gravement éprouvé dès son arrivée à la Martinique. Un procès-verbal du 5 avril 1790 signé par les docteurs Roux et Lousteau contresigné par les principaux fonctionnaires de la colonie déclare « qu'il a la tête vivement affectée, la mémoire affaiblie, ses idées vagues ; qu'il est hors d'état de s'occuper d'aucune affaire... et qu'il ne peut remplir les fonctions importantes de sa place. » Les signataires concluaient au maintien de son prédécesseur, le comte de Viomenil et sur le refus de ce dernier de s'adresser conformément aux ordonnances royales au gouverneur de la Guadeloupe et à son défaut à celui de Sainte-Lucie. Des mesures furent prises à cet effet et le commandement donné provisoirement au comte de Damoiseau.

2. Du Rouil de Boismassot (Louis), né le 3 novembre 1752, à Saint-Denis de Clichy, en Laonnais. Elève d'artillerie, le 3 juillet 1768 ; lieutenant, le 2 novembre 1768 ; capitaine, le 5 avril 1780 ; major des canonniers matelots le 1er mai 1786.

pacifier les troubles [1], l'état de santé de M. de Damas ne permettant pas de le maintenir à un poste qui demandait une grande activité. »

La guerre civile et le danger que couraient les colonies, avaient enfin décidé l'assemblée nationale à voter le 29 novembre 1790, l'envoi de quatre commissaires et d'un corps d'armée de cinq mille hommes pour rétablir l'ordre et la tranquillité dans ces îles.

Mais il fallait trouver un général ayant la confiance du Roi et de l'armée avec un grand ascendant sur le soldat et dont l'énergie et les talents pussent en imposer aux populations.

Les yeux du Ministre de la Guerre se portèrent sur le général de Béhague, qui, pendant plusieurs années gouverneur de la Guyane française, venait encore de se signaler par sa bonne administration, comme commandant les quatre départements de la Bretagne.

L'avenir devait ratifier ce choix, puisque quinze jours lui suffirent pour faire mettre bas les armes aux rebelles, les embarquer pour la France, s'emparer des forts, désarmer les esclaves et par la célérité de ces opérations prévenir le danger des remèdes qui lui étaient confiés pour rétablir la paix.

Mais avant d'accepter cette importante mission, Béhague fit des conditions. On lui promit de le nommer lieutenant

1. *Mémorial de M. de Lannoy, Carnet de La Sabretache.* n° 144, décembre 1904, p. 762.

général à prendre rang du jour « où sa Majesté auroit à faire un lieutenant général à son choix » et une place de commandeur dans l'ordre de Saint-Louis.

Béhague d'ailleurs était le plus ancien des maréchaux de camp employés et tous les officiers qui avaient été chargés d'une mission pareille à la sienne avaient obtenu la commanderie de Saint-Louis.

De plus il était indispensable que les soldats et les habitants des colonies qui étaient habitués à voir cette décoration au général qui commandait les troupes la vissent sur la poitrine de Béhague. Comme on lui avait objecté qu'on n'en donnait pas, il avait dû, à l'appui de sa demande, citer l'exemple de M. de Senneville, capitaine de vaisseau, qui à son retour d'Alger, venait d'être décoré.

C'est le 24 janvier 1791, que le roi signa sa commission de gouverneur général des Iles du Vent de l'Amérique et lui adressa en même temps des instructions très positives sur le but de sa mission.

« Connaissant, disait le Roi à Béhague, la valeur, le zèle, l'expérience et la capacité, que vous avez employés tant en Europe qu'en Amérique, je vous nomme gouverneur général pour la partie militaire dans toutes les îles françoises du Vent, pendant la durée de la mission desdits commissaires ». Le comte de Béhague partait ainsi que son prédécesseur avec un traitement de 80.000 livres par an, plus 30.000 livres comme frais de premier établissement.

En fait, Béhague réunissait le service de commandant des troupes aux fonctions de gouverneur général de la Martinique et de commandant général dans toutes les îles du Vent, mais d'après les instructions royales et les décrets de l'Assemblée nationale[1], étant dépositaire de la force publique, il n'avait d'action pour l'employer « qu'autant qu'il en étoit requis ». Et c'était là le côté faible de son commandement, car les instructions enchaînaient son autorité et le représentaient faible pour les uns et dûr pour les autres.

Sur un terrain plus restreint Béhague avait à vaincre, à la Martinique, les mêmes difficultés que Blanchelande[2] à Saint-Domingue. Dans cette dernière colonie, les exaltés tenaient le haut du pavé. Les mulâtres et les esclaves étaient les agents tout trouvés des révolutionnaires. Des massacres et des pillages allaient se produire et les colons étaient exposés aux plus grands dangers.

1. Mesures prises à la suite du rapport de Barnave, lu le 29 novembre l'Assemblée.

2. Blanchelande (François-Philibert Rouxel de), né à Dijon le 21 février 1735, fils de Claude, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel du régiment de Souvrey, et de Catherine Braconnier. Surnuméraire dans l'artillerie, en janvier 1747 ; officier pointeur, le 10 février 1747; lieutenant en premier, le 8 décembre 1755 ; rang de capitaine, le 20 juin 1761 ; capitaine de grenadiers de France, le 13 septembre 1761 ; major du régiment provincial de Dijon, le 4 août 1771 ; rang de lieutenant-colonel, le 2 mars 1773 ; major du régiment de Viennois, le 18 avril 1776 ; lieutenant-colonel, le 19 avril 1779 ; brigadier, le 9 mars 1781 ; gouverneur de Tabago, le 18 avril 1781 ; colonel général de l'infanterie, le 25 janvier 1784 ; maréchal de camp, le 9 mars 1788, puis lieutenant général, il fut condamné à mort et exécuté le 5 août 1793.

L'autorité du gouverneur était presque anihilée et l'armée royale se transformait en garde nationale. L'anarchie régnait partout. Le gouverneur général M. de Peynier, malgré son énergie, ne pouvait résister, et parvenu au terme de son mandat ne songeait qu'à repartir pour la France.

Son successeur M. de Blanchelande devait plus tard se réfugier au Cap pour sauver sa vie.

Béhague allait bientôt partir pour la Martinique, emmenant avec lui ses deux neveux, Pierre Constant de Massoul[1] et Luc Alen[2].

Pour transporter le gouverneur, les commissaires et les cinq mille hommes de troupes, on avait donné l'ordre d'armer à Brest quatre vaisseaux, dix frégates[3], deux corvettes, un brick et cinq gabares, dont M. de Girardin eut le commandement supérieur. Les troupes embarquées com-

1. Né le 1er juillet 1755 et baptisé le lendemain dans l'église Saint-Paul de Lyon ; il avait eu pour parrain Barthélemy Constant, écuyer, et pour marraine Marie-Anne-Louise-Éléonore Genthon, fille représentée par dame Reine du Soleil, ayeule paternelle. Entré à l'école militaire au mois d'octobre 1766 ; sous-lieutenant au régiment de Dauphin-Dragons, le 1er juin 1772, avait été nommé capitaine, le 3 juin 1779 ; aide de camp du général de Béhague, le 23 janvier 1791, et le lendemain, aide-major général, faisant fonctions de maréchal des logis du corps de troupe de la Martinique.

2. Luc Alen était le fils de sa sœur cadette et de Luc Alen, brigadier des armées du Roi, dont nous avons parlé ; il allait faire ses premières armes sous le commandement de son oncle. Après la Révolution, il servit dans l'armée anglaise, dont il était colonel en 1823.

3. P. Levot. *Histoire de la Ville et du port de Brest,* tome III. *La ville depuis 1681. Paris et Brest, 1866,* in-8o, pp. 265-266.

prenaient dix seconds bataillons tirés des régiments les plus travaillés par l'esprit révolutionnaire : Forez, Aunis, Bassigny, maréchal de Turenne, la Sarre. Avant leur départ de Brest, une grande insubordination s'était déjà manifestée et le même souffle de révolte ne devait pas se calmer pendant la traversée. Les vents étant favorables, on n'attendait plus, pour mettre à la voile, que M. de Béhague, lorsque, dans la matinée du 4 février, six matelots, se disant députés par les équipages des frégates la *Calypso*, la *Didon* et la *Précieuse*, se présentèrent chez MM. Borie et Gandon auxquels ils demandèrent le paiement d'un troisième mois d'avances. On leur représenta vainement que s'ils avaient dissipé les deux qu'ils avaient déjà reçus, ce n'était pas une raison pour qu'ils en touchassent un nouveau. Celui qui portait la parole était le patron de la chaloupe la *Calypso*. M. d'Hector, lieutenant général des armées navales, ayant essayé de le raisonner, il lui répondit insolemment et conclut : « Si le troisième mois n'est pas payé et si l'ordre de partir est donné, aucun marin ne travaillera à lever les ancres. Qu'on se permette de toucher un seul homme, il s'en lèvera quinze mille prêts à tomber sur vous. » Sur ces entrefaites M. de Bougainville arriva : « Qui parle de quinze mille hommes et qui les commandera ? Sera-ce vous ? — Quand ce serait moi, réplique l'orateur, je suis en état de le faire. » M. de Bougainville donna ensuite des explications que confirma l'intendant, et dont furent satisfaits cinq des députés,

mais non l'orateur qui, en sortant, leur reprocha leur pusillanimité, et annonça le projet d'agir par écrit et de vive voix auprès de tous les équipages. La perspective d'une coalition possible détermina MM. Gandon et Bougainville à se concerter avec la municipalité qui prit toutes les mesures de précaution commandées par les circonstances. Le patron fut arrêté [1] et le soir, des députés de la *Calypso* et de la *Précieuse* vinrent désavouer leurs prétendus envoyés. L'ordre était rétabli, mais une étincelle pouvait faire renaître l'incendie dans une ville comme Brest, qui depuis 1789, était un foyer révolutionnaire.

L'état de révolte était du reste général : Au mois de juillet 1789, de graves désordres avaient éclaté à Cherbourg, au Hâvre, à Saint-Malo et à Brest. Le comte d'Hector, commandant de la marine dans ce port, confiant dans l'estime dont il jouissait avait cru, en faisant appel à la concorde maîtriser la révolution, mais il avait échoué.

Le 20 août 1790, le vote de l'Assemblée nationale promulguant un nouveau code pénal pour les vaisseaux, y avait créé un nouveau mécontentement. M. d'Albert de Rions qui commandait l'escadre ayant perdu toute autorité était jour-

1. Une procédure fut entamée contre lui, mais l'agitation croissante des esprits, inspirant des craintes au ministre, il ordonna, le 15 juillet, de le mettre en liberté. « Il aura été suffisamment puni, dit-il, par une détention de cinq mois et demi, et je vous autorise à lui faire dire d'être plus circonspect à l'avenir. »

nellement insulté même par les marins de l'état. De plus des émeutes continuelles avaient lieu dans la ville et le major général de la marine, M. de Marigny n'avait dû la vie qu'à une absence fortuite. Le 15 octobre 1790, il donnait sa démission et quelques jours après le chef d'escadre Bougainville était nommé au commandement de la flotte et prenait possession de son poste au commencement de novembre 1790[1].

M. de Béhague était à peine arrivé à Brest qu'il dût, sur la prière de M. de la Porte Vezins, prendre la mer immédiatement, avec les quatre commissaires du Roi[2] sur le vaisseau *l'Eole*. M. de Girardin fit mettre à la voile, le 5 février au matin, laissant à Brest les corvettes *la Fauvette* et *le Maréchal de Castries*, qui reçurent l'ordre de suspendre leur départ de vingt-quatre heures pour attendre les traînards. Après avoir doublé la pointe de Saint-Mathieu, M. de Girardin s'aperçut qu'il n'était pas suivi par le vaisseau *le Duguay-Trouin*. Cependant à la tête de dix-neuf bâtiments, il arriva le 12 mars à la Martinique après trente-cinq jours de traversée. Un vent favorable lui avait permis pendant cinq à six jours de marcher à une allure rapide. Il n'avait pas perdu un seul homme ni de son équipage ni des troupes passa-

1. Edouard Lechevalier. *Hist. de la Marine Française sous la 1re République*, édition 1886.

2. Ces quatre commissaires s'appelaient : MM. La Coste, Magnytot, Montdenoix et Linger.

gères et tous les bâtiments en général avaient été aussi heureux que lui.

Le 21 février, en passant au tropique, il avait envoyé en avant le brick *le Cerf*, commandé par M. Blanchard, sous-lieutenant de vaisseau avec ordre de mouiller à la Trinité (île de la Martinique), où il croyait que se trouvait M. de Damas et de l'entretenir de l'arrivée de l'escadre; puis, cette mission remplie, de venir l'attendre au Vent de la Martinique pour se concerter avec lui. Mais ce bâtiment entraîné par des vents contraires ne devait arriver que trente-six heures avant l'escadre. Le 12 au matin, *l'Iphigénie* en lui apportant ainsi qu'à M. de Béhague les paquets de M. de Damas, lui apprenait que ce dernier était à la Cazenavire et qu'il était maître de l'isle aux Ramiers [1].

A son arrivée à la Martinique, Béhague était promu au grade de lieutenant général.

Au moment où l'escadre mouillait, arrivaient *le Duguay-Trouin* et la corvette *la Fauvette*, qui ne s'étaient pas rencontrés en cours de route. Mais la satisfaction de Béhague fut de courte durée, car quelques instants après le *Duguay-Trouin* coulait la corvette *l'Iphigénie* en l'abordant par le milieu; son équipage était sauvé à l'exception d'un élève de troisième classe de la cinquième escadre M. de Larchantel, ainsi qu'un caporal des canonniers matelots.

1. Arch. Nat. D. XXV, 116.

Aussitôt le bâtiment mouillé, M. de Béhague descendit pour s'aboucher avec M. de Damas.

Il apprit de lui la gravité de la situation ; les milices de Saint-Pierre et du Fort-Royal n'avaient que deux compagnies de grenadiers fort peu sûres pour tenir tête aux révoltés ; et l'armée insurectionnelle était en possession des forts et des villes qu'elle dominait.

En présence d'une situation aussi délicate, Béhague n'hésita pas à adresser deux proclamations aux troupes.

Dans la première proclamation, datée du 13 mars, à bord de *l'Eole,* il rappelait aux soldats leurs serments et leurs devoirs et les mettait en garde contre les séductions :

« Soldats du régiment de la Martinique, êtes-vous François ? disait-il. Est-ce bien vous qui, à la vue des forces formidables que la nation envoie pour tout pacifier, pour tout faire rentrer dans l'ordre, oséz bombarder vos frères du haut de ces murs que l'Empire des François n'a élevés que contre ses véritables ennemis ? Qu'attendés-vous pour m'en apporter les clés ? Est-ce la loi qui m'envoie pour les reprendre ? Je vous la notifie.

« Descendéz dans vos cœurs. Si jamais vous fûtes François, vous reconnaitrés que vos esprits ne se sont égarés que par des conseillers perfides qui tendent à vous faire déclarer des rebelles et des traîtres à la patrie.

« Sont-ils parmi ces habitants dont vous désolés les campagnes ? Cela ne se peut pas ! Vous les avés forcés de

prendre les armes contre vous. Sont-ils parmi les habitants de la ville de Saint-Pierre, dont vous détruisés le commerce? Cela se peut encore moins; vous les avés forcés à consigner dans leurs mémoires imprimés, la demande du rappel de votre régiment en France. Qui donc sont-ils ces hommes dangereux ? Ne balancés pas à dénoncer les traîtres à la mère patrie, plutôt que de l'obliger à croire que c'est vous qui l'êtes, et loin de m'apprêter l'éternel regret de répandre le sang de mes frères, permettez-moi même de vous mériter votre pardon en commençant par obéir à ses décrets ».

Le lendemain 14 mars, toujours à bord de *l'Eole,* il lançait une seconde proclamation, qui avait pour but « de faire retirer de la colonie tous les particuliers des îles voisines qui s'y étoient portés en armes, à l'occasion des troubles et dont la présence pouvoit d'autant plus contribuer à les y perpétuer que la majeure partie étoit composée de gens inconnus et sans aveu. » Il prenait en conséquence les dispositions suivantes :

« Toutes les troupes qui sont actuellement au fort Bourbon en partiront sur le champ pour se rendre à la citadelle du fort Royal où elles resteront jusqu'à nouvel ordre et il sera pourvu à leurs besoins. Les commandants ou commissaires qu'elles se sont choisis pour en faire les fonctions, remettront toutes les clefs dudit fort à M. de Fressinaux, lieutenant-colonel, commandant la première brigade de l'armée

que j'envoie pour les recevoir ; l'état des armes et munitions qui doivent rester dans ledit fort sera également remis et constaté par l'officier supérieur du corps royal d'artillerie que je nommerai à cet effet, et il sera signé du commandant desdittes troupes ou de deux des commissaires en faisant les fonctions. »

Immédiatement, de Constant, maréchal général des logis de l'armée, et de Fressinaux [1], lieutenant-colonel du régiment maréchal de Turenne, commandant de la première brigade, s'embarquaient dans un canot du vaisseau *l'Eole,* mouillé dans la rade de la Caze navire, ils étaient accompagnés de M. Laronde, capitaine au régiment de la Martinique [2] et de Legrand adjudant au même corps. Ces deux officiers s'étaient présentés à neuf heures du matin à Béhague, comme délégués du fort Royal et du fort Bourbon, pour lui remettre une adresse. Mais il leur avait été répondu que « ce n'était pas à eux qu'on avait ordonné d'apporter

1. Fressinaux (Joachim-Robin de Blair de), né le 22 mai 1739, à Montluçon, enseigne le 15 janvier 1756 dans le régiment de Lyonnais, lieutenant le 26 mars suivant, capitaine du 9 septembre 1761, réformé en 1763 ; replacé à une même compagnie le 5 avril de la même année, capitaine-commandant dans le régiment du Maine à sa formation, le 6 juin 1776, et lieutenant-colonel dans le régiment de Bassigny le 15 avril 1784, colonel dudit régiment le 25 juillet 1791. Embarqué sur un des vaisseaux de l'État, le 13 janvier 1793 ; a abandonné son poste en Amérique.

2. Le régiment de la Martinique avait trois bataillons et son lieutenant-colonel M. de Mascaville était en France depuis le mois de juin 1787.

les clefs du fort Royal et du fort Bourbon, mais aux chefs du parti qui se qualifiaient de commandants des dits forts et qu'ils eussent à faire exécuter de suite cet ordre. »

La goëlette les transportait dans le bassin de la ville du Fort-Royal où ils mettaient pied à terre. Puis ils se dirigeaient à l'hôtel du gouvernement pour y attendre les chevaux destinés à les amener au fort Bourbon.

Ils entraient ensuite dans les appartements ou pavillons des officiers, occupés par le sieur Fourn qui, depuis l'insurrection, avait été nommé par ses soldats.

Puis ils lisaient l'ordre du général de Béhague au commandant et le chargeaient d'en donner connaissance aux troupes réunies dans le fort.

Il était midi quand cette lecture était terminée.

Ils demandèrent « ensuite les clés de toutes les portes, tant du pont et poternes, que celles des pavillons, poudrières et magasins, les états des munitions, vivres et objets restans dans les magasins et recommandèrent aux soldats et à leurs commandans la plus prompte expédition dans l'évacuation ordonnée. »

Leur patience devait être mise à l'épreuve, car après trois heures d'attente, aucun état, aucune clé n'avaient été apportés et ils ne voyaient pas la troupe prête à évacuer le fort.

« Ils firent alors observer à Legrand l'incorrection de la

conduite du commandant. Mais celui-ci leur répondit que décidément la garnison ne sortirait qu'après l'arrivée des deux compagnies de grenadiers destinées à les relever. Cette attitude fit changer celle de M. Fressinaux, qui s'écria : Si j'ai prié jusqu'à présent, maintenant j'ordonne que sans autre représentation, vous fassiés exécuter sur le champ ce que vous avez promis avec tant de respect devant moi au général, et il ajouta que s'il ne suivait ponctuellement ce à quoi il s'était engagé, il rendrait au général la liberté de ne pas tenir ce qu'il avait promis.

« Les troupes alors se mirent en marche et sortirent du fort à l'exception de deux compagnies qui fournissaient à la garde des postes et qui ne devaient évacuer qu'au moment où ils seraient relevés. De Constant partit pour rendre à Béhague un compte exact et fidèle de ce qu'il avait vu et entendu.

« Un instant après, un jeune homme vêtu de l'uniforme national, venait prévenir M. de Fressinaux que « deux mille hommes de couleur paraissoient du côté du front d'attaque et faisoient route vers le fort ; que c'étoit une trahison affreuse. Aussitôt M. de Fressinaux se transporta à la poterne et reconnut les deux compagnies de grenadiers de Forez et maréchal de Turenne destinées à la prise de possession du fort, qui étaient arrivées au bout d'un quart d'heure. A leur tête il les conduisit en face de la place d'armes ; il les y rangea en bataille malgré les sollicitations qui lui étoient faites d'aller

se placer vis-à-vis de la troupe qui devoit sortir. » Il avait eu raison de refuser, car il s'apercevait bientôt que cette troupe s'était renforcée pendant qu'il se transportait sous le rempart. Il lui fit signe avec la main de sortir ; cet ordre fut exécuté, mais ni les états ni les clefs ne lui étaient remis.

« A peine les troupes sortantes avaient-elles dépassé le pont, qu'il le fit lever et établit une garde et les sentinelles nécessaire à la sûreté de la place. C'est à ce moment qu'il apprit avec la plus grande surprise par quantité de personnes que pendant le temps qu'il avait mis à aller reconnaître les deux mille hommes de couleur supposés, et qui n'étaient autres que les grenadiers de Forez et de maréchal de Turenne, les trois premières compagnies qui étaient sorties du fort y étaient entrées avec le sieur Fourn et Legrand à leur tête en criant de toutes leurs forces : Nous sommes trahis, c'est une horreur, aux armes....., aux batteries....., que le pont avait été levé, plusieurs batteries garnies ; qu'on criait de toutes parts que le fort ne serait remis qu'aux troupes qui seraient réellement reconnues venir de France ; que la fureur peinte sur tous les visages des soldats armés et rangés en bataille avait occasionné la plus grande frayeur aux diverses personnes qui se trouvaient présentes et qui avaient cherché leur sûreté dans les appartements qu'elles occupaient en attendant le calme que ramenait l'arrivée des deux compagnies de grenadiers de Forez et de maréchal de Turenne. »

Le 15 mars, c'est du fort Royal que le gouverneur ordonnait encore « à tous blancs, gens de couleur ou autres de tel état et condition qu'il puisse être et tenant à la cause des planteurs, comme à tout blanc, gens de couleur et autres, de tel état et conditions qu'il puisse être et tenant à la cause de Saint-Pierre de cesser toutes hostillités, excepté le cas où on voudrait le forcer dans ses postes et à son corps deffendant, à peine d'être poursuivi extraordinairement suivant la rigueur des loix. » Il mandait à tous chefs de poste de se passer de l'un à l'autre cette proclamation et de s'y conformer avec la plus grande exactitude, recommandant à chacun d'eux de rester dans ses limites jusqu'à ce que les précautions dont il s'occupait pour la tranquillité générale puissent être parfaitement établies. »

Ces diverses proclamations lues devant les soldats, publiées et affichées dans les villes et les campagnes produisirent un excellent effet. Les volontaires de la Guadeloupe, de Saint-Louis et de Tabago partirent quelques jours après et les autres particuliers s'embarquèrent un peu plus tard.

Mais dès le 13 mars 1791, les commissaires réunis de quatorze paroisses, les citoyens et garnison de la ville de Fort-Royal et des forts Bourbon et Saint-Cirius, avec une insigne mauvaise foi exprimaient au gouverneur leur surprise et leur indignation :

« Messieurs les commandants des forts ont communiqué aux garnisons la proclamation que vous avés adressée aux soldats du régiment de la Martinique, et nous ne pouvons vous peindre l'étonnement et la douleur de tout le monde. Nous étions dans la joye. L'apparition de l'escadre avait porté dans nos âmes le premier des biens, la consolation et l'espoir ; nous vous avions expédié hier nos députés chargés de vous manifester nos vœux et de vous offrir ces forts que nous n'avons gardés que pour vous les remettre ; le malheur qu'ils ont eu de n'être pas admis est bien sensible, puisqu'il nous fait voir les nuages qui cherchent à répandre autour de vous ceux qui depuis six mois nous tiennent assiégés, nous font éprouver toutes les horreurs de la famine et de la guerre [1].

« Nous ignorons quel fait indique votre proclamation et sur quoi tombe le reproche d'avoir bombardé nos frères à la vue des forces de la nation ; hier matin nous n'avions pas d'avis sur l'arrivée de l'escadre et nous étions trop étroitement resserrés pour l'apprendre avant qu'elle parut dans la baye ; on a canonné pour faire connaître à la ville de Saint-Pierre avec laquelle nous sommes intimement liés, quoiqu'on ait pu vous dire, l'entrée d'un bateau qui, pendant la nuit, avait trompé la surveillance des assiégeants et avait apporté des vivres.

1. Joint à la dépêche du 1er avril 1791.

« Ce moment était heureux pour nous, parce qu'il nous mettait à même d'attendre les forces nationales que nous ne croyons pas si près de nous.

« Tout aujourd'hui cédait au bonheur de les voir. Nous nous applaudissions de ce que les commissaires de la nation nous apportaient ses loix bienfaisantes, et soupirant après l'instant qu'ils nous indiqueraient pour faire connaître notre conduite, nous ne sentions que le plaisir de votre arrivée, mais nous sommes obligés de vous annoncer qu'hier au soir, tandis que l'escadre était en vue même de Saint-Pierre, cette ville a été exposée au feu de l'ennemi et que d'une batterie dressée contre elle on lui a tiré plusieurs coups de canon ; nous l'avons appris par des canots arrivés dans la nuit et nous livrons ce fait à votre justice.

« Mais avant de prononcer sur rien, soyés bien convaincu que nous sommes François et nous le sommes avec transport. Ecartés de vous cette idée affreuse que la calomnie a osé mettre en avant, qu'il pourrait en coûter du sang pour nous faire exécuter les décrets. Non, non, les forts, nos cœurs, nos bras sont à la nation ; venés en prendre possession pour elle, parlés-nous en son nom et vous jugerés si nous sommes dignes de cette constitution pour laquelle seuls nous avons été forcés de combattre. »

Pendant que Béhague arrêtait le mouvement révolutionnaire sur terre et était maître des forts, M. de Girardin quel-

ques jours après son arrivée à Cazenavire, venait mouiller en rade du Fort-Royal.

Pour loger les troupes dans les forts, le gouverneur embarquait le régiment de la Martinique et ses officiers sur les gabarres *la Moselle*, *le Barbeau* et *l'Espérance*, pendant que M. de Girardin faisait décharger les gabarres *la Normandie* et *le Marsouin* destinés à transporter en France le régiment de la Martinique. Par le même convoi, un grand nombre de mauvais sujets de l'escadre étaient expédiés dans la métropole[1]. On armait aussi quatre bâtiments marchands frétés à Saint-Pierre, pour transporter en France le régiment de la Guadeloupe.

D'ailleurs ces précautions n'étaient pas inutiles, car il n'y avait pas de moyens de séduction que n'employât la ville de Saint-Pierre pour gagner les troupes et les équipages : argent, boisson, papiers incendiaires, rien n'était épargné. Mais la colonie se débarrassait journellement de tous les monstres qui déchiraient son sein, meneurs et vagabonds qui étaient venus pour augmenter le désordre dans la colonie.

Si des événements aussi graves se passaient à la Martinique, d'autres plus sérieux encore se produisaient à Saint-Domingue.

1. Ces prisonniers avaient été envoyés à Saint-Malo. Par décret du 20 avril 1791, l'Assemblée nationale transforma cette incarcération en simple arrestation, et le 12 juin suivant un nouveau décret les mit en liberté.

A peine Béhague était-il débarqué, qu'il recevait du gouverneur de cette île, M. de Blanchelande[1], une lettre datée du cap Français, le 12 mars 1791, et qui lui disait : « Je me hâte de vous expédier un aviso, pour vous instruire de l'état exact des choses, dans la colonie, dont le gouvernement m'est confié, afin que vous puissiez faire servir les forces à vos ordres, au retour de la paix.

« Il ne me reste donc plus qu'à vous faire part, des moyens dont le prompt emploi peut détourner de vous les calamités sans nombre qui vous menacent. »

Il lui peignait le triste état de la colonie et déplorait l'arrivée à Saint-Domingue de soldats insubordonnés :

« M. de Villager m'a dit qu'en partant de France il avoit été content de la composition et de l'esprit de ses équipages ; il attribue à leur cohabitation avec les bataillons d'Artois et de Normandie, le changement subit qui s'est opéré dans leur manière d'être. L'excessive insubordination des soldats de ces deux bataillons ; le crime dont s'est souillé le régiment de Port au Prince ; la défection de tous ses officiers, me font envisager la résidence de cette masse d'hommes dans la colonie, comme le plus cruel malheur pour la France. Il

1. Il fit la guerre de l'indépendance en Amérique. Ses succès contre les Anglais aux Antilles le firent nommer par Louis XVI gouverneur de Saint-Domingue. Il s'efforça, mais en vain, d'empêcher l'extension d'un mouvement révolutionnaire et avait prévenu l'Assemblée nationale du danger d'accorder aux hommes de couleur l'égalité politique dans les colonies. Il fut condamné à mort et exécuté le 5 avril 1793.

s'agiroit donc de les remplacer et de les renvoyer ici, par un régiment tel que celui de Bassigni ou autre, dont l'honneur n'a point encore été entaché ; tel est l'état du régiment du Cap, digne par sa conduite invariable et par les services essentiels qu'il rend à la colonie, digne, dis-je, de la reconnaissance de la nation et du roi. Quant aux vaisseaux stationnaires je ne doute pas que les officiers de mérite qui les commandent ne ramènent leurs équipages à la subordination nécessaire, lorsqu'on aura éloigné de la colonie le germe destructeur de tout esprit d'ordre, qui y a été envoyé. »

Puis il lui annonçait le péril que courait Saint-Domingue, l'invitait à prendre « la détermination que son patriotisme lui dicterait et se félicitait de faire la connaissance d'un homme de son mérite, et de partager avec lui la gloire de conserver à la France une colonie aussi importante. »

Le 15 mars, du fort Royal, le nommé Marais, caporal de la compagnie de Kergu[1], du régiment de la Martinique essayait d'entraîner le régiment de Forez dans l'insurrection. Il adressait une lettre à son camarade Ardié, caporal au régiment de Forez au fort Bourbon : « Mon cher camarade et ami, j'aurois monté avec plaisir au fort Bourbon pour

1. Thomas-René de Kergu, né à Saint-Brieuc, lieutenant en second au régiment de la Martinique, le 25 septembre 1773 ; lieutenant, le 4 novembre 1775 ; capitaine, le 20 février 1782 ; capitaine-commandant, le 16 octobre 1788.

vous voir et renouveler connaissance, mais les ordres de vos chefs sont contraires, puisque nous sommes prévenus qu'il vous est défendu de communiquer avec nous, ce qui nous étonne, car la nation vous a envoyé pour venir à notre secours; c'est nous, mon cher camarade, qui avons conservé les forts à la patrie, nous sommes ici et à Saint-Pierre les seuls bons citoyens; ce qui n'est pas avec nous est suspect et est accoutumé qu'à dire des mensonges. Je ne puis vous en dire davantage. Si je pouvois vous voir je vous prouverois que je suis bien bon françois ainsi que mes camarades; vous devés vous rappeler notre rencontre à Chartres en Beauce où j'ay été assés heureux de vous être utile; si je pouvois le faire ici, je le ferois de même.

« Adieu faites-moi savoir le moyen de vous voir, défiés-vous de tout ce qu'on vous dira, croyés-moi pour la vie, votre camarade et ami. »

Le 19 mars 1791, des soldats du régiment de la Martinique essayèrent de nouveau de détacher de leurs devoirs les bataillons de la garnison du fort Bourbon.

« Chers et braves camarades, disaient-ils, votre arrivée devoit sans doute flatter des frères qui vous attendoient depuis plus de six mois pour vous remettre des forts que leurs courages et leur amour pour la nation avoit sçu nous conserver.

« La joie s'étoit emparée de nos cœurs, nous commençions à respirer, lorsqu'une proclamation de M. de Béhague nous

a jetés dans la plus cruelle consternation ; il nous inculpe des torts que nous n'avons jamais eus, il ne nous connaît pas.

« Ah ! nos frères, venés nous voir, puisque nous avons le malheur d'être privés du bonheur de vous serrer dans nos bras, venés et nous vous prouverons si la conduite que nous avons tenue depuis le 1er septembre mérite la haine ou l'estime de notre nouveau général et le vôtre.

« Nous ne pouvons communiquer avec vous, nous sommes consignés dans nos forts et ces ordres sont bien terribles pour nous, puisqu'ils nous privent du plaisir de vous témoigner notre soumission aux décrets de l'auguste assemblée nationale et la satisfaction de vous rendre les honneurs que les garnisons se doivent réciproquement.

« L'on nous traite de brigands, d'incendiaires, d'assassins, nous françois, ah, nous serions indignes de porter ce nom chéri, si nous en étions soupçonnés. Venés vous en éclaircir si vous en doutez, choisissés parmi vous des députés sévères pour nous juger, mais ne nous condamnés pas sans nous entendre.

« Nous vous attendons avec cette fermeté qu'inspire l'innocence. Venés et vous lirés dans nos cœurs ; vous y trouverés les mêmes sentimens que les votres, dévoués comme vous à la nation, à la loi et au roi. »

En présence de cet état d'esprit, Béhague défendit à tous soldats « d'outre passer les limites qui leur seroient parti-

culièrement assignées, de se répandre sur les habitations des villes, bourgs ou campagnes qui se trouvoient circonscrites dans l'étendue de ces limites, d'y commettre aucun dégât ni maltraiter qui que ce fut de quelque couleur qu'il put être. »

Il leur rappela « qu'ils avoient juré de ne jamais abandonner leurs drapeaux, d'être fidèles à la nation, au roi et à la loi » ; il défendit « à toute association ou corporation d'entretenir sous aucun prétexte des correspondances avec les régimens composant l'armée, aux régimens d'ouvrir de pareilles correspondances » ; il les prévenait en outre « que toute sédition, tout mouvement concerté dans les garnisons ou dans les corps, contre l'ordre au préjudice de la discipline militaire seroit poursuivi immédiatement. » Enfin, il leur disait qu'il « ne leur étoit permis sous aucun prétexte dans les affaires n'intéressant que la police intérieure des corps, la discipline militaire et l'ordre du service d'appeler l'intervention des corps administratifs. » Il exprimait l'espoir que « les bataillons s'appliqueroient à justifier par la sagesse de leur conduite et de leur propos leur ancienne réputation et l'honneur attaché au choix que l'assemblée avoit fait d'eux pour rétablir la paix et la prospérité des isles du Vent. »

Le 20 mars 1791, Béhague et les commissaires ordonnent « à tous les habitans des iles voisines qui avoient pris les armes pour venir dans celle de la Martinique, appuyer les

partis dont l'animosité a réduit la colonie aux plus grands malheurs, d'en sortir de suite pour se rendre chacun chez eux et de ne pas reparoître en armes, sous peine d'être regardés comme fauteurs et instigateurs de nouveaux troubles, traîtres à la patrie et réfractaires aux décrets de l'assemblée nationale. »

Le lendemain, craignant la publication dans les journaux d'articles séditieux, les commissaires du Roi enjoignirent aux imprimeurs « de n'imprimer aucun écrit susceptible d'entretenir dans la fermentation et de rallumer le feu de la discorde. »

Le 22 mars, ils invitaient « les habitants des villes et campages, officiers, soldats et tous autres à leur rendre compte par écrit des faits et circonstances relatifs aux troubles » et adressaient une seconde proclamation aux citoyens de fort Royal. Par cette proclamation il leur était enjoint « de ne point se rendre à Saint-Pierre et aux citoyens de Saint-Pierre de ne pas venir au fort Royal jusqu'à ce qu'ils aient reconnu la possibilité de rétablir sans inconvénient les communications libres entre les deux villes. » Cette proclamation avait pour but d'arrêter la discorde et de ramener les esprits à la modération.

Quelques jours après, les mêmes commissaires faisaient connaître le but de leur mission, qui consistait à rechercher les véritables causes des troubles. Pour cela, ils divisaient le parti de Saint-Pierre en quatre classes : les

colons, les négociants et commissionnaires, les propriétaires de maisons et magasins et les particuliers exerçant une profession publique et domiciliés depuis deux ans au moins dans la colonie. Ces quatre classes devaient élire séparément des commissaires électeurs, appelés à ne former ensuite qu'une seule assemblée et procéder à l'élection de douze commissaires chargés de former un comité conciliatoire, s'occupant de ramener la concorde, l'harmonie et le concert parmi les citoyens, et à examiner les raisons des deux partis opposés. »

Le 2 avril, arrivait à Fort-Royal venant de Saint-Domingue un brick commandé par M. de Boisrond, lieutenant de vaisseau. Il apportait une seconde lettre de M. de Blanchelande à M. de Béhague lui annonçant de nouveaux troubles dans cette île. Le même jour, le brick repartait avec la réponse de Béhague.

Bien que le calme ne fut pas complètement rétabli à la Martinique, Béhague jugea qu'il lui serait possible de porter du secours à Saint-Domingue. Le 6 avril 1791, il réunissait les commissaires du roi et leur proposait d'envoyer trois vaisseaux de ligne, sept frégates et cinq bataillons avec des vivres pour trois mois. C'étaient *l'Apollon* de 74 avec le bataillon de Poitou, en y joignant le plus grand nombre de malades; *le Jupiter* de 74 avec le bataillon d'Angoulême; *la Surveillance, le Duguay-Trouin* de 74 avec le bataillon de l'Isle-de-France; *la Bellone, l'Amphitrite* et *la Fidèle,* chacune

avec trois compagnies du régiment de Beauce ; *la Précieuse, la Fine* et *la Réunion,* avec trois compagnies du bataillon de Rouergue.

Le bataillon de Rohan serait mis en dépôt sur *la Ferme* en attendant que *le Barbeau* et *la Moselle* fussent prêts.

Il ne devait stationner alors à la Martinique, sous les ordres de M. de Girardin, que *l'Eole, la Ferme, l'Embuscade, la Calypso, la Didon, la Fauvette, le Maréchal de Castries, l'Espérance, le Cerf, la Levrette.* La frégate *la Danaé* restait armée en flûte pour le transport des officiers, soldats ou matelots malades qu'il y aurait à rendre à leur destination ; et comme troupes, les bataillons de Forez, d'Aunis, de Bassigny, de Turenne, le détachement de la Sarre et la compagnie des grenadiers de la Martinique.

M. de Blanchelande pouvait conserver ou renvoyer en France en totalité ou en partie les troupes mises sous ses ordres.

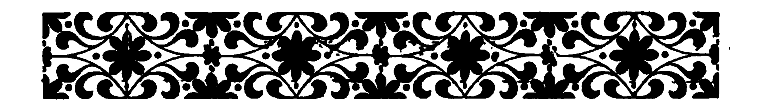
Dans l'espace de quelques semaines, Béhague avait obtenu un résultat inespéré grâce à la modération de son langage et à la fermeté de ses actes. Non seulement, il n'avait pas eu besoin de troupes nouvelles, mais encore il avait pu venir en aide à son collègue de Saint-Domingue.

A la séance du 16 mai, M. de Lessart, ministre de la Marine put adresser au milieu des applaudissements, la lettre suivante au Président de l'Assemblée nationale :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« J'ai l'honneur d'adresser à l'Assemblée les dépêches arrivées hier de la Martinique et qui contiennent des nouvelles satisfaisantes sur l'état dans lequel était cette colonie à l'époque du 1er avril dernier. L'Assemblée nationale apprendra avec satisfaction que le Fort-Royal et le Fort Bourbon sont rentrés dans l'obéissance, sans qu'il y aït eu une goutte de sang répandue ».





CHAPITRE VII

MOUVEMENT POPULAIRE. — SOULÈVEMENT DE SAINT-DOMINGUE. — BÉHAGUE ENVOIE DES SECOURS A BLANCHELANDE. — LES COMMISSAIRES DU ROI A SAINTE-LUCIE. — DIFFÉRENDS ENTRE CES DERNIERS ET LE GOUVERNEUR DE LA MARTINIQUE.

Si les événements étaient exactement rapportés au ministre par l'ensemble d'une correspondance administrative très répétée et très sincère, la presse, les clubs et l'assemblée même se faisaient les échos de propos malveillants, souvent anonymes, qui jetaient le doute dans les esprits et ne permettaient pas de discerner les motifs de ces troubles, et d'en déterminer les auteurs coupables. Des délégués de groupes de citoyens, souvent minimes, prenant le titre de députés d'une ville, sinon de la colonie entière, venaient à la barre de l'Assemblée législative, exposer leurs idées philosophiques, puériles ou banales, et leurs griefs imaginaires contre les autorités administratives de la colonie.

Nous allons suivre quelques-uns de ces députés et enregistrer leurs plaintes pour en faire justice, documents à la main.

A la séance du 7 décembre 1791, les députés de la Martinique sont introduits à la barre de l'Assemblée législative. L'un d'eux déclare être délégué par les habitants de Saint-Pierre pour déposer des pièces qui doivent dévoiler le secret des troubles de l'île. Ces pièces, assure-t-il, « ayant été saisies au moment de la fuite du directoire de l'assemblée coloniale, ne peuvent être suspectées. » Il expose encore avec un sentiment de profonde douleur « qu'il ne seroit pas sorti de la ville dont il avait fait sa patrie, qu'il n'auroit pas fui avec sa famille et quatre mille citoyens, abandonnant le fruit de plusieurs années de travail, qu'il n'auroit pas passé les mers si les commissaires civils avoient conservé le caractère imposant d'envoyés de la nation, s'ils avoient soumis tous les partis aux lois d'une sévère impartialité et s'ils n'avoient pas laissé Béhague se coaliser avec le parti de l'assemblée coloniale, et seconder les efforts d'une puissance vraiement arbitraire. »

« Les décrets des 14 et 28 septembre, promulgués au moment de l'acceptation de la Constitution par le Roi, portent, poursuit l'orateur, que pour faire cesser les troubles dans les colonies, on aboliroit les procédures sur tous les faits relatifs à la révolution et qu'on proclameroit l'amnistie. » Néanmoins il dépose les pièces relatives à ces troubles parce que « si les

coupables profitent d'une amnistie pour échapper à la peine, ils ne peuvent pas en profiter pour étendre leur empire et leurs maximes pernicieuses, si les troubles n'ont pas cessé. »

« Il prétend qu'avant la révolution, le ministre de la marine était le véritable souverain des colonies, et que depuis 1789 les gouverneurs ont continué à maintenir la même souveraineté, bien que tous les quartiers de la colonie aient célébré avec enthousiasme la destruction de la Bastille. Mais, en fait, les gouverneurs n'ont pas hésité à se lier avec l'autorité de l'assemblée coloniale illicite, et l'aristocratie des officiers est venue leur apporter son concours.

Une autre cause de troubles aurait été la défense des intérêts de la famille du sieur Dubuc, ci-devant employé de la marine, et intendant des colonies, qui devait à l'état une somme de 1.580.627 livres et deux années d'intérêts. Le sieur Dubuc aurait au surplus voulu attirer tout le commerce dans le quartier de Saint-Pierre où il possédait une raffinerie. Son fils devenu successivement vice-président et président de l'assemblée coloniale a dirigé toutes les opérations contre Foullon d'Ecotier, le nouvel intendant et a fini par le dépouiller de son poste et le faire envoyer en France avec tous les officiers employés sous ses ordres. L'assemblée coloniale est alors entrée en lutte acharnée contre les patriotes de Saint-Pierre et contre la Révolution. Dès 1790 on disait déjà que les Anglais allaient s'emparer de la colonie et Dubuc fils aurait alors un grand coup à faire au sujet de sa dette au

roi de France, cette dette appartenant au roi d'Angleterre par droit de conquête. Il s'agissait de présenter une série d'arrangements qui ôteraient au vainqueur le droit de l'exiger, et sous ce prétexte d'enlever à la nation une somme de 1.700.000 livres. Les patriotes ont résisté contre ces projets. Furieux de cette résistance les conjurés ont armé les esclaves, les ont rangés en compagnies commandées par des blancs; ils ont porté la dévastation dans les quartiers patriotes, incendiant, condamnant aux fers, massacrant. Lorsque Béhague est arrivé, on avait espéré voir la fin des maux; mais au contraire il marcha sur les traces de ses prédécesseurs. Il désarma les défenseurs de Saint-Pierre et en renvoya une partie en France. L'assemblée coloniale, les commissaires et Béhague se renfermèrent dans le fort Royal désignant les habitants de Saint-Pierre à la vindicte publique ; ceux-ci durent donc s'expatrier et la contre révolution triompha. La fuite du roi était annoncée à la Martinique un mois avant son exécution. Béhague s'est attribué un pouvoir plus grand que celui que la révolution a renversé, appuyé par l'assemblée coloniale.

Un autre orateur, chevalier de Saint-Louis lui succède. Après un dithyrambe dans lequel il reproduit tous les lieux communs qui avaient cours dans les assemblées jacobines, il insiste sur l'abus criminel que Béhague avait fait des forces confiées à ses soins. Puis il accuse le ministre de la marine d'avoir sinon encouragé et dirigé Béhague, tout au moins

de l'avoir toléré et il réclame que sa félonie soit punie afin de donner un exemple de la responsabilité. »

Ces deux discours, comme bien l'on pense, furent applaudis par l'Assemblée législative ; les orateurs eurent les honneurs de la séance et l'impression de leurs discours fut votée immédiatement.

Bien que les accusations portées contre Béhague aient été complètement fausses, et déjà très sérieuses, le *Moniteur* n'hésita pas à les aggraver encore en prêtant aux orateurs les propos qu'ils n'avaient pas tenus. D'après le journal officiel de la Révolution les premiers orateurs auraient accusé Béhague, Rivière et d'Orléans de despotisme et de malversations, et spécialement Béhague d'avoir formé le projet de livrer la colonie aux Anglais, et comme conclusion aurait réclamé une indemnité pécuniaire en faveur des patriotes persécutés.

C'est avec ces éléments mensongers que le comité colonial établira son rapport qui sera confié à la plume du député Gonyn [1].

S'il faut donner crédit au long rapport lu à l'Assemblée nationale au cours de la séance du soir du 2 mai 1792, par

1. Gonyn Pierre, cultivateur, né à Lyon, le 13 juillet 1747, administrateur du district du Rieux, puis député de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative, où il siégea avec le parti avancé. Son mandat expiré, il reprit ses travaux agricoles. Sous l'Empire il fut conseiller général. Pendant son séjour à Paris, Gonyn habitait près de Robespierre, à l'hôtel du Prince Edouard, rue Neuve de Luxembourg.

Gonyn au nom du comité colonial, la Martinique se trouvait (en 1791) divisée en deux factions puissantes. D'un côté l'aristocratie la plus absolue; de l'autre, une insurrection légitimée par l'abus du pouvoir, dégénérant en anarchie complète.

Ces deux partis se seraient fait une guerre d'autant plus acharnée qu'ils étaient de force à peu près égale : « Celui des planteurs avait de son côté la plus grande partie des propriétaires d'habitations, les officiers des garnisons, les vaisseaux de la station, les mulâtres libres, les nègres esclaves. Il avait pour lui le général de Béhague et l'assemblée coloniale qui semblaient légaliser son système de destruction. Celui de Saint-Pierre, disposait de l'artillerie, des forteresses, des nombreux habitants de la ville et d'une grande partie de ceux du Fort-Royal. Les garnisons de la colonie et de la Guadeloupe, grand nombre de volontaires des îles voisines composaient son armée. »

Après avoir exposé les faits tels que les présentèrent les révolutionnaires, voyons ce qui s'est réellement passé.

Béhague tombé malade quelques jours après son arrivée, dans les derniers jours du mois de mars, n'était pas encore remis au mois de mai suivant.

Malgré les nouvelles favorables envoyées dans la métropole, la Martinique n'était pas complètement calme. M. de Girardin commandant des forces navales fit passer par les commandants de *la Normandie* et *du Marsouin* qui rame-

naient en France le régiment de la Martinique, un véritable état de la situation [1].

De son côté, Béhague adressait au Ministre de la Marine le livre journal [2] des faits qui venaient de se passer.

Non seulement il était inquiet de l'avenir pour la Martinique, mais le 7 avril, en prévenant M. de Blanchelande de l'envoi de troupes, il l'avisait de leur mauvais esprit :

« Dans le nombre des bataillons expédiés, disait-il, il en est dans lesquels nous avons remarqué des mouvements de fermentation inquiétante. Celui de Beauce entre autres. Quelques exemples l'ont cependant ramené à une meilleure discipline. Le bataillon de Rouergue est le meilleur ; quant à celui de l'Ile de France, il a voué une haine implacable à celui de Normandie. »

Après le départ de ces troupes il ne resta plus que les régiments de Forez, d'Aunis, de Bassigny et maréchal de Turenne ; les autres retournèrent en France en passant par Saint-Domingue à l'exception du régiment de Rohan, qui reçut l'ordre de se rendre à Cayenne sur les gabarres *le Barbeau* et *la Moselle*.

Le bataillon de Rouergue s'embarqua sur les frégates *la Fine, l'Impétueuse* et *la Précieuse,* celui de Beauce sur les frégates *la Danaée, la Fidèle* et *la Bellone.*

1. Ces navires quittaient Fort-Royal le 2 avril.
2. Lettre écrite le 15 juin 1791.

Le régiment de Forez fut dirigé à la Pointe à Pitre, sur *le Didon* et les deux bricks *le Cerf* et *la Levrette*. *La Perdrix* venant de Cadix y arriva le 12 mai après escale à Saint-Domingue ; *le Bailli de Suffren*, après s'être échoué à la pointe du Prêcheur y mouilla le 16. Le 22 trois bâtiments de Bordeaux, étaient à l'ancre.

C'était de continuelles allées et venues de vaisseaux de de guerre dans la rade et dans la colonie. La frégate la *Surveillante*, commandée par M. de Sercey, fut envoyée à Blanchelande, et Béhague ne conserva à la Martinique que la corvette *le Maréchal de Castries*, commandée par M. d'Aché.

Le 10 avril, Béhague et les commissaires du Roi avaient adressé aux habitants de la Martinique une proclamation devant calmer les esprits. Il félicitaient tour à tour les colons, les planteurs et les habitants de leur disposition à la paix, et leur conseillaient « de travailler avec eux au retour des esclaves éloignés par les circonstances malheureuses. » S'ils ordonnaient à ces derniers de rentrer sous les peines les plus sévères, ils s'engageaient au nom des propriétaires à les traîter avec la plus grande douceur.

Le 11 et le 13 avril ces promesses étaient confirmées par de nouvelles proclamations; cette dernière concernait le respect à la cocarde :

« La cocarde nationale étant le signal de ralliement de tous bons Français, de son respect et de son attachement à la nouvelle constitution et du serment de la maintenir, il est

défendu à qui que ce soit d'insulter de propos ou autrement tout homme libre qui porte ladite cocarde, déclarant que tous ceux qui le feront et qui entreprendront d'empêcher de la porter seront regardés comme pertubateurs du repos public et poursuivis comme tels. »

Peu après, Béhague convoqua les commandants et officiers de la garde nationale de Saint-Pierre et leur fit part « de la nécessité d'établir une force publique composée de citoyens domiciliés afin de concourir avec lui au maintien de l'ordre et de la tranquillité [1]. »

Les officiers se rendirent immédiatement à son opinion et décidèrent de se réunir pour établir l'ordre de service.

Ils proposèrent de prendre les postes de la ville dès que Béhague jugerait à propos d'en donner l'ordre et de les garder jusqu'au moment où les troupes de ligne venues de France et destinées à la garnison de cette ville viendraient les soulager. Puis pour établir une subordination indispensable, ils proposèrent au gouverneur de diviser les citoyens du mouillage et du fort en seize compagnies y compris celle de dragons, sous le nom de garde nationale. Cette troupe non soldée, s'engagerait à prêter main forte quand elle en serait requise pour arrêter tous pertubateurs du repos public; en un mot à assurer la sûreté pulique, en s'en rapportant entièrement

1. Le 15 avril 1791, le sieur Dert, avait remis à Béhague une adresse au sujet de la garde nationale.

à la sagesse du général et à celle de MM. les Commissaires du Roi[1]. »

Béhague leur répondit que « leur proposition donneroit une nouvelle vie au noyau qui s'étoit armé contre ses frères, et que les planteurs en présence d'une force semblable se croiroient obligés d'en entretenir une en opposition, et qu'ainsi, loin de faire cesser les funestes dissentions qui dévoroient la Martinique depuis sept mois, elles en ranimeroient les cendres. »

Le gouverneur expliqua en outre que « la demande d'avoir des troupes à Saint-Pierre n'entraîneroit aucune difficulté vis-à-vis des honnêtes et notables citoyens pour le rétablissement de l'ordre, et qu'au contraire les efforts qu'une horde de factieux et de gens sans aveu qu'on avait à contenir ne cessait de faire pour les arracher à leur serment et les attacher à leur parti, quelques inutiles qu'ils ayent été jusqu'à présent, étaient des raisons suffisantes aux yeux des honnêtes gens pour d'autres mesures. »

Il proposa donc simplement d'établir provisoirement une brigade de cinquante hommes de police bien choisis, dont une partie serait constamment à la disposition du juge du lieu et l'autre à celle du commandant de la

1. Cette pièce était signée par Jean Monnereau, Thoraille, Berthe, Myeries, Thouron, Fourn, P. Bosq, J. Jacq, Arnoux, Turriot, Dert, Gavelles, Baquié, Grisot, Defeutre, C. Acquart, Galland, Wiattat, Acques aîné, Anchidevalle, Terrasse, Boyer, Blanc, Guyot.

place pour faire arrêter tout perturbateur du repos public et punir toute provocation et insulte du premier ordre libre envers le second, et particulièrement du second envers le premier. »

Voilà quelle était la situation au Fort-Royal. Dans les environs la sécurité n'était pas plus grande. Le capitaine Desaulnois, commandant le détachement du régiment de Normandie, était insulté par ses hommes et dans une lettre écrite à Béhague, du Prescheur, le 20 avril 1791, il racontait ainsi les graves événements qui venaient de se passer : « Je me trouve dans ce moment dans la plus cruelle position à cause de mon détachement ; conformément à vos ordres je fais régulièrement faire quatre appels, il y manque chaque fois des douze, vingt et trente hommes ; mes remontrances sont méprisées, mes ordres ne sont point exécutés, ny à cet égard, ny à tout autre ; ce matin un soldat est venu me faire une réclamation, et j'en reçois cent par jour, il était accompagné d'un de ses camarades, ils m'ont tenu les propos les plus désagréables et les plus outrageants, ils les ont accompagnés de menaces, de me faire repentir de les avoir trompés, de leur avoir fait porter les armes contre les bons patriotes. Je sais d'ailleurs que tous ceux qui s'absentent de leur quartier passent leur temps à Saint-Pierre et qu'ils en reçoivent des écrits incendiaires et des cadeaux ; il serait trop long de vous rendre compte de tous leurs propos injurieux et menaçants, enfin si je ne

connaissais pas aussi bien mon devoir, je vous avoue que j'aurai déjà abandonné mon poste qui n'est plus tenable. J'attends vos ordres, ma santé est bien mauvaise. »

L'abbé Draud, curé du Prêcheur, qui avait été témoin de ce scandale lui écrivait en même temps :

« Depuis plusieurs jours nous éprouvons toutes les inquiétudes du détachement de Normandie; mais aujourd'huy leur conduite prouve manifestement qu'ils sont séduits ; en ma présence et en celle de M. de Clermont fils, M. Desaulnois, qui n'oublie aucun moyen pour conserver la confiance de son dérachement, vient d'éprouver la scène la plus désagréable; deux soldats se sont présentés à lui, l'un formoit une réclamation et l'autre la soutenoit; ils lui ont tenu les propos les plus injurieux, lui ont dit qu'il les avoit trahis, leur avoit fait porter les armes contre les vrais patriotes, qu'on leur avoit ouvert les yeux et que les officiers se repentiroient de leur conduite; ils ont joint l'indécence des gestes à tous leurs propos menaçants ; d'ailleurs ces soldats sont tous les jours à Saint-Pierre et en reçoivent des écrits incendiaires ; si les officiers s'en tenoient à leurs menaces ils ne pourroient plus rester à leur détachement, ils disent hautement que vendredy ou samedy il se fera un beau coup. Je vous prie, mon général, d'avoir égard à la position où nous nous trouvons environnés de tant d'ennemis et vous rendrez le plus grand service à la paroisse en les en faisant sortir le plus tôt possible. »

C'est quelques jours après, le 27 avril que le bataillon du régiment de Beauce partait pour la France ; deux jours après, l'ancien gouverneur, M. de Damas, s'embarquait aussi pour la même destination sur la frégate *la Réunion*, et tous les colons à la tête desquels se trouvait Béhague l'accompagnaient jusqu'au navire.

La population et les meneurs ne cessaient d'exciter les soldats à se mutiner.

Le 29 avril 1791, Béhague enjoint à tous sous-officiers et soldats des régiments de la Martinique et de la Guadeloupe ainsi qu'à tous ceux qui avaient abandonné les détachements de la Sarre et de Normandie, pour s'engager au service de la ville de Saint-Pierre « de se représenter immédiatement pour remplir leur destination à bord du bâtiment en armement au fort Royal ». Plusieurs d'entre eux avaient travaillé sourdement à soulever les troupes de lignes envoyées pour le rétablissement de l'ordre et de tranquillité publique.

Le 4 mai et les jours suivants, la publicité donnée aux actes de barbaries exercées par divers habitants de Saint-Pierre contre ceux de leurs esclaves qui avaient combattu pour les planteurs et qui avaient été se rendre à leurs maîtres sur la foi de l'amnistie proclamée le 10 avril, excita de nouveaux maronages qui obligèrent à des chasses générales.

Le 6, des distributions secrètes de tafia faites gratuitement par des incendiaires et des propos méchamment supposés, provoquèrent des querelles entre les grenadiers des différents

corps. Béhague ne put les apaiser qu'en tenant la plus grande partie des compagnies sous les armes[1].

Le 11, il y eut insurrection générale parmi les esclaves de deux des principaux planteurs voisins de Saint-Pierre; on dut faire marcher contre eux le détachement des gens de couleur entretenu au Morne Rouge pour assurer la sûreté des habitations; le chef fut tué et tout rentra dans l'ordre.

Mais les esprits sont fanatisés. Dans certaines circonstances, des délits privés prennent l'importance de crimes publics et il est difficile de les empêcher : le 14, le sieur Burgerin, garde-magasin du Fort-Royal fit mettre de son autorité privée un de ses esclaves au bagne.

Cet acte excita une grande fermentation parmi les nègres de la ville et provoqua un attroupement de gens de couleur libres bientôt dissous par la présence du général de Béhague[2].

1. Le 8, le navire *la Double Alliance* parti de Lorient le 27 mars, apporta deux cent quatre-vingt-deux hommes d'artillerie que Béhague distribua en remplacement de ceux destinés à repasser en France par la gabare *l'Espérance*.

2. Le même jour, le navire *la Confiance* faisait voile pour la France avec soixante-dix-neuf soldats du régiment de la Guadeloupe, soixante-quatre du régiment de la Martinique, soixante-neuf de différents bataillons et quatre-vingt-quinze du régiment de Normandie renvoyés du vaisseau *la Ferme* par une suite d'insubordinations.

Le 23, le navire marchand *la Jeanny*, de Bordeaux, capitaine Lagarde, arriva à Saint-Pierre ayant à bord comme passager M. de Narbonne Lara, capitaine au bataillon du régiment n° 32, ci-devant Bassigny.

Le 24, sur le compte rendu par cet officier, des traitements atroces qu'il avait subis pendant la traversée et du chargement suspect de *Jeanny* en

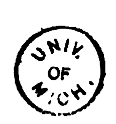


LE COMTE LUC ALEN

BRIGADIER DES ARMÉES DU ROI

CHEVALIER DE ST-LOUIS.

D'APRÈS UN PORTRAIT COMMUNIQUÉ PAR MADAME CHASTENET DE PRÉFORT



Le 29, les troupes de terre du Fort-Royal, arrachèrent les piquets destinés aux punitions militaires devant les casernes de chaque port. Les têtes s'étaient montées dans le bataillon de Turenne contre l'établissement de ces piquets que Béhague dut faire replanter.

Le 30 après-midi, il s'élevait une rixe entre les équipages du vaisseau *la Ferme* et la frégate *l'Embuscade* et les autres équipages ; « ces troubles avoient été occasionnés par des lettres répandues parmi ces derniers portant que les premiers étoient regardés en France comme des traîtres, et des aristocrates et que les autres ne seroient pas plus reçus qu'eux dans les ports de la nation, s'ils suivoient leurs exemples. » Des écrits aussi stupides et aussi malveillants envoyés à Saint-Pierre et Saint-Domingue, y avaient déjà produit un effet désastreux[1].

Ces événements n'étaient pas encore connus en France ;

effets et munitions de guerre, MM. les Commissaires du Roi présentèrent requête au Gouverneur.

Le 25, les moyens que le capitaine Lagarde avait employés pour se soustraire à l'ordre que lui avait intimé M. de Lassus, officier de la frégate, envoyé pour emmener *la Jeanny* au Fort-Royal décidèrent les Commissaires du Roi à se transporter eux-mêmes à Saint-Pierre ; ils y furent suivis par *l'Eole* et *l'Embuscade* ayant à bord les grenadiers de Turenne et un détachement de la Sarre pour rendre leur présence doublement imposante.

M. de Lassus rendit compte aux Commissaires du Roi de sa conduite et de celle du sieur Lagarde.

De son côté, le sieur Lagarde avait aussi rendu compte aux Commissaires du Roi de sa conduite et de celle qu'il imputait à M. de Lassus.

Le même jour 25, les Commissaires du Roi saisirent Béhague des détails.

1. Voir l'adresse n° 14 de M. de Cambefort.

aussi le 16 mai 1791, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le ministre de Lessart pouvait-il dire au président de l'Assemblée nationale que « les depêches arrivées de la Martinique le 15 mai, contenoient des nouvelles satisfaisantes de cette colonie à l'époque du 1[er] avril et que les forts Royal et Bourbon étoient rentrés dans l'obéissance sans qu'il y ait eu une goutte de sang versé et que grâce aux mesures sagement concertées entre M. de Béhague et les commissaires du Roi, le calme paraissoit heureusement rétabli »[1].

Le 1[er] juin, Béhague dut faire consigner tous les matelots de l'armée. La nouvelle de sa mort et de la révolte supposée du bataillon de Turenne au fort Bourbon portée à Saint-Pierre avait été avidement saisie par les factieux qui en avaient fait le prétexte d'une réjouissance.

Le soir, malgré les précautions prises pour rassurer les esprits, tout était suspect au fort Royal et l'on répandait le bruit que le gouvernement devait être attaqué. Les planteurs accoururent et pour mieux les contenir, Béhague

1. Arch. Nat., D. XXV, 116. — Le 23 mai 1791, le ministre de la marine, Thévenard, avertit le président du comité de la marine « de l'arrivée à l'île de Ré de deux cent quarante-cinq hommes des régiments de la Martinique et de la Guadeloupe avec les drapeaux et sous-officiers. Le capitaine du navire marchand sur lequel les soldats ont été transportés en France, a annoncé l'arrivée prochaine de trois autres bâtiments également chargés de soldats, dont l'un était destiné pour l'île de Ré et les deux autres pour Brest. »

fut contraint de dépêcher un exprès à Saint-Pierre avec prière aux deux Commissaires du Roi de se transporter près de lui.

Heureusement tout s'était réduit pendant la nuit à des insultes en propos et des pierres jetées contre les fenêtres du sieur Grandmaison, garde magasin d'artillerie, substitué pendant l'insurrection, au maire de cette ville emprisonné au fort Bourbon.

Le 2, MM. de Montdenoix et Linger, rejoignirent Béhague. Il fut décidé de se rendre à bord des vaisseaux et dans les casernes pour rassurer les soldats et les matelots sur la conduite qu'ils avaient à tenir pour l'exécution de la loi du 8 décembre.

Le lendemain 3, une adresse leur était lue; elle produisit un bon effet et permit de ne plus consigner les matelots à bord.

Le 4 et les jours suivants, autre genre d'insurrection ; quelques planteurs véritablement malheureux, entreprirent d'intimider plusieurs de ceux qu'ils appelaient des brigands en leur conseillant de quitter la colonie ; « au cas contraire, il leur arriverait du mal. »

Béhague envoya d'abord tous les planteurs sur leurs habitations; puis pour arrêter dans sa racine ce mode de proscription, il annonça qu'à l'avenir il punirait des arrêts, de la prison et du cachot les auteurs de ces perfidies.

Malgré ces précautions, il y eut néanmoins dans toutes les

parties de l'île, plusieurs émigrants de Saint-Pierre en Europe et de Fort-Royal à Saint-Pierre; les uns véritablement fuyaient par peur, les autres pour aller échauffer les esprits ou pour se soustraire à leurs créanciers.

Le 8, le gouverneur de Saint-Domingue, Blanchelande, informa Béhague que le nommé Prételet, matelot de *l'Uranie*, s'était nommé commandant de l'artillerie et que les troupes patriotes, jointes au bataillon de Normandie et d'Artois, avaient fait embarquer de force le régiment du Port au Prince à la demande de la municipalité de cette ville dont la moitié était en fuite.

De simples matelots se faisaient alors nommer commandants. C'était l'anarchie complète.

A la Martinique les progrès du maronage, avaient obligé le gouverneur à ordonner tous les préparatifs d'une chasse générale.

Et pourtant à partir de cette époque, tout fut relativement tranquille; le 14, cependant le sénéchal de Saint-Pierre recevait trois plaintes pour des soufflets et des coups, donnés par des femmes blanches à des gens de couleur. Un blanc, paraît-il, avait osé dire à l'audience que « tout cela finiroit dans peu, qu'il déchireroit en quatre un mulâtre qui le contrediroit devant le juge ».

Il faut ajouter que le désordre le plus complet régnait aussi dans le corps judiciaire; les partis s'arrogeaient le droit de pouvoir servir de témoins et les témoins en capti-

vant l'opinion des juges, dictaient impérieusement leurs sentences.

Le 1[er] août, trois cents hommes forment l'effectif des équipages présents à la Martinique[1].

Chaque jour le péril devenait plus pressant à Saint-Domingue et Béhague avait à s'occuper de fournir des secours à cette colonie alors qu'il avait à peine de quoi suffire à ses propres besoins.

Le 3 août, une dépêche de Blanchelande l'obligea à rassembler les Commissaires du Roi pour délibérer sur les moyens de faire passer au Cap « les plus prompts secours. » Il lui renvoya sur le champ l'aviso porteur des dépêches, mais l'indiscrétion de l'équipage touchant la triste fin de M. de Mauduit, fut accueillie avec joie par les ennemis du repos public.

Le 7, la première division mit à la voile, et le même jour Béhague fit partir le vaisseau *l'Eole* et deux frégates

1. Dans le cul de sac de Fort-Royal se trouvaient les vaisseaux *l'Éole,* commandé par M. de Girardin, et *la Ferme,* par M. de Rivière, deux frégates *l'Embuscade,* et *la Calypso,* la première ayant pour commandant M. d'Orléans et la seconde M. de Maillevault, les corvettes *le Bingale* (Blanchard, commandant), et *la Levrette* (Demont, commandant), deux bateaux, *le Coureur* (de Cheffontaine), et *le Vengeur* (Guichard, Bourdon Grammont), quatre goëlettes, *la Sophie* (La Fruglaye), *la Bricolle, la Nymphe* et *la Légère,* soit douze bâtiments. Il y avait vingt-cinq bâtiments de commerce français, huit américains, ce qui faisait en tout quarante-cinq.

Le 3 août, la partie du régiment de la Martinique, embarquée sur *la Normandie* et *le Marsouin,* a appareillé pour la France.

pour aller mouiller devant Saint-Pierre; les commissaires La Coste et Magnytot se rendirent en même temps pour y faire publier une proclamation et ramener le calme par leur présence. Le gouverneur pendant ce temps-là se portait à tous les postes environnants, pour s'assurer de leur sagesse au moment du départ du régiment de la Guadeloupe, préparer leur rapatriement et le désarmement des esclaves de la colonie.

Dès le lendemain, toutes les dispositions étaient prises et les troupes de Saint-Pierre étaient embarquées sur les bâtiments de transport, sous l'escorte des deux frégates.

Cette opération faite, La Coste et Magnytot retournèrent au Fort-Royal où l'on renvoya *l'Eole*. Béhague restait sans troupes à Saint-Pierre, pour y inspirer l'amour de l'ordre par sa présence. Il y fit enlever la poudre et ordonna le désarmement des postes des planteurs, qui ne renfermaient que quelques mauvaises pièces de fer, dont des « troncs d'arbres formaient des affuts ni longs à faire ni couteux à établir. »

Dans les différents postes de la ville de Saint-Pierre il ne trouva que quatorze pièces d'artillerie légère qu'il crut sage de faire enlever de suite et de mettre en sûreté.

Le 10, il monta au Morne, pour y lire sa proclamation, y passer en revue les esclaves armés par les principaux chefs, Compère, Vincent, Louis et Michel, s'assurer enfin de la fidélité de ces chefs et de leur concours à la rentrée des

esclaves dans l'ordre. Par son habileté il obtint d'eux le dépôt de leurs armes dans les arsenaux conformément à sa proclamation.

Le désarmement commença de suite, mais le lendemain la publicité des mauvais traitements éprouvés par quelques-uns en allant se rendre à leurs maîtres de Saint-Pierre, excita parmi les autres une grande effervescence; Béhague ne put parvenir à les calmer qu'en faisant délivrer le 12, à chacun d'eux des billets particuliers leur inspirant confiance.

Dans l'intervalle, des injures et des coups distribués par quelques habitants de la ville de Saint-Pierre à différents mulâtres libres qui avaient hasardé d'y descendre de leur poste, excitèrent une nouvelle fermentation parmi cette classe d'hommes. L'arrivée du vaisseau de la Compagnie des Indes *le Bailli de Suffren*, en répandant la nouvelle de l'assassinat de M. de Mac Némara, à l'île de France, rappela celle du meurtre de M. de Mauduit à Saint-Domingue. Les perturbateurs s'en réjouirent et ne craignirent pas de dire, que « ce n'étoit pas des exemples à négliger. » Aussi ces gens-là redoublèrent d'audace pour insulter les gens de couleur et leur arracher la cocarde[1].

Le 14, les factieux de Saint-Pierre, qui dans le principe, avaient forcé les gens de couleur à prendre la cocarde natio-

1. Béhagne fut obligé de faire afficher une troisième proclamation.

nale affectèrent de la quitter. Ils donnèrent pour raison que « la proclamation de la veille autorisoit ces mêmes gens de couleur à la porter ».

Le même jour, deux d'entre eux poussés à bout, à leur tour insultèrent ceux qui les attaquaient et Béhague dut prononcer quinze jours de cachot contre les principaux meneurs. Il espérait qu'une semblable punition engagerait les blancs à s'en rapporter à lui ; mais leur animosité n'ayant fait que s'en prévaloir il prit le parti d'écrire à M. de Bouillé, de garder auprès de lui les gens de couleur de la ville de Saint-Pierre. » Il déclarait en même temps que « si les factieux persistoient à se conduire ainsi, il se verroit forcé de leur donner pour garnison la compagnie de grenadiers du régiment de la Martinique et d'autres gens qui leur déplairoient encore davantage, quand ils seroient soutenus de *la Ferme* et de *l'Embuscade,* à moins que les honnêtes citoyens de la ville ne voulussent se charger de contenir eux-mêmes les ennemis de la paix ».

Le 15, un grand nombre d'habitants se rassemblaient chez le gouverneur, pour se concerter sur les mesures à prendre en cas de soulèvement.

A nuit close, plusieurs personnes armées vinrent questionner un des nègres de Béhague, sur les trois officiers qui l'accompagnaient, sur le nombre de ses gens, sur l'heure de son départ, etc.

Entre minuit et une heure, on tirait deux coups de fusil;

un instant après un troisième coup et bientôt après deux autres qui mettaient sur pied toute la maison de M. de Mollerat où il logeait[1].

Le 25, Pierrefitte, commandant du bataillon de Beauce, faisait un rapport sur plusieurs traits d'insurbordination grave, qui avaient éclaté parmi ses troupes.

Béhague de concert avec les Commissaires décidait alors de ne pas envoyer ce bataillon à Saint-Domingue mais en France, ainsi que le détachement de Normandie. Le corps des officiers méritait les plus grands éloges, mais la troupe était difficile à contenir.

Le 26, il donna ordre à ce bataillon de partir.

Cette situation obligea Béhague à écrire à Paris la lettre suivante, à la fin du mois d'août 1791 :

« Voilà les forts rentrés au pouvoir exécutif, voilà la presque totalité des régiments de la Martinique et de la Guadeloupe renvoyés en France, voilà les esclaves de la

1. La même nuit *le Duguay-Trouin* portant le bataillon de l'Ile de France, partit pour Saint-Domingue.

A son retour Béhague employa à presser le départ des frégates *la Fine*, *l'Amphitrite* et *la Précieuse* destinées à porter le bataillon de Rouergue à Saint-Domingue, et cette troisième division mit à la voile le 21.

Le 22, on donna ordre au bataillon de Forez de se tenir prêt à partir pour la Guadeloupe, et le lendemain ce bataillon embarqua pour la Pointe à Pitre.

Le même jour on ordonna à M. de Girardin, de faire filer sur *le Prêcheur*, la frégate *la Bellonne* pour y prendre le détachement de Normandie que son insubordination avait fait retirer du vaisseau *la Ferme* et que sa conduite ne permettait pas de garder dans la colonie.

colonie désarmés, et quoique le nombre n'en soit pas considérable il n'en est pas moins vrai que le salut de la colonie pouvait en dépendre.

« Il en résulte que prenant acte comme je le fais que la tranquillité qui semble régner en ce moment aux isles du Vent court le plus grand danger d'être troublée tant qu'on n'en renverra pas les factieux qui ont fomenté la guerre, et qui veulent la propager et qu'en concluant à ce renvoi comme je l'ai fait, j'ay rempli en moins de six semaines les quatre objets de la délibération concurente, qui font la base essentielle de mes instructions.

« A cet égard, quoique dans mon opinion particulière, je sois très convaincu que le renvoy en France de quelques gouverneurs, commandants et officiers militaires qui se fait, doit s'étendre généralement à toute autre personne, si des motifs d'ordre public et des inculpations liées aux troubles actuels rendaient ce renvoy nécessaire, parce que pour pouvoir répondre de tout il faut avoir tout pouvoir; il n'en est pas moins vrai que les Commissaires du Roy peuvent aussi dans leur opinion particulière, voir différemment parce que leurs instructions font leur loy positive et que cette loy n'a pas prononcé l'extension dont il s'agit.

« Il suit de cela que c'est la lettre qui tue et que je ne puis répondre de rien s'il faut que les choses subsistent ainsi.

« C'est ce que je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien prendre en grande considération. »

Le 23 août 1791, d'Orléans, commandant de *l'Embuscade*, recevait l'ordre de porter à la Guadeloupe les commissaires du Roi. Ce voyage se fit sans difficulté et trois jours après le 26, la frégate reprenait sa place dans le cul de sac de Fort-Royal.

Mais, à partir de cette époque, les moyens de corruption se développèrent.

Des troubles survenus à Saint-Pierre, obligèrent les commissaires du Roi à s'y porter. Béhague ordonna à d'Orléans d'aller rechercher ces commissaires et de les conduire à Saint-Pierre ou de les ramener au fort Royal [1].

Le 29 septembre 1791, à six heures du soir, il appareillait, mais deux heures après, l'équipage remettait à M. d'Orléans une adresse qui devait avoir une grande importance en raison des événements qui suivirent et qui sont l'expression du mouvement révolutionnaire.

D'Orléans dans son rapport raconte que l'équipage assemblé sur le gaillard d'arrière le fit demander dans sa chambre et qu'étant sorti, il lui signifia « aussi impérativement que tumultuairement qu'il voulait aller en France. »

« Je leur observais vainement, dit-il, la violation de leurs serments, de leurs devoirs; mais mes efforts pendant une heure et demie ne devaient pas aboutir. Je ne pus obtenir d'eux que ces mots : « Nous voulons aller en France, les

1. Arch. Nat., D. XXV, 116.

pilotes nous y conduiront ». Un matelot fut mis en faction à la porte de ma chambre et quand j'y fus rentré, il me demanda mes armes. Puis on désarma tous les officiers du bord.

Le lendemain 30 septembre, d'Orléans recommença ses tentatives; non seulement les matelots résistaient, mais leur rébellion augmenta.

A la Guadeloupe, le 4 octobre, les Commissaires du Roi requièrent M. de Clugny de promulguer une proclamation contraire à la tranquillité de la colonie; il refuse, leur donne sa démission de gouverneur et se retire chez lui, en attendant des ordres.

Cette conduite devait être blâmée par Béhague, qui le 12, mit M. de Clugny aux arrêts pendant vingt-quatre heures pour avoir quitté ses fonctions sans l'en prévenir; il lui ordonna de les reprendre de suite et d'en prévenir Lacoste et Magnytot. Il allait leur transmettre la nouvelle le 18 par l'intermédiaire de Linois, commandant de l'aviso *la Bigotte*.

Linois accompagné de son second remit cette lettre aux Commissaires qui entrèrent en colère contre Béhague. A plusieurs reprises ils s'écrièrent « qu'ils ne voudroient pas avoir sa tête sur leurs épaules » et répétèrent ce propos devant d'autres personnes.

Le 29, les quatre commissaires du Roi arrivèrent au Fort-Royal, et sollicitèrent une entrevue avec Béhague.

Lacoste annonça au général qu'il avait réuni ses collègues

pour délibérer sur les renvois de Clugny et de Darrot. Mais sous prétexte d'exposer les faits qui s'étaient passés à la Guadeloupe, il se mit à lire un véritable réquisitoire écrit contre Béhague, déclarant que « si on ne renvoyoit pas Clugny et Darrot, il iroit en France les dénoncer ainsi que Béhague à l'Assemblée nationale. »

Cette lecture achevée, Béhague présenta des observations, mais Lacoste se levant déclara que « sa maladie l'empêchoit de rester plus longtemps et que quelque fut l'avis des autres, il ne changeroit rien au sien. »

Magnytot partageait l'avis de Lacoste et déclarait que Béhague n'avait pas le droit de sa propre autorité de punir de Clugny.

Cette séance qui avait duré de six heures du soir jusqu'à minuit et demi, fut ainsi racontée par Béhague au Ministre de la Marine :

« Je commence par m'épancher sur le malheur d'une scission contraire à la dignité d'une mission aussi importante que la nôtre; j'emploie inutilement tout ce que l'amour de la paix peut dicter de plus sage; le parti de MM. de Magnytot et de Lacoste est pris; il ne me reste qu'à donner mon avis qui se range à ceux de MM. de Montdenoix et Linger et établir la majorité de l'opinion : que dans l'état des choses, ce n'est pas le moment de renvoyer en France le gouverneur et le commandant en second d'une colonie qui est aussi particulièrement pénétrée de l'esprit du bien dont ils sont

animés et contre laquelle il faudroit peut-être déployer des troupes pour les leur arracher; dans une circonstance où ils croyent que leurs chefs se sacrifient pour le maintien de la tranquillité.

« De là, guerre publiée de la part de M. de Lacoste, déclaration de M. Magnytot en présence de ses deux collègues, qu'il se rend son second contre moy, dénonciation envoyée par ces deux messieurs, indignation de tous les honnestes gens contre leur délire.

« Je n'opposerai en ce moment à de pareils excès que les notes que j'ai placées marginalement à l'exposé de M. Lacoste et à son avis; le second avis de M. Magnytot qui fait ma décharge, le témoignage public de ma conduite et celui des Commissaires du Roi restés fidèles à leur devoir, qu'un esprit droit, un cœur pur, une longue pratique de l'administration locale et qui peut seule donner les vrais principes, pénètrent de l'amour du bien général dépouillé de tout intérest particulier, et des véritables moyens de le faire.

« Si l'on veut comparer cette manière de soulever les autres Isles du Vent contre celle de la Guadeloupe, cette manière de rendre odieux à tous les habitants, à toutes les troupes, le général dont cette dénonciation semble demander justice par le fer ou par la proscription, au sentiment de la colonie de Sainte-Lucie à celui des habitants de la Martinique, en un mot à celui que le député extraordinaire que la Guadeloupe envoie à ce moment à l'assemblée nationale, est

chargé de lui exprimer sur mon compte, c'est alors que le masque tombera, que les yeux s'ouvriront, et qu'on distinguera l'hypocrite de l'homme de bien ».

C'est au milieu de ces discussions intestines qu'au mois d'octobre 1791, la frégate *l'Embuscade* leva l'étendard de la révolte en profitant du moment où les commissaires du roi l'avaient demandée à la Guadeloupe, afin de se rendre à Fort-Royal pour forcer le capitaine et l'état-major de ce bâtiment de l'Etat à faire voile pour France en annonçant que le vaisseau *la Ferme* et divers autres étaient décidés à suivre leur parti.

Cet événement fut précédé de l'insurrection des grenadiers de Forez à la Guadeloupe et de celle des grenadiers d'Aunis à Sainte-Lucie.

Les premiers étaient coupables au premier chef et détenus dans la prison; les autres étaient cernés par tous les habitants rassemblés autour du Morne-Fortuné pendant que Béhague était occupé à prévenir l'explosion qui menaçait la Martinique.

Les plus compromis furent les nommés Laniet, Lergent, Deschamps, caporal, et Raffon, fusilier du détachement d'Agenois, qui les premiers contribuèrent au soulèvement de *l'Embuscade.*

De la Guadeloupe, les Commissaires du Roi demandaient des fusils pour la sûreté de la colonie.

Le 10 octobre 1791, Béhague écrivait au commandant du

vaisseau *l'Eole*. « Messieurs les Commissaires du Roi me requièrent de leur faire passer le plus promptement possible une frégate sur laquelle sera embarqué la quantité de fusils que la précaution du moment rend nécessaire pour la sûreté de la colonie d'où ils m'écrivent; je lui donne l'ordre de faire tenir *la Perdrix* prête à appareiller le même jour et de tenir à sa disposition cent fusils du bord de son navire [1]. »

Mais le lendemain 11 octobre, les canonniers et les détachements de ce vaisseau refusaient formellement à M. de Chauvigny, lieutenant de vaisseau, d'obtempérer à cet ordre.

Avec son état-major, il était alors descendu à la première batterie, mais il avait essuyé le même refus d'obéissance, et avait dû attendre le retour des commissaires pour sévir.

Le 24 octobre, trouvant qu'il fallait un exemple, il demandait le renvoi des mutins en France [2].

Le 21 octobre 1791, Béhague est avisé par du Portail [3], ministre de la guerre, que « le Roi l'a nommé commandeur de l'ordre de Saint-Louis, pour le récompenser de sa con-

1. Arch. Nat., D. XXV, 116.

2. Les principaux mutins étaient : Les canonniers Louis Billion, Pierre Fouchet, Lether, Denis Bourgeois, Thivart, Aly, fusilier, et les soldats de détachement Joseph Courvoisier, caporal, François Corré, fusilier, François Jacot, fusilier, Jean-Baptiste Girot, fusilier, Louis Nicolas, fusilier, Dominique Dumesuit, fusilier, Jean Reverdot, fusilier, Jean Roland, tambour.

3. Lebègue du Portail, prit part à la guerre de l'indépendance de l'Amérique, général de brigade, maréchal de camp en 1788, il fut appelé en 1790 au ministère de la guerre, mais démissionna le 3 décembre 1791. Réfugié en Amérique en 1792.

duite distinguée à la tête des troupes en Amérique et des nouveaux droits qu'il avait acquis à la reconnaissance publique ».

Huit jours après, les commissaires du Roi approuvèrent la demande des officiers de *l'Eole* et ordonnèrent à Béhague de faire embarquer les soldats insurgés sur le premier bâtiment en partance pour la France.

Il étaient transférés le même jour de *l'Eole* sur *le Vengeur*, en attendant leur départ.

Tous ces mouvements et toutes ces révoltes n'étaient pas isolés. A Saint-Domingue, la révolution était encore plus violente.

Blanchelande correspondait fréquemment avec Béhague, mais ses efforts étaient souvent stériles. Les Commissaires du Roi inquiets de la tournure toujours plus mauvaise des événements, écrivaient à Paris, le 30 octobre :

« La loi du 8 décembre 1790, limite les pouvoirs des commissaires du roy aux Isles du Vent, mais ayant pris connaissance des malheurs arrivés à la colonie de Saint-Domingue, ils pensent comme françois, et comme commissaires du Roy, en tant que l'Assemblée nationale et le Roy approuveront leur opinion, devoir donner leur assentiment aux dispositions qui leur ont été communiquées par M. le Général, pour envoyer des secours en bâtiments de l'Etat, en munitions de guerre et de bouche à la colonie de Saint-Domingue, sur la demande qui en a été faite par M. de

Blanchelande ; quoique les commissaires du Roy ayent précédemment reconnu l'avantage de conserver icy le vaisseau *l'Eole,* ils ne balancent pas de déférer aux raisons que nécessite son départ. »

Blanchelande insistait pour obtenir de nouveau l'aide du général de Béhague qui, le 1er novembre 1791, lui répondait : « Votre lettre et l'arrêté de l'assemblée générale, offrent un tableau bien douloureux de tous les maux auxquels vous êtes en proie ; personne n'en partage le sentiment plus vivement que moi ; aussi ai-je de suite rassemblé l'ordonnateur faisant fonctions d'intendant, le commandant de la marine et celui de l'artillerie pour aviser aux moyens de vous porter secours. »

Il lui annonçait alors l'envoi du vaisseau *l'Eole* de 74, de la frégate *la Didon* et du brick *le Cerf.* « Ces deux derniers bâtiments, disait-il, vous portent six cents barils de farine et trois cents barils de bœuf ; *le Courrier de Nipe* est chargé pour vous de vingt milliers de poudre, dix milliers de cartouches d'infanterie et quatre mille pierres à fusils. Quant aux armes que vous désirez, je regrette bien de n'avoir aucun secours à vous procurer en ce genre, à cause du pillage et de l'abus qui ont été faits des armes de l'arsenal ; il ne reste à Saint-Pierre et au fort Royal ni un sabre ni un pistolet et nous manquons nous-mêmes de fusils pour suffire à l'armement prescrit des gens de couleur.

« Il en est de même des troupes ; l'impossibilité de vous

fournir des secours de cette nature, me rappelle doublement aujourd'huy, tout le prix des privations que je me suis empressé pour faire à vos besoins d'abord le sacrifice des bataillons dont je vous ai demandé que vous ne seriez pas mécontent; ceux d'Engoulême et de Rohan surtout, ont depuis été bien des fois l'objet de mon regret; ils augmentent plus que jamais par la circonstance qui les marque au coin des malheurs de la première de vos colonies. Celle des Isles du Vent ont éprouvé bien des secousses, depuis les dernières nouvelles que vous avez eues de moi; et en rapprochant de l'époque de la révolte actuelle de vos esclaves, ce que nos trois colonies viennent d'éprouver à la fois et la découverte que j'ai faite des moyens qu'on employait pour travailler nos esclaves : il est difficile de ne pas croire qu'il y avoit un plan général qui doit se développer à la fois contre toutes les isles françoises du vent et de celles sous le vent.

« Il me resteroit, Monsieur, à vous parler des commandants des vaisseaux de l'Etat, qui ont coopéré avec moy à l'exécution de la loy du 8 décembre dernier; mais tout ce que je pourrois vous en dire, seroit au-dessous des éloges qu'ils méritent. Je me réduiroi à vous observer que la position de ces officiers est telle, que je regarde comme absolument nécessaire que les bâtiments qu'ils montent, soient stationnés soit icy, soit à Saint-Domingue, jusqu'à ce que nous soyons officiellement assurés que l'Assemblée nationale a pris les

précautions nécessaires, pour qu'à leur arrivée dans le port des départements où ils aborderont, ils ne soient pas exposés à la fureur du peuple que les clubs ont d'avance envenimée contre eux et contre moi. »

Sous la date du 2 novembre, il ajoutait un post-scriptum : « Suivant le rapport du capitaine Smitte qui arrive à l'instant et qui est parti le 3 octobre, les secours en armes et munitions demandés à New-Yorck, Boston et Philadelphie, sont prêts à partir.

« Je fais partir dès aujourd'huy, le bateau *le Courrier de Nipe* chargé comme il est dit ; j'ai déjà rassemblé quelques armes avec, mais je vois à peine que le nombre en sera très petit, tous les négociants de la ville de Saint-Pierre ayant dit qu'ils n'en ont pas.

« M. de Girardin compte partir mardi prochain au plus tard, avec *la Didon* et le brick *le Cerf ;* je le ferai accompagner de l'aviso *le Coureur,* que je vous prie, Monsieur, de me renvoyer de suite, et je désire bien recevoir de bonnes nouvelles par le retour de M. Allen, aide-major de l'armée qui vous porte ma dépesche. »

Tenant fidèlement sa promesse, Béhague envoie le 9 novembre 1791, à Saint-Domingue *l'Eole, la Didon,* avec les bâtiments légers *le Cerf* et *le Coureur,* chargés d'armes.

Le 1er décembre 1791, un grand nombre de soldats, grenadiers, canonniers et matelots, étaient embarqués sur le brick américain *le Thomas,* pour repasser en France. « Pour le

régiment de Forez [1], les uns congédiés par ancienneté, les autres pour cause de maladie, allaient rejoindre le 1er bataillon, d'autres étaient renvoyés par jugement à la demande de leurs camarades. Pour le régiment d'Agenois, plusieurs restés à l'hôpital, lors du départ de leurs camarades, sur la frégate *l'Embuscade,* allaient rejoindre leur corps; pour le régiment de Bassigny, les premiers étaient congédiés par ancienneté, les autres renvoyés au 1er bataillon pour y être jugés par une cour martiale et d'autres simplement pour y être versés; pour les hommes des régiments d'Aunis, d'Angoulême, de Turenne et de la Sarre-Artillerie, c'étaient les mêmes motifs qui les faisaient retourner en France. Les matelots et soldats de la marine étaient renvoyés par les commandants des forces de mer, enfin, il y avait des hommes des troupes bourgeoises arrêtés par le conseil supérieur de la Guadeloupe, comme complices et instigateurs de l'insurrection commise par les grenadiers du régiment de Forez. Ils allaient être jugés en France par une cour martiale; il y avait enfin un factieux, un nommé Salvador, fusilier sans aveu et un matelot déserteur du nom de Louis Merfin [2].

1. Rapport de Béhague au ministère de la Marine (Archives du Ministère des Colonies).

2. Le 31 décembre, Béhague passe au fort Royal l'inspection du régiment de la Martinique. Le colonel Chabrol et le lieutenant-colonel de Mascarville sont en France; le régiment est commandé par le major de Castella. Ce régiment composé le 2 juin 1790 de quinze cent quatre-vingt-cinq hommes, était réduit le 3 décembre 1791 à quatre-vingt-neuf

Le 2 décembre 1791, l'Assemblée coloniale reprit ses séances et s'occupa de la partie des impositions que les troubles et sa suspension qui en avait été la conséquence avaient mis en souffrance. L'impôt de capitation entre autres, n'avait été perçu ni pour 1790, ni pour l'année courante. Ce jour-là elle décida que la perception des arrérages encore dus en 1788 et 1789, la rentrée de la capitation pour 1790 et celle même contingente de 1791, non encore établie, devaient d'abord être appliquées au remboursement des prêts ou avances faits aux divers particuliers, avant qu'il soit fait aucun versement à la caisse publique ».

Mais Béhague ne trouvant pas légale cette disposition, crut impossible de permettre à cette assemblée de s'emparer de toutes les perceptions, ce qui aurait mis tous les services en retard. Par contre il appuya auprès du Roi la demande de secours présentée par elle pour que les arrérages de 1788, 1789 et 1790 fussent réservés à rembourser aux parties prenantes, les prêts et avances qui leur avoient été faits. »

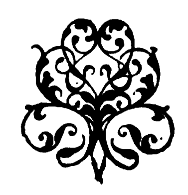
On a pu voir par les détails de l'administration de Béhague

hommes; soixante-six avaient été congédiés, vingt-huit officiers, quarante désertés, morts cent quatorze; renvoyés à la demande de leurs camarades soixante-dix-huit, embarqués pour la France, 1195. — Béhague, le 2 décembre, adressait à Paris l'état des hommes des différents corps et des prisonniers du 2e bataillon du 14e régiment et bourgeois compris dans l'arrêt qui devait les faire juger en France. Il prévenait le commissaire de la marine à Nantes de prendre toutes les précautions possibles pour que les coupables fussent tenus en lieu de sûreté jusqu'à leur transfert dans la ville où ils devaient être jugés.

que nous n'avons pas hésité à produire abondamment, avec quel soin, ce gouverneur s'occupait des fonctions difficiles qui lui avaient été confiées par le Roi. Sa préoccupation constante était de se placer au-dessus des partis, et de se ranger sans hésiter du côté ou il voyait le bon droit et le bien de la colonie.

En temps de guerre civile, ces procédés ne sont pas faits pour réussir. Le moyen le plus certain de succomber est de ne pas se mettre à la tête d'un parti. Béhague ne l'ignorait pas. Homme de devoir avant tout, il se sacrifia pour le bien commun en 1791, comme il le fit plus tard pour la défense de la justice et de son honneur.

Attaqué dans la métropole avec autant de violence que d'injustice, le malheureux Louis XVI ne sut pas mieux le défendre que ses autres serviteurs les plus dévoués, mais que pouvait encore le Roi, enfermé au Temple et n'ayant de Roi que le nom.





MARIE CHARLOTTE ADÉLAÏDE DE BÉHAGUE

ÉPOUSE DU COMTE LUC ALEN

D'APRÈS UN PORTRAIT COMMUNIQUÉ PAR MADAME CHASTENET DE PRÉFORT



CHAPITRE VIII

NOUVELLE EFFERVESCENCE. — ÉLECTIONS. — ROCHAMBEAU NOMMÉ GOUVERNEUR, PART POUR LA MARTINIQUE. — LA RÉPUBLIQUE EST PROCLAMÉE EN FRANCE. — ROCHAMBEAU PARAÎT DEVANT FORT-ROYAL. — BÉHAGUE REFUSE DE LE RECEVOIR ET FAIT TIRER SUR SON VAISSEAU. — RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE COLONIALE. — SA SITUATION INTENABLE. — SA RÉSISTANCE.

En qualité de gouverneur des Iles du Vent, Béhague avait sous ses ordres l'administration du groupe des petites Antilles dont faisait également partie la Guadeloupe. Son gouverneur était toujours le baron de Clugny, capitaine de vaisseau.

La Martinique devait être encore le théâtre de troubles graves au commencement de 1792. Douze hommes de couleur du Fort-Royal avaient formé le projet de se présenter en armes dans le bourg et Béhague avait dû remettre des fusils aux jeunes gens de la ville pour repousser l'assaut.

Si le Gouverneur voulait éviter l'effusion du sang, les

hommes de couleur préparaient les mesures les plus sanguinaires.

Les villages environnants se mirent en état de défense.

Le 2 février 1792, le curé de la Caze-Pilote avertissait le commandant de ce quartier du mouvement qui se préparait.

Pendant que le parti de la révolution s'armait presqu'ouvertement contre Béhague, les royalistes de leur côté ne restaient pas inactifs. A un dîner où les têtes s'étaient un peu échauffées, on avait fait la proposition de remplacer la cocarde tricolore par la cocarde blanche, mais ce projet avait avorté à sa naissance.

Le bruit se répandit aussi que « le dimanche 5 février, dans le quartier du Fort-Royal aurait lieu une fête où les convives arboreroient la cocarde blanche ». Des volontaires, sous le nom de volontaires de la Caze-Pilote y avaient été invités, pour rendre la fête plus nombreuse. Béhague ayant appris que deux officiers avaient arboré la cocarde blanche avait défendu de mettre ce projet à exécution et avait même menacé de trois mois de prison et de renvoi en France tout officier qui se serait permis cet écart. « Vivons suivant la loi, disait-il, restons en paix, faisons du sucre et payons nos dettes. » Il avait même fait proclamer cet ordre dans toute l'étendue de son commandement.

Au Gros-Morne, les ennemis de l'ordre se réunissaient et leurs opinions faisaient de grands progrès dans les classes inférieures.

Le commandant de ce quartier en avertissait Béhague le 12 février 1792, et lui peignait la situation : « Votre activité, disait-il, vos talents, votre influence personnelle, sont les seuls garents de notre mérite et de notre tranquillité ». Le lendemain, le colonel du 37ᵉ régiment d'infanterie, M. de Fressinaux, écrivait à Béhague une lettre importante. Elle donne une idée trop exacte sur le caractère et la haute intelligence du général pour ne pas la citer en entier malgré sa longueur :

« GÉNÉRAL,

« Vous connoissez mon cœur et mon amitié pour vous. Il vous souviendra que je vous ai dit bien des fois de ne pas vous exposer seul comme vous le faites. Je suis averti qu'il se fait des motions pour vous enlever et vous embarquer au moment où vous vous y attendrez le moins et où on vous trouvera sans deffense ; un nommé M. de la Trinité, est un des plus acharnés à vous perdre, s'il peut. Sans être plus crédule, ni plus timide que vous, je serois à votre place plus prudent et plus circonspect ou je me montrerois en gouverneur, ou je ferois mouvoir et resterois dans la dignité de ma place. Selon moi, il ne vous sied pas de marcher seul, ou avec quinze hommes et s'il vous mésarivoit, vous auriez la douleur d'être balancé par vos meilleurs amis ; moins de confiance en vous-même si vous m'en croyez. Vous avez à faire à des traîtres capables d'user des moyens les plus vils pour se défaire d'un ennemi dangereux.

« Vous m'avez permis de parler franchement ; j'use de la permission ; le chagrin de voir avorter des projets concertés avec des gueux découverts et devenus impuissants par une désapprobation générale, peut porter à des excès comme dernières ressources qui rétabliroient l'espoir de les mener à une première fin. Vous avez trop de pénétration pour ne pas m'entendre malgré l'entortillé de la phrase. De la prudence, de la réserve sans affectation et plus de course, c'est l'avis de votre ami. MM. de Blanchelande et de Girardin, prisonniers, dit-on, sont un exemple. »

Si Béhague n'hésitait pas à risquer journellement sa vie pour assurer la tranquillité du gouvernement qui lui était confié, il n'était pas non plus avare de son temps pour veiller à la bonne administration financière de la colonie. Il stimulait le zèle de tous les fonctionnaires et le 17 février 1792 il adressait de Fort-Royal la lettre suivante :

« MM. les Commissaires du Roy ayant jugé qu'il étoit instant de rendre à la perception l'activité nécessaire pour maintenir les moyens d'assurer les dépenses relatives à l'utilité et à la sûreté publique et que le terme de la suspension des contraintes envers les redevables aux impositions des années 1788, 1789 et 1790 est expiré et qu'il ne peut être prolongé sans que la chose publique n'encoure un grand danger.

« Nous ordonnons à tous commandants de place et des troupes de ligne de donner la main forte nécessaire au sieur Blanchetière, receveur unique de l'impôt et à ses préposés,

toutes les fois qu'ils la demanderont par écrit, pour faire exécuter tant dans les villes que dans les bourgs et campagnes, les contraintes qui pourroieut être décernées contre les délinquants au payement des arrérages des années mentionnées cy-dessus. »

Si par la suite, Béhague rencontra des ingrats et des calomniateurs, il eut pendant la durée de son gouvernement la satisfaction de recevoir de précieux témoignages de gratitude de ses administrés.

Les habitants de la ville et campagne du Fort-Royal, lui écrivirent le 8 avril 1792 :

« M. le Général, nous vous devons le premier bien de la société, la paix ; zèle, prudence, activité, talens, vous avez tout développé pour nous l'assurer dans les circonstances les plus critiques. Vous avez sçu conjurer l'orage, déconcerter les complots des méchants et écarter les maux qui nous menaçoient.

« Par vous dirigés, les braves et fidèles sujets des corps que vous commandez ont concouru sous vos ordres à ce but si désirable et si nous y sommes enfin parvenus, si nous jouissons du calme au milieu des discussions intestines, c'est votre génie tutélaire qui nous a sauvés.

« Tel est, M. le Général, l'hommage que vous offre la réunion de notre paroisse ; pouvoir joindre la louange à la vérité, la reconnoissance au devoir, c'est encore un des biens que vous nous avez faits ».

La situation de la Martinique devenait de jour en jour plus précaire; les farines étaient rares, les boulangers n'en avaient qu'une très petite quantité, la plupart vieilles et fort mauvaises. Voyant que les bâtiments marchands n'en apportaient pas, le comité intermédiaire de l'Assemblée coloniale, le 5 avril, attira l'attention du gouverneur sur la gravité de la situation.

Il fallut ouvrir les ports d'entrepôts pour l'entrée des farines américaines et des farines étrangères. Le 15 avril, le général de Béhague autorisait « l'admission des farines étrangères dans les ports d'entrepôt de la Martinique jusqu'à ce que le commerce de la métropole ait pourvu à l'approvisionnement nécessaire à la colonie par des envois suffisants ».

Le 24 mai, Béhague en notifiant diverses lois au comité intermédiaire de l'Assemblée nationale ajoutait : « l'Assemblée nationale et le Roi se plaisent à penser que l'adhésion de la colonie au vœu de la Patrie et son obéissance à la loi, mettront le sceau à l'ordre et à la tranquillité. »

En conformité de cette lettre, le comité intermédiaire convoqua l'Assemblée coloniale pour le 2 juin. Le 27 mai, le gouverneur de la Guadeloupe, M. de Clugny, écrivait à Béhague de la Pointe à Pitre, qu'on était disposé à bien recevoir le décret royal : « Mandez-moi, je vous prie, disait-il, si votre intention est de convoquer les assemblées primaires pour une nouvelle élection des municipalités de l'Assemblée coloniale,

suivant les instructions du 28 mars 1790 ; j'attendrai votre réponse à cet égard ; il faut absolument, ce me semble, que nous marchions du même pied. Mon avis est de faire faire de nouvelles élections, afin que les commissaires civils nous trouvent tout organisés. »

Au Fort-Royal, la loi du 4 avril transcrite sur les registres du conseil le 1er juin était ensuite proclamée et affichée ; les élections eurent lieu dans la quinzaine de la publication.

Le 21 juin 1792, Béhague avisait le ministre de la marine, Lacoste, de l'exécution des lois qu'il venait de recevoir et le mettait au courant des élections.

L'Assemblée coloniale s'était réunie le 2 pour entendre la lecture de la loi électorale. Elle arrêta le 3, que « les hommes de couleur et les nègres libres de la Martinique jouiroient des mêmes droits politiques que les colons blancs de l'isle, et qu'elle étendroit à cette classe, l'article 4 des instructions de l'Assemblée nationale constituante du 28 mars 1790. » Il en résultait que le jour où les dispositions de ce décret seraient exécutées, l'assemblée coloniale devrait faire place à la nouvelle Assemblée qui se formerait suivant ces dispositions. « Mais en attendant cette époque, ou celle de sa suppression, ou celle de sa dissolution, en vertu de l'article 4 de la loi, elle s'occuperait des moyens d'assurer aux gens de couleur et nègres libres plusieurs des avantages qu'il étoit dans ses intentions de leur accorder, et qui ne se trouvoient pas compris dans la disposition de la dite loi. »

L'Assemblée ajouta qu'elle pensoit que « l'article 8 de cette loi, ne sauroit regarder la colonie de la Martinique, que des avantages concédés et reçus avec des sentiments mutuels d'affection et de reconnoissance, étoient un gage de paix et de tranquillité auprès duquel le bruit des armes ne devoit pas se faire entendre et qu'elle regardoit cet article 8 de la loi comme concernant uniquement Saint-Domingue où de grandes calamités avoient rendu l'appareil de la force nécessaire. » Elle arrêta, en conséquence, que « le gouverneur seroit prié de mettre cette vérité dans toute son évidence, sous les yeux du Roi ».

Béhague s'occupa ensuite de faire la répartition des troupes annoncées et donna des ordres pour qu'à leur arrivée, il fût pourvu à leur logement, et à leur subsistance. Dans une lettre au Ministre de la Marine, il faisait remarquer avec raison :

« Il n'est pas douteux, Monsieur, que si les soldats volontaires qui doivent venir ici, étoient véritablement citoyens, les colons ne s'empressassent de les recevoir comme des frères, et je serois le premier à en donner l'exemple, mais des citoyens liés par leur intérêt particulier à l'intérêt général de la métropole, abandonneront-ils tout ce qu'ils ont de plus cher pour venir pacifier des hommes qui sont en paix, et leur faire exécuter de force ce qu'ils veulent exécuter de gré.

« Quelle peut donc être l'opinion de la colonie sur la com-

position des hommes destinés à y passer pour l'exécution de la loi : des gardes nationales et des troupes de ligne y sont destinées ; sur la première de ces classes, les colons ne peuvent concevoir d'espérances favorables dans la crainte qu'elle ne puisse que trop difficilemeut être composée d'hommes qui par pur dévouement quittent leurs possessions et leurs familles pour se livrer au hasard de la mer et des climats meurtriers.

« Quant aux troupes de ligne, l'expérience que les plus attentives à la discipline n'ont pas tenu contre la séduction qui leur a été présentée sous toutes les formes, permet-elle d'y prendre confiance ? Vous avez été témoin et obligé vous même, Monsieur, dans la qualité de commissaire du Roi, de me requérir d'en faire repasser d'ici en France ; vous avez vu les grenadiers rebelles du bataillon de Forez, renvoyés de la Guadeloupe, sur même réquisition. L'insurrection du 3 de ce mois dont je vous ai rendu compte, n'est-elle pas faite pour légitimer de pareilles appréhensions ? Sans m'étendre sur les inconvénients à redouter de l'un et de l'autre envoi, il me suffira donc d'exposer à un ministre qui vient de quitter ces colonies, que n'y ayant pas de nécessité d'en faire l'essai, l'épreuve pourroit être cruelle et même funeste à des colons qui n'ont jamais donné lieu à l'idée de leur faire adopter par la force aucun des décrets de l'Assemblée nationale puisqu'il est de fait qu'il n'en est pas venu un seul qu'elle n'ait reçu avec respect et exécuté avec la plus prompte soumission.

« Tel est, Monsieur, l'objet de la sollicitude d'une colonie constamment fidèle à la nation, à la loi et au roi, d'une colonie enfin que je répondrois de conserver en paix d'après la réduction de garnison que l'insurrection du 3 de ce mois, vient de nécessiter; mais qui sera perdue sans ressource si ce qui doit arriver est pis que ce qui vient de partir.

« Le maintien de la colonie va donc dépendre de la conduite des commissaires du roi qui sont annoncés. Si, après s'être assurés de son état de tranquillité et d'adhésion à la volonté nationale, ils ont la sagesse de faire filer ailleurs les troupes qu'ils amènent, la colonie continuera à jouir de cette paix qu'elle y voit renaître depuis un an, et l'isle est conservée; s'ils exigent le débarquement des troupes, l'inquiétude prend aussitôt la place de la tranquillité, et la conservation de la colonie deviendra un problème. Son sort va donc être dans leurs mains; puisse-t-il être tel que je le désire ».

A la suite de l'insurrection générale du 1er juin 1792, les membres de l'assemblée coloniale de la Martinique envoyaient à Béhague le 12 juin suivant un procès-verbal de remercîments signée par Gallet de Saint-Aurin, président; Dubuc, vice-président; Rigordy, secrétaire; il était ainsi conçu :

« Lorsqu'en 1790, la situation de la Martinique attira sur elle les regards de l'assemblée nationale, et détermina l'envoi d'une escadre et d'un corps de troupes considérable, pour rétablir la paix dans cette colonie, et l'assurer dans les isles du vent, un chef habile qui dirigeat les forces,

étoit nécessaire pour le succès de l'expédition. Le roi dans sa sollicitude paternelle sentit toute l'importance du choix qu'il alloit faire, il vous nomma, vous partîtes et bientôt vous eûtes répondu à la confiance de Sa Majesté, rempli l'attente de la nation, comblé les espérances des colons, en faisant cesser les maux qui nous affligeoient; votre prudence prévint le danger des remèdes; en apportant la paix, vous sçûtes encore écarter loin de nous la guerre.

« Après avoir rappelé cette première époque mémorable de votre gouvernement, nous n'entreprendrons pas d'énumérer toutes les circonstances dans lesquelles vous avez fait briller vos talens, et donnés de nouvelles preuves de votre capacité. Votre continuelle vigilance, votre infatigable activité ont tantôt arrêté les désordres; votre nom seul en imposoit aux perturbateurs, et tandis que vous empruntiez de lui des forces contre eux, vous ajoutiez à son pouvoir, en prouvant tous les jours, qu'il étoit justement acquis.

« Enfin, dans ces dernières circonstances, où les ennemis du bien public et de la colonie avoient réuni leurs efforts, mis en œuvre tous les moyens pour opérer une subversion générale, vous avez déconcerté leurs criminels projets, vous les avés embrassés dans toute leur étendue; par tout vous avez fait tête à l'orage; il est dissipé par vos soins, nous voyons le calme renaître, et sans doute celui qui a sçu le rétablir, sçaura le rendre durable.

« De si grands, de si éclatants services méritent des récom-

penses proportionnées. Puissions-nous en être les dispensateurs; vous avez depuis peu reçu des marques de la satisfaction du Roi, mais vous y aviez des droits par vos services antérieurs. Les derniers vous en donnent à atteindre le terme de la carrière que vous avez si glorieusement parcourue. Nous consignons ici, M. le Gouverneur, les vœux que nous faisons pour vous y voir parvenir et nous vous offrons l'hommage du respect et de la reconnoissance des colons que nous représentons[1] ».

Si les colonies étaient troublées, la métropole n'était pas plus calme; des émeutes éclataient de toutes parts et le 20 juin la famille royale courait les plus grands dangers. La monarchie devait succomber le 10 août, et pendant la période des quarante jours qui précéde la chûte du trône, tous les rouages administratifs se désagrègent.

Le 3 juillet 1792, l'Assemblée législative destitue Béhague de ses fonctions[2], et le convoque à sa barre ainsi que le commissaire Mondenoix pour y rendre compte de leur conduite. Le même jour Béhague est remplacé par Donatien Rochambeau; le général Ricard est appelé à remplir les mêmes fonctions à Sainte-Lucie.

1. Cette adresse a été présentée au comte de Béhague en remerciement d'avoir sauvé la Martinique lors de l'insurrection générale du 1er juin.

2. D'après une note de M. Churchill, Béhague aurait été dénoncé à Paris en février et mars 1792 par des soldats des régiments d'Aunis et de Forez qu'il avait renvoyés en France.

Ces deux nouveaux gouverneurs partirent de Lorient le 10 août 1792 sur la frégate *la Sémillante,* commandée par l'amiral Bruix, avec les quatre commissaires civils envoyés dans chacune des Iles du Vent. La frégate accompagnait un convoi de troupes de ligne et de gardes nationales, formant un effectif d'environ deux mille hommes.

Le 15 septembre 1792, l'expédition arriva en vue de la Martinique. Mais pendant le voyage de graves événements s'étaient produits. On avait annoncé que les Prussiens et les Autrichiens étaient entrés dans Paris et que la contre-révolution triomphait en France.

Lorsque les navires mouillèrent le 16 septembre, devant la Martinique, les habitants de cette île, en raison des événements, avaient repris les couleurs de la monarchie et étaient décidés à s'opposer au débarquement de l'expédition.

Trois députés, choisis dans le sein du comité intermédiaire de l'assemblée coloniale, de Grenonville, de Préclerc et Lecamus se rendirent à bord de *la Sémillante,* pour représenter au général Rochambeau dans quelle situation était la colonie.

Ils furent mal accueillis par ceux qui entouraient le représentant de la France révolutionnaire et ils n'auraient, dit-on, été redevables qu'à ce dernier de quitter sains et saufs le bord de la frégate.

Cependant, Rochambeau de son côté avait envoyé un aide-de-camp à terre avec des dépêches, mais cet officier reçut

à peu près le même accueil qu'avaient éprouvé les députés du comité intermédiaire. Après avoir eu du comte de Béhague une réponse évasive, il avait été immédiatement renvoyé à bord. Au même instant, Béhague et Rivière signifiaient aux chefs de l'expédition, « qu'ils eussent à s'éloigner d'un pays où ils ne pouvaient apporter que la désorganisation et la guerre civile ; que, sinon, ils seraient traités en ennemis. » Cette invitation était appuyée de quelques boulets de canons tirés par les forts. Le général de Rochambeau n'ayant d'autre navire que *la Sémillante* prit le large et fit voile vers Saint-Domingue, où il devait se faire élire gouverneur par les commissaires le 26 octobre 1792.

M. de Constant aide maréchal général des logis de l'armée, faisant fonction « de maréchal général des logis de l'armée du roi de France aux Isles du Vent », fit un récit intéressant et précis des événements qui accompagnèrent et suivirent l'arrivée de Rochambeau.

Ce récit anticipe à la fin sur les événements pendant les années 1792 et même 1793, nous avons cru cependant indispensable de le reproduire :

« Le 16 septembre après-midi, dit-il, on vit la flotte au cap Salomon ; le comité intermédiaire adressa immédiatement une proclamation aux habitants, aux armateurs et négociants des ports de France.

« Le 18, M. de Béhague me donna l'ordre de partir pour l'Europe et d'aller remettre au Roi et leurs Altesses royales les

dépêches contenant d'abord ses serments de fidélité, de dévoûment et de respect ainsi que ceux de tous les militaires à ses ordres qui avaient constamment manifesté leurs sentiments royalistes et qui avaient juré de périr avec lui pour la bonne cause. Ces dépêches renfermoient encore le détail des faits consignés dans les arrêts de l'Assemblée coloniale et des discours et menaces indécentes que s'étoit permis, contre lui, le gouverneur arrivant; il supplioit leurs Altesses royales de vouloir bien s'occuper des moyens de faire passer dans son gouvernement général des forces étrangères à l'abri de toute séduction, capable de l'aider à repousser les factieux dont le retour ne pouvoit que l'inquiéter, d'après la réception qu'on avoit faite à Rochambeau.

« Je m'embarquai pour l'isle de la Dominique le 21 de septembre, afin de profiter d'un bâtiment prêt à faire voile pour l'Angleterre. Pendant mon séjour dans cette colonie, il arriva de France à la Martinique un aviso en vingt-cinq jours de traversée qui apporta la triste nouvelle des événemens du 10 aoust et jours suivants; M. de Béhague m'écrivit aussitôt une lettre où après avoir mis entièrement son âme et sa douleur à découvert, il me disoit que si par une fatalité inimaginable, les armées patriotes étoient victorieuses, si les émigrés étoient dispersés, si la retraite du duc de Brunswick avoit eu lieu, il s'en référoit à ma prudence pour anéantir les dépôts qui m'étoient confiés; qu'il craignoit que si ces dépôts tomboient entre les mains des insurgés, ils

n'occasionnassent la perte des familles respectables qui s'étoient avec lui entièrement dévouées à leur devoir, et qu'il préféroit de différer à faire connoître au Roi et à leurs Altesses royales ses principes et sa conduite plustôt que d'exposer les parents et les propriétés de ses généreux compagnons d'armes au fer et à la voracité des assassins. Je m'embarquai pour l'Angleterre le 5 octobre.

« J'arrivai à Douvres le 19 de novembre. Je ne retracerai pas les récits douloureux dont je fus accablé à mon débarquement. Je me bornerai à dire que le nombre des Jacobins étoit tel dans cette ville que je n'obtins que des détails très exagérés des malheurs de la chevalerie française. Mon arrivée et ma mission trop connues par les navires françois qui m'avoient précédé, me forcèrent, quoiqu'à regret, d'anéantir conformément aux ordres de mon oncle les papiers dont j'étois porteur pour leurs Altesses royales. Je sentis qu'il étoit comme impossible dans ces jours de confusion et de désordre que mes dépêches ne fussent pas interceptées. Des milliers d'exemples que j'entendois citer confirmoient mes appréhensions. Dès lors je ne pouvois risquer mon envoi sans compromettre un grand nombre d'individus et de familles respectables dont la fidélité inviolable au Roi et à leurs Altesses royales eut été un crime jugé digne de mort ou de proscription aux yeux de ceux qui avoient usurpé toute autorité.

« Pour me rendre cependant utile aux colonies, je vins à

Londres dans l'intention de solliciter la protection du gouvernement Britanique. J'y trouvoi M. de Curt, député de la Guadeloupe qui s'occupoit d'un plan semblable à celui que j'avois conçu ; je lui soumis mes craintes, mes vües et mes désirs ; bientôt après MM. Dubuc et de Clairfontaine, députés par les colonies de la Martinique et de la Guadeloupe auprès du Roi de France, dénaturant leur mission ont fait avec le cabinet de Saint-James un accord dont ils m'ont assuré que l'exécution plairoit également à tous les partis intéressés. J'ai respecté l'étendue du secret de ces commissaires dont M. de Béhague parle dans sa lettre à M. le marquis de Bouillé, dans laquelle il développe les événements qui se sont succédé depuis mon départ de la Martinique.

« On voit par cette lettre que M. de Béhague est devenu victime de la perfidie et de la calomnie réunies, mais le moment n'est pas loin peut-être où il imprimera sur le front de ses ennemis la honte et la confusion. On lui reproche d'avoir été trop entier, de n'avoir jamais voulu laisser plier l'autorité entre ses mains ; et certes plût au ciel que tous les dépositaires de l'autorité du Roi eussent eu ce noble courage ; nous aurions encore une religion, un roi, une monarchie.

« On accuse M. de Béhague de s'être opposé à ce qu'on arborât le pavillon et la cocarde blanche. La prudence et le désir de maintenir la tranquillité lui en ont fait une loi, afin de ne pas fournir un nouvel aliment aux mal-intentionnés

pour séduire l'ignorant et le foible. Il connaissait mieux l'esprit qui règne dans l'isle que ceux qui osent lui faire des reproches. Il savait qu'en mettant trop d'éclat dans les témoignages publics du royalisme, on invitoit les factieux au point de leur fournir des armes pour consommer les soulèvements qu'ils ont maintes fois tenté de faire éclater ; et qu'au contraire par une conduite ferme et mesurée, par une résistance active à recevoir dans l'isle la flotte et les troupes qui étoient envoyées par l'Assemblée, on prouvoit assez son opinion à l'Europe entière. Cela suffisoit pour enchaîner l'activité et les moyens des mal-intentionnés. Enfin l'expérience a prouvé que dans le système que l'on a adopté, il a été impossible de parer aux écueils qui se présentoient de toute part tandis que celui de M. de Béhague en anéantissoit les dangers.

« M. de Béhague a été forcé par la faction ingrate qui domine dans cette colonie, d'abandonner avec ses officiers une terre qu'il avoit sauvée et qu'il vouloit maintenir fidèle. Il est allé sur une terre hospitalière attendre l'heureuse occasion de pouvoir se rendre encore utile.

« J'ai cru la lui fournir en communiquant au gouvernement britannique toutes ses démarches et les offres qu'il faisoit de s'employer utilement pour réduire les factieux qui avoient embrassé le système républicain. En conséquence le ministre de Sa Majesté britannique m'a chargé de mander à mon oncle de se réunir aux généraux anglois qui sont dans ces parages pour conférer ensemble sur les moyens les plus

sûrs et les plus prompts pour l'exécution de l'accord que les commissaires colons m'ont affirmé devoir plaire à tous les partis intéressés. L'escadre qui doit l'aider dans cette expédition est en mer, et j'ose assurer à leurs Altesses royales que M. de Béhague ne s'occupera que de l'emploi honorable de faire triompher la religion, son roi et la monarchie ».

Constant ajoute en post-scriptum : « J'apprends à l'instant par la voix publique que les commissaires colons qui ont fait l'accord pour les colonies du Vent, dont j'ai l'honneur de parler dans ce mémoire à leurs Altesses royales, viennent de relâcher ici pour des motifs que j'ignore.

« J'écris sur le champ à M. de Béhague par une occasion qui se présente afin que cet avis serve de règle à sa conduite ».

Les événements se précipitant à la Martinique, les habitants de Saint-Pierre, s'adressaient en ces termes le 7 octobre 1792 à Béhague :

« M. LE GÉNÉRAL,

« La Martinique éprouvoit un déchirement qui lui eut été funeste, si vous ne fussiez venu le faire cesser ; à votre aspect toutes les maisons se désarmèrent, la vôtre éteignit le feu de la guerre civile.

« Si depuis cet heureux moment, M. le Général, le calme et la confiance n'ont pas été aussi parfaitement rétablis que votre cœur le désiroit, si nous avons encore ressenti quelques commotions, il n'en est pas moins vrai que c'est par

vous, et vos sages proclamations, que la tranquillité nous a été rendue.

« Aujourd'hui, M. le Général, que nous avons le bonheur d'en jouir plus solidement; aujourd'hui que par votre médiation chacun vient de faire à la cause commune le sacrifice spontané de ses opinions; aujourd'hui que nous pouvons nous exprimer librement, veuillez agréer l'hommage de la reconnoissance que les citoyens de la paroisse du Mouillage, dont nous sommes les représentans, vous ont voté dans leur assemblée du 16 de ce mois. Leur confiance en vous est égale à l'empressement que nous mettons à vous transmettre leurs sentiments »[1].

De son côté, le lendemain, l'assemblée coloniale envoyait au Roi, une adresse de fidélité :

« Sire,

« Si vous aviez pu suivre les mouvements de votre cœur en faveur des colons, leur espérance n'eut point été trompée, mais rien n'a pu retenir vos ennemis et les notres. Fidèles à leur dessein de nous perdre, ils en ont poursuivi l'exécution, et le 16 de septembre les instrumens de leur rage destructive ont paru devant la Martinique; les éloigner ou périr, telle étoit l'alternative où nous nous trouvâmes placés. Nous essayâmes de persuader aux commissaires de

1. Cette lettre était signée : Lucy Fossarieu, S. Coppens, Pecoul, Regnaudin, Delgrès, La Marque, Frigière, Lobaure, etc., députés.

venir remplir seuls une mission de paix, en écartant cet appareil de guerre qu'ils trainoient à leur suite. La raison fut vaine, la passion qui avoit présidé à cette expédition, l'emporta; toute autre considération disparut aux yeux des colons, devant celle d'une perte certaine; ils repoussèrent leurs ennemis par la force.

« A peine échappés au danger, nous avons eu à gémir en apprenant les nouveaux malheurs de Votre Majesté, et de son auguste famille. Nous avons sçu que mettant le comble à leur atrocité, les factions qui perdent le royaume, avoient osé vous suspendre dans l'exercice de l'autorité royale, substituer à cette autorité bienfaisante, un horrible fantôme de gouvernement.

« Le moment est venu de manifester nos sentimens d'une manière plus éclatante encore. Nous vous le déclarons donc; nous le déclarons à la France, à l'Europe entière, nous ne reconnoitrons jamais cette indigne, cette vaine autorité. L'Europe indigné, s'arme pour délivrer la France du honteux despotisme sous lequel elle gémit, le succès couronnera sans doute la noble entreprise des libérateurs de la France; déjà partout il les accompagne; mais dut le crime triompher, dussions-nous être victimes de notre dévouement, nous nous ensevelirons sous les ruines de notre pays, en combattant sous les ordres du chef que vous nous avez donné, et qui si dignement vous représente ici; nous mourrons fidèles sujets de votre Majesté. »

L'assemblée coloniale s'était bien fait l'écho de la volonté des habitants de la Martinique, car le même jour les principaux colons adressaient de leur côté au Roi une lettre pleine de respect et de dévouement :

« SIRE,

« Depuis le commencement de cette révolution durant le cours de laquelle le cœur de votre Majesté a été si souvent et si vivement affligé, la Martinique n'a cessé de vous donner des preuves de son amour et de sa soumission, en se conformant aux décrets que vous avez sanctionnés. Le décret constitutionnel du 24 septembre 1791 que vous avez accepté, sembloit avoir enfin fixé les bases du régime colonial, lorsque le 28 mars suivant, le premier législateur renversa cet ouvrage. Votre Majesté accoutumé depuis longtems à faire des sacrifices de tout genre, à la paix et à la tranquillité de ses sujets, crut encore nécessaire d'accepter celui d'un principe constitutionnellement fixé. Elle sanctionna ce décret, ses dispositions étoient conformes à celles des colons de la Martinique à l'égard des gens de couleur et des nègres libres. Nous y adhérâmes par notre déclaration du 3 juin ; mais en remplissant le vœu de notre cœur envers cette classe, en donnant à votre Majesté une nouvelle preuve de notre respect, nous sentîmes tous les dangers auxquels nous allions être exposés si les troupes annoncées par le décret étoient envoyées dans les colonies. Nous espérâmes cependant que

les représentations des colons, celles des commerçants, le discernement des Ministres de Votre Majerté, préviendroient l'envoy de ces forces ou le retarderoient du moins assez pour attendre que la soumission des colonies en eut démontré l'inutilité.

« Ah ! sans doute, Sire, si vous aviez pu suivre les mouvemens de votre cœur en faveur des colons, leur espérance n'eut point été trompée. Mais rien n'a pu retenir vos ennemis et les nôtres ; fidèles à leur dessein de vous perdre, ils en ont poursuivi l'exécution et le 16 de septembre, les instrumens de leur rage destructive ont paru devant la Martinique ; les éloigner ou périr, telle étoit l'alternative où nous nous trouvions placés. Paroître seulement vous désobéir nous étoit infiniment possible, et nous essayâmes de persuader aux commissaires de venir remplir seuls une mission de paix, en écartant cet appareil de guerre qu'ils traînoient à leur suite ; la raison fut vaine, la passion qui avoit présidé à cette expédition l'emporta ; toute autre considération disparut alors aux yeux des colons devant celle d'une perte certaine ; ils repoussèrent leurs ennemis par la force.

Cet acte de conservation, sera peint, Sire, comme un acte de rébellion, mais nous sommes convaincus que Votre Majesté ne sauroit le considérer ainsi. Nous n'avons point résisté à votre volonté, nous l'avons suivie, vous voulez notre bonheur, comme celui de tous vos sujets et lorsque cette autorité protectrice qui vous est confiée se trouvoit par le malheur des circonstances tournée contre nous, c'étoit la

servir que de lui résister. Nous avons obéi au cœur de Votre Majesté et c'est là l'obéissance qu'elle attend de nous. A peine échappés au danger, nous avons eu à gémir en apprenant les nouveaux malheurs de Votre Majesté et de son auguste famille. Nous avons sçus que mettant le comble à leurs atrocités, les factieux qui perdent le royaume avoient osé vous suspendre dans l'exercice de l'autorité royale ; substituer à cette autorité bienfaisante, un horrible fanthôme de gouvernement[1]. Nous avons frémi, Sire, nous qui depuis trois ans luttons constamment contre l'anarchie et qui conciliant notre conduite avec celle de votre Majesté avions maintenu autant qu'il a dépendu de nous, les principes conservateurs des sociétés. Le moment est venu de manifester nos sentimens d'une manière plus éclatante encore. Nous vous le déclarons donc ; nous le déclarons à la France, à l'Europe entière, nous ne reconnoîtrons jamais cette indigne, cette vaine autorité ; nous sommes François, nous sommes vos sujets et non ceux de quelques factieux et nous appellerons constamment à la nation et à vous tout ce que ceux-ci ont pu faire ; l'Europe indignée s'arme pour délivrer la France du honteux despotisme sous lequel elle gémit, pour lui rendre la paix en rétablissant votre Majesté dans ses droits et dans ses rapports libres et justes avec ses sujets trop loin de vous, trop occupés vous-mêmes à combattre nos ennemis communs. Nous ne

1. Cette phrase est la même que celle inscrite dans la précédente adresse.

pouvons vous offrir que des vœux. Le succès couronnera sans doute la noble entreprise des libérateurs de la France ; mais dut le crime triomphant ; dussions-nous être victimes de notre dévouement ; nous nous ensevelirons sous les ruines de notre pays, en combattant sous les ordres du chef que vous nous avez donné et qui si dignement vous représente ici. Nous mourrons fidèles sujets de votre Majesté.

« Telle est, Sire, la conduite qu'ont tenu et sont résolus de tenir les colons de la Guadeloupe et de la Martinique intimement liés par leurs intérêts communs et les sentimens d'amour et de respect qu'ils professent pour votre Majesté et dont nous vous offrons l'hommage. »

Le 15 octobre les habitants de Saint-Pierre remercièrent Béhague « pour sa bonté et son habileté dans le gouvernement de la colonie qui lui devait le calme et la paix [1] ».

Le 25 octobre, c'était une adresse des habitants du fort conçue dans le même esprit [2] ; le 4 novembre les habitants de Fort-Royal joignaient leurs remerciements à ceux des autres villes [3], et le 15 décembre c'était le tour des dames de la Martinique [4].

1. Cette lettre est signée par Lucy Fossarieux, Coppens, Pecoul, Regnaudin, Delgrès, La Marque, Frigière, La Baure, F. Delhonne, La Faye de Guerre, Dert du Fond, commandant de la paroisse du Mouillage.

2. Cette lettre était signée par cent trente habitants.

3. Lettre signée par cent vingt-deux habitants.

4. Lettre signée par cent douze dames de la Martinique.

Béhague pouvait donc avec raison considérer qu'il avait avec lui la population de cette île. L'assemblée coloniale ayant le 13 décembre décidé qu'elle conserverait le drapeau blanc et qu'elle ne recevrait jusqu'à la paix aucune loi de la métropole, Béhague rendit publique le même jour cette décision par une proclamation. Il y faisait remarquer tous les avantages que la France retirait de ses colonies qui faisaient vivre les manufactures du royaume.

Béhague déclara aussi que les colonies avaient tout à espérer du gouvernement paternel de Louis XVI, dont le grand souci avait été l'accroissement de leur prospérité.

« Elles étaient heureuses enfin, ajoutait-il, lorsqu'une révolution dont on avoit pu d'abord calculer les suites, leur a fait partager les secouses qui ont agité la France et associe à tous les maux qui désolent depuis plus de quatre ans cette belle partie de l'Europe ».

Il faisait savoir ensuite à toutes les nations commerçantes de l'Europe et de l'Amérique, à tous négociants ou habitants de cet archipel que leurs navires seraient admis dans les ports de la Martinique, et les invitait à leur apporter en échange de leurs denrées tous les approvisionnements et tous les moyens de secours que leur intérêt devait même les porter à leur fournir ».

En fait, les colons de la Martinique n'avaient point été effrayés des dangers qui n'avaient cessé de les environner durant le cours la révolution. Mais abandonnés, pour ainsi

dire à leurs propres forces, ils luttèrent constamment contre l'anarchie et les factieux qui avoient juré la perte des colonies, et maintinrent autant que possible les principes conservateurs des sociétés. L'Assemblée coloniale alternativement créée, suspendue, conservée, détruite et créée de nouveau se soumit aveuglément aux décrets acceptés et sanctionnés par le roi, et reçut avec une satisfaction particulière ceux qui contenoient des dispositions bienfaisantes pour les hommes de couleur. Elle accueilla également avec respect et soumission, le général, les commissaires, et les troupes envoyées en mars 1791, pour le rétablissement de l'ordre; et si, en septembre elle refusa de recevoir les forces arrivées sous les ordres de Rochambeau, c'est qu'il fallait les repousser ou périr pour sauver la colonie de la destruction.

Or, les effets désastreux de la présence de ce général à Saint-Domingue et les proscriptions qu'il exerça justifient pleinement la conduite de la colonie en cette occasion. Les colons garantis par cette résolution courageuse des nouveaux dangers qu'ils avaient courus, lassés d'une soumission qui les entraînait à une perte certaine, avaient comme nous l'avons dit manifesté dans leur lettre au roi, du 8 octobre, leurs véritables et invariables sentiments, et s'étaient ralliés sous le pavillon blanc qui leur rappelait un temps d'union, de paix et de bonheur.

Aussi l'assemblée coloniale, dans un manifeste concluait en ces termes :

« Considérant aujourd'hui la conduite hostile de la frégate *la Félicité*, nouvellement arrivée dans les mers, considérant qu'elle s'oppose à l'entrée des bâtiments de commerce dans nos ports, qu'elle a tiré sur une goëlette qui s'y présentoit, et l'a considérablement endommagée ; qu'étant à la Dominique elle s'est empressée de mettre à la voile à la vue du *Maréchal de Castries*, dans le dessein de l'enlever ; qu'elle a appelé à cet effet, à son bord, les malintentionnés réfugiés à Rofeau ; que le projet bien manifeste de l'équipage de cette frégate et du sieur Lacrosse, son commandant, dévouoit à la mort les officiers, matelots, soldats et citoyens de couleur qui se trouvoient sur la corvette du roi ; que le même sort est réservé à tous les officiers de terre et de mer, de l'administration et à tous les citoyens qui ont contribué au salut de cette colonie ; qu'elle a fait circuler des listes de proscription et une proclamation qui ne laissent point douter combien les instructions qu'elle a reçues sont perverses et funestes.

« Considérant le renversement du gouvernement en France et son instabilité, considérant que le salut de la colonie, dans les circonstances où elle se trouve, exige des mesures extraordinaires ; qu'une loi au-dessus de toute institution sociale lui ordonne de pourvoir à sa conservation ; qu'elle doit trouver dans les colons de toutes les Antilles, fraternité et secours.

« Les colons de la Martinique, exprimant leur vœu unanime par l'organe de leurs représentants, et persistant dans la

déclaration et les sentiments contenus dans leur lettre au roi, déclarent qu'autorisés par les princes frères du roi, ils conserveront le pavillon blanc et ne recevront aucune loi ni nouvelles forces de la métropole, jusqu'à ce qu'elle soit en paix ; qu'en attendant ils se gouverneront d'après le régime et les lois actuellement existantes dans la colonie, et se mettront sous la protection des puissances coalisées.

« Que dans ces circonstances de dangers communs, ils resteront invariablement unis, sous les ordres de M. le Gouverneur général, aux officiers de terre et de mer, de l'administration et aux troupes qui ont constamment et victorieusement concouru au salut de la colonie.

« Que le sort des citoyens de couleur dont l'état a été immuablement fixé par les arrêtés des 3 juin et 5 octobre derniers sera, quelques soient les événements, toujours inséparable du leur.

« Qu'en conséquence de l'état déplorable du royaume, ils ouvrent leurs portes à toutes les nations commerçantes de l'Europe et de l'Amérique, à tous les habitans et négocians de cet archipel, les invitent à venir traiter avec eux et à leur fournir les secours dont ils ont besoin. » En finissant, l'Assemblée coloniale priait le Gouverneur d'approuver cette déclaration, de la faire connoître aux différentes puissances de l'Europe et de l'Amérique ainsi qu'aux gouverneurs et commandants des forces de terre et de mer des isles voisines et étrangères et l'invitait à accélérer autant qu'il dépendrait de lui les disposi-

tions nécessaires à la sûreté et à la défense de la colonie[1] ».

L'attitude de Béhague aux Antilles en 1792 fut à peu près celle de Lafayette après le 10 août. Se tenir rigoureusement sur le terrain constitutionnel. Pour lui, le 10 août n'était qu'une émeute triomphante pour quelques semaines. La France demeurait une monarchie avec Louis XVI comme souverain, étant momentanément prisonnier, et ses sujets devaient lui rester fidèles.

Cette manière de voir était du reste celle de la presque totalité des Français et il fallut les massacres de septembre et une pression électorale allant jusqu'à l'assassinat pour intimider la nation et faire proclamer la République.

Béhague avait envoyé à Londres son neveu informer le marquis de Bouillé de l'arrivée de Rochambeau et des événements survenus à la Martinique et à la Guadeloupe.

Le 14 janvier 1793 il lui écrit de nouveau de Saint-Vincent pour le mettre au courant des obstacles qu'il avait rencontrés malgré les précautions qu'il avait prises pour assurer la possession de ces colonies à leur légitime souverain. Les détails qu'il fournit sont du plus haut intérêt, car ils expliquent la suite des événements qui feront l'objet du prochain chapitre : « Vous aurez vu, dit-il, que j'en étois resté à l'ordre que j'avois donné à M. de Rivière de pousser M. de Rochambeau tellement sous le vent que les bâtiments

1. Signé : Gallet Saint-Anne, vice-président ; Gallet Charlery, vice-président ; Rigordy, secrétaire ; Deslandes, secrétaire-adjoint.

qui le portoient ne pussent plus remonter vers nous, tandis que de son côté le Comité intermédiaire de la Martinique m'avoit requis de mettre l'isle dans le meilleur état de défense sous tous les points, et qu'il avoit arrêté de faire un fonds extraordinaire à cet effet, en même temps qu'en mandant au commerce de France l'évènement à la suite duquel il s'étoit emparé de moi. Il l'a assuré que les précautions que la colonie prenoit, n'avoient pour objet que de se mettre en état de repousser les forces qui la menaçoient, et non de priver la Métropole du produit de ses denrées.

« Par une de ces fatalités qu'on n'éprouve que trop souvent à la mer, mon ordre n'a pas été exécuté, et malgré qu'on m'eut assuré qu'il l'étoit, peu après la preuve du contraire s'est manifestée par la nouvelle que la gabarre de l'état *la Bienvenue* et quinze cents hommes repartis sur elle et quelques transports, s'étoient arrêtés à Saint-Christophe, soit disant pour y faire de l'eau, tandis que le général, les commissaires et le reste des troupes avoient filé sur Saint-Domingue avec la frégate commandée par M. de Bruix, et quelques bâtimens de transports.

« Sur cette nouvelle malheureusement annoncée avec celle que la contre-révolution venoit de s'opérer en France, et que les princes étoient maîtres de Paris, M. de Rivière a envoyé ordre à M. de Mallevaut qui était alors à la Basse-Terre (Guadeloupe) avec *le Maréchal de Castries* et *le Balon,* d'appareiller pour aller ordonner à ces bâtimens de filer sur

Saint-Domingue et de les garder à vue jusqu'aux attérages mêmes de cette isle, s'il devenoit nécessaire.

« Dans l'intervalle, les Guadeloupiens confiants dans la contre-révolution, et voulant sans doute se distinguer par un coup encore plus éclatant que celui du renvoi de M. de Rochambeau ; les Guadeloupiens, dis-je, d'accord avec les états-majors des trois bâtiments de l'Etat qui étoient à la Basse-Terre, ont pris le parti d'arborer la cocarde, et de faire flotter sur leurs remparts et sur leurs vaisseaux le pavillon blanc.

« C'est après avoir repris ainsi ce pavillon non officiellement annoncé aux gouverneurs des isles anglaises, et avoir envoyé au sieur Duval, commandant de la corvette *la Perdrix,* l'ordre de l'arborer et de venir le joindre, que M. de Mallevault a fait voile sur Saint-Christophe, tandis que de son côté le sieur Duval, se refusant à la prise du pavillon blanc, a fait voile pour France. Encore par une de ces fatalités de mer si nuisible à nos avantages, il est arrivé que le commandant de la gabare *la Bienvenue* qui, à l'apparition de M. de Mallevault à Saint-Christophe, avoit semblé se préparer à exécuter l'ordre qu'elle lui apportoit, s'est au contraire tout à coup échoué en substituant le pavillon rouge au pavillon national qu'elle portoit. Pendant que, pénétré du principe qu'un bâtiment de l'État ne pourroit ainsi se donner à l'étranger ou couvrir sa désobéissance d'un autre pavillon que le sien, M. de Mallevault travaillait à la renflouer, le président de Saint-Christophe s'est déclaré le protecteur de

cette gabare que les officiers de son état-major, et à leur exemple, tous ceux qui étoient à bord, venoient d'abandonner et qui par suite a été enlevée par les bâtiments aux ordres de M. de Mallevault, et pillée par leurs équipages, a-t-on dit depuis *(sic)*.

« Il en est résulté une adresse, apportée par une frégate angloise à M. de Rivière, des plaintes les plus amères de la part du président et des réclamations graves de la part du général Woodley contre l'attentat prétendu commis envers la nation britannique avec demande de punition exemplaire de M. de Mallevault et restitution de la gabare ; il en est encore résulté que, sans égard aux réponses justificatives envoyées par M. de Rivière, sans égard à la dépense des bâtiments frêtés au fort Royal pour substituer à la gabare, le président et le général Woodley ont fait faire eux-mêmes un armement pour le renvoi en France de tout ce qui étoit à bord de la gabare *la Bienvenue*, sauf recours et réparations par eux soumis à la cour de Londres.

« Par une nouvelle fatalité toujours de mer, il est aussi arrivé que M. Duclesmeur, commandant la corvette *le Maréchal de Castries*, par la promotion que M. de Rivière a faite de M. Daché qui montoit cette corvette, au commandement de la gabare *la Bienvenue*, qu'il a surnommée *la Royaliste*, il est, dis-je, arrivé que les transports armés au fort Royal, que M. Duclesmeur avoit escortés à Saint-Christophe, devenant inutiles par l'armement des Anglois aux mêmes

fins; ce commandant après les avoir congédiés, s'étant aperçu que les capitaines de ces transports, venoient de reprendre le pavillon national, les a fait arrêter, a fait mettre l'un aux fers et donner à l'autre des coups de cordes sur le derrière, événement dont le rapport ne refroidira vraisemblablement pas les projets de vengeance que le commandant de *la Perdrix* est allé provoquer pour les griefs qui lui sont personnels. Pendant que tout cela s'est passé, le sieur Le Merle, membre du comité intermédiaire de la Martinique qui avoit été député de la Guadeloupe en est revenu et s'est empressé de publier la reprise du pavillon blanc qui venoit d'avoir lieu. »

On voit par la suite des événements que nous venons d'exposer, que Béhague en 1792 n'avait en aucune façon l'intention de livrer les colonies aux Anglais. Il luttait seulement, aussi bien contre leur influence, que contre celle des révolutionnaires, pour les conserver au Gouvernement Français conformément au vote de l'Assemblée constituante et à l'acceptation du Roi.





CHAPITRE IX

Un agent politique. — Le comité colonial de la Convention. — Béhague quitte la Martinique. — Son arrivée a Saint-Vincent, puis a la Barbade. — Ses pourparlers avec les Généraux Anglais. — Sa trop grande confiance dans leurs déclarations. — Au mois de juin, il assiste sur le vaisseau « la Vengeance » aux hostilités dirigées par les Anglais contre la Martinique. — Son débarquement en Angleterre au mois d'octobre 1793.

Parmi les nombreux agents louches, qui opérèrent en France et aux colonies pendant la période de la révolution, celui qui joua un rôle important à la Martinique mérite une mention toute spéciale.

C'était un chirurgien natif de la Rochelle nommé Cougnac-Myon. En fonction à Saint-Domingue, il avait été nommé par les Assemblées de 1789 et avait à cette occasion prononcé des discours incendiaires; il avait aussi fait partie des quatre-vingt-cinq révolutionnaires de Saint-Marc qui,

avec Chamilly, étaient rentrés en France par le port de Brest sur *le Léopard*.

Pour qui travaillait réellement ce chevalier d'industrie ? Il est difficile de le dire positivement. Probablement touchait-il des deux mains, car nous le trouvons à la Martinique, agent du comte de Provence, tellement maladroit, tellement audacieux, que l'on est en droit de se demander s'il ne faisait pas surtout le jeu du parti jacobin. Ces espèces d'intrigants, se développeront sous la Terreur et surtout sous le Directoire. Ils feront constamment le jeu de bascule de l'Angleterre, soutenant tantôt les royalistes, tantôt les jacobins, changeant leur fusil d'épaule à la veille de tout succès trop complet et pouvant assurer la paix soit à un parti, soit au parti adverse.

Ce Cougnac-Myon avait su captiver la confiance des Princes pendant son séjour à Coblentz et principalement celle du comte de Provence, qui l'avait chargé en septembre 1792 de se mettre à la Martinique en rapport avec le général de Béhague.

Quand il arriva à Fort-Royal, au mois de décembre, Béhague inspectait la milice des batteries du quartier de la Basse Pointe. Dès qu'il le rencontra, il se présenta hardiment à lui comme un fidèle serviteur du Roi et des princes, venu pour lui transmettre leurs instructions. Pendant son séjour de vingt-deux jours au Fort-Royal, il réunit l'assemblée coloniale et s'y rendit avec le gouverneur et

l'administrateur qu'il invita à la résistance. Le 24 décembre, il partait avec les deux bâtiments que Béhague envoyait à la Guadeloupe pour l'expédition du morne Balata[1]. Au mois de mars suivant, le baron de Montalembert[2], agent du comte d'Artois, le trouvait à la Jamaïque. Qu'y faisait-il?

Malgré l'habileté, le calme et la bonne volonté de Béhague, à la fin de l'année 1792, la situation à la Martinique était devenue intolérable et par suite des nouvelles apportées de la métropole par Lacrosse[3], il n'était plus gouverneur que de nom.

Les colons après avoir cru pendant plusieurs mois au succès de la contre-révolution, avaient appris successivement

1. Quand il s'agit de désigner le général de Béhague en 1798 comme commandant des armées royalistes de la Bretagne, Cougnac-Myon n'avait pas oublié l'accueil qui lui avait été fait à la Martinique et dans un rapport très perfide, il fit tous ses efforts pour lui nuire. Mais ce fut sans succès.

2. Jean-Charles, baron de Montalembert, général français, né en 1757, mort dans l'île de la Trinité en 1810. Elève de l'Ecole militaire, il servit d'abord dans les chevau-légers de la garde du roi, devint ensuite colonel du régiment de Berry-Cavalerie, émigra en 1792, fut chargé par le comte de Provence, qui le nomma maréchal de camp (1793), d'une mission auprès du roi d'Espagne et passa ensuite au service de l'Angleterre où il forma un corps d'émigrés qui prit le nom de légion Montalembert. A la tête de cette légion, il se rendit en 1794 à Saint-Domingue, fit la guerre aux nègres insurgés, reçut le grade de brigadier général (1799) et se retira après le licenciement de son corps de troupes dans l'île de la Trinité, où il termina sa vie.

3. Jean-Baptiste-Raymond Lacrosse, cousin-germain de l'amiral Bruix, né à Meilhau (Lot-et-Garonne), le 5 septembre 1765, amiral, baron de l'Empire, mourut dans sa ville natale le 9 septembre 1829. Il fut le père du ministre des travaux publics de 1848 (1796-1865).

l'abolition de la royauté, la proclamation de la République, la victoire de Valmy et le jugement du Roi.

Le 9 janvier 1793, l'Assemblée coloniale entrait résolument dans la période révolutionnaire. Poussée par les hommes de couleur, elle proclamait la république avec enthousiasme, renonçant ainsi à l'arrêté qu'elle avait pris précédemment de placer la colonie sous la protection des puissances coalisées, et de reconnaître formellement la souveraineté de la France, quelle que fût la forme de son gouvernement.

Elle avait requis Béhague de faire promulguer tous les décrets. Mais ne voulant pas répondre à ces injonctions, il allait quitter la Martinique pour la Trinité espagnole, en arborant le pavillon blanc.

Ce départ n'avait pas empêché Camboulas au nom du comité colonial à la séance du 5 mars 1793 de déclarer « que les ennemis de la liberté avoient déjà réussi aux îles de la Martinique et de la Guadeloupe et qu'ils ne tarderoient pas à avoir le même succès dans les autres colonies si la république ne se décidoit promptement sur des mesures capables de déjouer leurs perfides manœuvres. Vous devez vous hâter d'adopter des moyens de parvenir à ce but, ajoutait-il, et pour donner à la république une telle influence politique au nouveau monde qu'elle puisse opérer en peu de temps une révolution qui l'associera dans tout le produit des établissements espagnols. »

Quatre jours après, le Président de la Convention donnait

lecture d'une lettre du général Dillon, mettant l'assemblée au courant des événements de la Martinique à la date du 9 janvier :

« Citoyen Président, je viens de recevoir une lettre qui m'annonce que la Martinique est rentrée sous les lois françoises et que les contre-révolutionnaires en sont partis le 9 janvier dernier ; l'Assemblée coloniale a pris un arrêté qui, cassant celui par lequel elle mettait cette colonie sous la protection des puissances coalisées, porte une reconnaissance formelle de la souveraineté de la France, sous quelque gouvernement qu'elle soit. Cette assemblée a requis le gouverneur de faire promulguer tous les décrets. Le 10, Béhague et plusieurs autres contre-révolutionnaires sont partis pour la Trinité espagnole, arborant le pavillon blanc. Fitz-Moriz, gouverneur actuel de cette colonie, a fait arborer la cocarde tricolore.

« Cette nouvelle, citoyen Président, n'est point officielle, mais elle m'est annoncée par une personne digne de confiance et j'ai cru qu'il étoit de mon devoir d'en faire part à la Convention nationale. »

A la même époque *le Moniteur* annonçait, sous la rubrique de Londres, les projets formés par l'Angleterre contre les Iles du Vent :

« Dubuc [1] et Clairfontaine, députés de la Martinique et de

1. Dubuc de Marcussy, avait été officier au régiment de la Martinique.

la Guadeloupe, vont partir incessamment de Londres avec l'escadre anglaise composée de deux vaisseaux de ligne et de six frégates que la Grande-Bretagne envoie pour prendre ces colonies sous sa protection. »

Voici ce qui s'était passé en réalité à la Martinique pendant les premiers jours de janvier 1793.

Le lieu ordinaire des séances de l'Assemblée coloniale, qui était au Fort Royal avait été transporté au quartier du Lamentin. A l'unanimité, cette Assemblée révoquait l'arrêté du 13 décembre, envoyait des commissaires à Béhague pour l'en informer et l'instruire de la marche des événements.

Béhague, dans un rapport très détaillé[1] qu'il adressait au marquis de Bouillé, à Londres, après son départ du Fort-Royal, lui disait : « L'arme la plus forte, que les factieux de la Martinique se sont empressés d'employer pour faire généraliser la soumission qu'ils avoient déjà inspirée par leurs intrigues souterraines, fut une terreur universelle qui fit ranger rapidement sous la domination des factieux tous les gens plus préoccupés de leur fortune que de leur honneur et de faire déserter tous les postes par les colons honnêtes et bien pensants; en même tems, par ruse ou par crainte, ces mêmes factieux procurèrent aux commandants

1. Archives du Ministère des Colonies. Livre journal du général de Béhague.

des vaisseaux de l'Etat les moyens de quitter la colonie dans la nuit du samedi au dimanche.

« De plus, ils avaient formé un conseil exécutif provisoire composé de quatre citoyens les plus populaires et avaient nommé également un commandant militaire provisoire, mais cet officier ayant refusé, ils avaient dû désigner à sa place le commandant de Saint-Pierre. Quelques jours après, ils devaient appeler Lacrosse qui était alors l'apôtre de la république dans les Antilles.

« Les capitaines du commerce réunis à plusieurs négocians, et aux malveillans de la Pointe-à-Pitre qu'ils y avoient secrètement ameutés, substituèrent tout-à-coup le pavillon tricolore au pavillon blanc, et se mirent en état de défense; l'Assemblée coloniale et le gouverneur de la Guadeloupe aussitôt m'envoyèrent demander des forces pour rétablir la tranquillité; au moment où ces forces se déployèrent, les habitans mêmes qui les avoient demandées ont fui de toutes parts; le pavillon tricolore a été arboré partout. La Crosse a été appelé au gouvernement, et le parti prédominant décida de substituer la soumission la plus entière aux mesures qui avoient été prises pour ne pas recevoir les troupes de la République. »

Le 9 janvier au soir, des royalistes convaincus, MM. Godin de Soter, Gallet de Saint-Aurin et d'autres colons respectables accouraient du quartier du Lamentin pour prévenir Béhague de ce qui venait de s'y passer.

Redoutant un danger imminent, la plupart de ces citoyens avaient passé la nuit auprès du général et ne l'avaient quitté que le lendemain matin à dix heures.

La fermentation des esprits ne faisait que s'accentuer. C'est alors que MM. de Noroy, O'Connor[1], de Castella et de la Barrère, organisèrent le départ de Béhague à bord d'un bâtiment anglais, frété par M. de la Galernerie, lieutenant de vaisseau, pour émigrer avec la famille de M. de Mallevault, commandant *la Calypso* et d'autres colons et officiers.

C'est sur ce bâtiment que le 10 janvier, Béhague devait s'embarquer avec plusieurs passagers et leur suite[2].

La situation ne fit qu'empirer après le départ de Béhague et l'intendant de l'île, M. Petit de Vievigne était obligé de se cacher pendant trois jours pour échapper à la fureur de la populace.

De leur côté, MM. Duhautmont, commandant le quartier

1. O'Connor (Armand-Hippolyte-Lambert, chevalier), né le 28 juillet 1750, à Givet (Ardennes), aide maréchal des logis de l'armée, 1793; sous-lieutenant dans le régiment de Walsh, le 7 février 1766; capitaine dans ce régiment, en 1778; major du régiment de la Guadeloupe, le 17 juillet 1785; a fait les campagnes de ladite île, 1769-1770, et cinq campagnes en Amérique à la tête de la compagnie des chasseurs du régiment de Walsh.

2. Le nombre des passagers était de cent-cinquante-deux et comprenait madame de Mallevault, M. de Béhague, M. de la Chapelle, chevalier de Saint-Louis, M. de la Barrère, ingénieur en chef de la Martinique, MM. de Saint-Pern, de Chauvigny, de la Galernerie, lieutenants de vaisseau, MM. de Malherbe, capitaine au régiment de la Martinique, de Beuze, beau-frère de M. de Mallevault, Champin, chirurgien major de la marine. Ils étaient accompagnés de leur suite.

de Marigot, et de Châteaugiron, commissaire de la marine, devaient s'embarquer précipitamment dans une pirogue.

Béhague découragé, prenait donc le parti de quitter la Martinique le 10 janvier à dix heures du soir, mais avec la pensée bien arrêtée de reprendre bientôt cette colonie au nom du Roi. Il aurait pu toutefois y prolonger son séjour de vingt-quatre heures, c'est-à-dire jusqu'à la nuit du 11 au 12, jour marqué par le parti dominant pour se créer un nouveau pouvoir exécutif, soustraire ou annuler les arrêtés précédents de l'Assemblée, et reprendre la couleur tricolore. Mais informé d'un prochain soulèvement général des esclaves et ne voulant pas l'autoriser de sa présence, il avait préféré par sa retraite prévenir un incendie qui aurait fini par confondre les bons avec les méchants.

Le 12 janvier 1793, le lieutenant-colonel du régiment Maréchal de Turenne, M. de Fressinaux, abandonné par ses soldats, quittait le fort Bourbon qu'il occupait et s'embarquait sur les vaisseaux de l'État. Ce régiment perdait son lieutenant-colonel, son adjudant-major, M. de Robert, sept capitaines, six lieutenants et quatre sous-lieutenants ; le régiment de Bassigny (32e d'infanterie), son lieutenant-colonel, M. de Beaussancourt [1], six capitaines, quatre lieutenants et cinq sous-lieutenants ; enfin du régiment de la Sarre cinq

1. Beaussancourt (Joseph de), né le 21 juillet 1746 à Troyes (Champagne), fils de Nicolas, écuyer, et de Magdelaine Durand. Quartier-maître

capitaines, quatre lieutenants et cinq sous-lieutenants quittaient la Martinique.

Le courrier apportant les nouvelles de la colonie n'arriva que dans le courant du mois de mars à Paris.

Voici en quels termes le Ministre de la Marine annonçait le 13 mars 1793 à la Convention les événements de janvier :

« J'annonce avec grand plaisir à la Convention que les îles du Vent ont reconnu l'autorité de la République. Le pavillon tricolore flotte sur les forts de la Martinique et de la Guadeloupe; leurs habitants ont reconnu leur erreur. Béhague et ses complices ont pris la fuite sur les vaisseaux rebelles, après avoir brûlé les magasins de la République; les patriotes qui avaient été expulsés de leurs foyers y sont rentrés. Ce succès inopiné est dû en entier au courage, au zèle éclairé et aux paternelles remontrances du républicain Lacrosse, que j'y avais envoyé comme commandant la frégate *la Félicité* dans l'intention de préparer les esprits. Il a été plus loin que je ne l'avois espéré et sa conduite ferme et patriotique a rendu à la République sans effusion de sang ni combat une propriété intéressante au commerce de la métropole ».

trésorier, le 11 juin 1776, au régiment de Rouergue; capitaine, le 20 août 1781 ; capitaine-commandant, le 8 mars 1788 ; major au régiment de Bassigny, le 9 novembre 1788 ; colonel, le 5 février 1792 dudit régiment, devenu 32e régiment d'infanterie); embarqué sur les vaisseaux de l'Etat, le 12 janvier 1793.

Béhague, débarqué à Saint-Vincent, se rendit chez le Gouverneur de l'île et y prit son logement. C'est de là que le 14 janvier il écrivait encore au marquis de Bouillé pour lui donner les raisons de son départ de la Martinique. Il lui disait aussi « qu'à Saint-Vincent il se croyoit plus à même qu'ailleurs d'être utile au Roi, si Dieu le permettoit ; que si des moyens tels que ceux qu'il avoit envoyé demander après le départ de M. de Rochambeau, lui arrivoient avant les forces que la République avoit décrétées, il pourroit appliquer aux traîtres la juste récompense de leur crime. »

Le lendemain, il adressa au comte de Provence, alors en Allemagne, la lettre suivante :

« Monseigneur,

« Au moment où M. Myons de Cougnac[1], commissaire de votre Altesse royale, est venu nous développer vos dispositions et celles de Monseigneur le comte d'Artois en faveur des colonies ; au moment où je venois de mettre la Martinique dans l'état de résistance la plus formidable pour en assurer la tranquille possession à son légitime souverain et où elle avoit juré de s'ensevelir sous ses ruines plutôt que de ne pas rester fidèle à son roi, elle s'est laissée entraîner par l'intrigue d'un sieur La Crosse dans le parti de la république. Votre Altesse Royale verra ce qui vient de se

1. Lire Cougnac-Myon.

passer par la copie cy-jointe du compte que j'ai envoyé à M. de Bouillé. Le mal ne sera pas sans remède si je suis secondé. C'est dans cet espoir que je me tiens ici en mesure. Je ne me croirai malheureux que quand je ne verrai plus aucun moyen de vous prouver mon attachement et mon zèle. »

Le départ du Gouverneur fut véritablement regretté par tous les bons citoyens de l'île. Tous les officiers[1] ayant servi sous ses ordres l'assurèrent de leur dévouement absolu et de leur désir de combattre encore sous son commandement. M. de Rivière lui-même, à bord de *la Ferme* en rade de la Trinité espagnole, quoique souvent son adversaire, lui écrivait le 23 janvier :

« Dans l'incertitude que la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire ne vous trouve pas à Saint-Vincent, je prends le parti d'écrire au Gouverneur de cette Isle pour le prier de vouloir bien me faire part de la détermination que prendra la Cour d'Angleterre dans l'occurrence actuelle. Vous devez compter, mon Général, que si elle manifeste des dispositions qui puissent nous être favorables et que vous voyez jour à pouvoir triompher de nos ennemis, je suis disposé à

1. Lettres de Pichevin, capitaine du port pour le Roi à Sainte-Lucie, 17 janvier 1793 ; de la Barrère et de Robineau, 26 janvier ; de Châteaugiron, commissaire de la marine Royale à la Dominique, 29 janvier ; de Monvoisin, commandant du bataillon de Forez, à bord de *la Ferme* et de la Chapelle, faisant fonctions d'aide maréchal des logis de l'armée, 28 février.

vous rallier au premier avis que vous voudrez bien me donner, etc. »

Sous la pression de la peur et de l'intérêt, le revirement s'était généralisé à la Martinique, et les plus compromis furent les plus zélés adhérents des nouveaux maîtres.

Avant le départ de Béhague, le 9 janvier 1793, l'Assemblée coloniale de la Martinique écrivait déjà en ces termes à La Crosse, commandant la frégate *la Félicité* :

« La Martinique peut enfin à son tour se flatter de vous voir dans son sein ; les obstacles qui s'y opposoient finissent. Béhague, la Marine et plusieurs officiers des troupes de ligne ont abandonné cette malheureuse colonie. Maintenant réunis sous le drapeau national tous les colons ont fixé sur vous leurs regards inquiets. Vous seul pouvez faire proposer avec succès dans la Métropole, les sermens qu'ils ont faits de vivre et de mourir sous ses loix ; vous seul, pouvez cimenter l'union et la paix qu'ils désirent. Soyez le conducteur de cette famille égarée ; présentez la à sa Mère qu'elle a toujours adorée ; venez ; que votre heureuse influence achève de nous rendre un bien si désirable et qu'à votre voix patriotique, tous les propriétaires qui avoient quitté leurs foyers à la Martinique, y reviennent. Jamois plus belle circonstance ne s'offrit au zèle d'un bon citoyen.

« L'opinion qui seule mène actuellement les François, est en votre faveur. Vous en avez déjà fait à Sainte-Lucie et à la Guadeloupe, le plus salutaire usage. Les colons de la Marti-

nique attendent le même succès. Que votre présence conciliatrice efface les haines et les animosités que les méchans y ont entretenues, et que vos soins prévenans écartent les dangers qui bientôt nous menacent.

« Ce ne sont point des lâches qui vous parlent ainsi ; ce sont des hommes courageux qui ne voudroient pas que l'erreur du moment les mit dans l'affreuse nécessité de prendre un parti désespéré, aussi funeste pour la Métropole que pour eux. Sans employer d'autres armes que la persuasion et la douceur, vous avez rendu à la France des colonies importantes. Que votre nom soit béni et gravé à jamais dans tous les cœurs des colons honnêtes[1]. »

De leur côté les hommes libres de couleur de la Martinique envoyaient le même jour, à l'Assemblée coloniale séante au Lamentin l'adresse suivante :

« Un grand événement vient de fixer l'attention de l'Europe ; la France a changé son gouvernement ; une seconde révolution moins étonnante, mais plus heureuse que la première, a fait succéder à une monarchie qui n'en avoit que le nom et qui n'étoit qu'une source éternelle de regrets de la part du Roi, de défiance de la part de la Nation, une République fondée sur la liberté et l'égalité. Reconnoîtrons-nous cette nouvelle forme de gouvernement, ou demeurerons-nous

1. Au fort de la Martinique, le 7 janvier 1793 ; il est signé : Gallet Charlery, président ; Rigordy, secrétaire ; Deslandes, secrétaire-adjoint.

sous un pavillon également ennemi de la constitution détruite et de celle qui l'a remplacée ?

« Voilà la question soumise à votre décision et telle est son importance que notre sort, celui de nos enfants, celui des générations futures, peut-être même leur existence peut dépendre de la détermination que vous allez prendre.

« Loin de nous, Messieurs, la pensée d'influencer vos opinions. Notre confiance en vous est entière et nous sommes persuadés que si l'artifice, l'impudence et l'erreur ont ouvert un abyme sous nos pas, votre sagesse saura le fermer. Aussy aurions-nous attendu dans un respectueux silence que vos intentions bienfaisantes nous fussent manifestées, si des mal intentionnés n'avoient répandu le bruit que nous ne voulions pas reconnoître la République et que nous nous réunirions aux contre-révolutionnaires pour vous empêcher de revenir au seul parti que nous conseillent la raison, la justice et le salut de la colonie. Il est de notre devoir de démentir hautement cette calomnie et de vous protester que loin de vouloir méconnoître la République, nous sommes prêts à lui jurer une obéissance et une fidélité inviolables.

« Nous serons toujours prêts à combattre et s'il le faut à mourir avec vous pour la deffense des loix, pour la sûreté des personnes et des propriétés, mais nous ne voulons pas nous sacrifier pour une cause qui nous est également étrangère et qui est même contraire à nos communs intérêts ; car

qu'avons-nous à gagner à une contre-révolution si elle pouvoit avoir lieu, et devons-nous la désirer ? Vous verriez renaître les ordres privilégiés et nous la démarcation humiliante qui nous séparoit des citoyens blancs.

« Nous ne doutons pas, Messieurs, de votre loyauté ; nous sommes bien convaincus que tout ce que vous nous avez promis, vous voudrez le tenir, mais cela dépendroit-il de vous ? Le Roi redevenu absolu ne voudroit ni municipalités ni assemblées coloniales. Dès lors, nous perdrions le droit d'élection ; le Roi nommeroit à toutes les places et serions-nous les objets de son choix ? Nous ne sommes pas assez aveugles pour le croire, et vous mêmes, Messieurs, n'avez-vous pas encore remarqué aucune variation dans la conduite des ci-devant nobles à votre égard ? Cette égalité, cette fraternité qu'ils affectoient avec nous, ne commençoit-elle pas à disparaître à mesure que les troupes autrichiennes approchoient de Paris. Pour nous la différence nous a paru très sensible.

> Nous connaissons les grands, dans le malheur amis,
> Ingrats dans la fortune et bientôt ennemis.
> Nous sommes de leur gloire un instrument servile
> Rejetté par dédain, dès qu'il est inutile.
> Et brisé sans pitié, s'il devient dangereux.

« On veut en vain nous effrayer par l'idée des vengeances et des proscriptions de la mère-patrie ; nous sommes persuadés qu'elle ne veut que faire connoître son nouveau

gouvernement par ses colonies et non pas les détruire ; et quel crime a donc commis la Martinique ?

« La prise du pavillon blanc ne fut pas son ouvrage, et si notre dernière assemblée n'a pas hautement désavoué cette démarche funeste, à quoi faut-il l'attribuer sinon au deffaut de la liberté des suffrages. Le parti que vous avez pris cette fois de délibérer à huis clos, de changer même le lieu ordinaire de vos séances, en est une assez bonne preuve. Tel qui brave la mort sans crainte, n'ose braver les huées et les menaces des galeries.

« Et quand voüs auriez librement conçu le dessein de vous séparer de la métropole, vous n'auriez proposé que ce qu'alloient exécuter ses provinces méridionales. Elles étoient au moment de se déclarer indépendantes et de répudier pour jamais un gouvernement monarchique, éternel aliment de haines intestines, de conspirations et de crimes, lorsque sa destruction réunit tous les jours, tous les esprits, toutes les volontés à la République. Leur intention bien connue fut louée par les patriotes les plus purs et approuvée par l'Assemblée nationale elle-même. Comment le même projet qui fut considéré comme une preuve de division de la part de ces provinces, pourroit-il être regardé comme un crime de la part des colonies, qui par leur existence politique et leur distance de la métropole, sont bien moins susceptibles d'être régies par une même forme de gouvernement ? La République d'ailleurs n'existoit pas lorsqu'on a arboré le pavillon

blanc et pour pouvoir se rendre coupable de rébellion envers un gouvernement quelconque il faut d'abord qu'il existe; il faut qu'il soit légalement connu; il faut qu'il soit notifié à ceux qu'on veut y soumettre; il ne l'a point été, il ne l'est point encore.

« On voudra, Messieurs, intéresser notre honneur au sort des officiers de terre et de mer qui ont servi la colonie. Eh bien! Ces officiers ont arboré le pavillon blanc avec nous, ils arboreront le pavillon de la République avec nous et ceux contre lesquels il n'existe pas de décrets d'accusation, n'ont pas plus à craindre que nous. Ceux qui s'y refuseroient, seront libres de quitter la colonie, et vous ferez pour eux ce que vous prescrit la reconnoissance.

« Quant à ceux qui ont répondu naguère à vos offres de service, à l'expression de notre reconnoissance, qu'ils avoient tout fait pour le Roi et rien pour la colonie; qu'ils n'avoient pas besoin d'intermédiaire entre le Roi et eux, c'est du Roi et non de la colonie qu'ils doivent attendre leurs récompenses. »

Quelques jours avant son départ, Béhague avait reçu de Darrot[1], gouverneur de la Guadeloupe, une lettre datée de

1. Darrot (René-Marie, vicomte), sous-lieutenant dans la légion de l'Ile-de-France, le 20 décembre 1767; lieutenant de grenadiers au régiment de Pontdichéry, le 30 décembre 1772; colonel à Saint-Domingue, le 1er juillet 1774; aide-major général des logis dans cette colonie, le 23 août 1778; colonel commandant des volontaires étrangers de Lauzun,

la Basse-Terre-Saint-Christophe, du 6 janvier 1793. Cette lettre importante jette une lumière trop vive sur les événements, pour que nous ne la reproduisions pas intégralement :

« MON GÉNÉRAL,

« J'ai eu l'honneur de vous rendre compte par MM. de Mallevault et de Valons, du mauvais succès de l'expédition contre la Pointe du Pitre, de la manière dont j'ai été abandonné par presque tous les habitans qui avoient eux-mêmes sollicité de vous et de moi les moyens nécessaires pour faire rentrer dans l'ordre cette ville. Je vous ai fait part en même tems du changement qui s'étoit opéré dans toute la colonie de la Guadeloupe, en faveur de la République.

« J'étois convaincu qu'il n'y avoit qu'un bâtiment de guerre qui pût par sa présence contenir dans la bonne voie les esprits chancelants, et fortifier la confiance de ceux qui n'avoient pas encore varié dans leurs principes d'honneur. C'est d'après cette certitude que j'avois ordonné par écrit à M. Daché, commandant *le Royaliste,* de suivre les ordres que M. de Rivière m'avoit mandé lui avoir donnés de rester attaché à la station de la Guadeloupe.

le 1er avril 1780 ; commandant en second à la grande terre (Guadeloupe), le 25 août 1782 ; gouverneur particulier de Tabago, le 19 juillet 1783 ; commandant en second de la Guadeloupe, le 8 mars 1786 ; maréchal de camp, le 1er juillet 1790 ; remplacé, le 19 mars 1792 ; décrété d'accusation. En 1792, il avait repris le pavillon blanc et son exemple avait été suivi par toutes les îles du Vent.

« Ce premier officier m'a dit publiquement qu'il n'obéiroit pas à mes ordres et il a effectué son dire en partant avec M. de Mallevault malgré l'ordre formel et motivé que je lui avais adressé de rester.

« A peine avions-nous perdu les frégates de vue, que l'insurrection a paru devenir générale dans la ville de la Basse-Terre. Les soldats se voyant abandonnés par la majorité des habitants, et croyant l'être par la marine royale dont on disoit hautement que le projet étoit de quitter nos isles pour aller chez une puissance étrangère, se sont divisés en deux partis, dont l'un a voulu sur le champ arborer les couleurs tricolores, en me disant que ma sûreté et celle de tout mon état-major en dépendoit. J'ai résisté pendant toute la journée, mais voyant à la fin l'impossibilité d'une longue résistance, il a fallu céder malgré moi. Comme il n'est pas dans mon cœur de varier ainsi à chaque instant, sur l'avis certain qui m'a été donné que je devois être arrêté dans la nuit avec mon état-major, je n'ai pas balancé à quitter une colonie qui se conduisoit aussi indignement, et dont le Gouvernement ne peut plus être occupé que par un homme qui partage ses nouveaux principes. Je me suis jeté dans la première embarcation avec MM. Desnoyers, Dubarail, Bornier et Céloran. Notre intention étoit d'aller vous joindre, mais sur la certitude que deux bateaux devoient nous couper le passage, nous avons fait voile pour Saint-Christophe où nous sommes arrivés le 6, et nous avons été parfaitement

accueillis tant par le gouverneur anglais, que par les habitants.

« De tout cela, mon Général, il résulte que si la Guadeloupe eut eu de la marine royale les secours qu'elle devoit en attendre, elle eut été sauvée ; au lieu que sa ruine totale est presque certaine. Voilà ce qui arrive quand personne ne veut obéir.

« M. de Fitz Maurice, qui n'a pas voulu prendre le commandement, s'est sauvé à Montserrat, après avoir failli être assassiné ; on assure qu'il y a actuellement deux partis dans le régiment de la Guadeloupe, dont l'un veut se retirer et l'autre rester. Je dois vous dire, mon Général, qu'il arrive ici des lettres de la Martinique, qui disent que la majeure partie des habitants de cette colonie penche comme la Guadeloupe en faveur de la République ; qu'il n'y a que le voisinage des fortifications dont la crainte empêche de se prononcer. Prenez garde, de n'être pas plus heureux que moi, et craignez d'éprouver tôt ou tard, de la part de vos habitants un abandon qui pourroit vous être funeste.

« Depuis que je suis ici, j'ai appris que l'on a fait la garde de la Basse-Terre, pour s'opposer à mon embarquement, et que dès qu'on en a été certain, on a fait courir après moi avec le projet de me faire conduire en France, conformément au décret d'accusation lancé contre moi par la Convention. Cela me prouve que j'ai bien fait ainsi que mon état-major de ne pas perdre de tems. Je suis arrivé ici sans moyens,

n'ayant pu rien prendre de mon mobilier, mais je préfère ma misère au voyage que l'on voulait me faire faire.

« La Guadeloupe a rappelé dans son sein tous les brigands qu'elle avait expulsés. Lorsque cette réunion sera opérée, je vous laisse à penser le désordre qu'elle occasionnera dans cette colonie. J'ai écrit aux Princes pour leur rendre compte de ma position ; mais si tout ce que l'on a débité du duc de Brunswick est vrai, et si le printemps prochain ne termine pas nos maux, il faudra mettre la clef sous la porte. Aussitôt l'arrivée du paquetboat, je tâcherai de vous instruire des nouvelles. Je serois fort aise que vous puissiez m'indiquer un moyen de correspondre avec vous, convaincu de mon zèle et de ma soumission à vos ordres. »

Béhague parti, sous l'influence de Lacrosse, l'assemblée coloniale de la Martinique prit en main la direction des affaires ; le 13 janvier elle adressait aux habitants de l'île la proclamation suivante :

« Citoyens,

« Béhague est parti. — La colonie respire. — Le drapeau national flotte sur nos forteresses et dans nos rades.

« La différence d'opinions qui vous avait fait abandonner vos foyers, n'existe plus ; bientôt le citoyen La Crosse sera parmi nous, il nous fera connaître les formes du Gouvernement civil, sous lequel désormais nous allons vivre.

« Citoyens, rentrez dans vos foyers, ce sont vos frères qui vous y invitent[1]. »

Dès que Béhague eut connaissance de cette proclamation, il crut de son devoir d'y répondre en ces termes de Saint-Vincent, le 25 janvier :

« Le début de votre proclamation du 13 de ce mois : « Béhague est parti ». — « La colonie respire. — Le drapeau national flotte sur nos forteresses et dans nos rades » semble avoir pour objet de me faire servir d'appoint au pardon que votre assemblée mendie si bassement à la Convention, en lui faisant entendre que j'opprimois la Martinique, et que je l'ai forcée à prendre le pavillon blanc malgré elle.

« Votre première donnée blesse mon cœur autant qu'il s'honore de la seconde, et c'est pour rétablir la vérité dans tous les points, que j'entreprends de vous répondre, en récapitulant ma conduite et celle de votre Assemblée coloniale. »

Et il lui adressait un mémoire complet de sa conduite, depuis le 12 mars 1791, date de son arrivée à la Martinique.

Le 21 janvier 1793, l'assemblée coloniale rendit compte à la Convention de ce qui s'était passé, dans des termes dont il sera facile de constater toutes les inexactitudes[2] :

1. Cette proclamation était signée Gallet Charlery, président ; Rigordy, secrétaire.

2. Musée Condé, A. C., t. LXXXVI, f° 315.

Après s'être excusée « des circonstances funestes qui l'ont jetée dans l'ivresse des troubles qui l'ont trop longtemps agitée, des séductions qui l'ont égarée », elle assure la Convention de ses intentions et de ses sentiments : « Elle parlera de ses erreurs avec franchise, de ses principes avec loyauté, de son union à la République avec transport. »

Même aux colonies on n'échappait pas à la phraséologie alors de mode : « Le despotisme, disait-elle, a creusé de ses mains le tombeau dans lequel vous l'avez enseveli et l'excès de l'oppression a produit la liberté ; mais qui plus que les colons avait souffert de cette oppression ? Les caprices des tyrans subalternes étoient leurs choix. Un ministre leur dictoit impérieusement ses volontés, sans même s'assujettir à ces formalités vaines qui servoient du moins en France de voile à la tyrannie ; un gouverneur à la fois esclave et despote, les écrasoit souvent du poids de son autorité, et leurs plaintes se perdoient dans l'immensité des mers. Ils n'étoient cependant pas nés pour cette servitude ; leur existance plus isolée leur faisoit mieux sentir leurs droits et la fierté des créoles a plus d'une fois étonné l'orgueil des tyrans.

« Les colons planteurs plus particulièrement intéressés à la conservation des colonies, attendoient donc avec impatience les biens que la révolution devoit leur procurer, et s'efforçoient de se maintenir dans l'état de tranquillité qui pouvoit seule assurer leur existence. Ils espéroient que les

législateurs de la France s'occuperoient de leur bonheur, comme de celui du reste de l'empire ; leur attente fût longtemps trompée, et lorsqu'enfin l'assemblée constituante s'occupa d'eux, son travail présenta un tel caractère d'insouciance, une telle versatilité de principes, tant de contradictions et d'erreurs, qu'il substitua les craintes et les dangers aux espérances.

« Un danger plus grand nous menaçoit encore ; une secte de philantropes nous épouvantoit par l'inflexibilité de ses principes ; trompée par un faux enthousiasme d'humanité, elle aiguisoit contre nous ses poignards ; sa voix étoit écoutée et retentissoit jusque dans les colonies.

« Au milieu de ces alarmes, une aveugle docilité nous dirigeoit : nous exécutions les décrets qui nous étoient envoyés, des décrets tout contraires leurs succédoient et nous les exécutions encore sans loix, sans principes déterminés, abandonnés à nous mêmes, entourés de malveillants et d'ennemis ; nous attendions qu'il fut prononcé sur notre sort. Déjà la France commençoit à jouir des bienfaits de la révolution, la tyrannie n'étoit pas détruite, mais la constitution avoit modifié ses effets. Cette constitution avoit cependant des vices, et ils se firent bientôt sentir ; une organisation qui devoit établir une lutte éternelle entre les pouvoirs constitués, qui portoit en elle le germe de sa destruction, annonçoit de nouveaux orages ; la liberté étoit encore à conquérir pour les français, et cette constitution, toute imparfaite,

toute insuffisante qu'elle étoit, ne nous fut pas même donnée. L'assemblée constituante avait déclaré qu'elle n'étoit pas faite pour nous.....

« C'est dans ces circonstances qu'un nouveau gouverneur, des commissaires et des troupes nous ont été envoyés.

« Vous connoissez, Législateurs, qu'ils étoient les satellites de l'ancien pouvoir, mais vous ne connoissez point Béhague ; actif, infatigable, avide d'intrigues, habile dans l'art de semer des troubles et des divisions ; c'est à lui qu'il faut attribuer nos égaremens et nos malheurs.

« Il pouvoit nous donner la paix, il pouvoit cimenter une réunion que nous désirions tous ; il aima mieux agiter le flambeau de la discorde ; il parvint à diviser les commissaires. Il répandit dans la colonie ses projets insensés, des nouvelles mensongères, des espérances trompeuses ; son caractère fut dévoilé aux yeux du plus grand nombre. Mais les choses étoient amenées au point qu'il falloit dissimuler pour ne pas tout perdre et se livrer à ses impulsions pour ne pas éprouver une désorganisation absolue.

« Rochambeau et des commissaires furent annoncés ; leur arrivée terminoit le règne de Béhague ; il mit tous ses soins à l'empêcher [1]. Il faut convenir qu'il fut très secondé par les

1. Dans le compte rendu au Roi de l'insurrection générale du 1er juin, le comte de Béhague lui avait demandé pour récompense de ses services la permission de quitter la Martinique.

circonstances. L'assemblée constituante avait laissé tout faire pour les colonies à la première législature, mais, soit indifférence pour leur sort, soit qu'elle fut entraînée par des soins plus importants, la première législature ne fit rien pour elles et lorsque des forces furent envoyées, l'objet de cette expédition fut un mystère qui remplit l'esprit des colons d'inquiétude et de terreur. On leur annonça des proscriptions ; on leur dit qu'un décret alloit leur enlever cette partie précieuse de leurs propriétés dont la perte devoit entraîner celle de toutes les autres, et des lettres de toutes les contrées d'Europe, du commerce même de la métropole confirmoient ces bruits. Rochambeau parut ; l'allarme fut générale ; des députés envoyés vers les commissaires pour les engager à prendre connoissance de l'état de la colonie, avant de faire le débarquement de leurs troupes ne purent rien obtenir. Leur retour fit naître le désespoir ; on s'opposa à la descente. Rochambeau s'éloigna et Béhague, moteur invisible de ces mouvemens, conserva son empire.

« Cependant le bruit de l'invasion en France des ennemis de la liberté, étoit parvenu à la Martinique ; leur marche nous fut présentée comme une longue suite de triomphes. On nous dit que les François partout trahis, avoient été partout subjugués ; que le Roi de Prusse étoit à Verdun, que Brunswick étoit aux portes de Paris, que les jours de despotisme étoient revenus.

« La Guadeloupe étoit remplie des mêmes illusions, soit

qu'elle ait été entraînée par un mouvement imprévu, soit que cette démarche ait été l'effet des intrigues et des menées des agents du pouvoir exécutif, elle avoit pris le drapeau blanc et la cocarde blanche. La nouvelle nous en parvint; on nous assura que cette colonie venait d'apprendre que ce drapeau était celui que la France subjuguée avait été forcé d'arborer.

« Des agents d'un pouvoir qu'on croyoit vainqueur prennent la cocarde blanche et la donnent. Béhague la reçoit de leurs mains et la met sur la tête d'un des représentants de la colonie; bientôt le canon des forts annonça son triomphe et notre asservissement.

« Tout étoit perdu, nous cédâmes au torrent qui nous entraînoit.

« Nous ne voulons point dissimuler notre égarement; aux yeux de l'orgueilleux despote, la franchise dans l'aveu même des fautes ou des erreurs est un crime, mais elle doit plaire à des républicains. Ne jugez point de notre existence par la vôtre, et transportez-vous dans le monde que nous habitons. Que pouvions-nous dans un pays où la moindre commotion peut tout renverser, où la moindre étincelle peut produire un incendie, où le premier besoin est celui de la paix, où toutes les facultés, tous les moyens de l'habitant sont dirigés vers une surveillance dont il sent à chaque instant la nécessité et de laquelle dépend son salut?

« Dans le prestige qui nous égaroit, au milieu des illu-

sions dont on nous avoit enveloppés, nous écrivimes à un roi qui n'étoit plus[1].

« La frégate *la Fidélité,* commandée par le citoyen La Crosse, arriva de France; mais la vue du pavillon blanc l'éloigna de nos ports et lui deffendit toute communication avec nous; sa retraite étoit nécessaire, mais elle devint funeste. La Crosse nous auroit éclairés; il nous auroit appris la gloire des François et l'établissement de la République; il nous auroit fait connoître vos décrets, auroit calmé toutes nos inquiétudes et nous auroit dévoilé les trames odieuses par lesquelles nous avions été trompés. Ses paquets adressés à Béhague nous furent inconnus. On nous le représenta même comme un ennemi public qui armé de faux décrets et de feuilles mensongères, venoit servir en Amérique les dernières fureurs d'une faction expirante et apporter à la Martinique tous les malheurs de Saint-Domingue.

« Cependant La Crosse écrivoit de Sainte-Lucie où il s'étoit retiré et la vérité commençoit à franchir la barrière qu'on avoit mise entre elle et nous; nous mesurions toute la profondeur de l'abyme dans lequel nous nous étions précipités. La main du despotisme fit un dernier effort pour nous y retenir. Nous voulons parler de cette déclaration du 13 décembre qui annonçoit que nous nous coalisions avec toutes les puissances armées contre la France; toutes les

1. La lettre au Roi est du 8 octobre 1792.

séductions furent employées pour nous l'arracher et un acte préparé de longue main, par tout ce qui l'avoit précédé, met aujourd'hui le comble à notre douleur. Nous venons de remplir une tâche bien pénible et nous allons maintenant vous rendre un compte plus consolant.

« La déclaration du 13 décembre fut bientôt suivie des plus vifs regrets. Les événements de l'Europe nous parviennent dans toute leur vérité. Nous apprenons enfin les prodiges des Français et nous nous hâtons de nous réunir pour délibérer sur ce que l'honneur, le sentiment, la justice et l'intérêt de la colonie exigeaient de nous.

« Le lieu ordinaire des séances de l'Assemblée coloniale étoit au Fort-Royal ; mais nous voulions délibérer librement et nous nous transportons au quartier du Lamentin. Là, d'une voix unanime, nous révoquons le 9 janvier l'arrêté du 13 décembre et nous envoyons aussitôt des commissaires au Fort-Royal pour faire connoître cet arrêté à Béhague, et l'instruire de ce qui s'y passe. Nous craignions une commotion terrible et le renversement de la colonie pouvoit signaler la chute du despotisme.

« Le 11, nous apprenons que Béhague est parti, que presque tous les officiers l'accompagnent et le suivent, que la force publique est désorganisée, que la terreur remplit tous les esprits ; que les citoyens cherchent à mettre leurs effets en sûreté et s'enfuient ; que des scélérats poussés au désespoir, tentent de soulever contre nous des mains accoutumées à

nous servir ; que tout présente enfin l'image de la désolation et annonce une explosion. Nous retournons aussitôt au Fort-Royal ; nous envoyons dans les forteresses des citoyens dont le patriotisme nous est connu. Nous nommons provisoirement pour chef du pouvoir exécutif et de la force armée le lieutenant-colonel du régiment ci-devant Bassigny, qu'un mariage récent attachoit à la colonie et qui jouissoit de la confiance générale. — Nous prenons en même tems toutes les mesures propres à conjurer les orages qui nous menaçoient.

« Nous avions différé de quelques jours la prise du pavillon national ; la prudence et la nécessité commandoient cette disposition ; il falloit attendre le départ de la station, départ, il faut bien le dire, dont le retard nous livrait à tous les dangers.

« Ici, Législateurs, qu'il nous soit permis d'exprimer un sentiment qui nous est cher ; il paraîtra peut-être hardi, alors que nous avons à nous justifier et à recourir à votre clémence de vous parler en faveur d'un autre, mais la reconnoissance est un devoir et la vérité un tribut que nous vous devons. Nous ne craindrons donc pas de faire entendre notre voix en faveur du citoyen Rivière, commandant la station. La colonie lui a dû plusieurs fois son salut. S'il eût été le maître d'opérer tout le bien qui eut dépendu de lui, vous auriez moins à vous plaindre et nous à gémir. Dût cet hommage nous faire paroître plus coupables, nous ne saurions être injustes, ni calomniateurs.

« Le départ de la station, nous rendit à nous mêmes ; le pavillon national fut dans le même instant partout arboré. Nous avions formé un conseil exécutif provisoire composé de quatre citoyens qui réunissoient tous les suffrages. L'officier nommé provisoirement commandant militaire ayant donné sa démission, nous avons appelé à sa place le commandant de Saint-Pierre qui nous étoit désigné par les plus zélés patriotes. L'arrêté du 9 janvier qui révoquoit celui du 13 septembre, nous a paru exprimer trop faiblement les sentimens dont nous étions pénétrés ; nous lui en avons substitué un autre ; nous avons fait une proclamation pour rappeler dans leurs foyers les citoyens émigrés, leur faire connoître notre dévouement à la République française et leur jurer fraternité ; nous avons fait une autre proclamation pour prévenir les troubles que les malveillants commençoient à exciter dans les villes et les campagnes. Nous avons pris enfin une plus grande mesure. Le citoyen La Crosse étoit dans ces mers l'apôtre du républicanisme, nous l'avons appellé au milieu de nous ; nous vous envoyons notre correspondance avec lui et toutes les pièces qui vous feront connoître nos premiers pas dans la carrière que nous venons d'ouvrir. Le conseil exécutif doit avoir rendu compte au ministre de la marine des officiers civils et militaires restés à leur poste et qui n'ont pas désespéré du salut de la colonie dans cette circonstance.

« Voilà Législateurs, le récit fidèle de ce qui s'est passé à

la Martinique, nos erreurs furent l'ouvrage des circonstances. Elles n'ont laissé parmi nous que des regrets et vous seuls pouvez les adoucir. Vos mains ont terrassé les tyrans ; elles doivent relever des frères. Ah ! si la conservation de cette colonie vous importe, hâtez-vous de lui envoyer des loix qui lui conviennent ; si son erreur fut involontaire, hâtez-vous de dissiper ses inquiétudes, de lui ouvrir vos bras ; n'écoutez que votre clémence, si elle fut coupable ; le succès de vos armes a étonné l'Europe, les merveilles des républiques anciennes ne sont plus incroyables ; n'ayez pas des Romains que la valeur ; comme eux sachez pardonner, et que leur devise soit la vôtre :

« PARCERE SUBJECTIS ET DEBELLARE SUPERBOS[1]. »

En se réfugiant à Saint-Vincent, Béhague qui ne reconnaissait pas l'existence légale du gouvernement révolutionnaire, n'avait qu'un objectif : conserver au Roi auquel il avait prêté serment, les colonies qui lui avaient été confiées. A aucun moment il ne songea à les livrer à l'Angleterre.

Mais il fallait reprendre à la République la Martinique. Tous les efforts de sa pensée convergèrent vers ce but et il se croyait certain du succès, après la mission de son neveu

1. Cette lettre est datée du fort Royal devenu fort de la République, elle est signée Lucy Fossarieu, président ; Le Merle, vice-président ; Rigordy, secrétaire ; Deslandes, secrétaire-adjoint.

de Constant, à Londres, les lettres qu'il lui avait adressées au nom du gouvernement Anglais et les promesses de secours que Don Chacon, gouverneur de la Trinité espagnole, lui avait données.

L'avenir devait lui prouver qu'il avait eu tort de se confier aux déclarations de l'Angleterre.

De son côté, le baron de Constant travaillait à faire admettre par l'Angleterre les idées de son oncle.

Henry Dundas[1], secrétaire d'état, lui écrivait le 19 mars et lui disait de Wittehall :

« J'approuve infiniment l'azile que vous avez donné à M. de Béhague d'après le compte que vous m'en rendez par votre lettre, et vous ne manquerez pas aussitôt la réception de celle-ci, de l'instruire que les commandants des forces de terre et de mer de Sa Majesté ne perdront très probablement pas de temps pour communiquer avec lui sur les moyens qui seront les plus expédients à employer pour assurer le succès de ce qui est devenu *une cause commune* et pour la réussite des objets qui sont également importants aux deux parties. »

Constant, le même jour, adressait cette lettre à Béhague et lui ajoutait : « Lord Hawkesbury[2] m'a mandé au moment où j'allois clore ma lettre. Je me suis empressé de

1. Dundas (Henry), premier vicomte Melville (1742-1811).

2. Jenkinson Charles, baron de Hawkesbury, comte de Liverpool, ministre anglais.

m'y rendre. Il m'a témoigné dans les termes les plus agréables la confiance qu'il avoit dans vos talens, votre expérience, et m'a dit qu'il sentoit toute l'utilité dont vous pouviez être dans l'exécution du plan arrêté pour les isles du Vent. Il est essentiel, m'a-t-il dit, que M. de Béhague aussitôt votre lettre reçue, se réunisse avec les officiers généraux de S. M. B. pour combiner avec eux les moyens les plus sûrs et les plus prompts de parvenir à l'entière et heureuse exécution de l'accord fait par le gouvernement.

Il m'a dit aussi : « Qu'il ne doutoit pas que vous ne missiez en œuvre tous les moyens de réussir, mais que l'un des plus efficaces seroit que vous eussiez la générosité d'oublier tout sujet de mécontentement que vous avez et que vous vous rapprochiez de M. Dubuc, puisqu'il est chargé avec son collègue de présenter aux colonies françoises l'accord heureux qui doit en leur rendant la paix les délivrer du joug oppressif sous lequel on a voulu les faire courber. »

Le lord Hawkesbury, en me quittant m'a ajouté : « Mandez à M. de Béhague que c'est le ministre de S. M. B. qui m'a chargé de lui faire parvenir cette instruction ».

Le jour où cette lettre était remise à Béhague, il en recevait une autre signée d'un sieur de Curt, se disant député de la Guadeloupe et de la Martinique et qui le félicitait de son énergie :

« Si mes lettres, mon général, vous fussent parvenues, si les colons avoient reçu celles par lesquelles je leur promet-

tois des secours, vous seriez encore à la tête d'une colonie qui n'avoit besoin que de connoître ce qui l'attendoit pour fournir un exemple mémorable de son énergie et de sa fidélité.

« Il faut donc y rentrer avec gloire ; l'escadre qui vous arrive, porte des troupes, mes collègues et tous les créoles que nous avons pu réunir ici ; des conditions honorables inviteront sans doute à une réunion sincère et il en résultera la gloire et le salut des colonies.

« Le Gouvernement est disposé à se servir de vos talents ; il sera glorieux pour vous d'avoir fixé l'attention du ministère qui ne donne rien à l'intrigue et qui fait tout pour le succès. »

En se reportant au texte de ces lettres, Béhague était bien en droit de croire que le ministère de S. M. B. était en communauté d'idées avec lui, et avait l'intention de concourir au même but.

En conséquence, convaincu que cette cause commune était le résultat d'un pacte entre Monsieur régent du royaume et la cour de Londres, Béhague profita de l'offre que le Gouverneur de la Barbade lui avait fait d'un bateau armé, commandé par son fils, pour s'y transporter. Il partit de Saint-Vincent le 6 mai, confiant dans la réussite de ces projets.

Mais, la situation était tout autre.

En arrivant à la Barbade, il devait trouver les sieurs Le Merle, Berly et Bouge, qui s'étaient déjà emparés

de la confiance des généraux anglais, en qualité de députés de la Martinique. Ce dernier, économe de Mme de la Rentrie, sœur de M. Dubuc, ennemi personnel de Béhague, avait présenté un rapport sur la situation de cette colonie dont il garantissait l'exactitude.

L'ancien gouverneur de la Martinique allait donc avoir à lutter pour le triomphe de son plan de campagne.

Dès son arrivée, il s'empressa d'aller présenter aux généraux anglais les lettres dont il était porteur, leur communiquer ses idées et les assura de tout son concours. Il répondit même « sur sa tête, qu'avec douze cents hommes il reprendroit la Martinique ».

Puis il alla chez le gouverneur Pary, où il devait loger et rendit visite au général Cuyler, commandant des troupes détachées dans l'île.

L'expédition allait être commandée par le général Bruce, ayant comme second le général Garth.

Le 12 mai, il fut convenu que Béhague soumettrait ses plans à l'examen de ces deux généraux ; le lendemain avait lieu cette réunion.

Béhague entra dans les plus grands détails pour faire partager sa manière de voir. Nous ne croyons pas mieux faire que d'extraire de son livre journal les passages suivants : « Les incendies et les meurtres [1], dit-il, recommencent à la

1. Ministère des Colonies, dossier personnel du général de Béhague.

Martinique; une incursion sur le Lamentin étoit prête à s'exécuter au départ du directeur Bouge, arrivé ici depuis quelques jours.

« Il n'y a donc pas un moment à perdre pour arrêter les projets de vengeance dont on paroît s'occuper, surtout si le vaisseau *la Ferme* et la frégate *la Calipso* que M. de Rivière vient de conduire dans les parages, ont mis à terre une partie de leur monde. La grande considération relativement à la fin qu'on se propose, roule moins sur le nombre de troupes nécessaires pour descendre à la Martinique, que sur celui qu'il faudra pour se maintenir dans ses forts après s'en être emparé et pour contenir son intérieur avec la dignité qui convient au caractère de la nation britannique et aux vues bienfaisantes que sa protection annoncée dans une circonstance où il est possible que la flotte françoise paroisse d'un moment à l'autre, d'après les rapports de *l'Iphigénie,* à moins que cette flotte ne soit dirigée sur la Jamaïque pour y faire tout le mal possible dans la vue seule d'exciter la hainé du peuple contre le ministère anglois.

« En supposant les troupes de débarquement à bord, j'estime que pour remplir tous les objets à la fois, la station la plus avantageuse à la flotte angloise, seroit à la baie Sainte-Anne, après que les habitans qui sont actuellement en armes pour la bonne cause se seroient rendus maîtres des batteries .... et de la pointe Borgnesse. Or le sieur Bouge assure que les batteries sont déjà en leur pouvoir.

« Ces mêmes habitans pourroient de suite prendre à revers la batterie Salomon dont le principal objet est de faire tomber sous le vent les bâtiments venant du vent pour gagner la baye du Fort-Royal; ils pourroient également faire en sorte que la garnison de l'Islet à Ramiers fut composée d'une majorité décidée à le livrer à volonté, afin d'avoir au besoin la jouissance de sa rade et la facilité d'aller débarquer à la rivière Monsieur. Le sieur Bouge assure encore que tout est préparé à cet égard et dans le cas contraire, je ne crains pas d'assurer à mon tour, que le commandant de cette partie de la colonie, n'est entièrement dévoué.

« Le sieur Bouge ajoute que les mêmes habitans sont maîtres du fort de la Trinité; le Gros-Morne occupé par environ deux ou trois cents républicains, se trouve dès lors privé des secours extérieurs de la partie du vent; la communication avec le fort Bourbon tombe pareillement par la position que M. de Percin occupe sur les hauteurs de la Caze-Navire. De ce point, il peut également prendre à revers toutes les batteries du Cayman, jusqu'à celles de la Vierge, c'est ce que le sieur de Bouge assure aussi être déjà fait.

« Dans ce dernier cas, tout ce qui peut se trouver renfermé au fort Bourbon et au Fort-Royal, montant suivant le sieur Bouge, à mille ou douze cents hommes mal approvisionnés, ne pourroit empêcher douze à quinze cents hommes de troupes angloises détachées de la flotte d'exécuter tran-

quillement leur débarquement à la Caze-Navire, pour de là cerner de suite le Fort-Royal et le fort Bourbon par les mêmes postes. qui étoient occupés lorsque les rebelles tenoient ces forts. Si ce nombre de troupes n'existe pas sur la flotte, l'appel des compagnies de grenadiers et chasseurs des régimens répandus dans les Isles angloises, pourroit y suppléer promptement.

« Les choses en cet état et la communication du Fort-Royal avec Saint-Pierre qui tomberoit de lui-même, étant aussi coupée par terre et par mer, soit par des bâtiments détachés, soit que la flotte angloise préfère de se rapprocher, au lieu de se tenir au vent comme je le propose, pour couper tout à la fois la communication sur Sainte-Lucie comme sur la Martinique. Je ne doute nullement que les rebelles au Roi ne se rendent à discrétion à la première sommation comme les dissidents l'ont fait à mon arrivée en 1791; de même que je crois pouvoir répondre qu'au cas contraire ils seroient emportés de vive force dès que les troupes angloises qui sont attendues, paroîtront et même de suite si l'on veut par surprise.

« Il s'agit donc de faire vérifier l'exactitude du rapport du sieur Bouge par un homme sage, en état d'assurer de la majorité des opinions et au besoin d'y disposer les esprits, en les convainquant que ce n'est point par l'effusion du sang qu'il faut sceller le bonheur que la nation anglaise vient bien leur offrir; mais bien par l'oubli des haines particulières et

en réservant aux lois et à la sagesse du gouvernement la punition des coupables et l'éloignement des hommes dangereux.

« Je pense qu'ensuite de cette première démarche, l'appareil de la flotte et des dispositions imposantes que précéderoit une proclamation sage et ferme, auroit son plein effet.

« En conséquence les dispositions ultérieures seroient assises d'avance pour de suite avoir leur exécution la plus prompte. Tel est mon avis ; je me permettroi d'ajouter que dans la circonstance, il seroit à désirer d'avoir un point de ralliement plus rapproché que celui qui existe dans ce moment. On pourroit alors mander à bord des hommes dignes de confiance et avoués des villes et des campagnes. On seroit à portée aussi de juger par soi-même du véritable état des choses et de la situation des esprits et l'on travailleroit sur des bases certaines [1] ».

Quatre jours après, sur le désir exprimé par le général Bruce, d'avoir des renseignements plus complets, Béhague lui remettait un plan ainsi conçu :

« Par suite de mon premier avis remis le 13 de ce mois, je pense qu'il seroit urgent de se transporter devant Saint-Pierre avec un seul bâtiment de guerre sous pavillon parlementaire ; d'y mander des hommes de confiance tels que M. Ayma et d'autres négociants, qu'on désignera, M. de Soter et autres colons qu'on nommera de même et M. Duchat,

1. Rapport autographe de M. de Béhague.

commandant de l'artillerie, etc........, afin, comme on l'a dit, de s'assurer de la disposition des esprits et de l'état des choses tant au militaire qu'au civil. Je manderois au conseil supérieur d'avoir à se rassembler de suite pour procéder à l'enregistrement, *publication et affiche de la déclaration de Monsieur* régent du royaume, et je ferois biffer tous les actes de reconnoissance de la soi disant République.

« Je proclamerois la volonté du gouvernement Britannique et sa protection. Je sommerois la commune de la ville de Saint-Pierre de rappeller sur le champ les citoyens qu'elle entretient en armes ou autrement dans les forts et batteries quelconques, sous sa responsabilité en cas de refus.

« Je ferois alors ma descente et j'enverrois sommer le fort Bourbon de se rendre à discrétion, en déclarant qu'à refus, s'il est emporté de vive force, il subira les lois de la guerre en pareil cas, dans toute l'étendue de leur sévérité. A cet effet, je me pourvoirois d'une dizaine de pétards pour être attachés aux portes et poternes du fort Bourbon, de cent haches et cinq à six cents coutelas.

« Maître des forts, sitôt mes postes établis, je publierois la loi martiale. J'ordonnerois de suite le désarmement de toutes les classes d'hommes, sous la réserve de rendre aux propriétaires fonciers, la quantité d'armes qui seroit jugée leur être nécessaire.

« Je prononcerois peine capitale contre tous ceux qui en achèteroient à l'insu du gouvernement.

« Je commettrois le Conseil supérieur pour juger à l'extraordinaire dans le délai de deux jours, ainsi qu'il a été fait au Parlement de Paris en 1789, et prononcer la peine capitale des méchants et le renvoi de tous les hommes dangereux.

« Je ferois prononcer peine capitale aussi contre tout banni qui prétendroit rester dans la colonie après sa condamnation et je rendrois la peine commune à ceux qui se mettroient en devoir d'en introduire.

« J'imposerois un silence absolu jusqu'à l'arrivée des députés commissaires et dans l'intervalle j'aviserois aux dispositions les plus propres à assurer l'exécution du pacte commun, par un mode agréable à toutes les parties, afin d'éteindre les anciennes haines et d'écarter tout sujet de dissensions nouvelles. Quant à la partie militaire, j'éviterois tout mélange de service par terre comme par mer, entre les deux nations. J'établirois enfin, une chaîne de postes correspondants à des points de rassemblement, assurés dans leur communication et toujours prêts à faire face.

« Ma proclamation seroit motivée comme suit :

« La tranquillité et le bonheur se présentent à vous avec un appareil formidable ; mais ce n'est point par l'effusion du sang que l'oubli de vos maux doit être scellé, c'est par celui de vos haines particulières ; telle est la volonté d'une nation généreuse qui vient vous protéger. Voulez-vous ou ne voulez-vous pas vous soumettre ?

« Au premier cas, que tous ceux qui se tiennent en armes dans les forts et batteries pour soutenir la soi-disant République, rentrent dans leurs foyers.

« Au deuxième cas, qu'ils se tiennent pour dit ; ils répondront des suites de leur résistance ainsi que les communes qui les y auront encouragés. »

Il est bon de rappeler que contrairement à la légende et aux dires des révolutionnaires, ces plans n'étaient conçus que pour rendre la Martinique au Roi, lui en conserver la souveraineté [1], ou lui en assurer la reversibilité en remboursant la dépense de l'entreprise [2].

Nous voici arrivés au 20 mai 1793. L'amiral Gardner de retour de sa croisière devant la Dominique, était venu se montrer à la Martinique les 12 et 13. Après s'être abouché avec M. de Gimat [3], il avait laissé le commodore Murray avec deux vaisseaux qui gardaient à vue Rivière devant la Caze-Navire. De leur côté, Gimat et le comité y avaient établi leur quartier général, tandis que quelques frégates anglaises surveillaient M. de Mallevault dans la baie Sainte-Anne.

Aussitôt l'arrivée de l'Amiral, Béhague lui avait demandé un rendez-vous à bord, mais se disant indisposé, il avait remis l'entretien à quelques jours plus tard.

1. Arch. du Ministère des Colonies.
2. Musée Condé, A. C. Z., LXXXVI, f° 308.
3. Gimat avait été aide de camp de La Fayette.

Dans l'intervalle MM. Picot, député de la Guadeloupe, Debar et Forien, membres de l'Assemblée coloniale de la Martinique, avaient débarqué à la Barbade et prié Béhague de les présenter au général Bruce, qui s'était empressé de les recevoir. Mais l'accueil du général, le ton dont il se servit, l'empressement qu'il mit à obtenir de Béhague la carte détaillée de la Martinique les frappa défavorablement. En sortant, ils lui demandèrent « s'il étoit instruit de l'intention des généraux anglois d'agir de concert avec M. Gimat et de la conduite du sieur Merle qui étoit allé en porter l'assurance aux factieux de son poste ».

Béhague avouait qu'il ignorait ces faits.

Le lendemain, l'ingénieur Fidler remettait le billet suivant au gouverneur Pary :

« Je suis chargé par le général Garth de vous engager à vous transporter auprès du gouverneur Pary, pour le prier de vous accompagner pour avoir de M. de Béhague son plan de la Martinique, afin que vous puissiez en prendre copie pour le général. »

Ce procédé peu honnête l'avait confirmé dans ce qui lui avait été dit la veille. Le même jour 21, un régiment arrivait d'Halifax pour renforcer l'armée anglaise.

Le 23 mai, l'amiral Gardner dînait à l'hôtel du Gouvernement avec les principaux officiers de l'escadre et Béhague. Après le repas les plans de l'ancien gouverneur de la Martinique étaient examinés et discutés.

L'opinion de M. de Gimat était qu'avec les forces disponibles, il était impossible de réduire le fort Bourbon. M. de Béhague, au contraire assurait : « qu'avec ce qui étoit à bord, le régiment qui venoit d'arriver et les grenadiers, chasseurs et troupes noires qui étoient attendus, l'on auroit plus de monde qu'il n'en falloit ; ce fort, ajoutait-il, ne pouvant être approvisionné, faute de casemates suffisantes et de fours que par la ville de Fort-Royal, et des hauteurs du Morne Tartanson, il seroit facile d'en couper la communication » ; il répondait de soumettre cette forteresse, « si l'on vouloit s'entendre et s'en rapporter à lui. »

Il s'offrait aussi d'aller avec le général Garth et le chef des ingénieurs anglais « à la reconnaissance qu'il avoit proposée » et promettait dans le cas où le rapport du sieur Bouge se trouverait faux, de dire positivement à son retour, le temps nécessaire pour réussir avec le moins d'effusion de sang possible.

« Si contre toute espèce de possibilité, disait-il, la prise de Sainte-Lucie, où les vaisseaux anglois devront être en sûreté ne pouvoit avoir lieu avant l'hivernage, il faudra établir la moitié des troupes angloises dans la ville de Saint-Pierre et l'autre moitié cernera le fort Bourbon par des cantonnements en tête desquels je me porteroi avec tous les royalistes et les camps déjà existants, de manière que la garnison ennemie chauffée par un feu cumulé de mortiers, se trouve alors dans l'impossibilité de résister.

Les officiers écoutèrent cet exposé avec attention. Mais avant de se séparer, le général Garth répéta « qu'il ne falloit pas qu'il y eut une goutte de sang répandue » et les choses en restèrent là.

Cette réunion n'avait eu qu'un but, celui de profiter des conseils et de l'expérience de Béhague, et surtout de ne pas lui permettre de combattre avec les troupes anglaises. L'Angleterre redoutait à la Martinique le prestige de son nom. Aussi, la nuit suivante, le colonel Myert et un ingénieur anglais partaient secrètement sur la frégate *l'Iphigénie* pour aller faire la reconnaissance dont il avait été parlé.

Béhague tenu à l'écart par le général Bruce s'en ouvrit au gouverneur Pary et au général Cuyler, avec lesquels il était particulièrement en rapport. Ces deux officiers ne lui cachèrent pas que les généraux anglais ne l'employeraient pas et que c'était d'accord avec M. Dubuc et les autres commissaires.

Malgré cette affirmation, Béhague se rendit une seconde fois auprès de l'amiral Gardner, reprocha au général Bruce de ne pas tenir sa promesse à son égard et lui prédit « que tout ce que le sieur Gimat et ses adhérens diroient à des étrangers qui ne connaissoient ni le pays, ni les esprits, ni la situation des choses, ni enfin les moyens d'acquérir la vérité, ne pourroient asseoir un rapport solide ».

L'amiral Gardner, ayant demandé au général Bruce pourquoi il n'avait pas prévenu Béhague, ce dernier répondait

qu'il n'en avait pas eu le temps à cause de la prompte décision de l'expédition.

Béhague revenant à la charge proposait alors d'aller rejoindre avec le général Garth, les deux officiers partis. « Ils s'adjoindroient le député de la Guadeloupe et les deux membres de l'Assemblée de la Martinique que le général avoit vus le 20 mai.

« Ce plan permettroit de ramener trois habitants recommandables de chaque paroisse et de connoître ainsi le vœu des gens de bien ».

L'amiral Gardner, touché de ce projet, proposa alors de mettre à leur disposition le brick du Gouvernement. Le général Bruce y accéda et une entrevue d'une heure eut lieu sans témoins avec Picot et les deux autres colons.

Mais l'accord ne s'était pas fait et le général Bruce s'était contenté de leur dire qu'il en instruirait l'amiral Gardner.

Le 28 mai, n'ayant aucune nouvelle, les trois colons écrivirent au général Bruce une lettre dont ils envoyèrent copie à Béhague. Elle exprimait leur étonnement en ces termes :

« Monsieur le Général,

« Nous nous sommes présentés deux fois chez vous pour remercier votre Excellence de l'audience qu'elle a bien voulu nous accorder hier et lui témoigner notre reconnoissance de la confiance qu'elle nous a marquée. D'après votre intention, nous avons réfléchi sur le projet que nous a soumis M. de

Béhague et sommes demeurés convaincus que c'est le seul convenable dans les circonstances actuelles et le seul capable de faire réussir vos vues bienfaisantes pour les colonies françoises. Il nous semble essentiel au succès de la mission, que S. E. le général Garth accompagne M. de Béhague. Sa présence prouvera aux deux partis qui existent à la Martinique, l'intelligence qui règne entre nous et notre général légitime des Isles du Vent, et fera accorder à ce que nous dirons aux colons, le degré de confiance nécessaire pour les porter à la démarche que nous désirons. Permettez que nous observions à Votre Excellence, la facilité avec laquelle M. de Béhague a rétabli la paix dans l'île de la Martinique qu'il a trouvée en armes. L'activité avec laquelle il a déconcerté les projets des factieux, le succès avec lequel il a conservé la tranquillité pendant son administration, sont un sûr garant du bon effet que produira sa présence; ses talens militaires, l'exacte connoissance qu'il a du local, les nouveaux détails qu'il se procurera par le moyen des chefs militaires et des plus honnêtes colons; l'influence qu'il a toujours eue et qu'il conservera encore sur les principaux propriétaires de la ville de Saint-Pierre, conduiront nécessairement à des résultats propres à déterminer Votre Excellence sur le parti ultérieur qu'elle aura à prendre.

« Nous ne doutons pas que les colons d'après cette démarche ne s'empressent de vous manifester leur vœu de la manière la plus authentique et de solliciter la protection

que les forces aux ordres de Votre Excellence vous mettent à même de leur accorder. Nous prendrons encore la liberté de vous observer que le moindre retard augmente le malheur de la colonie. La crainte d'abuser de vos momens nous a déterminés à vous soumettre nos idées par écrit, etc. »

Béhague se trouvait donc tout à fait écarté par les généraux anglais, qui, quelque temps après, allaient, comme il le dit lui-même au Roi, échouer avec deux mille cinquante hommes et tous leurs vaisseaux devant la ville ouverte de Saint-Pierre défendue seulement par quatre cents brigands.

Le 30, *l'Iphygénie* revenait de la Martinique avec le colonel Myers et l'ingénieur.

Sur le vaisseau amiral, avait lieu alors un conseil de guerre.

Le matin du 31 mai, les voiles des bâtiments étaient enverguées et les équipages des officiers emballés.

A cette nouvelle, Béhague rappela au général Bruce la convention passée entre l'Angleterre et les Princes et lui demanda encore de faire partie de l'expédition. Mais le général anglais se contenta de lui demander s'il n'avait pas d'autres instructions que celles dont il lui avait parlé.

Le 3 juin, se ravisant, Bruce lui envoyait son adjudant général pour le prier de venir s'entretenir avec lui le lendemain matin. Exact au rendez-vous, Béhague y rencontra l'amiral Gardner, le capitaine Hoot, les généraux Garth et Cuyler. Le général Bruce lui demanda d'abord s'il avait

apporté ses plans pour s'emparer de Sainte-Lucie. Mais à cette question, Béhague rappela qu'il n'agissait qu'au nom du Roi et demanda si les émigrés royalistes seraient employés à l'expédition comme alliés. Béhague ne se fit pas longtemps illusion, car la réponse fut nette : « Au nom seul de S. M. B. et avec les seules troupes angloises, nous prendrons cette île ». « Ce seroit trahir mon Roi, s'écria Béhague, je refuse d'agir ainsi ! » Mais le soir, le général Bruce avait réfléchi et lui envoyait, un exemplaire d'une proclamation qu'il voulait adresser aux habitants de la Martinique.

Cette proclamation, comprenant neuf articles indiquait clairement qu'il agissait seulement au nom de l'Angleterre. Il permettait cependant aux royalistes émigrés de prendre part à l'expédition.

Toutes ces nouvelles étant parvenues aux oreilles du député de la Guadeloupe et des membres de l'Assemblée coloniale de cette île, ceux-ci désirèrent voir Béhague. Mais ce ne fut pas sans difficulté. Dès que les généraux anglais en eurent connaissance, ils firent l'impossible pour que l'entretien n'ait pas lieu. Aussi ce n'est que le 7 que Picot, député de la Guadeloupe pouvait s'aboucher avec Béhague et lui annoncer le départ de Forien pour la Martinique.

Nous laissons à Béhague le soin de faire le récit fidèle des événements [1] qui se déroulèrent alors :

1. Arch. du Ministère des Colonies. Livre journal du général de Béhague.

« Le soir du 9 juin, les troupes avoient commencé à s'embarquer. Un capitaine du régiment d'Aunis (M. de la Sauvagerie), étoit venu me prévenir que le passage devoit m'être refusé, mais que tous les autres émigrés étoient admis à suivre l'armée angloise. Il étoit chargé au nom des autres émigrés comme lui, de me demander ce qu'ils devoient faire et mon avis avoit été qu'ils profitassent du passage accordé pour aller se rallier au vaisseau *la Ferme.*

« Le 10, à onze heures du matin, l'escadre avoit appareillé et je m'étois vu seul livré à l'humiliation d'être délaissé aux yeux de toute l'armée.

« Décidé à boire le calice jusqu'à la lie, je jugeoi qu'il falloit ôter au général Bruce tous moyens de pouvoir dire que s'il ne m'avoit point employé à la Martinique, c'est que je ne m'y étois pas rendu; en conséquence, je pris congé du gouverneur Pary qui blâmoit ouvertement les procédés que j'éprouvois et je trouvois la même façon de penser chez le général Cuyler. A neuf heures du soir, je m'embarquoi sur le bateau du gouverneur Seton qui m'avoit promis de le garder; je doubloi dans la nuit les vaisseaux anglois et j'arrivoi le 11 soir, à la Caze-Navire où je me fis porter à bord du bâtiment de M. de Rivière.

« Ce commandant me rendit compte de tout ce qui s'étoit passé depuis son arrivée; il ne me dissimula pas le mécontentement qu'il avoit d'être gardé à vue; je ne lui dissimuloi pas non plus tout ce que je venois d'éprouver. J'appris par

lui que tous les officiers émigrés qui étoient à son bord; occupoient depuis plusieurs jours le poste Lacoste en tête du fort Bourbon pour couvrir le quartier général.

« Le lendemain 12, je descendis à la Caze-Navire où deux ans avant, la Martinique dans un état tout aussi critique, avoit vu enregistrer mes patentes de gouverneur général des Isles du Vent, et de suite la fin des maux qui l'affligeoient; j'alloi chez le sieur Gimat. Il étoit avec le Comité colonial et s'étoit fait sceller. Averti par M. O'Connor, major du régiment de la Guadeloupe, que ma personne faisoit fermenter les esprits, beaucoup en faveur du pouvoir légitime, d'autres en faveur du pouvoir usurpé, je crus qu'il étoit de ma sagesse de tout rapporter au salut d'une colonie qu'il dépendoit des généraux anglois d'opérer d'un seul mot, et j'alloi me ranger comme volontaire au poste Lacoste que mes compagnons d'armes occupoient; le lieutenant-colonel du régiment de Turenne qui y commandoit les quatre-vingts officiers qui y étoient de service, voulut me rendre des honneurs et me remettre le commandement, je le prioi de ne rien changer à l'ordre des choses par des raisons dont il sentit toute la force. Il en étoit d'avance si pénétré, qu'il n'étoit venu prendre le poste qu'il occupoit, qu'après avoir protesté avec tous ses camarades contre l'illégalité du commandement du sieur Gimat au nom duquel l'ordre avoit d'abord été donné, et qu'il n'avoit marché que sur celui de M. de Rivière.

« Dans l'intervalle, l'escadre louvoyoit devant la Caze-Navire. Le sieur Gimat s'étoit rendu auprès des généraux anglois. Il en étoit revenu chargé pour le Comité des propositions imprimées qu'on a rapportées ci-dessus. Le Comité colonial s'étoit empressé d'y répondre de la manière suivante :

« Les membres du Comité intermédiaire de l'assemblée coloniale de la Martinique ayant l'imprimé à eux remis par M. Gimat, commandant général des planteurs, de la part de leur Excellence les généraux de terre et de mer de Sa Majesté Britannique, commençant par ces mots : « Au nom de Sa Majesté Britannique à tous les habitants de la Martinique, etc..., déclarent au nom des planteurs qu'ils représentent, qu'ils acceptent avec reconnoissance les propositions contenues dans cet écrit.

« Que ces propositions sont un vrai bienfait pour la colonie que la rage des ennemis de l'ordre et de l'humanité incendient journellement, et pour toutes les colonies qu'un si funeste exemple peut saper dans leurs fondemens.

« Que la conservation de ce qui reste de propriétés dans l'isle, dépend de l'action des forces de Sa Majesté Britannique, qu'ils prient leurs excellences les généraux de terre et mer au nom de l'humanité, de la générosité, au nom de la gloire de la nation, de mettre en mouvement les forces qui sont à leurs ordres pour la sûreté et la protection des nouveaux sujets de Sa Majesté Britannique, qui prêtent dès ce moment leur serment de fidélité, remettent en la possession

de leur nouveau souverain les postes qu'ils occupent, avec zèle et ardeur aux commandemens de leurs Excellences en tout ce qu'ils leur commanderont et principalement pour l'entière conquête de l'Isle ; mais ils observent que la France n'ayant point envoyé depuis longtems les fonds ordinaires pour dépenses de protection, plusieurs planteurs ont fait l'avance sous la garantie de la colonie et de la métropole et qu'il leur paroît juste que les arrérages de l'imposition qui peuvent être dûs à la caisse, servent à liquider les créanciers.

« Cette espèce de capitulation avoit été suivie de la prise de possession de tous les postes que le Comité venoit de livrer aux généraux anglois ; les troupes de S. M. B. y avoient planté leurs couleurs. D'autres drapeaux avoient été envoyés par leur général pour être portés à la tête des divisions d'habitans destinés à marcher contre la ville de Saint-Pierre avec le surplus de l'armée angloise. Bientôt une partie de ces divisions avoient été embarquées, pendant que les autres s'acheminoient par terre sur le fond Capot.

« Au milieu de ces dispositions, je m'étois retiré sur le vaisseau *la Ferme* avec tous les officiers qui composoient le détachement aux ordres du lieutenant-colonel du régiment de Turenne ; et c'est alors que plusieurs colons respectables m'avoient supplié d'ajouter à tous les sacrifices que je leur avois déjà faits, celui d'offrir encore mes services au général anglois. Placé entre l'impossibilité de faire mieux, et l'espoir

que laissoit au Roi, mon maître, la huitième des propositions[1] que le Comité venoit d'accepter, pressé d'ailleurs du désir de sauver un grand nombre de gens honnêtes maîtrisés par de grands coupables et par dessus tout, de prendre Rochambeau à discrétion, je me déterminoi à écrire au général Bruce la lettre qui suit :

« MONSIEUR,

« D'après la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 31 du mois dernier, je me suis rendu dans cette colonie afin d'être à ma place à la tête des officiers et colons restés fidèles à Sa Majesté très chrétienne. J'apprens que la Martinique a accepté les propositions que vous avez faites ; qu'en conséquence Sa Majesté Britannique est aujourd'hui dans la possession de cette Isle et qu'il n'y existe que ses nouveaux sujets, moins ceux qui viennent de commettre des hostilités contre les troupes angloises qui garnissent les avant-postes contre eux. Dans cette proposition, touché jusqu'aux

1. Cet article était ainsi conçu : « Dans le cas où à la fin de la guerre aucun des princes de la branche françoise de la maison de Bourbon remonteroit sur le trône de Louis XVI ; ladite isle retournera à la monarchie françoise ; bien entendu alors que le prince qui sera alors sur le trône de France ne pourra réclamer l'exécution de cette stipulation qu'après avoir restitué toutes possessions britanniques dans quelque partie du monde que ce soit, dont les armes françoises pourroient s'être emparées durant le cours de la guerre actuelle, bien entendu encore que les dépenses de tout genre occasionnées par la prise de possession et par la deffense et protection extraordinaires de ladite isle, seront en même tems remboursées... »

larmes de l'état d'une colonie que j'ai préservée tout le tems que j'ai pu y faire mon séjour, j'ai l'honneur d'offrir à Sa Majesté Britannique que V. E. représente, mes services personnels et ceux des officiers qui sont avec moi dans les mêmes sentimens pour concourir à la réduction de ses ennemis et des vôtres ».

Mais cette lettre resta sans réponse.

« Le soir on répandit le bruit que les généraux venoient de prendre la résolution d'abandonner la colonie à elle-même; cette nouvelle avoit déterminé le Comité à nommer de suite une députation pour porter au général Bruce les doléances et demandes suivantes :

« La députation des infortunés planteurs de la Martinique composée de M. Gimat leur général; de M. Bixon, ingénieur en chef de la colonie; de M. O'Connor, major du régiment de la Guadeloupe; de M. Préclerc, le Merle, membres du comité intermédiaire et de M. Rigordy, secrétaire de l'Assemblée coloniale, supplient leurs Excellences MM. les Généraux de terre et de mer de Sa Majesté Britannique, de ne point les abandonner à la rage et à la fureur de leurs implacables ennemis. Ils leur représentent que c'est pour avoir voulu favoriser la conquête de cette Isle, qu'ils se trouvent dans la cruelle position où ils sont, ayant vu leurs possessions brûlées, dévastées et attendant constamment sous les armes, livrant chaque jour des combats, que le secours des Anglois vint mettre un terme à leurs maux; ils

se sont abusés, leurs Excellences leur ayant déclaré qu'elles n'y pouvoient laisser pendant l'hivernage des troupes à Saint-Pierre que les planteurs se chargeoient de mettre en leur pouvoir, et qu'elles devoient à la sûreté de ces troupes, de quitter la colonie sous une quinzaine de jours au plus.

« La députation considérant que par le défaut de vivres et de moyens pour s'en procurer, que par la croisière que feroit la frégate *la Félicité,* il seroit impossible aux planteurs de ne pas périr par la famine, si leur courage les soustrayoit au fer de leurs assassins, a cru devoir implorer l'humanité, la générosité de leurs Excellences. En conséquence ils se sont bornés à leur peindre leur situation, et à leur faire les demandes suivantes, auxquelles sans doute il ne sera pas répondu par un refus. C'est au cœur de leurs Excellences qu'ils s'adressent, c'est leur sensibilité qu'ils invoquent.

« Ils demandent que l'escadre angloise serve à les transporter dans les colonies angloises, ou si elle ne le peut à cause des troupes qui sont à bord, que leurs Excellences fassent venir des transports pour cet effet et protégent leur embarquement.

« Ils demandent qu'il soit envoyé une frégatte ou transport au Marin, pour avec *la Calipso,* prendre les infortunés qui sont dans les parages. Ils remettront leurs armes, et arrivés dans les isles angloises, ils prêteront le serment de fidélité et reviendront aussitôt que leurs Excellences vou-

dront qu'ils servent sous leurs ordres pour la conquête de la colonie, etc.

« On a prétendu que cette terreur avoit été une suite de mécontentement que le général Bruce avoit témoignée à vue de l'attitude imposante que Rochambeau conservoit malgré l'assurance du Comité, que tout se seroit soumis à l'apparition des troupes angloises. Cependant les craintes se calmèrent, lorsque le 15, à la pointe du jour on vit signaler le vaisseau *la Vengeance*, à bord duquel étoit M. Dubuc. Les principaux agens s'étoient empressés autour de lui pour l'informer de leur conduite et de l'état de la colonie. A son tour, il s'étoit empressé de s'arraisonner avec le général anglois, et ce n'avoit été qu'avec la plus grande peine qu'il les avoit ramenés au projet d'aller attaquer la ville de Saint-Pierre, de concert avec les planteurs. De retour à bord de *la Vengeance*, il avoit appelé à lui M. de Rivière et ne m'avoit rien fait dire. C'est ce qui m'avoit déterminé à l'aller voir dès le lendemain matin ; M. de Catalogne, propriétaire colon, m'y avoit accompagné [1].

« J'avois fait à M. Dubuc un détail rapide de mes démarches, des procédés des généraux, etc., etc..., en l'assurant que je n'en étois pas moins prêt à tout faire pour le succès de la cause commune que M. Dundas avoit annoncée. C'étoit

1. Capitaine au régiment de la Martinique il s'était réfugié à la Dominique.

se mettre sur la voie de s'ouvrir sur les conditions du traité qu'il avoit fait. Il ne m'en dit mot et se retranchant sur la nécessité de se rendre auprès des généraux qui alloient faire descendre leurs troupes, il me quitta en m'assurant qu'il leur rappelleroit mes intentions et en m'engageant à rester à bord de *la Vengeance* pour y attendre sa réponse.

« Je fus dédommagé des trois jours que j'y passoi à attendre inutilement, par les honnêtetés que je reçus du capitaine Thompson qui commandoit ce vaisseau et par l'avantage d'être à portée d'y distinguer toutes les manœuvres de terre et de mer qui eurent lieu pendant ce tems et qui n'échappèrent pas plus à M. de Catalogne qu'à moi.

« L'armée angloise étoit composée des vaisseaux *la Reine* et *le Duc* de 98; du *Monarque*, de *l'Orion*, de *l'Hector*, de *l'Annibal*, de *la Vengeance* de 74, du *Beaulieu*, de *l'Ulysse*, du *Woolwich* et de *l'Expériment* de 44 et des frégattes *l'Héroïne* et *l'Iphigénie*[1]. Ces bâtimens portoient en troupes de débarquement deux cents hommes du 60e régiment; huit cents grenadiers et chasseurs ; cent soldats d'artillerie et cent cinquante hommes de troupes noires. Au total mille cinquante hommes qu'il eut été facile de doubler en prélevant une centaine de soldats de marine et matelots sur chaque vaisseau de ligne, s'il avoit pu en être besoin pour chasser

1. Le colonel de Poyen, dans son livre intitulé : *La Guerre des Antilles, 1793-1815* a raconté cet épisode aux pages 22 et 23.

environ quatre cents bandits qui deffendoient les approches d'une ville ouverte. L'armée des colons étoit de mille à onze cents hommes commandés par le sieur Gimat.

« Déjà les colons, fiers de leurs nouveaux drapeaux avoient pris poste au Morne du Casse et avoient envoyé une partie de leur monde, occuper le petit fond du Carbet et les hauteurs environnantes, en attendant que deux vaisseaux eussent fait taire une batterie de deux pièces de dix-huit qui deffendoient le chemin de Saint-Pierre ; les courants et le calme qui survint dans l'après-midi du 16, n'en ayant pas sans doute permis suffisamment l'approche à ces bâtimens comme à ceux qui attaquoient en même tems les batteries basses du Prêcheur et qui les démontèrent, les colons étoient rentrés au poste du Casse et les troupes angloises qui étoient descendues au fond Capot, avoient été s'y réunir avec les généraux.

« Le soir, un orage considérable mêlé d'éclairs et de tonnerre avoit occasionné du dommage à plusieurs bâtimens de guerre, entre autres au vaisseau *le Duc* qui avoit eu son grand mât coupé par le feu du ciel.

« Le 17 et la journée du 18, avoient été employés par les généraux, à de grands préparatifs d'attaque et à divers mouvemens d'artillerie.

« A la nuit tombante, l'ennemi s'étant aperçu que les anglois faisoient conduire des pièces de six sur une hauteur qui le commandoit, il s'étoit avancé pour les enlever. Une fusillade très vive s'en étoit suivie entre lui et les troupes

qui escortoient ces pièces; mais primé par l'avantage d'un feu de mousqueterie soutenu du canon, il s'étoit retiré avec quelques pertes du côté des anglois.

« Sur les onze heures de la nuit, l'armée étoit mise en marche sur plusieurs colonnes pour se trouver avant le jour en mesure de plusieurs postes que les généraux avoient jugé nécessaire d'attaquer tous à la fois et qui tous pouvoient être tournés par quiconque eut connu le local; cette marche de nuit se fit par des chemins mal reconnus; sans aucune précaution, sans mot de ralliement, sans signaux convenus, sans guides à la tête des colonnes, sans même de commandant désigné au besoin, ni d'instruction particulière aux chefs de division.

« Le 19 à trois heures du matin, deux têtes de colonnes des planteurs s'étant croisées, l'une d'elle fit feu sur l'autre, qui riposta de suite. Et elles s'étoient déjà fusillées avec pertes, lorsque le sieur Gimat qui étoit accouru au bruit de la mousqueterie, reçut un coup de fusil dans la cuisse, qui l'obligea de se faire transporter au quartier général du Morne La Casse. La déroute eut lieu dans un instant et la terreur panique au point qu'à six heures tout étoit rentré au camp dans le plus grand désordre.

« Cependant les généraux anglois étoient restés jusqu'au soir dans leur position sans prendre aucun parti ; à neuf heures enfin, ils s'étoient décidés à donner l'ordre de faire rentrer l'artillerie et de se tenir prête à marcher pour faire

leur retraite, ce qui avoit eu lieu pendant la nuit. Et ce qui fit que M. Gimat fut apporté à onze heures au vaisseau *la Vengeance* où j'aidai à le faire panser.

« Les planteurs regagnèrent par terre la Caze-Navire dans la même nuit, et les chaloupes de la plus grande partie des vaisseaux ayant eu ordre de se trouver à la pointe du jour au fond du Capot, elles y reçurent les troupes angloises qui avoient été chargées de l'arrière-garde, sans que cette retraite qui se fit d'autant plus tranquillement que pas un ennemi ne parut, puisse influer sur la bravoure connue des troupes de Sa Majesté Britannique.

« De mon côté, j'avois profité de l'envoi de la chaloupe du vaisseau *la Vengeance* pour me faire mettre à terre au fond Capot, d'où je m'étois rendu à bord de *la Ferme* avec M. de Catalogne.

« Le retour des colons à la Caze-Navire avoit été suivi d'une violente agitation ; les reproches d'avoir éloigné le chef légitime, les menaces de s'en venger, n'en avoient été que les avant-coureurs ; mais du moment qu'il devint public, que M. Dubuc et le Comité auquel il s'étoit empressé de se réunir, n'avoient sous prétexte d'une nouvelle députation auprès des généraux anglois, songé qu'à se mettre à couvert ; alors la frayeur et le désespoir s'emparèrent de tous les esprits. Les postes sur la Case-Pilote ; ceux avancés sur le fort Bourbon pour couvrir la Caze-Navire furent abandonnés. Il en fut de même des magasins dont la plupart furent pillés ;

des batteries de côtes dont les affuts furent brûlés. Tout voulut fuir; tout dès ce moment apprit aux habitans de la Martinique que ceux-là mêmes qui venoient de proclamer qu'ils n'avoient d'autre but que de les préserver des maux de l'anarchie et de les tirer de la situation violente où ils se trouvoient, alloient les laisser dans un état pire encore.

« Les journées du 20 et du 21, donneront les preuves de ces tristes vérités. L'émigration devint générale et se fit au milieu de la consternation et du désordre. Ici des mères repoussées des canots qui craignoient de sombrer par leur surcharge, y jettoient leurs enfants à l'abandon pour s'éviter la douleur de les voir égorger entre leurs bras, tandis que d'autres se noyaient en s'efforçant de les joindre, ou en luttant pour y entrer. Là, sur de simples planches, des malheureux qui hazardoient de gagner les vaisseaux se noyaient entraînés par les courants et finissoient par disparaître. Ce déchirant spectacle dont l'horreur fut augmentée par le feu que des patrouilles du fort Bourbon vinrent mettre aux habitations voisines de la Caze-Navire, qui jusque-là avoient été conservées se prolongea jusque dans la nuit du 21 au 22; ceux qui purent trouver place à bord du vaisseau *le Monarque,* commandé par le chevalier Wallace et de *l'Ulisse,* commandé par le capitaine Monis, furent déposés presque tous sans ressources, dans les différentes Isles de Sa Majesté Britannique.

« Ainsi finit la campagne des généraux anglois. Je me

borne à dire que s'ils avoient l'ordre d'attaque, ils n'en ont point fait assez et que s'ils n'avoient pas l'ordre, ils en ont trop fait ».

L'Angleterre une fois de plus trahissait ses alliés.

Béhague n'avait plus de rôle à jouer aux Antilles. A bord du bateau *la Ferme,* il quitta avec M. de Rivière la Martinique ; s'arrêta à la Barbade et se rendit ensuite à la Trinité espagnole pour y solliciter la protection du Gouvernement en faveur des dix-huit cents malheureux émigrés de tous sexes et de toutes couleurs qui s'y étaient réfugiés.

La Calypso, avec M. de Mallevault prit la même direction que *la Ferme.*

Après avoir passé par la Jamaïque et Saint-Domingue, Béhague arrivait, le 5 octobre 1793, à Londres, où il savait que sa conduite avait été approuvée par les Princes. Le comte de Provence, en effet, lui avait écrit le 29 août précédent pour lui témoigner sa satisfaction : « La difficulté, Monsieur, de vous faire parvenir le témoignage de la satisfaction que j'ai de votre conduite m'a seule empêché de vous écrire plus tôt.

« Vous avez donné toutes les marques de zèle qu'on pouvait attendre d'un serviteur fidèle, et j'espère que le tems approche où je pourrois les récompenser au nom du Roi.

« Signé : LOUIS-STANISLAS-XAVIER. »

A la lettre du comte de Provence, Béhague répondit de Londres, le 26 octobre 1793 :

« Monseigneur,

« J'ai reçu le 15 de ce mois, la lettre que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire le 29 août dernier.

« Je supplie Monsieur de croire que le témoignage de sa satisfaction et de ses bontés sera toujours pour moi la première des récompenses.

« C'est pour lui prouver combien j'ai à cœur de le mériter, que mon premier soin à mon arrivée ici, le 5 de ce mois, a été de m'occuper du compte que je lui devois plus particulièrement de ma conduite à la Martinique, tant que j'ai pu y rester et de celle que j'ai tenu vis-à-vis des généraux anglois, pour conserver à mon Roy la souveraineté des Antilles. Je le joins ici, Monseigneur, simplement comme un historique qui vous instruira des faits qui ont le plus marqué, et qui vous fera connoître les principaux personnages qui ont opéré la perte des colonies. Les pièces à l'appui qui les démasquent, sont horribles à lire, mais j'ai crû nécessaire que votre Altesse Royale les eût.

« Sa Majesté catholique m'ayant admis avec tous les officiers de terre et de mer, qui ont fait preuve sous mes ordres de leur fidélité au Roi, qui ont passé de la Trinité espagnole en janvier et en juin derniers avec moi pour être employés à son service, chacun dans son grade, j'ai pensé qu'avant de me rendre avec eux à Porto Capello, mon devoir étoit de venir vous en demander l'agrément et d'aller

ensuite communiquer au ministre espagnol les vues dont je suis convenu avec Don Chacón, gouverneur de la Trinité, qui m'a chargé de lettres en conséquence pour M. le duc d'Alcudia, afin de résumer sur les lieux d'une manière plus avantageuse au bien général. Si Sa Majesté approuve que je suive cette carrière comme mes autres compagnons d'armes, je vous supplie de vouloir bien m'honorer d'une lettre de recommandation pour le roi, et de me donner vos ordres et instructions particulières.

« Dans le cas où votre Altesse Royale voudra disposer de moi encore d'une manière plus utile, il n'y a rien que je ne sois prêt à abandonner pour lui donner de nouvelles preuves de ma fidélité au Roi, et de mon attachement particulier à votre gloire..... »

Pendant que tous ces graves événements se passaient dans les Antilles, Lacrosse revenu en France était admis à la séance de la Convention du 13 octobre 1793.

C'est à cette occasion qu'il disait : « Qu'envoyé en 1792 en Amérique par le ministre Monge avec une seule frégate, il avoit été empêché d'aborder à la Guadeloupe, par un vaisseau et deux frégates angloises, mais ayant appris qu'à l'île de Sainte-Lucie flottait le drapeau tricolore, il s'y étoit rendu et que c'étoit de là qu'il avoit envoyé les ordres dont il étoit porteur. Les hommes de couleur étoient revenus bientôt de leur erreur et les traîtres Béhague et Mallevault avoient pris la fuite. La soumission de la Guadeloupe avoit donné

l'impulsion et la Martinique étoit entrée bientôt dans l'ordre ; le gouvernement lui en avoit été confié ; les ennemis attaqués, mis en fuite et Rochambeau avoit pris possession de la Martinique ».

Rochambeau, en effet, était arrivé le 28 janvier à la Basse-Terre sur le brick *le Lutin* et avait débarqué le 2 février à Saint-Pierre. Deux jours après, il avait exprimé dans une proclamation les sentiments du républicanisme le plus ardent : « Vos ennemis, disait-il, à ses soldats, ont fui lâchement la hache de la loi qui devoit frapper leurs têtes coupables et qui poursuivra désormais sans pitié tous les traîtres et les rebelles ».

Les colonies françaises étaient ruinées et pillées. A la fin de l'année 1793, voici d'après une lettre de la Dominique, quelle était leur situation :

« Je commence par la Dominique où les émigrés en très grand nombre ont éprouvé et éprouvent journellement la misère inséparable d'une fuite aussi honteuse que précipitée. La mortalité a été très considérable pendant les trois premiers mois, on enterroit tous les jours huit à dix personnes ; il y a des familles entières éteintes. M. Gimat après trente-cinq jours de souffrances a payé par sa mort le prix de son ambition d'avoir voulu commander, et n'a emporté les regrets de personne, pas même de ses partisans. Tout le monde s'est accordé à dire qu'il avoit ce qu'il méritoit et disoit hautement que son ignorance et son orgueil avoient causé la perte de la colonie. Lui-même en mourant l'a confessé. Les

Guignard, les Bellevue, les Berly, les Dubuc sont ici. La mort les a respectés au grand déplaisir des honnêtes gens. Les vœux de Bellevue ont été remplis; il s'étoit permis de dire qu'il sacrifieroit sa fortune; qu'il ne regretteroit pas la perte de ses biens; qu'il verroit sans pitié sa maison brûler; sa fille violée, s'il faisoit sortir de l'isle, celui qui l'avoit sauvée et conservée pendant deux ans. Il doit être bien satisfait, son habitation a été incendiée et sa fille de seize à dix-sept ans, violée par les mulâtres et les nègres, et est morte dans leurs bras, etc.

« Signé : DE CHATEAUGIRON. »

La tâche de Béhague, il faut le reconnaître, avait été particulièrement délicate à accomplir, son devoir plus difficile encore à déterminer.

Parti de France en pleine tourmente, avec des troupes qui avant même d'avoir quitté Brest s'étaient déjà révoltées, et sur lesquelles il ne pouvait compter; officier de l'armée de terre, il ne pouvait non plus faire un crédit illimité à la bonne volonté des officiers de marine avec lesquels il avait eu pendant son gouvernement de Brest de graves difficultés.

Il était enfin arrivé dans une colonie troublée non seulement par l'esprit de révolte qui fermentait partout, mais encore par des difficultés locales, où les intérêts particuliers, se mêlaient à la politique; les partis qui se disputaient le pouvoir n'avaient pas en effet à la Martinique le caractère

tranché, net, indiscutable, qu'ils avaient en France et pour un royaliste comme Béhague, scrupuleux et énergique, il était évident qu'il lui serait aussi impossible de contenter un parti que de satisfaire tout le monde.

Nous l'avons vu chercher à jouer constamment un rôle pacificateur ; il ne devait pas, il ne pouvait pas y réussir.

Après avoir accepté par devoir de représenter et de défendre la royauté constitutionnelle que le roi avait acceptée, il considéra que ses serments et sa conscience ne lui permettaient pas de l'abandonner, et en cela il pensa comme la très grande majorité des français ; mais plus logique et plus courageux que la plupart d'entre eux, il mit ses actes en rapport avec ses convictions et considéra les nouveaux venus au pouvoir comme des rebelles, trahissant leurs devoirs envers le Roi et envers la France.

S'il avait consenti à conserver la Martinique au Roi de France, il ne pouvait entrer un seul instant dans son esprit de la livrer à l'Angleterre. Autour de lui malheureusement tout le monde ne pensait pas de même ; sa conduite irritait les passions, elle lésait les intérêts matériels. Des chevaliers d'industrie, des politiciens interlopes, vinrent déranger ses combinaisons, le dénoncèrent à ses protecteurs naturels, et ainsi qu'il arrive dans les partis vaincus, la zizanie vint annihiler leurs efforts.

D'autre part, la proie coloniale était tentante pour la perfide Albion, comme on disait alors. L'argent de Pitt et

de Cobourg devait entretenir la lutte entre les partis politiques français. L'Angleterre ne pouvait qu'y gagner, en prenant sa revanche de la guerre d'Amérique ; elle ne faillit pas à son rôle traditionnel. Nouvelle complication des plus sérieuses ! Difficultés insurmontables, car le Régent de France devait ménager tout le monde et en particulier l'Angleterre. La situation de Béhague était délicate ; il voulait bien reprendre la Martinique, mais non pas la livrer aux Anglais. Ce n'était ni son intention ni celle du Régent. Béhague agit donc sagement en abandonnant les colonies et en se rendant en Angleterre. De la sorte il contrecarrait les projets de S. M. B. sans rompre avec elle et rentrait dans les vues du comte de Provence.

Lacrosse, auquel devait succéder le général Galbaud, ne fut pas plus heureux que Béhague, pendant son gouvernement des Iles du Vent. Il s'en était emparé cependant au nom de la Révolution. Ce fut la Révolution qui le frappa. Rappelé en France, emprisonné, il ne dut son salut qu'au silence que surent faire ses amis autour de son nom, et il ne fut délivré que par le 9 thermidor.



CHAPITRE X

Béhague s'installe a Londres et se met en rapports directs avec les Princes Français. — Il demande sans succès a être choisi parmi les généraux appelés, en 1795, a commander les troupes de la Bretagne. — Nommé commandant en chef des armées royalistes et catholiques en 1797 en remplacement du comte de Puisaye. — Sa correspondance avec Jersey. — Soulèvement de 1801. — Sa vie en émigration. — Sa mort a Londres en 1813.

Lorsque Béhague arriva à Londres au mois d'octobre 1793, il avait l'espoir de participer à une descente projetée en Bretagne, et il était d'autant plus fondé à le croire que le parti royaliste recherchait alors des officiers généraux.

Mais ses ennemis sans cesse en éveil, s'étaient empressés de rappeler l'histoire d'Hoya, de Granville, etc., et leur haine toujours vivace allait empêcher les Princes d'utiliser ses services, tout au moins dès son retour.

Pour se défendre, Béhague dût encore rédiger en 1795 un

mémoire réfutant ces anciennes calomnies et établissant que de toutes ces embûches et des accusations plus récentes portées contre lui au sujet de son attitude à la Martinique, il était sorti la tête haute. « Après avoir démasqué, disait-il, les calomnies qui me poursuivent depuis cinq ans, j'apprends qu'il en est une autre dont j'ai triomphé en 1761, qu'une âme charitable vient de réveiller pour me miner sourdement ; il m'intéresse de la dévoiler également aux yeux de Sa Majesté et de Monsieur. J'ai pour témoin de tous les faits, M. le comte de Damas de Crux. C'est à sa loyauté que j'en appelle [1]. »

Nous ne reviendrons pas sur les anciennes accusations que nous avons longuement traitées dans les chapitres I et II.

Pendant le cours de l'année 1794 qui correspondait à l'époque la plus cruelle de la Terreur, Béhague dût vivre tristement à Londres comme la plupart des émigrés. Il ne restait pas cependant inactif.

Le 30 juin 1795, le comte de la Chapelle, écrivait de Londres à Monsieur, frère du Roi [2] : « M. de la Rozière,

1. Dossier personnel Béhague. Ministère des Colonies. Mémoire intitulé : Renseignements sur deux faits passés il y a quarante ans.

2. De la Rozière, fit la guerre de Sept Ans, comme officier d'état-major. En 1792, le maréchal de Broglie, sous lequel il avait servi, l'employa en la même qualité dans l'armée des Princes. En 1795, il fut nommé quartier-maître général des corps d'émigrés français au service d'Angleterre, destinés alors à être sous les ordres de Lord Moira transportés dans la Vendée. En 1796, la cour de Portugal le demanda à celle de Londres et il se rendit à Lisbonne pour être employé à la défense de ce pays.

sur le point de partir pour Vienne, en parlant des officiers généraux qui, dans les différentes armes, étaient bons à employer, ayant nommé M. de Béhague comme également propre à être un excellent maréchal général des logis ou à commander une avant-garde, je crois devoir observer à M. de la Rozière que je croirais avoir entendu faire des objections contre cet officier général. Ce dernier ayant eu vraisemblablement connoissance de cette observation m'a remis pour Monsieur et pour M. le maréchal de Castries[1] un mémoire. Je joins icy celui qui est destiné à Monsieur. D'anciennes discussions avec M. le duc d'Harcourt et avec la marine et en dernier lieu avec quelques capitaines de vaisseaux dans l'Amérique, paroissent avoir donné lieu à beaucoup de plaintes contre M. de Béhague; au surplus je ne connais pas davantage ce qu'on impute à ce général que sa justification. » Sous le même pli, il adressait au comte d'Artois la justification de l'ancien gouverneur de la Martinique.

On pouvait à la rigueur observer que Béhague n'avait jamais commandé en chef devant l'ennemi, mais ses calomniateurs poussèrent la haine jusqu'à lui reprocher « de

1. Castries (Charles-Eugène-Gabriel de la Croix, marquis de), né en 1727, mort à Wolfenbüttel le 11 janvier 1801. Ministre de la marine en 1780; maréchal de France en 1785; au commencement de la révolution il quitta la France. En 1792, il commandait une division dans l'armée des Princes.

n'avoir jamais fait la guerre, quand il avait à son actif vingt-cinq années de guerre d'Europe ou d'Amérique en tête desquelles étaient toutes les campagnes de Flandre et du Hanovre ; on l'accusait aussi d'avoir été désapprouvé toujours par le Roi et ses ministres. » Pour éteindre ces mensonges, Béhague joignit à son mémoire des certificats élogieux du duc de Choiseul, du maréchal de Muy, du maréchal de Ségur, l'approbation du Roi du 24 janvier 1791, celles de du Portail et de Bertrand, ministres de la Guerre des 28 octobre et 10 décembre 1791. Il ajoutait encore deux lettres à son dossier : l'une du comte d'Artois, du 29 août 1793 et une autre du comte François des Cars, datée de Hamm le 21 février 1794. Enfin il remettait un volumineux dossier relatant jour par jour ce qu'il avait fait depuis son départ pour la Martinique jusqu'à son arrivée en Angleterre.

Loin de s'adonner comme certains émigrés à la paresse et au jeu, ou comme d'autres à des métiers manuels pour assurer leur pain quotidien, à peine débarqué à Londres, il dressa le 26 janvier 1794 un plan de campagne, pour une attaque générale contre la République française et une défense particulière de l'Angleterre. On lui objecta le manque de troupes. N'étant pas choisi comme général, il avait espéré en vain pouvoir obtenir la permission d'aller rassembler une légion dans la Bretagne même et être ainsi utile à son parti.

« Reconnaître l'obligation de continuer la guerre pour la

sûreté de sa propre existence, c'est, disait-il au ministère anglais, avouer qu'il faut que la royauté succombe ou que le bonnet de la liberté soit abattu. C'est donc une guerre de nécessité à laquelle il faut se presser de rapporter tous ses moyens afin de la bien faire pour pouvoir la terminer promptement[1].

« On pense qu'il serait essentiel de commencer par bien s'entendre et de marcher ensuite du même pied. Proclamer le rétablissement de la monarchie, déclarer en même temps que ces conquêtes qui doivent conduire à la perfection de ce grand œuvre se feraient au nom de Louis XVII, sans nuire à L'INDEMNITÉ légitime que les puissances coalisées à cette fin pourraient prétendre ; ce serait, à ce qu'on croit, l'unique moyen de rallier à leur propre vœu, tous les vrais françois que la différence d'opinions sur la manière d'arriver au même but, a divisés jusqu'ici. Ce serait éteindre tout germe de guerre civile et multiplier ses forces en désenchaînant tout à la fois les bras des émigrés royalistes et ceux des non émigrés qu'on trouverait prêts à faire preuve des mêmes sentiments du moment qu'il ne s'agirait pas de cumuler la cendre sur laquelle reposerait le trône d'une monarchie et d'un monarque qui n'en auraient que le nom, s'il en était autrement.

« D'avoir un plan de campagne calculé pour quatre

1. Musée Condé, A. G. Z. LXXXVI, f° 312.

armées dont deux, en points d'appui sur les frontières et deux dirigées sur Paris. Les opérations seraient concertées de manière que l'ennemi venant à faire effort sur l'une de ces armées, elle pût se soutenir en position défensive sans sortir de mesure pendant que l'autre continuerait de marcher sur le point donné.

« L'objet de cette disposition serait d'empêcher que l'ennemi poussé par une porte, ne s'échappe par l'autre pour aller avec ses trésors se reproduire dans une autre partie de la France.

« Trois de ces armées sont en activité : celle des Espagnols en Roussillon ; celle des Prussiens en Alsace ; celle des Autrichiens dans la Flandre et le Hainault. L'existence de la quatrième, destinée avec cette dernière à aller renverser l'idole de son temple, semble dépendre de la jonction du corps aux ordres du lord Moira avec les royalistes de la Bretagne et du Poitou [1].

1. John Rawdon, lord et comte Moira, marquis d'Hastings, né le 9 décembre 1754, immatriculé à Oxford le 23 octobre 1771, lieutenant le 20 octobre 1773, partit pour l'Amérique, se distingua en 1775 par ses travaux à Bunker-Bill. Assista aux batailles de Brooklyn et de White-Plains ainsi qu'aux attaques des forts Washington et Clinton. Lieutenant-colonel le 15 juin 1778 et la même année adjudant général. Prit part à la retraite de Philadelphie sur New-York, à l'affaire de Monmouth et au siège de Charleston. Employé dans la Caroline du Sud, il commanda l'aile gauche de l'armée anglaise à la bataille de Camden. Intime ami du prince de Galles, en mai 1794, il fut un des témoins du duc d'York lors du duel de ce prince avec le lieutenant-colonel Lennox. Major général le 12 octobre 1793, ce fut lui qui commanda l'armée anglaise qui devait débarquer

« S'il s'agissait d'aller exécuter cette jonction sur le continent et de pouvoir s'y soutenir par des points de communication bien assurés, on proposerait de la faire entre la Loire et le Blavet.

« Il faudrait aux royalistes un chef dont la naissance en imposât souverainement aux prétentions et aux intrigues de l'orgueil et de l'envie qui semblent avoir nui jusqu'ici à tous les intéressés à la restauration de la monarchie, autant qu'à sa restauration même et qui prouvent encore journellement que s'ils sont punis, ils ne sont pas corrigés.

« Ce chef auroit, pour commander sous lui, des officiers appellés par une expérience reconnue, par une confiance justement acquise et par une fermeté inébranlable, parce que de même qu'il ne peut exister d'état sans armée, il ne peut non plus exister d'armée sans subordination.

« En même temps que la jonction du corps aux ordres du lord Moira se ferait avec les royalistes, on bloquerait Belle-Isle, afin de l'enlever avec les isles d'Houat et d'Hoedick

des émigrés à Granville, lors de la prise de cette ville par les Vendéens. Son abstention dans cette circonstance fut la cause de l'échec de l'armée catholique et royale. Son attitude fut très attaquée ; bien qu'acquitté par la Chambre des Lords le 14 février 1794, son rôle reste plus que louche. Depuis le 24 novembre 1790, Moira était grand maître adjoint du prince de Galles à la tête de la franc-maçonnerie anglaise. Successeur d'Abercrombie (juin 1794), lord lieutenant d'Irlande (février 1805), commissaire des troupes en Ecosse, grand maître de l'artillerie, vice-roi des Indes, Moira avait épousé le 12 juillet 1804, lady Flora Mure Campbell, comtesse de Loudoun. Il mourut à son retour des Indes, dans la baie de Baïa à bord du *Revenge* le 28 novembre 1826.

et de cerner entre les isles et celles de Jersey et Guernesey, tout le pays compris entre Nantes, Brest et Saint-Malo.

« Cette proposition annonce qu'il faudrait que le corps aux ordres du lord Moira, fut soutenu de forces navales pour en imposer à toutes celles qui tenteraient de sortir de Brest, de Lorient et de Rochefort.

« La conquête de Belle-Isle donnerait une place d'armes d'autant plus respectable qu'elle offre une citadelle et des établissements susceptibles de recevoir en garnison les augmentations de nouvelles levées qui suffiraient à la garde d'une isle que la marine seule pourrait couvrir et qui s'y disciplineraient pendant que le fond de leur corps travaillerait dans le continent.

« Belle-Isle ferait de même un premier entrepôt pour tous les approvisionnements nécessaires. Les transports en grande terre s'en feraient journellement et sans danger sous la protection des forces navales qui auraient à leur choix les superbes rades du Parc, de Quiberon et de tout le Morbihan ; ces transports pourraient se continuer par eau jusqu'au centre de la Bretagne du moment que les déploiements de l'armée commenceraient à se faire et pareillement à mesure que cette armée longerait la Loire pour arriver sur la haute Seine au théâtre des opérations décisives, tandis que l'armée aux ordres du prince de Cobourg marcherait à la gloire qu'elle trouverait à acquérir entre la Marne et l'Oise.

« Ces deux armées s'augmenteraient successivement dans leur marche. L'une, par le rassemblement en masse des royalistes du Maine et de la basse Normandie ; l'autre, par celui des royalistes de la Picardie et de la haute Normandie. Les isles de Jersey et Guernesey s'emploieraient à leur fournir les premiers moyens nécessaires ; ces mouvements faciliteraient par leur diversion la descente aux ordres du lord Moira, de même que les sièges réservés aux Autrichiens et aux Prussiens ensemble ou séparément pourraient donner aux quinze mille russes si longtemps attendus, le temps d'arriver pour renforcer cette quatrième armée, ou celui de former de nouveaux corps pour les remplacer.

« Les théâtres de guerre des deux premières armées sont trop connus et vraisemblablement leurs opérations déjà arrêtées par de trop habiles généraux, pour ne pas se borner à observer qu'en ouvrant le Rhin par la levée d'une masse germanique et de quelques troupes de ligne, l'armée prussienne pourrait se porter vers la Moselle pour aller de là pénétrer avec celle des Autrichiens par la Picardie et percer séparément sur sa gauche par le cinquième des points qui rendent la France accessible à ses ennemis depuis Dunkerque jusqu'à Sedan et arriver ainsi sur Paris entre Seine et Marne à même hauteur des Autrichiens entre Marne et Oise pendant que la quatrième armée se présenterait en mesure de l'autre côté de la Seine.

« Le développement de ces idées embrasserait, comme on

le voit, l'attaque générale de la France et la défense particulière de l'Angleterre. »

Il ajoutait à la suite de son mémoire les réflexions suivantes : « On a dit que s'il s'agissait de réunir les troupes aux ordres du lord Moira avec les royalistes de la Bretagne et du Poitou, pour en composer une armée destinée à marcher sur Paris, on ferait la descente entre la Loire et le Blavet.

« On va examiner s'il n'y aurait pas un meilleur emploi à faire de ces troupes sur le prolongement des côtes depuis Dunkerque jusqu'à Saint-Brieuc et s'il n'y a pas de point de débarquement plus avantageux.

« Les côtes depuis Dunkerque jusqu'à Saint-Valery n'offrent aucun abri contre les vents de la partie du Nord ni de points de débarquement commode pour les gros attirails de guerre inséparables d'une descente.

« Descendre depuis Boulogne jusqu'à Saint-Valery pour se réunir aux royalistes de cette partie, serait ajouter à ces premiers inconvénients celui de laisser à l'ennemi une porte pour s'échapper. Ce serait s'éloigner de la masse des royalistes qui forment l'objet de la première proposition et leur ôter le point d'appui qui leur est nécessaire pour se prononcer plus ouvertement.

« Exécuter la descente entre Saint-Valery et le Havre, donnerait en prenant cette dernière place, un port qui peut recevoir des frégates, mais ce port est absolument commandé

et la porte qu'il est essentiel de fermer, resterait également ouverte.

« Descendre à Cherbourg, à Saint-Malo, serait prendre des ports qui sont tout aussi dominés et partir de points presqu'aussi éloignés de Paris que ceux qu'on croit préférable par l'avantage inappréciable de marcher toujours en mesure de ses gros transports par eau et perpendiculairement sur un ennemi qu'on peut alors déborder de quelque côté qu'il veuille s'échapper.

« Étant démontré que la partie qu'on a indiquée pour la descente est préférable sous tant de rapports, on offre de soumettre son plan sur la manière de la faire et de se développer de suite en avant, en conservant toujours comme on l'a dit, ses communications bien assurées de proche en proche ».

Au mois de juillet 1794, le général de Béhague se fait proposer aux Chouans par M. de Jouette[1] « pour aller les aider des lumières qu'il a pu acquérir sur la Bretagne ».

Le 18 décembre, il écrit de Londres[2] au prince de Condé et lui demande de combattre :

1. Louis Mathias de Jouette, originaire de Saint-Domingue, émigra ; il était très jeune en 1793. Il fut chargé par Puisaye d'aller porter à Stofflet, Sapinaud et Charette la convocation au Conseil central de correspondance des armées catholiques et royales en décembre 1795. En mai 1796, il parvint à sortir de Bretagne pour assister à la conférence tenue à Londres chez le comte d'Harcourt.

2. Il habitait alors Wimpole Street, n° 68.

« Mes services sont mon appui. J'en joins ici l'état sommaire. Permettez-moi, Monseigneur, de les ranger sous la protection de V. A. S., au moment où l'on annonce que c'est à Elle qu'il est réservé d'ouvrir bientôt aux émigrés royalistes le chemin de la vraie gloire.

« Mandé à la barre de l'Assemblée nationale, relevé d'ordre du Roi en conséquence, j'ai voulu obéir au cœur de mon maître en désobéissant à l'ordre qu'elle lui avait arraché et j'ai conservé la Martinique sous le pavillon blanc qui lui rappellait un temps de bonheur et de paix, jusqu'au moment où la majorité de son assemblée coloniale qui avait écrit au Roi qu'elle mourrait en combattant sous mes ordres plutôt que de reconnaître la République, s'est déclarée pour elle et m'a réduit, sans forces comme sans pouvoir, à fuir une terre ingrate qui m'avait tant de fois appellé son sauveur[1]. »

Il joignait à son envoi les fameuses adresses des autorités de la Martinique que nous avons reproduites dans le précédent chapitre, et s'engageait, s'il le désirait, à lui envoyer copie du compte-rendu de toute sa conduite au Régent.

« Après avoir inutilement offert aux généraux anglais, disait-il, à l'arrivée de leurs forces à la Barbade, de répondre sur ma tête de la reprise de la Martinique avec douze cents hommes, s'ils voulaient en faire la conquête au nom de Louis XVII, ou lui en assurer la reversibilité en rembour-

1. Musée Condé, A. C. Z. LXXXVI, folio 308.

sant la dépense de l'entreprise, je suis venu ici sur l'assurance d'une descente projetée en Bretagne, au lieu d'aller profiter, comme mes compagnons d'armes, de la bonté que le roi d'Espagne avait eu de nous admettre à son service, parce que j'ai regardé comme mon premier devoir d'en obtenir préalablement la permission de Monsieur et comme la première de toutes les récompenses, l'honneur de contribuer directement au rétablissement de mon Roi et de la monarchie française.

« J'ai donné en janvier, sur la campagne qui vient d'avoir lieu, les idées dont je me permets de joindre ici copie. On m'a objecté le manque de troupes. J'ai proposé en février, et le moment n'a pas été saisi, les mains auxquelles on a recours aujourd'hui pour les régiments français qui ont été nommés depuis. Je n'ai pas été du nombre des élus. J'espérais que la proposition que j'ai faite d'aller rassembler une légion dans la Bretagne même, me conduirait enfin au bonheur d'être utile, et c'est pour m'en rendre plus digne encore que je désire être sous les ordres de votre Altesse Sérénissime, en quelque qualité que ce soit ; je me trouverai bien placé si Elle daigne m'y appeller, et c'est une grâce que je lui demande avec instance.

« Je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, Monseigneur, mais le comte d'Egmont de qui je le suis très particulièrement, pourra vous dire mieux qu'il ne me conviendrait de le faire, à quoi je puis être bon à employer ».

Les insurrections Vendéennes et Bretonnes donnaient encore quelques espérances aux Royalistes ; Louis XVII venait de mourir le 8 juin 1795 ; le comte de Provence s'était proclamé immédiatement roi de France et avait conféré à son frère le comte d'Artois la lieutenance générale du royaume. D'un commun accord ils s'étaient tracé les limites dans lesquelles l'action de chacun devait s'exercer. Louis XVIII agirait dans le midi, de Lyon à Toulon, des Alpes aux Pyrénées ; le comte d'Artois, habitant l'Angleterre et avec l'appui des ministres anglais, s'attribuerait naturellement le pays de l'ouest, la Bretagne, la Vendée et, quand les chouans solliciteraient les secours du gouvernement Britannique, ce devrait être par son entremise.

C'est l'époque où le comte de Provence affichait la témérité la plus grande. Il écrivait même à son représentant à Londres, le comte de la Chapelle, la belle lettre suivante, datée de Véronne le 28 septembre 1795 :

« On craint pour ma vie, mais de quel poids peut être cette crainte à côté de mon honneur et de ma gloire ! Quelle différence de responsabilité pour le ministère britannique entre la vie d'un homme et la destinée d'un royaume. J'ai bien examiné de sang-froid jusqu'à quel point ma vie peut être précieuse. Si je péris, ma couronne passera sur la tête de mon frère, il est plus jeune que moi de deux ans. Son fils aîné a vingt ans et le cadet en aura bientôt dix-huit. Il faudrait de bien grands malheurs pour que la succession courût

des risques. Aussi de ce côté on peut être sans inquiétude. Le père et les enfants pensent absolument comme moi et si j'étais tué, loin que cet événement décourageât mes fidèles sujets, mes vêtements teints de mon sang redoubleraient leur courage plus qu'aucun autre drapeau.

Il n'y a donc rien à craindre pour le Roi qui ne meurt jamais en France, pour lequel le ministère anglais craint d'encourir quelque responsabilité. Si je reste en arrière, je perds toute considération personnelle et si l'on pouvait penser que ce fût de mon plein gré que je ne joins pas mes fidèles sujets, je serais en régnant plus malheureux qu'Henri III ! Que me reste-t-il donc ? La Vendée, qui peut m'y conduire ? Le Roi d'Angleterre insiste de nouveau sur cet article. Dites à ses ministres en mon nom que je demande mon trône ou un tombeau. La Providence en décidera. Je me soumets d'avance à ses décrets ; tout autre parti quel qu'il soit est dangereux pour le bonheur présent et futur de mon royaume, dangereux même pour la tranquillité de l'Europe et s'il est permis de parler de moi après des intérêts aussi importants, insupportable à mon cœur.

« Signé : LOUIS [1] ».

1. Musée Condé. A. G., t. IV. I, fo 128. — Cette lettre figure dans un mémoire de Béhague au Roi, le 24 janvier 1799.

En Vendée, en Poitou, en Bretagne, on faisait chaque jour passer les feuilles publiques constatant les progrès de l'expédition venue d'Angleterre ; on désignait les généraux et les régiments qui devaient y participer. Le nom de ces militaires, dit le Père Drochon dans son *Histoire de la Vendée militaire*[1], était une garantie d'honneur, de courage et de loyauté.

Pendant le même mois d'août 1795, ainsi que l'avait promis le comte d'Artois, la flotte de débarquement mettait à la voile pour la baie de Quiberon, où depuis plusieurs mois mouillaient vingt-six vaisseaux de guerre anglais[2].

Avec l'appui des provinces de l'Ouest, le Prince pouvait parfaitement opérer une descente sur le point de la côte qu'il lui aurait plu d'indiquer.

Aux cinq mille cinq cents volontaires formant l'armée de débarquement, il fallait ajouter un cadre d'émigrés de quatre ou cinq cents hommes qui ne demandaient qu'à coopérer à l'action militaire.

Parmi ces officiers, on remarquait un grand nombre de gentilshommes angevins, poitevins et bretons qui avaient saisi cette occasion de rentrer dans leur pays et brûlaient du désir de combattre sous les yeux du prince, avec François des Cars, Étienne de Durfort, Charles de Damas, Béhague et

1. T. II, p. 432.
2. Ibid., p. 435.

beaucoup d'autres dont les noms resplendirent avec éclat dans les fastes militaires de la France.

Sous les ordres de lord Moira, cent cinquante-huit gentilshommes, des premières maisons de France, s'enrôlaient comme volontaires dans une compagnie spéciale qui prenait le nom de ce général anglais. Dans les cadres de cette compagnie, on voyait les Crussol, Coigny, Vaudreuil, Vibraye, Seignelay, Menou, Canisy, Noé, Béhague[1], Lambertye,

1. Les deux membres de la famille de Béhague qui servaient dans l'armée des Princes, étaient Joseph et Ignace de Béhague, dont nous donnons les états de service : Philippe-Joseph-Michel de Béhague de la Mallasise, né le 29 septembre 1777 à Tatinghem (Pas-de-Calais), fils de Louis-François, écuyer, seigneur de Le Loo dit la Malassise, capitaine aide-major réformé au régiment provincial d'Arras et pensionnaire du roi, et de dame Reine-Thérèse-Françoise-Josèphe Van Ousthoorn, petite-fille de Gilles-François de Béhague, sieur de Montaigu, écuyer, lieutenant au régiment de Nuaillé-Infanterie, garde-marteau des eaux et forêts de Saint-Omer. A 15 ans, le 31 janvier 1792, il s'enrôla dans la compagnie noble du comte de Rouault-Gamache, à l'armée des Princes, puis il entra dans la légion (compagnie des chasseurs), sous les ordres du comte de Damas-Crux [1], lors de la formation ; il fit d'abord les campagnes de 1793 et 1794, se trouva à toutes les affaires dans lesquelles son corps donna et ne quitta la légion qu'au mois de décembre 1794 ; puis les campagnes de 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800 jusqu'au 24 mars 1801, époque du licenciement de l'armée. Chevalier de Saint-Louis, le 8 novembre 1815 ; nommé au mois de mars précédent capitaine dans le régiment des volontaires royaux ; renvoyé à la place de Béthune, en juillet 1815, par Napoléon, comme usurpateur ; capitaine des chasseurs de la 4e cohorte de la 8e légion de la garde nationale. — Alexandre-Ignace-Joseph, chevalier de Béhague, fils d'Ignace de Béhague, officier d'infanterie, et de Marie-

1. Etienne-Charles de Damas, comte de Damas-Crux, devint pair de France sous la Restauration, grand-croix de Saint-Louis, lieutenant général des armées du roi.

Roncherolles, Dampierre, Castellane, Valory, Narbonne, Durfort, Monti, Chevigné, Caqueray, Mathan, etc. Tous anciens officiers, ces gentilshommes formaient un escadron ; mais au moment du départ, le cabinet de Saint-James refusa de les laisser embarquer.

La mort des chefs, les désastres de la guerre et la tyrannie du Gouvernement, rien ne put étouffer le bon esprit qui animait la Vendée. Les officiers qui avaient survécu aux défaites d'outre-Loire, recueillis par Scépeaux, Puisaye, du Boisguy, Rochecotte et Frotté, y devinrent les apôtres du royalisme et gagnèrent peu à peu une grande partie des habitants des provinces de Bretagne, du Maine et de la Normandie.

Des relations furent établies entre les Princes et l'Angleterre et permirent de préparer, pour le rétablissement du Roi, des opérations fondées autant sur la force de l'opinion que sur celle des armes.

Anne Richardeau, né à Lille le 15 juin 1769, décédé sans postérité à Dieppe, en février 1849. Volontaire en 1791, dans la compagnie des gentilshommes d'Artois, puis dans celle des jeunes gentilshommes de la province de Picardie et de la Flandre française, sous les ordres du comte de Rouault-Gamache ; admis en 1793 au régiment Loyal-Emigrant, commandé par le comte de la Châtre, qu'il quitta en juillet 1795, pour passer officier dans l'état-major de la division du comte de Lantivy ; reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 4 juillet 1798 ; chargé cette même année d'une mission en Bretagne, conjointement avec le marquis de la Boissière, puis de la direction de la correspondance des côtes de Saint-Brieuc ; promu au grade de lieutenant-colonel d'infanterie par brevet du 4 août 1799.

La journée du 18 fructidor (4 septembre 1797)[1] devait faire perdre une occasion difficile à retrouver.

Les chefs furent en Angleterre prendre les ordres de Monsieur, qui nomma Béhague afin de lier entre elles les organisations des différentes provinces de l'Ouest et d'en former un tout capable de donner plus de force et d'ensemble au parti royaliste.

Ce fut d'après son travail, un peu tardif peut-être, que Son Altesse Royale lui délivra les pouvoirs pour commander.

Georges Cadoudal avait sous ses ordres le Morbihan et les pays adjacents.

La Prévalaye, là où avait commandé Boisguy, les arrondissements de Fougères et de Rennes.

Dans la Basse-Normandie (rive gauche de la Seine), commandait Frotté.

Dans le Maine, Bourmont, là où avait commandé Rochecotte.

Dans le Bas-Anjou et en Poitou, d'Autichamp, là où avait commandé Stofflet.

1. Dans le coup d'état, les royalistes d'accord avec Pichegru devaient tenter le 19 un complot, qui dans la nuit du 17, fut dénoncé à Barras.

Dans la nuit du 18, les Tuilleries furent envahies dès cinq heures du matin ; on arrêta Pichegru, Ramel et leurs amis et on les envoya au Temple.

Bonaparte avait adressé d'Italie au Directoire des papiers pris au comte d'Entraigues, agent de Louis XVIII prouvant l'accord de Pichegru avec les royalistes.

Dans le Bas-Poitou et la Bretagne, rive gauche de la Loire, Suzannet, là où avait commandé Charette.

Gaignon, avait pris dès 1796, le commandement abandonné par Sapinaud.

Mallet avait formé, avant le 18 fructidor, des commencements d'organisation dans la Haute-Normandie, rive droite de la Seine[1].

Le 30 septembre 1795, Béhague est à Southampton près du comte d'Artois qu'il doit même accompagner à l'île d'Yeu, mais il en est empêché par une ancienne blessure qui vient de se rouvrir. Il lui écrit alors une lettre pour lui peindre son désespoir et reçoit la visite du duc d'Angoulême qui « trouble son cœur » par des paroles pleines de bonté. C'est ce jour même qu'il adresse au Prince un mémoire lui relatant les faits principaux de toute sa vie. C'était aussi l'époque où Monsieur allait répandre ses grâces militaires sur les officiers généraux de l'armée de Condé.

D'Holyrood, où il avait dû se retirer, il demandait à son frère le cordon rouge pour MM. de la Rozière, de la Chapelle et de Chalus, la grand'croix de Saint-Louis pour le général d'Autichamp et le cordon bleu pour M. de Miran, qui, par leurs services à l'armée des Princes ou en Vendée, avaient bien mérité ces distinctions.

Nous avons vu, que Béhague, avant d'avoir le commande-

1. Abbé Deniau. *Hist. de la Vendée*, t. V, p. 627.

ment en chef, avait été chargé par les Princes de préparer une organisation militaire dans les pays de l'Ouest.

Le comte de Puisaye, retiré à Londres, accusant les uns et calomniant les autres, venait enfin de donner sa démission de général en chef des armées royalistes et catholiques de la Bretagne.

A la fin de 1797 Georges Cadoudal était passé en Angleterre et avait assuré Monsieur que les chouans n'étaient pas découragés.

Il fallait donc trouver un successeur à Puisaye[1], et aucun gentilhomme de marque n'était assez connu pour obtenir un véritable ascendant sur tout le parti royaliste.

On choisit le maréchal de camp, Bertrand de Marigny, parent du général vendéen. Mais Marigny sentit que cette charge convenait mieux à un général breton qu'à lui et refusa, prétextant « qu'inconnu en Bretagne et ne connaissant pas le pays, il ne saurait le commander[2]. »

Pendant que Monsieur s'occupait de désigner un successeur à Puisaye, le Régent de son côté, ne perdait pas de vue cette importante nomination.

On sait que Louis XVIII et son frère ne s'entendaient

1. Puisaye (J.-C., comte de), maréchal de camp, né à Mortagne (Orne) en 1755, député de la noblesse du Perche en 1789, puis général en chef de l'armée des Princes en Bretagne.

2. Abbé Deniau.

qu'à moitié. Un des grands griefs du Roi contre Monsieur était le retard qu'il mettait à répondre aux appels des Vendéens. En 1799, après avoir annoncé son intention de se mettre à leur tête, il devait solliciter le secours de l'Angleterre et obtenir l'autorisation de se réunir et de servir à l'armée de Souwarow, alors que son frère négociait avec le tzar pour s'y faire envoyer.

Le roi, loin de déférer aux conseils de Monsieur, au sujet de Puisaye, désigna sur l'heure le comte de Chalus, qui s'était vaillamment conduit à Quiberon et qui jouissait d'un grand renom en Bretagne. Le comte d'Artois aurait voulu du prince de Rohan. Le Roi, en nommant Chalus, l'invitait « à faire entrer les royalistes dans les gardes nationales qui se formaient alors », lui transmettait ses instructions et ses ordres par la voie de ses agents à Paris et ainsi mécontentait Monsieur.

Dès que ce dernier eut appris cette nomination, il demanda au comte de Provence de suspendre celle du comte de Chalus et pria le prince de la Trémouille qui avait entre ses mains la lettre du Roi, de la garder jusqu'à nouvel ordre.

Monsieur craignait que la nouvelle de la démission de Puisaye produisît mauvais effet sur les troupes royalistes.

Le comte d'Artois, avant de nommer Béhague, le fit appeler à Holyrood, l'interrogea, et ce n'est qu'après entente complète, qu'il le proclama commandant en chef des armées royalistes de la Bretagne.

La nomination se trouve officiellement, pour la première fois dans un ordre du jour de Monsieur, daté d'Holyrood du 9 mai 1798 et remis au général Cadoudal avec les brevets de colonels, lieutenants-colonels, etc., qu'il réclamait depuis longtemps pour les chefs des bandes du Morbihan.

Par cet ordre du jour, le comte d'Artois, ordonnait à Georges de reconnaître Béhague en remplacement de Puisaye :

« Le sieur Georges annoncera à tous les fidèles sujets du Roi, qu'afin de pouvoir remplir ces importants objets, S. M., en acceptant la démission du sieur comte de Puisaye, a fait choix pour le remplacer dans le commandement dont il était pourvu, du sieur comte de Béhague, connu par le zèle, la fermeté et les talents qu'il a constamment déployés au service du Roi, tant en Amérique qu'en Europe et particulièrement dans la province de Bretagne, dont le commandement en chef lui avait été confié dès 1790 par Louis XVI, notre auguste frère[1] ».

Cette nomination ne fut pas connue immédiatement, car une lettre du duc de Bourbon[2] au prince de Condé[3], datée

1. Chassin-Charchiel. *Pacification de l'Ouest,* t. III, p. 127 et 128.

2. Condé (Louis-Henri, duc de Bourbon, prince de), le dernier des Condé, né en 1756, mort en 1830, était le fils du prince de Condé, général en chef de l'émigration. Il servit sous les ordres de son père dans l'armée de Condé et après le licenciement de cette armée en 1801, se fixa en Angleterre. En 1814, il rentra en France avec Louis XVIII. Il mourut tragiquement le 26 août 1830, dans le château de Chantilly, où il s'était retiré.

3. Condé (Louis-Joseph de Bourbon, prince de), né à Paris en 1736, mort en 1818. Il fit la guerre de Sept ans et pendant la longue paix qui

de Londres le 28 mai 1798, annonçait seulement la nomination prochaine de Béhague comme général en Bretagne. « M. de Béhague, disait-il, est attendu ces jours-ci venant d'Edimbourg. On croit qu'il va être chargé d'une mission importante pour la Bretagne et la Normandie[1]. »

Dès qu'il eut pris le commandement qui lui était confié, Béhague envoya en Bretagne avec le marquis de la Boissière, son cousin le chevalier de Béhague « pour étudier les forces insurrectionnelles sur lesquelles les Princes pouvaient compter ». Il le chargeait en ces termes de cette mission : « Témoin de ses vérifications (du marquis de la Boissière) vous tiendrez note exacte de ce qui pourroit lui échapper et pour cela vous vous pénétrerez bien de tous les points de son instruction. Mon objet est de connaître l'exacte vérité et vous deviendrez responsable aux yeux du Roi, comme aux miens, de la déguiser sur le moindre point, en bien comme en mal. Le grand point est de savoir si l'on pourroit compter véritablement sur une armée de royalistes dans le pays que vous allez parcourir et s'il serait possible de gagner celle de l'ennemi ».

suivit, il partagea son temps entre son gouvernement de Bourgogne, l'embellissement de Chantilly et la construction du Palais-Bourbon. Aussitôt après la prise de la Bastille, il sortit de France pour commencer une lutte longue et impuissante. Il fit les campagnes de 1792, 1793, 1794 et 1795, passa tour à tour à la solde de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie, et dût le 31 mai 1801, procéder lui-même à la dissolution de son corps d'armée.

1. Notes manuscrites du comte Georges de Béhague.

A la suite de cette mission, le chevalier de Béhague retourna à Jersey le 7 août 1798 ; il en repartit pour Londres le 13 novembre suivant et y reçut une seconde fois les ordres de son général. Puis chargé d'aller prendre la direction de la correspondance des côtes de Saint-Brieuc, il quitta Londres le 1er novembre 1799 pour rejoindre ce nouveau poste.

Mais tous ces renseignements lui paraissant insuffisants, malgré son grand âge, Béhague quitta l'Angleterre et se rendit en Bretagne en décembre 1798 (frimaire an VII), accompagné de Bertin, Saint-Gilles et de Blondel, pour y créer « l'organisation insurrectionnelle[1] », et vit Cadoudal pour juger de la disposition des esprits. Mais il reçut des chefs bretons, furieux de ce que le commandement supérieur n'eut pas été dévolu à l'un d'entre eux, un accueil glacial. Le premier, Georges Cadoudal, qui pensait pouvoir compter sur ce commandement, tenta de ridiculiser le chef que le Roi lui avait donné. Il ne craignit même pas d'écrire : « Béhague déjà âgé de soixante-dix ans, impotent et valétudinaire, vint néanmoins dans l'Ille-et-Vilaine en décembre 1798 et ne rencontrant pas sur sa route d'hommes armés, marchant parés de la cocarde blanche sous les plis du drapeau blanc, il s'empressa d'assurer au comte d'Artois qu'il n'y avait pas plus de symptômes royalistes dans l'Ouest qu'à Edimbourg. »

1. Drochon. *Hist. de la Vendée militaire*, t. III, p. 598.

Dans un autre passage, il ajoute que « pour aller d'un lieu à un autre, Béhague avait dû se faire porter en civière ou en litière ». Mais les comptes rendus et l'histoire impartiale sont là pour mettre à néant de pareilles légendes.

Les pourparlers entre Monsieur et le ministre anglais continuaient toujours. Du 9 novembre 1798 sont datées deux pièces établissant l'entente directe du comte d'Artois avec l'Angleterre. La première dont nous parlerons seulement, donnait à Béhague des instructions pour « qu'il aille en Bretagne rétablir les cadres insurrectionnels, remettre les anciens chefs à leurs postes, en nommer de nouveaux en remplacement des disparus, prescrire à tous de se tenir entre eux et avec Georges Cadoudal dans la plus parfaite harmonie, à l'effet de préparer tous les moyens qu'il seroit possible d'obtenir de chaque arrondissement pour faire la guerre, lorsque les circonstances seroient telles que S. A. R. pourroit ordonner la reprise des armes dans toutes les provinces de l'Ouest et se mettre à la tête de tous les braves et loyaux François, avec l'espoir de frapper des coups décisifs et de mettre fin à la cruelle tyrannie des criminels usurpateurs de l'autorité publique en France[1] ».

La diversion royaliste de Bretagne n'eut pas le temps de se produire.

Mais Georges Cadoudal voulant faire connaître la vérité au

1. Chassin-Charchiel. *Pacification de l'Ouest*, t. III, p. 265.

comte d'Artois, lui envoyait Mercier avec plusieurs dépêches.

Le 6 novembre 1798 il lui était répondu en ces termes : « Par les instructions détaillées que j'adresse aujourd'hui au comte de Béhague, j'ai pourvu à ce que les meilleures mesures soient prises pour que les chefs encore existants de ces arrondissements se rendent sans plus de retardement à leur poste et pour qu'il soit procédé immédiatement au remplacement dans les emplois qui sont ou seront vacants. Les instructions que les anciens et nouveaux chefs recevront du comte de Béhague leur prescriront de se tenir entre eux et avec vous dans la plus parfaite harmonie, à l'effet de préparer tous les moyens qu'il sera possible d'obtenir de chaque commendement pour faire la guerre, lorsque les circonstances seront telles que je pourrai ordonner la reprise des armes dans toutes les provinces de l'Ouest et me mettre à la tête de tous les braves et loyaux français de ces provinces[1] ».

Le 4 février 1799, le Roi confirmait à Béhague la grand'-croix de Saint-Louis. C'était l'époque où l'on négociait pour entrer en relations avec Bonaparte, et permettre au comte de Provence de restaurer la monarchie[2].

Si les ennemis de la République ne désarmaient pas et redoublaient d'énergie et de courage pour le rétablissement

1. *Georges Cadoudal et la chouannerie*, par G. Cadoudal son neveu, p. 187 et 188.

2. Voir dans *la Révolution* (janvier 1888) l'étude de M. Gustave Bord sur *les Relations de Louis XVIII avec Bonaparte*.

de la royauté, le parti républicain parfaitement uni et discipliné avait une police active, dévouée et bien faite.

Dans le clan royaliste, malheureusement la zizanie régnait partout même dans l'entourage du Prince à Londres et dans celui des principaux émigrés. Au lieu de donner le bon exemple, un des plus zélés confidents de Monsieur, Dutheil lui-même ne tenait aucun compte des observations qui lui étaient présentées par le général Béhague.

Au mois de septembre 1799, sur une question de passeport délivré à tort au baron de Constant pour se rendre à Hambourg, des mots aigre-doux, presque même des voies de fait, avaient été échangés entre Béhague et lui. Cette scène avait été rapportée à l'ancien évêque d'Arras, monseigneur de Conzié, dont le rôle trop souvent consistait à imposer la paix dans ce monde si nerveux et si susceptible.

Béhague provoqué avait répondu sur le même ton à Dutheil, qui s'était vu dans l'obligation de faire des excuses et de lui demander d'oublier les propos trop vifs qu'il avait tenus à son égard [1]. C'était d'un douloureux exemple.

Mais ces événements ne l'empêchaient point de s'occuper de l'organisation des royalistes, et le Directoire ne l'ignorait pas.

Un rapport de police adressé de Versailles le 27 nivôse (16 janvier 1799), et signé par le chef de brigade Palasme

1. Arch. du Ministère des Colonies. Lettre du général de Béhague au comte d'Artois, le 9 octobre 1799.

Champeaux, au ministre de la Police générale, disait :

« Le 30 prairial dernier j'eus l'honneur d'adresser à votre prédécesseur des renseignements très précieux sur les projets des ennemis du Gouvernement républicain. Dès lors en rendant compte des mouvements qui se préparaient dans plusieurs départements et notamment dans ceux de l'Ouest et du Rhône-et-Loire, je prévins de l'invasion des Russes sollicitée par *Condé* et soutenue par l'Empereur. Les rapports que je transmis à cette époque ne se sont que trop vérifiés, et les avis que je reçois chaque jour, m'apprennent que l'insurrection est au moment d'éclater avec la plus grande force dans les départements de l'Ouest et que la commune de Lyon devient plus que jamais le rendez-vous des émigrés et des conspirateurs de tout genre. Veuillez vous faire mettre sous les yeux les rapports que j'ai adressés à votre prédécesseur les 30 prairial et 2 messidor dernier. Vous connaîtrez une grande partie des moteurs des troubles dont nous sommes menacés ; car l'insurrection est complètement organisée dans les départements d'Ile-et-Vilaine, Côtes-du-Nord et Morbihan et l'on n'y attend que le signal que doit donner le traître *Béhague,* secondé par la horde d'émigrés qui y est réfugiée pour lever le masque et arborer l'étendard de la rébellion. Des malheureux cultivateurs qui avaient eu le courage de déposer contre d'anciens chefs de chouans, qui sous le voile d'une reddition simulée, fomentaient encore de nouveaux exploits, sont tombés sous le fer assassin des

complices de ces scélérats justement condamnés et qu'une mise en liberté inconcevable a rendu à leurs dignes acolytes. Les autorités constituées sont en grande partie nulles, et même dans beaucoup de points on peut avec raison les suspecter de connivence avec les brigands. On ne peut donc compter sur elles pour arrêter le mal, et celles des grandes communes seules peuvent offrir des ressources sur cet objet. D'un autre côté, lors de l'état de siège de ces départements, il est des contrées qui ont été tellement vexées par les mesures arbitraires qu'elles ont éprouvées, que l'idée seule de la mise en état de siège est dans le cas de faire soulever de suite les campagnes de ces départements en masse. Il est cependant urgent de centraliser les opérations si l'on veut y opérer le bien. L'administration centrale des Côtes-du-Nord peut supposer que telle opération serait utile, tandis que celle du Morbihan la jugerait inutile dans le même moment, et alors le but proposé se trouverait manqué; aussi est-il fréquemment arrivé que pendant que dans un arrondissement on pourchassait les brigands, ils se réfugiaient dans un autre où ils étaient très tranquilles. Les administrations ayant le droit de réquisition sur les troupes, le chef militaire ne peut parer à cet inconvénient qu'en cas de mise en état de siège, et je le répète, cette mesure pourrait, pour les raisons que j'ai déduites, accélérer un soulèvement considérable. Le moyen qui reste à employer pour parvenir à la centralisation si utile de toutes les opérations, serait que le gouvernement

envoyât dans les départements de l'Ouest deux ou trois commissaires chargés de pouvoirs suffisants pour requérir les autorités civiles et militaires qui seraient tenus de déférer à leurs réquisitions écrites et motivées, et deviendraient responsables de leur refus dont elles seraient obligées de déduire également les motifs.

« L'esprit et le caractère des habitants des départements de l'Ouest où j'ai été employé à l'état-major pendant cinq ans m'est parfaitement connu ; j'ai pris naissance parmi eux et ai été souvent à même de leur être utile. En général, ils ne sont point enclins au mal et la terreur agit chez eux autant que le fanatisme. Je suis intimement convaincu que s'ils voyaient des commissaires amis des lois, qui leur en prêcheraient l'exécution, en même temps qu'ils feraient sévèrement punir ceux qui les enfreindraient, et surtout ne les vexeraient pas par des mesures arbitraires, il serait très facile d'en ramener une grande quantité. Le cultivateur ci-devant Breton, n'a de confiance que dans l'homme qu'il connaît et craint toujours celui que jadis il regardait au-dessus de lui.

« Voilà les mesures politiques que je crois utiles pour éviter l'embrasement qui est à la veille d'éclater. La saison est propice à l'exécution des mesures militaires, qui y sont indispensables et que j'aurai l'avantage de vous communiquer avant peu. J'ai cru devoir vous soumettre ces réflexions que m'a suggéré l'amour de mon pays ».

Lors de l'insurrection de 1799, Béhague, comme les autres

chefs, avait fait des appels énergiques au comte d'Artois dont la présence seule pouvait imposer l'unité de vue aux armées royalistes et imprimer un mouvement sérieux vers la monarchie, mais le Prince ne bougeait pas[1].

Le 18 janvier 1799, un mandement pastoral envoyé aux fidèles par les évêques de Léon, Tréguier et Nantes, et contresigné par le comte de Béhague, affichait le royalisme le plus ardent. Dans une des dernières phrases, on lisait : « Dans ce moment, le Roi a nommé le comte de Béhague pour remplacer l'ancien commandant qui n'est plus en Europe ».

En même temps, Béhague s'adressant aux royalistes de Bretagne leur disait[2] :

« Nous venons une deuxième fois au milieu de vous réveiller votre courage et vous aider à briser les fers de l'odieuse servitude sous laquelle vous gémissez depuis si longtemps. Nous venons seconder les vœux ardents que vous formez pour votre délivrance et vous en montrer l'heureux et prochain espoir. Nous venons rouvrir la carrière de vos anciennes victoires ; nous y entrerons les premiers, nous y guiderons vos pas, trop heureux si au prix de notre sang, nous pouvons contribuer à vous rendre le bonheur et la paix.

« Braves royalistes ! Reprenez des armes que vous n'avez

1. Comte Boulay de la Meurthe. *Correspondance du duc d'Enghien,* t. I.
2. Chassin. T. III, p. 262, 264.

déposées qu'en frémissant et qui ont jadis fait pâlir et trembler vos tyrans. Leur règne affreux touche à sa fin, leur trône ensanglanté chancelle et est prêt à tomber. Le triomphe des méchants n'a qu'un temps, parce qu'il est au Ciel un Dieu vengeur du crime. Le sang du meilleur des hommes et du plus vertueux des rois, celui des pontifes et des ministres du Seigneur, celui de nos parents, de nos frères qu'ils ont immolés sous leur dévorante guillotine, les autels renversés, les temples démolis, les reliques saintes proscrites comme une superstition, tant d'autres excès nombreux, dont le récit fera reculer nos neveux d'horreur et épouvantera la postérité, ont à la fin lassé la patience du Tout Puissant et provoqué sa vengeance. Déjà il a brisé le sceptre de fer dont ils avaient frappé l'Allemagne, l'Italie, le Piémont, la Savoie au nom de la philosophie, de la liberté et de l'égalité. Les armées triomphantes des alliés ont rendu aux peuples leur religion, leurs lois, leurs souverains légitimes, la paix et la tranquillité. Elles s'approchent de nos frontières pour nous offrir le même bonheur.

« Leur laisserons-nous la gloire de sauver seuls notre patrie ? Les verrons-nous attaquer les monstres qui nous tyrannisent, sans seconder leurs efforts glorieux ? Souffririons-nous qu'elles prodiguent leur sang pour notre délivrance, sans mêler le nôtre avec le leur ? Les verrons-nous cueillir sous nos yeux des lauriers, sans aspirer à les partager avec elles, en nous associant à leurs combats ? Non ! Braves

royalistes ! Vous ne souffrirez pas un pareil outrage à la gloire que vous vous êtes déjà acquise ? Hâtez-vous de vous réunir sous les étendards de la religion et du roi ! Là, forts de notre union, nous le jurons par votre courage, nous rendrons à notre patrie la paix et le bonheur en relevant l'autel et le trône qui en sont les plus fervents appuis. Que ce soit là votre unique but ; n'ayons qu'un seul cri de ralliement : Vive la Religion, vive le Roi ! »

Au moment de la proclamation de Béhague, il faut rappeler que l'Angleterre venait de décider la Russie à mettre en campagne deux armées contre la France et que l'Autriche hâtait ses armements à l'aide des subsides anglais.

Le 24 janvier 1799, le général de Béhague, toujours sur la brèche et travailleur infatigable, adresse au Roi par l'intermédiaire de M. Dutheil[1], chargé alors de la correspondance

1. Dutheil (Nicolas-François), né vers 1760, était avant la révolution employé à l'intendance de Paris et fut nommé le 26 juillet 1789, commissaire du roi pour remplacer provisoirement Bertier. Quand toutes les branches de l'administration ancienne furent supprimées en 1790, Dutheil émigra et se rendit auprès des frères de Louis XVI, qui lui confièrent en 1792 une mission pour communiquer avec le prince, alors détenu au Temple. Après avoir accompagné le comte d'Artois à l'île d'Yeu en 1795, il revint à Londres avec lui et fut chargé, conjointement avec le duc d'Harcourt, de la plupart des affaires des Bourbons auprès du gouvernement anglais. Il les dirigea même entièrement après la mort de l'évêque d'Arras, monseigneur de Conzié en 1805. Désigné dans les journaux français, notamment à l'occasion des conspirations de Georges et de Saint-Régent, comme l'un des ennemis les plus actifs du gouvernement impérial, Napoléon avait demandé son éloignement à l'Angleterre, mais sans succès. Il revint en France après la Restauration et ce défenseur de la royauté, sans ressources et sans emploi, mourut dans un taudis à Paris en 1822.

du souverain, un plan pour la campagne qui va commencer. Cet envoi n'arriva à destination que le 13 avril 1800. Ce fait prouve l'état d'anarchie qui régnait dans l'entourage du comte de Provence.

Avec son cousin le chevalier de Béhague, qui est à Jersey, sa correspondance ne s'arrête pas.

Le 15 août 1799 « voyant avec grand plaisir l'aurore du bonheur qu'un nouvel ordre de choses lui présente », il lui dit de Londres :

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 28 juillet, au moment où je partois d'Edinbourg pour me rendre ici, en même tems que son A. R. et M. le duc de Bourbon. Livrons-nous y avec sagesse. C'est le plus sûr moien d'amener nos espérances à bien.

« Vous avés raison de ne pas confondre les braves roialistes du Morbihan avec quelques hordes de gens qui se couvrent de leur manteau pour se permettre des excès qui ne peuvent qu'attirer des haines et les suites fâcheuses qu'elles entraînent presque toujours.

« En vous envoiant, comme une personne de confiance, cappable de bien remplir toutes les parties de la correspondance dont je vous ai personnellement chargé et dont vous ne pouvés répondre qu'autant que les moiens de direction en sont entre vos mains, vous devés sentir que mon intention n'a pu être, qu'aucun autre se chargeât de recevoir et faire passer les paquets qui doivent tous aboutir

à vous et cependant M. le prince de Bouillon m'a écrit en datte du 29 dernier que c'étoit par M. de la Couture, qu'il avoit reçu les trois derniers paquets qu'il m'a adressé *(sic)*. Cette marche sort de la règle et je vous ordonne de l'y faire rentrer en même tems que j'applaudis très fort aux motifs de sagesse qui vous entretiennent dans la résolution de cultiver de plus en plus l'amitié dont vous honorent MM. de la Couture et Duménil et de profiter de leurs bons conseils pour acquérir les connaissances et les détails dont vous avés besoin pour remplir votre place; mais encore un coup, il faut que tout passe par vous et vous devés en prévenir tous ceux qui doivent le savoir, afin qu'ils s'y conforment exactement; vous devés aussi tenir le registre le plus exact de tous les mouvemens concernant votre parti, afin de pouvoir dans tous les tems rendre un compte honorable de la manière dont vous vous serés conduit; communiqués ce que je vous mande ici à MM. de la Couture et Duménil, afin qu'ils continuent de servir la chose, par l'effet de leurs bons conseils et assurés les de l'obligation que je leur en aurai, en les priant d'agréer le sentiment de mon attachement pour eux.

« S. A. R. en vertu de ses pouvoirs, vient, Monsieur, de vous élever au grade de lieutenant-colonel, dont je vous fais expédier la commission en ce moment cy; gardés pour vous la connoissance de cette nouvelle faveur, publicité qui n'auroit d'autre objet que de satisfaire votre amour-propre et éléveroit

des jalousies contre vous. Attachés-vous à éteindre celles qui peuvent déjà exister par beaucoup de douceur, de modestie, d'honnêteté et d'application. Soiés surtout très réservé et ne vous occupés que de ce que vous avés à faire pour remplir exactement mes ordres pour le bien du service du Roy.

« J'ai rendu à M. de Roquemont[1], l'expression de la reconnaissance que vous lui devés. C'est un sentiment juste et que toute âme sensible doit professer constament. »

En post-scriptum il ajoutait un détail intéressant : « Le général George m'écrit par sa lettre du 22 juin qui m'arrive à l'instant, qu'il a voulu m'envoyer un officier dans la crainte que les dépêches qu'il m'avoit fait passer par la croisière ne me fussent pas parvenues, mais que quand cet officier s'est présenté sur la côte, on lui a dit que sans un passeport de ma part, il ne passeroit pas. J'ay trop bonne opinion de votre jugement, pour penser que cette entrave soit provenue de vous, car vous devés savoir qu'il suffit que l'envoié soit dépêché par une autorité constituée pour lui donner de suite l'assistance possible et le passage le plus prompt. Si ce n'est pas vous qui avés fait cette sottise, comme j'aime à le croire, pressés le brave général George de ce que je vous mande et l'assurés que l'empêchement n'est pas de votre fait. Dans tous les cas, je vous envoie l'ordre

1. François-Joseph-Henri de Béhague de Roquemont, né à Saint-Omer, fils de Thimothée Richard de Béhague et de Catherine Boucher, mort à Amport (Angleterre), le 10 août 1805.

formel de la marche que vous avés à suivre et dont vous répondrés. Vous voudrés bien en faire passer copie certifiée de vous conforme à l'original, à tous les officiers y dénommés. »

Le 23 août suivant, de Londres également, Béhague lui donne de nouvelles instructions[1] :

« Je joins ici, une dépêche qui est de la plus grande importance que vous fassiez passer de suite par un exprès extrêmement sûr à M. Guimor de Kimper[2], connu sous les noms de Guion et de Morvau. Vous recommanderez à votre exprès d'en tirer un reçu et de demander à M. Guimor sa réponse sur ce qui lui est personnel dans cet envoi.

« Prenés les conseils de M. de la Couture et de M. Duménil afin de le bien assurer.

« Vous préviendrés M. Prigent[3] que les ordres sont donnés aux maires de Weymouth et de Southampton de le laisser passer du moment qu'il abordera à l'une de ces deux places pour se rendre ici.

« Vous lui remettrés le compte de vos recettes et dépenses

1. Lettre autographe du général de Béhague à son cousin le chevalier de Béhague.

2. Lire de Quimper.

3. Noël-François-Grégoire Prigent, naquit à Saint-Malo, en 1772. Il était constamment employé à des voyages en France. M. Windham le qualifiait en 1801 de « the most perfect royalist post that your imagination case form ». Quand il fut pris en France en 1808, il avait fait cent quatre-vingt-quatre missions dans l'intérieur. M. Daudet raconte sa capture, il mourut fusillé le 11 octobre 1808. (Comte Boulay de la Meurthe).

appuyées de quittances autant que vous l'avez pu et dans la meilleure forme possible.

« Vous préviendrez également M. Prigent que je lui adresserai par l'ordinaire prochain mes ordres pour vous asseoir comme vous devez l'être sans difficulté dans la partie de correspondance que je vous ai confiée ou pour vous placer dans les divisions actives, si ce dernier parti vous convient mieux ; dites lui que je compte que cette fois il n'oubliera pas les ordonnances que je lui ai demandées.

« Votre commission de lieutenant-colonel est entre mes mains. Je vous la garde avec votre petit trésor que M. de Roquemont vient d'augmenter de ce qu'il vous avoit fait espérer ».

Le 30 août 1799, il lui parle de la mission délicate qu'il lui a confiée et lui fait des remontrances sur sa manière d'agir. Cette lettre est ainsi conçue :

« J'ai eu l'honneur de vous écrire le 19 de ce mois, Monsieur, et j'ay joint à cette lettre dont j'envoie l'extrait à M. Prigent l'ordre de même date dont vous trouverés ici le duplicata si j'en ai le tems.

« Je vois par votre lettre du 14 aoust à M. de Précourt et qui a été décachetée que vous avez des inquiétudes que vous ne devriez pas avoir.

« Personne ne peut vous nuire que vous même. Si vous ne vous sentés pas la force de remplir votre mission, c'est à moi que vous deviés le dire. Si vous vous en sentiés la force

24

vous ne deviés pas vous laisser supplanter et il me paroît que vous l'êtes.

« En cela vous êtes coupable de l'avoir souffert et de ne pas m'en avoir prévenu plutot.

« J'écris à M. Prigent de tout remettre dans l'ordre et de me mander la vérité dans tous les points.

« C'est à vous, à allier la sagesse et l'honnêteté avec la fermeté et l'activité convenable. Ce n'est pas de l'amour propre qu'il faut pour cela, c'est du caractère.

« Vous me manderés la vérité de tout ce que vous avés éprouvé et vous mettrés surtout vos comptes de recettes et dépenses dans le meilleur ordre possible pour me les faire passer par le retour de M. Prigent.

« Soyés très attentif à ce que Monsieur de Bourmont et ceux qui l'accompagnent, n'aient que lieu de se louer de vous ».

Le 11 octobre 1799, il poursuit sa correspondance :

« J'ai reçu successivement vos différentes dépêches des 10 aoust, 3, 6, 21, 25 septembre et 2 octobre courant.

« J'ai aussi reçu la lettre que vous m'avez fait écrire par M. de Bourmont le 13 septembre dernier.

« J'avois toujours pensé que, conformément aux arrangements que j'avois pris avec M. Prigent, vous étiés dans une position tout à fait différente de celle que m'a exposée M. de Bourmont et que vous m'exposés vous-même aujourd'hui.

« D'après le juste désir que vous avés de sortir d'une

position semblable et d'avoir un fusil à la main plutôt qu'une plume aux approches d'une reprise d'armes, je vous y autorise, Monsieur, dès ce moment. En conséquence vous prierés M. Dupontet de vous procurer sur les fonds que M. de la Boissière[1] a déposés à sa connaissance, une somme de six cents livres, tant pour vous rembourser des dépenses que vous avés été dans le cas de faire depuis votre départ d'ici, que pour vous acquitter envers les respectables particuliers qui vous ont donné l'hospitalité depuis que les motifs dont vous me faites part vous ont mis dans le cas de vous déplacer de chez le gentilhomme qui vous avoit si bien accueilli dans le principe et à qui vous auriés dû faire le sacrifice de vos griefs, quelque fondés qu'ils puissent être en reconnaissance des premiers traitements que vous en aviez reçus et dont vous m'avez fait l'éloge et par dessus tout par respect pour *la cause de l'autel et du trône, à laquelle nous devons tout rapporter.*

« Ce que je vous dis que vous auriés dû faire envers M. Duménil, vous auriés également dû le pratiquer envers M. de la Couture[2]. Un prêtre porte avec lui un caractère que vous devés toujours respecter, encore bien qu'il ait pu avoir des torts avec vous.

1. Il prit une part très active aux troubles de la Bretagne où il était notamment en 1798. Il s'y retrouva momentanément lors de la reprise d'armes de 1794-1800 et fut tué au combat d'Auray, en 1815.

2. M. de la Couture était un prêtre très royaliste et très actif.

« Je vous recommande expressément de sacrifier votre amour propre à la nécessité de bien vous quitter avec ces Messieurs. Ce n'est jamais par des tors personnels qu'on fait oublier ceux de son prochain.

« C'est par la sagesse et l'honnêteté qu'on s'y oppose et qui vous font autant d'honneur que le parti contraire à coutume de nuire dans l'esprit des gens sensés.

« A l'égard de vos discussions ultérieures avec M. Prigent, je lui ay lavé son bonnet comme je vous le lave, de ne vous être pas souvenu tous deux que vôtre devoir vous prescrivait à l'un et à l'autre de me soumettre vos plaintes respectives, au lieu de vous rendre juges et partis par orgueil et par vivacité.

« En applaudissant au parti que vous avez pris de remettre à répondre à la rotomontade de l'agresseur qui se trouvoit alors chargé d'une mission que vous avés respectée, à Dieu ne plaise que je vous interdise de la relever dans une autre circonstance, comme l'honneur et le nom que vous portés, (c'est synonyme) le commandent, mais je suis bien convaincu qu'en le faisant avec la décence et la retenue qui doivent toujours accompagner le véritable courage, l'agresseur, qui connoît votre réputation et qui doit savoir qu'un brave homme n'a pas pu craindre son semblable, s'empressera de reconnoître ses tors et du moment qu'il vous en fera l'aveu, vous devés les oublier vous même et vous embrasser tous deux. Nous avons besoin de notre sang pour défendre

la religion et *notre roi* et non pour le sacrifier à un puéril orgueil quand l'honneur n'est pas offensé. Voilà mon avis; vous ferés bien de le suivre.

« Il me reste à vous parler des moyens de vous mettre en selle militaire comme je vous répète que je pense qu'il vous convient d'y être aux approches d'une reprise d'armes. J'en fais, dans la lettre que je viens d'écrire à M. de Bourmont, l'ouverture la plus confiante de votre part. Joignés icy ce qui pourra le déterminer à vous donner un employ qui puisse vous convenir.

« J'écris de même à M. Mercier[1], pour que vous puissiez obtenir de M. le Gris[2] la division que je lui ai demandée pour vous, mais je pense qu'une lieutenance de division dans un pays où l'on parle français, vous iroit mieux qu'une division dans celui où l'on ne parle que le bas breton.

1. Mercier, second major général des armées royalistes de la Bretagne en 1795. Né à Château-Gonthier vers 1774; tué près de Loudéac le 12 janvier 1800.

2. Legris-Duval, chef de division des chouans (Côtes-du-Nord), fut en l'an VI condamné à mort par jugement du conseil de guerre de la 13e division militaire, annulé par celui de revision et renvoyé devant le tribunal criminel du département. Mis en liberté sans jugement par l'accusateur public Besné, accusé d'avoir été soudoyé par les royalistes, ce magistrat fut arrêté et envoyé à Paris, incarcéré au Temple, puis relâché au bout de peu de temps faute de preuves.

Louise Texier, femme de Legris-Duval, arrêtée en même temps que son mari fut condamnée à la déportation, mais subit le même sort, puis elle fut de nouveau arrêtée à Paris et remise promptement en liberté.

« Si vous voyés jour à obtenir l'une ou l'autre promptement, vous ferés bien de vous rendre à votre poste sans revenir à Jersey, d'autant que la nomination des employs qui se donnent aujourd'huy est entièrement aux commandants de département et que c'est le moment de montrer son zèle ; c'est vous dire que ce n'est qu'autant que vous pourriés prévoir des entraves qui prolongeroient inutilement votre séjour où vous estes, que vous devès vous rendre à Jersey où votre premier devoir sera d'aller prier M. le prince de Bouillon de vouloir bien oublier la manière peu décente dont vous lui avés proposé de vous envoyer des reçus sans sentir là véritable mesure de la règle qui ne peut pas plus le regarder que moi, ce dont vous ne pouvés vous excuser qu'en avouant votre manque de réflexion et en l'assurant que votre intention n'a jamais pu être de vous écarter de ce que vous lui devés ; croyés à mes conseils et à mon expérience, plus qu'à la fierté déplacée dont je vous ai vu quelque fois faire preuve mal à propos.

« Soyés discret surtout autant que modeste ; prenés garde aussi que l'on vous détache des prétendus amis qui ne vous ont rapproché que pour s'emparer d'abord de vous et ensuite de la chose que ceux qui les mènent eux-mêmes, sont fâchés de voir entre vos mains. Rappelés-vous la manière dont vous avés été éconduit par celui qui avoit pour instrument la personne dont vous me faites l'éloge et jugés si à raison de la mission qu'il vient de se faire donner pour aller établir

de nouveaux points de correspondance, ne seroit pas dans l'ordre possible qu'il remette son co.... [cousin] à la place que vous allés quitter et qu'au lieu d'un ami que vous croyés avoir, vous n'ayés qu'un mouton chargé de s'emparer de vous ou de vous rendre odieux au pays q.... [que vous allés quitter].

« Ceci pour note seulement de même pour..... vous voudrez bien si vous retournés à Jersey..... pas vous rendre ici que je n'ai préalablement pris les ordres de Monsieur ou de M. le duc de Bourbon sur votre destination ultérieure ».

Cette lettre peint encore l'état d'esprit de l'émigration et le peu d'entente qui y régnait, mais il est bon d'ajouter que le chevalier de Béhague n'avait pas vingt-un ans accomplis.

Nous avons vu que le général de Béhague avait dressé un plan de campagne, qu'il avait envoyé au comte de Provence dans le courant de l'année 1799.

Le comte de la Chapelle recevait enfin ce mémoire le 13 avril 1800, et s'empressait de le lui dire de Mittau, le 29 avril suivant, en lui exprimant ses regrets que l'on n'ait pas suivi ses conseils :

« Vous avez dû, M. le Comte, me croire coupable envers vous d'une grande négligence et même de quelque chose de plus, en ne recevant pas de réponse à la lettre du 24 janvier 1799, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser avec des pièces alors fort importantes que mon devoir me prescrivait de mettre sous les yeux de Sa Majesté. Je vous

dois pour moi-même une justification et je dois peut-être au service du Roi de vous informer que ce paquet ne m'est parvenu que le 13 avril 1800[1]. Vous vous rappelerez sans doute qui vous en avez chargé et vous serez à même de savoir si vos intentions ont été remplies[2].

« Sa Majesté ne sera pas privée de voir comme vous avez justifié par vos lumières le choix qu'a fait Monsieur et l'approbation qu'elle y avait donnée pour la direction de la partie politique et militaire des provinces de l'Ouest de la France, auxquelles vous proposiez de réunir la Guyenne, pour ensuite subdiviser en quatre parties l'universalité du territoire.

« Je n'ai pas perdu un moment pour remettre au Roi; 1° votre lettre; 2° la superbe carte des départements de l'Ouest, tels que vous les aviez divisés; 3° le manuscrit qui contient tous les détails des opérations dont vous avez été chargé pour l'organisation de ce qui malheureusement a été depuis si dérangé.

« Je laisse au Roi le temps de se livrer à cet examen dont le résultat ne peut être douteux, si Sa Majesté voit des mêmes yeux que moi. Toutes les précautions paraissent prises pour assurer en ce qui dépendait de vous, le dévelop-

1. C'est par M. Dutheil, chargé alors de la correspondance, que le comte de Béhague avait envoyé sa dépêche du 24 janvier 1799. (Musée Condé. A. G. Y. IV. I, f° 128.

2. Les cartes ont été égarées et n'ont pu être retrouvées.

pement le plus utile de très grands moyens qui avaient besoin de l'organisation que vous donniez pour la partie où ils étaient déjà, mais dans un état de dispersion et que vous vous proposiez pour le pays où cette matière première n'était encore qu'ébauchée. Il ne manquait plus que la clef de la voûte, une autorité prépondérante qui eût soumis à vos mouvements combinés tant de forces éparses qui n'agissaient ni simultanément ni peut-être dans des vues absolument semblables ; cette clef, cette autorité prépondérante a manqué, parce qu'elle ne pouvait se présenter seule et sans l'escorte qui, dès le principe, m'a, comme à vous, toujours paru indispensable.

« Il vous restera toujours la satisfaction d'avoir dit, écrit et fait tout ce qui dépendait de vous. Vous avez indiqué ce qui manquait à un développement efficace. Vous avez indiqué les moyens d'y donner une consistance solide ; les événements qui ont contrarié les résultats que l'on devait attendre de vos combinaisons, appartiennent à des circonstances étrangères à votre influence. De plus heureux peuvent se représenter et redonner l'existence que vous proposiez ; n'en désespérons pas, quoique l'époque semble s'éloigner. L'utilité de votre travail se représentera alors et peut-être il faut même l'espérer, des premières fautes réserveront-elles de les connaître encore, quand vous avez si bien indiqué ce qui pouvait nuire et ce qui pouvait remplir l'objet qu'on avait en vue ».

Non seulement Béhague était le chef militaire des troupes royalistes et catholiques de la Bretagne, mais il avait encore le pouvoir de délivrer au nom du comte d'Artois toutes les commissions de service, y compris les ordres de chevalerie[1].

Il conserva ces fonctions jusqu'au licenciement de l'armée des Princes, qui eut lieu en février 1801[2]. A cette époque, Monsieur, manquant de subsides, avait dû prendre ce parti si pénible pour lui et ses partisans.

C'est l'époque où le Premier Consul accusait le comte d'Artois d'avoir fomenté la conspiration de la machine infernale et pensait à le faire expulser d'Angleterre ainsi que tous les autres princes français.

Au mois de mars 1800[3] (9 germinal an VIII), dans la

1. Dans la misère de l'émigration, Béhague recevait pour appointements mensuels la modique somme de 60 livres. — Nous possédons dans nos papiers de famille l'original de l'admission de notre grand-oncle, Monsieur de Béhague de Roquemont, dans l'ordre de Saint-Louis. Daté du 9 janvier 1799 et signé du général, il est ainsi conçu : « Nous, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant en chef de la province de Bretagne, *directeur général des armées de l'Ouest*, sous les ordres de son Altesse Royale Monsieur Frère du Roi, etc., certifions avoir ce jourdui en vertu des pouvoirs qu'il nous a conférés, admis à l'ordre royal de Saint-Louis et reçu chevalier dudit ordre, le sieur François-Joseph-Henry de Béhague, baron de Rokmont, après avoir reçu de lui le serment accoutumé et dans les formes prescrites.

Donné à Londres, le 9 janvier 1799.

Le comte DE BÉHAGUE ».

2. Comte Boulay de la Meurthe. *Correspondance du duc d'Enghien*, t. I, p. 179. Note de Georges pour le gouvernement anglais le 12 octobre 1801.

3. Arch. Nat. F7 3701. *Correspondance de Jersey*, bulletin.

correspondance de Jersey, *le Bulletin* en parlant des rebelles de l'Ouest, disait : « Deux chefs importans viennent d'être arrêtés dans le département d'Ile-et-Vilaine ; l'un avait pris le nom d'Invincible ; l'autre de Marche à Terre. Leur sort est encore incertain, d'après l'ordre de suspendre le jugement des quatre autres chefs arrivé peu de jours auparavant et qui avaient repris les armes depuis la pacification. Les chefs qui sont à Paris indiquent que le désarmement de la Mayenne annoncée par le général d'Arnaud, n'est pas aussi complet qu'on le croit.

« Il est constant que dans ce département et celui de l'Orne beaucoup d'armes sont cachées et conservées avec soin avec l'intention de les reprendre dès que ces foyers d'insurrection ne seront plus comprimés par les forces républicaines. On désigne les chefs auxquels les commandements même seront confiés par les Princes. Béhague aura, dit-on, celui de la Bretagne, Vassé celui du Maine. On indique aussi quelques-uns des officiers subalternes qui doivent être employés sous eux. L'organisation se prépare à Rennes, avec la plus grande prudence ; les confidences ne se font qu'aux chefs ; les soldats ne seront avertis que huit ou dix jours avant le mouvement. »

Béhague était regardé par le gouvernement français comme un véritable conspirateur, et si son âge avancé ne l'avait pas arrêté dans ses desseins, il aurait été un des agents les plus actifs contre Bonaparte.

Dans un bulletin du 9 ventôse an XI (29 janvier 1803), un rapport de police citait son nom et disait : « On croit que le général qui a le faux nom de Martel est ou Georges, ou Willot, ou peut-être M. de Béhague, où enfin Brulart ; on ne voit guère que ces hommes dont on puisse qualifié d'aides de camp les hommes qui les entourent. »

Un second rapport du 25 ventôse (14 février 1803) annonçait de façon certaine que c'était Georges.

On sait que Georges Cadoudal devait débarquer le 31 août 1803, au pied de la falaise de Béville sur la côte normande et par des étapes connues seulement de quelques affiliés, il réussissait à gagner Paris.

Le rôle de Béhague, à partir de 1803, fut presque effacé il avait alors soixante-seize ans. Toujours à Londres, il vivait en grande intimité avec les émigrés du Calaisis et de la Picardie. Presque leur doyen d'âge, il était consulté et écouté.

Notons cependant, pour la curiosité du fait, qu'en 1810, il signait un curieux certificat établissant le sexe du chevalier d'Eon, qui avait voulu pendant sa vie se faire passer pour une femme.

« Je déclare avoir connu la soi-disant Mlle d'Eon en France et en Angleterre, et avoir servi dans la même compagnie en qualité de capitaine de dragons au régiment d'Harcourt, en même temps que la soi-disant demoiselle d'Eon servoit aussi comme lieutenant au régiment de Caraman, en 1757 et

qu'ayant été appelé pour identifier sa figure depuis sa mort, j'ai reconnu la même personne du chevalier d'Eon, et que l'on m'a fait voir son corps à découvert. Londres, 68, Dean Street, Soho, 24 mai 1810[1]. »

Sa mémoire n'avait pas été très fidèle, car le chevalier d'Eon, bien que breveté lieutenant de dragons dès 1757, n'avait servi effectivement qu'à partir de 1761, et dans un autre régiment que Béhague.

Ses loisirs cependant lui laissaient le temps de faire encore des plans de campagne.

Au mois de juillet 1808, il adressait au Roi un travail intitulé : « Idées sur le soulèvement actuel de l'Espagne et du Portugal et sur les moyens de le généraliser » et au mois de décembre suivant, un second mémoire ayant pour titre : « Renseignements sur le Portugal et l'Espagne ».

Le premier ouvrage n'était, disait-il, qu'un extrait du plan qu'il avait adressé en 1799. Ce plan consistait « à soustraire les royaumes d'Espagne et de France au joug des factieux ; le jour où le peuple espagnol pourrait manifester ses véritables sentiments, ce serait pour lui un jour de bénédiction et de gloire. .

1. Le général de Béhague, le 9 janvier 1810, est témoin au mariage du grand-père du baron J. de Nanteuil, célébré à Londres dans la paroisse de Sainte-Mary-la-Bonne, et est parrain, le 20 septembre 1812, dans la chapelle Saint-Patrice de la même ville, de Mlle de Saint-Martin, mère du baron Joseph de la Barre de Nanteuil. Béhague était représenté par Edouard Darley. (Note particulière.)

« Il faudra couper les passages et les vivres de l'ennemi, ajoutait-il, l'empêcher de se réunir, sans jamais se compromettre, en un mot tant que Sertorius leur servira de modèle ». Après avoir crié Vive le Roi, il résumait ainsi ses vues : « C'est au bien de la chose et non à ses idées qu'on tient en disant que si l'on ne se hâte de les prendre en considération, il est à craindre qu'avant la fin de novembre, Bonaparte ne rentre en force en Espagne, en faisant marcher ses colonnes de droite, l'une par Placentia sur Burgos pour pénétrer à volonté en Portugal entre le Douro et le Tage; à moins qu'elle ne se porte directement de Burgos sur Madrid à hauteur de la colonne qui déboucherait par Pampelune, afin d'arriver ensemble sur la capitale qui redeviendrait le point central de ses forces qu'il pourrait également porter de là sur Lisbonne, entre les points donnés sans descendre jusqu'à Badajox.

« Dans ce cas, si les Anglais voulaient entreprendre de défendre le Portugal qui sera sans doute en leur pouvoir avant que Junot puisse être secouru, Bonaparte aurait sur eux l'avantage de se renforcer sans cesse par Bayonne en même temps qu'il ferait filer d'autres forces de Perpignan sur Girone et sur Barcelone pour venir appuyer leur droite à Madrid, reprendre Tortosa, Cuença, Valentia et couper ainsi ce qui resterait à l'Espagne au delà de cette ligne et du Tage, afin de le réduire ensuite par le feu, par l'intrigue et par l'argent qu'il prendrait aux uns pour séduire les autres

et tomber après cela avec toutes ses forces sur celles employées pour conserver le Portugal au risque d'avoir inutilement dépensé beaucoup d'hommes et beaucoup d'argent.

« Il n'y a donc pas un instant à perdre pour prévenir Bonaparte, en commençant par déposter ce qui reste de troupes sur son point de droite au delà de l'Ebro et dans la Biscaye, afin de réoccuper tous les passages dont les français sont maîtres dans cette partie et de couper dans sa racine une guerre dont cet aventurier, plus heureux qu'habile, finira par faire la lutte destructive des deux nations, si elles ne se réunissent pas contre lui.

« Pour réussir dans cette première donnée, on pense qu'il faudrait tenir Bessière continuellement sur pied, en y employant jour et nuit des masses quelconques qui se relèveraient successivement tous les deux jours, afin de pouvoir elle-même soutenir la fatigue de ce genre de guerre sous la protection des corps réguliers qu'on diviserait de manière à pouvoir se porter partout au besoin et agir toujours à l'appui l'un de l'autre en même temps que toutes les forces disponibles des anglais en Portugal s'y embarqueraient pour venir subitement descendre suivant les circonstances à Saint-Ander, Bilbao ou Saint-Sébastien, afin d'intercepter toute communication et couper vivres et retraite à l'ennemi en le débordant sur son flanc droit. Bessière alors ne pourrait plus s'échapper qu'en se repliant sur Pampelune pour gagner la Catalogne; aussi faudrait-il que les Espagnols se tinssent

bien en mesure de pourvoir s'y opposer en force entre Jula et Sarragosse qui redeviendrait le siège des efforts décisifs.

« Dans le cas de la deuxième donnée, c'est-à-dire où les nouvelles forces de Bonaparte, réunies à celles de Bessières, seraient parvenues dans l'intérieur au point qu'on a dit par la retraite feinte ou forcée des espagnols, il semble que les troupes anglaises qu'on fait débarquer dans la première donnée depuis Saint-Ander jusqu'à Saint-Sébastien, devraient alors aller débarquer à Saint-Jean-de-Luz en dehors des Pyrénées, avec tout ce qu'elles pourraient rassembler d'espagnols pour commencer en leur nom le soulèvement proposé dans cette partie de la France qui serait sans troupes en état de lutter contre la vitesse, l'ensemble et la force d'un pareil mouvement.

« Bonaparte enfoncé dans l'intérieur de l'Espagne, serait lui-même hors de mesure de pouvoir soutenir ses communications et se trouverait coupé de tous les vivres et autres objets nécessaires à son armée ; il ne pourrait rétrograder en totalité ou en partie sans redonner l'offensive aux espagnols qui reprendraient leur attitude et le travailleraient dans toute la plénitude de leur gloire pendant qu'ils seraient ainsi efficacement soutenus au dehors, d'autant que l'Angleterre pourrait faire en même temps une diversion semblable sur Collioure en dehors, ou sur le Caprose en dedans, de tout ce qu'elle a de troupes disponibles à Gibraltar, à Malte et en Sicile, si la diversion sur Naples, n'a pas lieu.

« En combinant bien la hardiesse apparente de ces diversions, on trouvera qu'elles n'auraient aucun risque à courir, puis qu'elle pourraient suivant les circonstances se rembarquer toujours à temps, ou se jeter dans les Pyrénées pour en garder elles-mêmes les passages ; c'est ce qu'on démontrerait, si l'on était admis à le faire, de même qu'on prouverait que si, à l'instant où Bonaparte, enfoncé dans l'Espagne, aura attiré à lui la plus grande partie de ces troupes, l'armée anglaise se rembarquait subitement pour venir débarquer dans la haute Normandie et marcher de suite sur Paris. On y rétablirait les Bourbons de France en même temps qu'on délivrerait les Bourbons d'Espagne. Pour remplir de pareilles vues, il faut sans doute du caractère, de l'intelligence et de l'activité ; puissent ceux qui conduisent cette grande affaire ajouter aux talents qui les distinguent la sagesse de voir à temps que c'est toujours avant que l'ennemi entre en force dans un pays, qu'il faut lui en fermer la porte en l'affaiblissant par des diversions conséquentes, autrement il commence par écraser de tout son poids les premiers qui se prononcent et il finit par entraîner dans leur chute, ceux qui ont négligé l'ensemble du moment ; c'est ainsi qu'on manque son coup quand on fait long feu. »

Dans le second travail, il envisageait l'Espagne et le Portugal au point de vue topographique et disait que les principales rivières du Portugal pouvaient servir à la direction des opérations offensives et défensives du pays, ainsi que ses

montagnes qui offraient à l'ennemi des barrières infranchissables.

Le roi, le 24 janvier 1809, lui accusa réception de ces deux mémoires et lui écrivit : « J'ai reçu dans leur temps, Monsieur, et lu avec autant d'intérêt que d'attention vos deux mémoires sur l'Espagne et le Portugal. Votre zèle et vos connaissances s'y montrent dans tout leur jour. Plût à Dieu que *vos idées qui sont entièrement d'accord avec les miennes,* eussent été adoptées.

« Soyez bien persuadé de tous mes sentiments pour vous.

« LOUIS [1] ».

Le 31 janvier 1809, il envoie au prince de Condé une copie des deux mémoires qu'il adresse au Roi et ajoute :

« L'approbation que le Roi a daigné donner aux mémoires que Sa Majesté m'a permis de lui présenter sur la guerre actuelle de l'Espagne et du Portugal, me fait espérer que votre Altesse Sérénissime voudra bien en agréer une copie et leur donner la place qu'elle les jugera dignes d'occuper dans sa réserve.

« Je n'ai point encore osé demander à Monseigneur la permission d'aller lui présenter mon double compliment, mais j'espère que Monseigneur voudra bien en agréer le sincère hommage. »

1. Musée Condé. A. . V. IV. I, fol. 128.

Ce travail devait être le dernier.

Agé de quatre-vingt-trois ans, Béhague traîna encore jusqu'en 1813 la triste vie de l'émigré, ses modestes ressources, ne lui permettant pas, comme à tant d'autres, d'entourer sa vieillesse des menus soins qui lui étaient indispensables.

Au milieu de ces vicissitudes matérielles et malgré les événements les plus décourageants, il conserva jusqu'à son dernier jour ses illusions politiques. Avec orgueil le vieillard courbé par le malheur et par les ans, se redressait pour défendre son pays et son Roi. En approchant de la tombe, il était revenu à la religion de son enfance, délaissée peut-être sous le vent d'incrédulité qui, pendant cinquante ans, avait soufflé sur toutes les classes de la société.

C'est dans des sentiments d'une édifiante piété que Béhague mourut à Londres, le 12 mai 1813, sans avoir désespéré un seul instant de la France et de la monarchie [1].

1. Les journaux anglais de l'époque ont enregistré son décès et nous relevons dans *le Gentleman's Magazine 1813*, p. 590, la notice suivante : May 12. In Dean-Street, aged 86, his excellent lieut. gén. comte de Béhague. He was above 35 years commander in chief in France, and on the revolution (then commander at Martinique of the isles), he collected a flut af above 20 sail haugh and beat Rochambeau and delivered up Martinique the King should he ever be restored. He was one of the best companions, musicians, sworsmen, and sportsmen of the age.

TABLE

DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

X

Y

Z

Table des Matières

Achevé d'imprimer

le vingt-six décembre mil neuf cent sept

PAR

A. LAFOSSE

51-53, rue des Teinturiers, 51-53

ABBEVILLE

